

# ACADÉMIE de VILLEFRANCHE-EN-BEAUJOLAIS

ÉRIGÉE EN ACADEMIE ROYALE PAR LETTRES PATENTES DE S.M. ROYALE LOUIS XIV EN 1695



## Chroniques du Pays Beaujolais

Publication 2000

Bulletin n° 23 - Travaux de l'année 1999

BULLETIN DE  
L'ACADÉMIE  
DE  
VILLEFRANCHE-EN-BEAUJOLAIS  
**CHRONIQUES DU PAYS BEAUJOLAIS**

ÉRIGÉE EN ACADÉMIE ROYALE PAR LETTRES PATENTES DE SA MAJESTÉ LOUIS XIV EN 1695

*Association régie par la loi de 1901*



**BULLETIN N° 23**  
**PUBLICATION 2000**

**TRAVAUX DE**  
**L'ANNÉE 1999**

**COMITÉ**

*(en fonctions au 31 décembre 1999)*

<i>Président d'honneur :</i>	M. le Sous-Préfet de Villefranche
<i>Président :</i>	Louis de LONGEVIALLE
<i>Vice-présidents :</i>	Henri HOURS, Mathieu MÉRAS
<i>Trésorier :</i>	Louis MANGER
<i>Secrétaire perpétuel :</i>	François CORGER
<i>Secrétaire administratif :</i>	Charles GAY
<i>Bibliothécaire :</i>	Mme Nicole TOURNEUX
<i>Chargé de relations publiques :</i>	Christian de FLEURIEU
<i>Autres membres :</i>	Gérard BACOT, Robert CARRON, Jean-Pierre CHANTIN, Guy COLLET, Marise DURHONE, Docteur Christian FURIA, Docteur Annet FUSTIER, Marie-Françoise MOREL, Jean-Jacques PIGNARD, Daniel SERVIGNAT

*Prière d'adresser la correspondance à :*  
ACADÉMIE DE VILLEFRANCHE  
96 rue de la Sous-Préfecture  
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE  
Téléphone : 04 74 07 27 65  
C.C.P. ACADÉMIE : LYON 1866.21 X

Les articles sont publiés sous la seule responsabilité de leur auteur, à l'exclusion formelle de celle de l'Académie  
La reproduction des textes est subordonnée à l'accord de celle-ci

Couverture : gravure du XVII<sup>e</sup> siècle. Au centre : rose de diamant. Devise : "Mutuo clarescimus igne"

La présente publication a été réalisée avec l'aide du Conseil général du Rhône et de la municipalité de Villefranche

Réalisation : secrétariat de l'Académie de Villefranche  
Directeur de la publication : Louis de LONGEVIALLE

## LE MOT DU PRÉSIDENT

**1677, 1680, 1695, 1728, 1793, 1899, 1914-18, 1939-45, 1955, 1964, 1975, 1997,** autant d'années qui marquent la vie de notre Académie depuis la première réunion chez Alexandre Bessi du Peloux, rue Nationale, en passant par les Lettres Patentes de Louis XIV, confirmées par Louis XV, la Révolution et son décret de suppression, le long sommeil du XIX<sup>e</sup> siècle, la renaissance avec une société qui n'ose pas relever le nom, des interruptions provoquées par les deux guerres mondiales de ce XX<sup>e</sup>, enfin les dernières décennies, au cours desquelles elle retrouve sa véritable appellation et tout son faste avec des hommes de qualité dont nous gardons fidèlement le souvenir.

1999 nous aura vus, tels des coucous, occuper les locaux de l'Accueil des Villes de France caladois et je tiens à remercier la présidente de cette association pour son hébergement. Nous avons pu, ainsi, poursuivre notre activité ; les pages suivantes vous en feront la narration.

Cette année aura vu la poursuite des conférences sur les personnes et familles caladoises qui ont marqué le passé récent de Villefranche. Après Vermorel en 1998, ce fut au tour de Planche et de Bonnet. Le public très nombreux qui suit ces séances ne peut que nous inciter à continuer, une ou deux fois par an, dans cette voie.

Dans le courant de décembre, nous avons eu la tristesse de voir disparaître le doyen et un des plus anciens de nos Titulaires, M. Raymond Valette, dont vous lirez l'éloge dans les pages suivantes.

2000 : année dont tout le monde parle, qui pour les uns est la dernière de ce siècle et pour les autres la première du prochain. Je ne m'engagerai pas dans la polémique, bien qu'ayant une opinion bien précise. Si j'évoque ce millésime, c'est qu'il marquera une étape majeure pour notre Académie avec l'installation, début janvier, de son siège dans les locaux que la Municipalité met à notre disposition dans l'ancien hôpital de Villefranche, dont la restauration est ainsi achevée.

Nos remerciements vont au Maire de Villefranche, notre confrère Jean-Jacques Pignard, et à tout son Conseil Municipal, dignes successeurs des Echevins, qui ont permis une telle réalisation, assurant la pérennité de notre Académie, qui bénéficiera d'un lieu de travail adapté, non loin de "sa coupole"; notre regretté Président Pinet l'avait saluée dans son mot en tête du bulletin n°16. Nous allons bénéficier d'un local accueillant où membres titulaires et associés pourront venir travailler, où nous pourrons recevoir les chercheurs intéressés par notre histoire locale. Nos permanences du mercredi matin n'en seront que plus conviviales et studieuses.

Personnellement, je fonde de grands espoirs sur cette installation, qui doit nous donner une dynamique profitable à tous et nous permettre de réaliser des travaux individuels ou en commun qui enrichiront la mémoire de notre région beaujolaise.

Que cette nouvelle année nous permette de poursuivre la tâche commencée par tous ceux dont nous évoquons le souvenir et qu'elle vous apporte la sérénité, la joie, la réalisation de vos souhaits et que nous continuions à nous enrichir mutuellement comme nous y incite notre devise "mutuo clarescimus igne".

**Louis de LONGEVIALLE**

# ACTIVITÉS DE L'ACADÉMIE PENDANT L'ANNÉE 1999

## COMMUNICATIONS ET CONFÉRENCES FAITES EN SÉANCE PUBLIQUE

DATE des séances	SUJETS TRAITÉS	ORATEURS	PAGES à consulter
16 janvier	Pierre le Vénérable, abbé de Cluny (v. 1092-1156)	Raymond OURSEL	48
13 février	Voltaire et le vin : entre Beaujolais et Bourgogne	Michel BARATIER	17
13 mars	Benjamin-Sigismond Frossard, académicien de Villefranche : un pasteur à l'heure des lumières	Robert BLANC	49
10 avril	Du déluge aux O.V.N.I.S., une histoire des hommes par un franciscain au XVII <sup>e</sup> siècle : Jacques Fodéré	Pierre FAURE	21
15 mai	Histoire des carrières du Beaujolais : les carrières d'Oncin ou carrières de Glay à Saint-Germain-sur-L'Arbresle	Pierre FORISSIER	43
12 juin	Le premier Empire à Villefranche : les mariages de "l'an 10"	Gérard BACOT	35
11 septembre	L'école primaire en Beaujolais sous le second Empire et la troisième République (1859-1914)	Jean-François MARTIN	57
9 octobre	Une entreprise familiale : les cars Planche, de 1930 à nos jours	Hubert et Olivier PLANCHE Anne-Marie GRANET	69
13 novembre	Des champs à l'hôtel de ville, le nouveau centre de Villefranche de 1820 à 1999	François CORGER	77
11 décembre	Bonnet : une famille, une entreprise (1830-1975)	Jean LÉTOUBLON	85

### Janvier

Notons, parmi les vœux reçus ceux de M. Edmond Reboul, Président d'honneur de la Conférence Nationale des Académies, accompagnés d'un poème disant la nostalgie de l'hiver, mais nous appelant au courage face au mystère 1999.

Notre Confrère Titulaire, Francisque Perrut, ancien député, est nommé Chevalier de la Légion d'Honneur, distinction qui honore justement une longue carrière bien remplie tant au plan professionnel qu'au service de la vie publique. Nous lui adressons nos félicitations sincères.

La Municipalité de Villefranche nous fait parvenir un diagnostic archéologique établi, à sa demande et aux frais de la ville, par l'association pour les fouilles nationales et se rapportant à l'étude préalable du projet d'ensemble immobilier confié à l'O.P.A.C. du Rhône et situé dans l'îlot Roland-Jardiniers.

Au début de la séance publique du 16 janvier, M. Pierre-Jean Blazy, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Villefranche, présente l'Association de Poésie "A Mots ouverts", dont il est le Président fondateur.



Séance publique du samedi 16 janvier 1999 :  
MM. Raymond Oursel, Louis de Longevialle, Pierre-Jean Blazy et François Corger

## Février

Nous apprenons avec regret le décès survenu à Nice, le 27 décembre 1998, de Louis Orizet, inspecteur général honoraire de l'Institut National des Appellations d'Origine, auteur et écrivain de plusieurs ouvrages sur le vin et le Beaujolais. Une notice retrace dans les pages suivantes sa vie et son œuvre.

## Mars

L'Académie Delphinale (Grenoble) nous avise préparer pour le 16 décembre 2000 un colloque sur les Burgondes souhaitant y associer les autres Académies, dont la nôtre, siégeant sur le territoire d'implantation de cet ancien peuple.

## Avril

Le 10 se sont tenues l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de notre société et une Assemblée Générale extraordinaire, qui a approuvé de nouveaux statuts dont la modification essentielle est la création de Membres Titulaires Emérites, anciens Titulaires démissionnaires par suite d'empêchement personnel d'assister avec assiduité aux séances et qui se sont distingués par leurs travaux et leur activité au sein de notre Compagnie.

Il ressort des rapports faits, lors de l'Assemblée Ordinaire, une activité toujours soutenue et des finances saines. Au cours de cette réunion, la composition du Comité était renouvelée ; ensuite ont été élus Membres Titulaires Mmes Jeannine Meaudre et Marie-Françoise Morel, MM. Marc Berthon et Pierre Boucheron. Mme Anaïd Alpe, Présidente de l'Office Culturelle de Villefranche, a été nommée Membre d'Honneur.

Le 24, entouré de nombreux Membres Titulaires, M. de Longevialle représentait l'Académie à l'inauguration de la Maison du Patrimoine, 34 rue Roland à Villefranche.

## Mai

Lors de sa séance du 8, le Comité a constitué son bureau pour les trois ans à venir et réélu M. de Longevialle Président, Mme Nicole Tourneux Bibliothécaire et M. Charles Gay Secrétaire Administratif. Le Secrétaire Perpétuel est toujours M. François Corger.

Le même jour, séance privée des Membres Titulaires, conformément à ce qui avait été décidé lors de l'Assemblée Générale. Première réunion conviviale et de travail qui a permis aux confrères de mieux se connaître et de faire le point sur leurs travaux respectifs.

En fin de mois, nous apprenons la triste nouvelle du décès de Mlle Manuela de Montauzan, Membre Associé, qui avait présenté le 18 octobre 1987 la jeunesse du Président Robert Pinet lors de l'hommage qui lui fut rendu. Elle entretenait avec notre Compagnie d'excellents rapports

## Juin

Au début de la séance publique du 12, M. Pierre Boucheron était installé officiellement, Membre Titulaire ; Il était présenté par notre Confrère Gérard Bacot et vous trouverez dans ce bulletin le texte des propos tenus à cette occasion.

L'avancement des travaux de restauration de l'ancien hôpital nous oblige à abandonner le local que nous occupions depuis 1993. Grâce à l'obligeance de la Présidente de l'Accueil des Villes de France caladois, nous pouvons tenir nos permanences dans leur local du 290 rue de Thizy. Préalablement, grâce à l'aide de beaucoup et du personnel mis à notre disposition par la Municipalité, le déménagement des cartons, préparés par M. René Pataud, fut effectué sans dommage.

Avec plaisir nous enregistrons l'adhésion, comme Membre Associé, de la Mairie de Charnay.

La Municipalité de Gleizé lance une grande opération rétrospective du XX<sup>e</sup> siècle, avec la préparation d'une exposition sur le thème "Un siècle de vie à Gleizé" et la rédaction d'un ouvrage. Notre Académie est invitée à prêter son concours.

Avec ce mois se termine la série d'articles parus dans le Patriote Beaujolais sous la plume de notre Secrétaire Perpétuel François Corger à la rubrique "Les Enigmes de l'Académie" : cinq intitulés "Le chapiteau toujours anonyme ?", trois sur "Souterrains en Beaujolais ?" et un "Pourquoi la maison des têtes ?". Notre Trésorier Louis Manger apporta son concours avec "Humbert V de Beaujeu a-t-il construit un souterrain de 14 kilomètres de long ?"

## Juillet

Promenade annuelle de l'Académie le 10 en Haute-Loire ; vous trouverez dans les pages suivantes la relation de cette journée très réussie et qui nous vit rencontrer des Membres de la Société Académique du Puy, qui envisage de faire sa sortie annuelle en 2000 dans notre région et nous serons heureux de les y accueillir.

Mlle Laurence Pont, étudiante à l'Université de Lyon, nous a contactés pour obtenir des renseignements en vue de la réalisation de son mémoire de maîtrise sur "La représentation artistique du monde ouvrier dans les lieux publics en Rhône-Alpes du second Empire à 1914".

L'Académie reçoit une invitation au 14<sup>e</sup> Congrès International des Sciences Généalogique et Héraldique, qui se tiendra à Besançon du 2 au 7 mai 2000.

Le 26, nous apprenons le décès de M. Maurice Vial, Membre Associé très assidu à nos séances. Nous présentons nos regrets et nos condoléances à son épouse et à ses proches.

Poursuivant ses publications dans le Patriote Beaujolais et comme les mois d'été des années précédentes, l'Académie, sous la plume de divers Membres Titulaires ou Associés, fait découvrir aux

lecteurs de cet hebdomadaire différents "Grands Hommes du Beaujolais". Cette année ont été retracées la vie et œuvres de Pétrus Dubief et son annuaire, Désiré Walter musicien et organiste de talent, Abel Besançon, docteur en médecine et ancien Maire de Villefranche, Louis de Longevialle, un des membres fondateurs et ancien Président de la Société des Sciences et Arts du Beaujolais, Jean-François Pezant, l'obligeant académicien, André Guillemain, Président de la Gaîté, Emile Duport et son action sociale, Claudius Crozet ingénieur aux U.S.A. et dont une ville porte le nom, et Léon Weber l'architecte des bâtiments dits du Forum à Villefranche.

### **Août**

Le 28, assemblée générale de l'Association des Amis de Salles-en-Beaujolais, où l'Académie était représentée par notre confrère Daniel Servignat.

### **Septembre**

Le 11, au début de la séance publique, notre consœur, Nicole Tourneux, présentait Mme Jeannine Meaudre, qui était reçue ce jour-là officiellement Membre Titulaire.

Le 18, présentation Salle des Echevins et sortie officielle du livre "*Cent ans de conscrits en Calade*", édité par le Comité Interclasses en O. L'Académie y était représentée.

18 et 19, journées du Patrimoine qui ont connu un réel succès. De nombreux Membres de notre Association se sont investis dans cette manifestation.

### **Octobre**

Notre confrère le Baron de Belleruche, Membre Associé, ayant fait procéder à la remise en état des tombes familiales au cimetière de Limas et dans lesquelles reposent Jacques et Joseph de Belleruche, tous deux ayant été maire de la commune au XIX<sup>e</sup>, la Municipalité en reconnaissance s'est engagée à en assurer l'entretien. Pour officialiser cette décision, le Conseil Municipal représenté par Olivier Desmules, Maire Adjoint, et plusieurs élus se sont retrouvés, en compagnie de trois Membres Titulaires Marc Berthon, François Corger et Louis Manger et du Baron de Belleruche près des tombes où une plaque rappelle ces faits.

Après la séance du 9, qui avait pour sujet "*Une entreprise familiale : les cars Planche de 1930 à nos jours*", l'Académie a reçu les orateurs et la famille Planche.

14, 15 et 16, Conférence Nationale des Académies à Toulouse, où nous étions représentés par le Président Louis de Longevialle ; compte-rendu dans le présent bulletin.

16 et 17, journées d'études et de rencontres de l'Union des Sociétés Historiques du Rhône à Salles-en-Beaujolais. Nous y étions représentés par Mlle Marise Durhone et MM. Louis Manger et Servignat. Notre Secrétaire Perpétuel est intervenu

en collaboration et au nom de notre Vice-Président Mathieu Méras. Compte-rendu dans les pages suivantes par notre Confrère Paul Feuga.

Participant au patronage de ses activités, nous avons, lors du vernissage de 59<sup>e</sup> salon du Groupement des Artistes Beaujolais, remis la Médaille de l'Académie à Mme Nadine Perroy-Favrot pour son tableau "Nature morte aux livres anciens".

### **Novembre**

A l'issue de la séance publique du 13, qui avait pour thème "*Des champs à l'Hôtel de Ville, le nouveau centre de Villefranche de 1850 à 1999*", sujet traité par notre Secrétaire Perpétuel François Corger, notre confrère Jean-Jacques Pignard, Maire de Villefranche, est intervenu pour apporter des précisions sur la prospective actuellement à l'étude sur le centre-ville.

### **Décembre**

Le 2, nous apprenons, avec beaucoup de regret, le décès de notre fidèle Membre Titulaire et doyen Raymond Valette. Sa biographie et son éloge sont dans les pages suivantes.

Le 11, entrée officielle de Marc Berthon comme membre titulaire, présenté par notre confrère Robert Carron, qui a souligné la part importante prise par celui-ci dans la préparation de la conférence du même jour sur l'entreprise et la famille Bonnet. A l'issue de cette séance, les auditeurs étaient reçus par la famille Bonnet, sous la coupole de l'ancienne Chapelle de l'Hôtel-Dieu, pour un verre de l'amitié autour d'un buffet.

Le même jour, notre confrère Humbert de Varax dédicaçait l'ouvrage qu'il vient de publier sur "*l'Histoire Locale de la Principauté et Souveraineté de Dombes*". Vous trouverez dans ce bulletin une analyse de cette œuvre monumentale.

A noter, au cours de ce dernier trimestre, parus dans le Patriote Beaujolais, trois articles dus à la plume de notre Secrétaire Perpétuel : "*L'Académie, une active tricentenaire*", "*Le centre caladois, des champs à l'Hôtel de Ville*", "*La salle des conférences : un ancien couvent devient bureau de Poste*".



Séance publique du samedi 11 décembre 1999  
réception par la famille Bonnet

### Pierre BOUCHERON, le 12 juin 1999

**S**'IL fallait définir en termes géographiques notre nouveau Confrère, je dirais que c'est un "sud-beaujolais", un homme des Pierres Dorées.

En effet, Pierre Boucheron, qui réside à Jarnioux, est issu d'une famille tararienne et c'est un peu par hasard qu'il est né à Lyon, la semaine même - il se plaît à évoquer cette coïncidence de date - où le Président Doumer était assassiné...

Il fait ses études au Collège Claude-Bernard, ce qui l'a tout naturellement motivé pour participer à la création de l'Association des Anciens de Claude-Bernard : c'est sous sa signature que furent déposés, en 1986, les statuts de l'association, où il continue de jouer un rôle très actif. C'est, par ailleurs, un adepte du cyclotourisme.

Il a exercé d'importantes responsabilités professionnelles : cadre de l'industrie pharmaceutique, secrétaire général d'une entreprise pharmaceutique de Villefranche (la "Fluxine"), qui comptait à l'époque parmi les principaux laboratoires français. Sa formation et son expérience professionnelle ont été encore mises à contribution lorsqu'il fut affecté dans les années 50 - une période douloureuse de notre histoire - au Service de Santé des Armées (il a reçu à ce titre la médaille commémorative des opérations en Afrique du Nord).

C'est peut-être sa formation de préparateur en pharmacie qui lui a donné l'exigence de la précision et de la rigueur que ses amis lui connaissent : il est méthodique, méticuleux parfois jusqu'au perfectionnisme... Mais qui s'en plaindrait ?

Dire que ce bibliophile averti, ce spécialiste de Madame de Sévigné, a le goût de la recherche est bien peu dire.

Membre de la Société d'Histoire de Tarare, correspondant du Comité du Préinventaire (une activité culturelle que partage son épouse Anne-Marie), il a contracté en outre le virus de la recherche généalogique. Ce qui l'a amené à s'intéresser au Compagnonnage à partir d'un ancêtre qui était maître-charron à Libourne vers 1750...

l'ajoute qu'il n'est pas atteint par ce mal si répandu dont le symptôme est la rétention d'information.

Au contraire, il sait faire circuler cette information et partager le fruit de ses recherches : signe de désintéressement, de solidarité et de confraternité.

Notre devise - mutuo clarescimus igne - trouve donc en lui un parfait adepte.

Cette présentation très succincte (et sans doute très incomplète) était peut-être superflue : car beaucoup parmi vous connaissaient déjà Pierre Boucheron, puisqu'il participe depuis longtemps aux séances publiques et aux réunions de travail de l'Académie, en particulier à la commission de généalogie. A tel point que cette cooptation est un peu une régularisation, une normalisation.

M'acquittant de l'agréable mission que m'a confiée notre Président, je souhaite à Pierre Boucheron la bienvenue parmi les membres titulaires de notre Académie.

**Gérard BACOT**

### Marc BERTHON, le 11 décembre 1999

**M**ONSIEUR Marc Berthon et cher ami, le suis particulièrement heureux de satisfaire au devoir qui m'échoit aujourd'hui : vous accueillir en notre Académie du Beaujolais.

Entrons dans le vif du sujet : vous êtes né caladois le 15 mars 1926. Actuellement retraité, vous avez travaillé quelques années dans les Etablissements Bonnet, où votre père avait une position importante dans les services techniques.

Puis vous avez créé votre entreprise de maintenance en électronique, radio et télévision, qui s'arrêta en 1980. Vous profitez de cette période pour développer votre passion de collectionneur de radios anciennes, remises en parfait état de fonctionnement.

Ce que l'on connaît moins, c'est votre curiosité à multiples facettes dans les domaines de l'archéologie et de l'histoire locales.

- Dès 1965, vous œuvrez pour la Société d'archéologie du Beaujolais, avec MM. Desrue et Perraut, sur la Grange-du-Bief et le site du Bourdelan.
- En 1967, la cible change. Les Automobiles Vermorel, à travers M. Malartre, président des Amateurs d'Automobiles Anciennes (A.A.A.), vous attirent et vous partez à la recherche de souvenirs sur ces véhicules. Les résultats sont rassemblés dans le n° 8 et 9 de la revue des A.A.A.
- En 1997, vous étudiez la généalogie de la famille Clerjon-Pezant. Plus particulièrement, vous préparez un dossier sur le Château du Loup, aujourd'hui démoli.

- 1997 encore : le château et la famille de Belleruche sont les supports de vos études. Elles vous conduisent à étudier d'anciennes sépultures à Limas et à établir des notes sur l'alliance de la famille de Belleruche avec celle de Lamartine.

- Toujours 1997 : une recherche sur les Chevaliers de l'Arc et de l'Arquebuse vous permet de rassembler quelques photos ou cartes postales de bâtiments aujourd'hui détruits ainsi que des documents d'histoire.

- 1998 : il est question de la famille Deschizeaux et du Journal de Villefranche. Les familles Vital-Durand et de l'Estrade vous communiquent, en prêt, un dossier remis pour préparation d'une conférence à un de nos confrères.

- 1998-1999 : le temps passé chez Bonnet, le souvenir de votre père vous amènent à une recherche de documents sur les établissements mais aussi sur ces industriels importants en même temps que créateurs que sont MM. François et Germain Bonnet. Vous participez ainsi au rassemblement d'une documentation majeure qui permettra à M. Létoublon et à son équipe de préparer la conférence de ce jour.

Une telle soif de recherches et d'étude sur le patrimoine ancien ou plus ou moins contemporain de notre Calade ne peut que confirmer le sentiment des membres de l'Académie que vous avez votre place parmi nous. Dès à présent, vous êtes titulaire à part entière et je sais que votre "curiosité" sera, pour nous tous, source de richesses intellectuelles.

Je vous souhaite, mon cher confrère, longue activité parmi nous !

**Robert CARRON**

## Louis ORIZET, technicien du vin et écrivain

**N**É à Lyon le 20 janvier 1913 et décédé à Nice le 17 décembre 1998, Louis Orizet, Inspecteur Général de l'Institut National des Appellations d'Origine Contrôlées (I.N.A.O.), était à la fois technicien du vin, écrivain et poète aux multiples facettes.



Au cours de nombreux déplacements, il porta avec talent la renommée de nos vins, particulièrement du Beaujolais et du Mâconnais, dans tous les pays du monde.

Bien qu'il ne fût pas originaire de Villefranche, il se fixa dans notre région, procédant dans les années 1940 au tracé du cadastre viticole dans les environs de Mâcon. Il acheta le Domaine de Montroman à Denicé, qu'il défricha avec sa famille et de jeunes amis.

Il fut Maire de Denicé du 21 mars 1965 au 25 mars 1971, s'opposa farouchement à l'implantation, en Beaujolais, d'une raffinerie de pétrole projetée dans le Val de Saône.

Tous les ans, lors de la fête Raclet à Romanèche-Thorins, de 1953 à 1982, il présenta et décrivit le millésime nouveau avec technicité, humour et poésie. Fondateur de l'Ordre Mondial des Gourmets, il était membre d'honneur de la Chaîne des Rôtisseurs. Il participa à la création de la Confrérie de l'Ordre des Compagnons du Beaujolais. Avec son ami Alphonse Grobois, il

œuvra à l'installation de la Maison mâconnaise des vins. Il soutint Georges Dubœuf dans ses débuts en écrivant le texte de ses plaquettes.

Orizet fut membre de l'équipe de Justin Godart et de Jean Guillermet. Il apporta son concours à ce dernier par des articles insérés dans L'Almanach du Beaujolais en 1951 et 1952.

C'était un conteur né qui ne lassait jamais son auditoire.

Très alerte, il avait présidé la cérémonie des Chevaliers du Tastevin au Clos Vougeot à l'automne 1998 et assisté également au château Thivin à Odenas, au cinquantième anniversaire de l'Académie Rabelais dont il était, également, un des fondateurs.

Parmi ses œuvres relevées par Bernard Clausel dans son "Nouvel Essai de Bibliographie Beaujolaise" (1995), citons "A travers le Cristal", préface d'André Maurois et illustrations de Luc Barbier (1955), et "Mon Beaujolais" avec des dessins de Perrichon-Meslay et des cartes de vignobles (1959). Ces deux ouvrages parus aux Editions du Cuvier : "A la gloire du vin de France - Fragrances" illustré par Daniel Chantreau (1964), "Cent ans d'histoire du feu à Denicé ; 1866-1966" (1966). Sa dernière publication fut "Quand une histoire de clocher devient l'Histoire".

Ses divers livres et publications démontrent sa parfaite connaissance du vignoble et, dans l'ensemble de son œuvre pleine d'humanité et de charme, il s'est fait remarquer comme un grand puriste de la langue française. Il a parfaitement honoré notre pays beaujolais qui resta, pendant de longues années, sa patrie d'adoption. Il avait obtenu un Grand Prix de l'Académie Française.

**Charles GAY**

de l'Académie de Villefranche

## Raymond VALETTE

**D**RESSER le portrait de ce personnage hors du commun, aux multiples facettes toutes plus attachantes les unes que les autres, relève presque de la gageure. C'était le doyen de notre Académie et l'un de ses plus anciens membres titulaires.



Il s'est éteint à 96 ans, le 28 novembre 1999, en pleine possession de ses facultés intellectuelles.

Né aux Ardillats le 18 juillet 1903, où sa mère tenait un modeste commerce local, Raymond Valette y fit ses études primaires.

A leur terme, il suit un cours complémentaire à Beaujeu, puis entre à l'Ecole Normale d'Instituteurs d'où, sa scolarité achevée, il part faire son service militaire qu'il termine, après passage à l'Ecole Militaire d'Administration, avec une épauvette de Sous-Lieutenant de réserve affecté au Service de l'Intendance.

Il entame alors une carrière d'instituteur, passe successivement deux années à Jullié et à Fleurie, avant d'être nommé à Lucenay, où il dirigera l'école communale pendant plus de trente ans, assurant en outre le secrétariat de la mairie. Parvenu à l'âge de la retraite, il se retire aux Ardillats dans la maison familiale rénovée.

Dès lors, Raymond Valette aborde cette seconde partie de sa vie de telle sorte qu'on pourra dire qu'elle fut sa vraie vie, tant il saura la meubler d'activités débordantes et variées pendant quarante années. Il entre au conseil municipal, devient premier adjoint la durée d'un mandat, puis prend la tête de la commune, Maire, il le restera dix-huit années de suite. A ce titre, il créa et anima plusieurs associations et accomplit maintes réalisations, en particulier la construction d'une remarquable salle des fêtes dont la conception générale, les agencements et la décoration doivent tout à la finesse de ses goûts.

Dans le même temps, il s'attache à revaloriser une petite propriété viticole qu'il possédait à Lantignié et à mieux commercialiser ses productions. Ainsi fut-il l'un des premiers à faire de la vente en bouteilles auprès d'une clientèle qui lui sera toujours fidèle. Il tirait gloire d'avoir fait des expéditions jusqu'en Terre Adélie et surtout, après le retour sollicité de quelques bouteilles ayant séjourné deux ans en cette lointaine contrée australe, de n'avoir pu, à la dégustation à l'aveugle, distinguer celles-ci d'échantillons témoins du même millésime et de la même cuvée conservés aux Ardillats.

Ce contact avec le monde de la vigne et du vin lui ouvrit très vite les portes des grandes organisations professionnelles ; sa sagesse et ses compétences l'y firent naturellement désigner à des postes de responsabilité : à l'Union Interprofessionnelle des Vins du Beaujolais, dont il est un membre influent ; au Comice agricole, qu'il présida de nombreuses années ; dans d'innombrables expositions et concours de vins régionaux et nationaux, dont il préside les jurys. Mais sa curiosité ne se satisfait pas des connaissances acquises au sein du seul Beaujolais. Il participe donc à plusieurs voyages d'études, en France d'abord, puis dans la plupart des régions du monde où Noé compte des disciples : l'Italie du nord, la Suisse, l'Allemagne rhénane, l'Europe centrale, la Californie, la Chine, l'Afrique du sud... En 1986, au cours de l'un de ces voyages, il aura la douleur de perdre son épouse, décédée subitement durant leur première nuit sur la terre marocaine.

Cette disparition brutale dans un ménage très étroitement uni aurait dû porter à Raymond Valette, alors octogénaire confirmé, un coup d'autant plus dur qu'il n'avait ni enfant ni collatéraux proches tant de son côté que de celui de sa femme. Avec un courage surprenant, il surmonta cette terrible épreuve, se bornant à réduire celles

de ses activités trop exigeantes en dépenses physiques pour privilégier celles plus en rapport avec ses penchants intellectuels.

Il se consacra donc davantage au concours annuel des vieilles maisons beaujolaises rénovées, qu'il avait lancé dès 1974 avec le Comice agricole et en partenariat avec l'Académie. Pendant vingt-cinq ans, cette "compétition" suscita non seulement maintes candidatures, qu'il examinait minutieusement avec visite sur site, mais également l'intérêt quasi passionné des sous-préfets qui tous acceptèrent, successivement, de présider avec lui la commission chargée d'élaborer le palmarès des lauréats.

Entre-temps, le passé du Beaujolais, la petite histoire locale, le recueil des traditions ancestrales étaient l'objet de ses recherches et de ses lectures. L'une de ses dernières joies dans ce domaine fut, au cours de l'été 1998, de retrouver et parcourir dans son intégralité l'itinéraire emprunté aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles par les convois de vin expédiés à Paris, des vieux Dépôts au-dessus de Beaujeu jusqu'à Pouilly-sous-Charlieu. Ses propres souvenirs de jeunesse, quelques traces de vieilles ornières parmi ronces et broussailles confirmèrent ce que lui avait laissé pressentir une étude détaillée de la carte de Cassini, au moins jusqu'au hameau de la Guillerrière, aux portes de Chauffailles.

Ses fulminations vigoureuses, contre des manquements au vocabulaire ou à la syntaxe de notre langue relevés dans les écrits ou entendus sur les ondes, témoignaient de son attachement à sa profession d'instituteur jamais oubliée. Le Rectorat reconnaissait la haute valeur de cet ancien enseignant et lui confia, pendant de nombreuses années, des missions en qualité de délégué départemental de l'Education Nationale.

Est-il besoin de souligner que toutes les facettes attrayantes de la personnalité de Raymond Valette lui attachèrent dans tous les milieux d'innombrables et profondes amitiés ? Mais sa réserve naturelle, sa courtoisie, son langage châtié, sa vêtue toujours impeccable, sa convivialité de bon aloi écartaient dans la fidélité de ses relations toute familiarité déplacée. Cette réflexion entendue de la bouche d'un de ses concitoyens devant son cercueil dépeint parfaitement le personnage : *"C'était un Monsieur"*.

La reconnaissance publique, trop souvent ingrate, s'est cette fois-ci heureusement manifestée à l'égard de Raymond Valette. Il fut ainsi nommé chevalier dans l'Ordre National du Mérite, dans l'Ordre des Palmes Académiques, du Mérite Militaire et fut promu officier dans celui du Mérite Agricole. Plusieurs médailles consacrèrent son dévouement à diverses causes, Patrimoine, Anciens Combattants et bien d'autres.

**Louis MANGER**  
de l'Académie de Villefranche

## 11 juillet 1998 à L'île-Barbe

**C**INQUANTE-HUIT académiciennes et académiciens ont participé à cette excursion, organisée avec soin et guidée avec compétence par Mme Marie-Françoise Morel, au cours de laquelle nous nous sommes rendus au pied du "Mont d'Or".

Dans ce relief, les hommes ont ouvert depuis les temps historiques des carrières pour bâtir les maisons de la région. Ils ont autrefois cultivé la vigne et pratiqué l'élevage des chèvres. On trouve encore des "cabornes", constructions en pierres destinées à abriter les bergers. Une abondante végétation est due à des sources nombreuses et l'un des aqueducs alimentant Lyon en eau à l'époque romaine partait en bas de Poleymieux.

Nous voici tout d'abord dans l'île-Barbe, où nous avons été aimablement accueillis par notre confrère Mme Marie-Madeleine Cottinet, archiviste paléographe, laquelle a fait des études approfondies sur ce lieu où elle habite et qui nous a retracé l'histoire de la célèbre abbaye qui y fut édiflée, comme commenté avec le docteur Christian Furia l'architecture et les sculptures des vestiges de cette abbaye qui subsistent dans plusieurs propriétés privées.

Dénommée initialement "insula barbara" ou "hoya" (en forme d'oie sans tête), l'île paraît avoir été le refuge de chrétiens persécutés, mais les premiers documents remontent au début du V<sup>e</sup> siècle, époque où Eucher était évêque de Lyon. Les religieux établis dans le monastère furent d'abord soumis à la règle existant en Orient, remplacée deux siècles plus tard par celle de saint Benoît. Le lieu fut placé sous la protection de saint André, puis de saint Martin de Tours.

Ruiné par les Sarrasins, ce monastère fut relevé par l'archevêque Leidrade grâce aux bienfaits de Charlemagne. Il devint l'un des plus puissants de la chrétienté, possédant notamment dans la région (Lyonnais, Beaujolais, Dombes, Forez) et ailleurs (Auvergne, Baronnie) domaines et privilèges, ainsi que prieurés, églises et chapelles ; on en compta 137 au XII<sup>e</sup> siècle. Les moines, qui furent une centaine au temps de sa splendeur, se recrutaient parmi les familles les plus illustres et traitaient sur un plan d'égalité avec les grands du monde d'alors.

L'ensemble offrait l'aspect d'une petite ville, dominée par son château, le "Chastelard", d'origine carolingienne, bâti sur la partie rocheuse la plus élevée de l'île. Elle était entourée par des arbres et une végétation dense, laquelle subsiste et fait encore le charme de ces lieux.

Les pèlerins étaient reçus dans la chapelle Notre-Dame, édiflée hors de la clôture afin de respecter la paix des moines, par l'abbé Ogier vers 1070. Les parents y amenaient leurs enfants pour qu'ils soient guéris de la coqueluche et autres maladies du jeune âge. La grande église, collégiale, était dédiée à saint Martin et à saint Loup.

Indépendamment de son rayonnement spirituel, le monastère eut une grande influence sur le plan intellectuel et sur le plan artistique.

Mais la puissance et la richesse provoquèrent un relâchement dans la discipline monacale, les religieux se livrant à tous les plaisirs et négligeant leurs devoirs spirituels. Une longue décadence survint à partir du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle.

L'abbé Antoine III d'Albon, en accord avec les moines, qui pensaient assurer autrement de façon efficace le salut de leur âme, demandèrent que l'abbaye soit sécularisée, ce qui fut fait par deux bulles papales de 1549 et 1554. Les moines devinrent alors des chanoines.

Plus tard, en 1562, les troupes protestantes du baron des Adrets saccagèrent le monastère, brûlant bâtiments, chartes, titres et manuscrits, dispersant les reliques, qui étaient nombreuses. Les habitants des villages voisins enlevèrent ensuite tout ce qui avait été épargné.

Les chanoines revinrent une fois le danger passé. On réédifia tout d'abord l'église Notre-Dame, dont quelques parties et le beau clocher roman avaient résisté à l'incendie. Le reste ne fut reconstruit que peu à peu. Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'archevêque Camille de Neufville fit rétablir l'église Saint-Martin et Saint-Loup, ainsi que divers autres bâtiments, dont la Prévôté. Toutefois, en 1741, le cardinal de Tencin réunit l'abbaye au chapitre de Saint-Jean et les religieux furent chanoines-comtes de Lyon.



Sceau de Charles de Provence (861) Charles, roi de Provence (855-863), arrière-petit-fils de Charlemagne, confirme les privilèges de l'abbaye de l'île-Barbe. Intaille antique représentant peut-être Apollon, autour d'une inscription latine "Christ protège le roi Charles".



L'église de l'île-Barbe, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, par J.-I. de Boissieu (graveur lyonnais, 1736-1810)

Une maison de retraite pour les prêtres âgés fut installée dans les lieux jusqu'en 1783 et l'abbé Reydelet tint dans le "Chastelard" un pensionnat de jeunes gens jusqu'en 1790. La Révolution acheva la destruction. Les biens furent vendus aux enchères à divers particuliers et des entrepreneurs se servirent des pierres de la collégiale pour bâtir les maisons du quartier de Vaise.

En parcourant l'île-Barbe, on trouve une partie méridionale couverte de grands arbres, encore réservée à la promenade et aux fêtes publiques. Sur la partie la plus au nord, après la porte Notre-Dame, puis la porte Sainte-Anne, se trouvent des maisons entourées de murs, avec des parcs agréables, celle la plus au nord appartenant à la famille d'Aubarède, où se trouvait une chapelle Saint-André et Sainte-Anne aujourd'hui disparue.

Sur la partie nord également se trouve le "Chastelard", bâtiment le plus considérable et le mieux conservé, qui fut initialement l'emplacement du monastère, puis la maison du cellérier, servant au besoin de refuge pour les cas de danger. Bâti sur les ruines de murailles carolingiennes, il fut reconstruit après l'incendie de 1562. Il occupe, au milieu d'une double enceinte, une plate-forme en gneiss amphibole, au-dessus de deux terrasses.

Ce château est constitué d'un corps de logis flanqué de deux grosses tours demi-circulaires à ouvertures étroites. Dans l'une se trouve la chapelle Sainte-Marie-Madeleine, dont les murs sont ornés de peintures, représentant notamment le Christ en majesté, cette sainte et plusieurs autres, remontant vraisemblablement à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. L'accès au château se fait par deux rampes permettant d'arriver à la porte d'entrée, où figure un écusson aux armes de Jérôme de Châtillon.

Sur la partie moyenne de l'île se trouvaient la dînerie, l'infirmerie et la maison abbatiale, qui ont disparu, et la maison du Prévôt, haut pavillon construit au XVII<sup>e</sup> siècle, lequel fut entre autres occupé par Claude Le Laboureur (1629-1656), auteur d'un ouvrage intitulé "*Les mesures de l'île-Barbe*", permettant de connaître la situation de l'abbaye à cette époque. Là aussi se trouvait le cloître attenant à la collégiale Saint-Martin et Saint-Loup.

Cette église romane, de plan classique, d'influence à la fois orientale et auvergnate, ressemblait assez à celle d'Ainay à Lyon, mais avec une plus grande finesse dans l'exécution des détails sculpturaux. Quelques fragments en provenant avaient été incorporés dans des maisons construites à Vaise. Des chapiteaux ont été employés dans le baptistère d'Ainay, lesquels marquent un glissement entre la tradition carolingienne et l'épanouissement du roman. D'autres vestiges sont au musée du Vieux-Lyon, dont les restes d'une remarquable Annonciation et la pierre sculptée dite "couronne de Charlemagne".

Après les descriptions de Claude Le Laboureur, ainsi que les vieilles gravures conservées, l'architecte Cateland a pu reconstituer au début de ce siècle le plan de la collégiale, édifice fort important qui paraît remonter à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Il n'en reste debout que le mur du transept sud.

Ce transept présente une architecture à deux rangées d'arcades sur des chapiteaux à entrelacs, caractéristiques de la sculpture de l'abbaye. L'église elle-même avait trois nefs sous une même toiture, un clocher carré présentant deux ouvertures sur chacune de ses faces, une abside centrale et quatre chapelles absidiales. La salle capitulaire attenante aux restes du transept comporte à l'extérieur des bas-reliefs encore visibles représentant des animaux : licorne, phœnix, basilic.

Le grand cloître lui-même n'existe plus. Seules six belles arcades d'inégale grandeur, quatre romanes et deux ogivales, qui n'occupent plus leur place primitive, ont été replacées contre le mur d'une impasse, à côté de la porte du réfectoire. Dans ce mur également, des enfeux de tombeaux, une pierre tombale élevée à la mémoire d'un centurion romain et divers éléments sculpturaux avec des animaux, des fleurs et des personnages.

Quant à la chapelle Notre-Dame, également d'un plan simple, située sur la droite vers l'entrée de l'abbaye, elle a une nef de dimensions modestes et un très beau clocher roman surmonté d'une flèche en pierres et percé de trois fenêtres. Ce clocher a fait l'objet de nombreux dessins et gravures. Vu de la rive gauche de la Saône, il donne à l'île un cachet incomparable.

Nous avons pris le repas de midi au restaurant "La Mignonne", tout proche de l'île, et avons apprécié l'accueil du propriétaire, M. Perrin, lequel, féru de l'histoire du maréchal Suchet, duc d'Albuféra, enfant célèbre du pays, dont le portrait figure dans la salle à manger du restaurant, nous en a entretenus, nous initiant par ailleurs au secret du poulet à la sauce Albuféra.

Louis-Gabriel Suchet, né le 2 mai 1770, avait fait ses études au pensionnat de l'abbé Reydelet. Engagé dans l'armée en 1791, général en 1798, maréchal en 1811, duc l'année suivante, il a été pair de France à deux reprises avant son décès, survenu le 3 janvier 1826. Il s'était illustré particulièrement lors des batailles de Marengo, Iéna et Austerlitz.

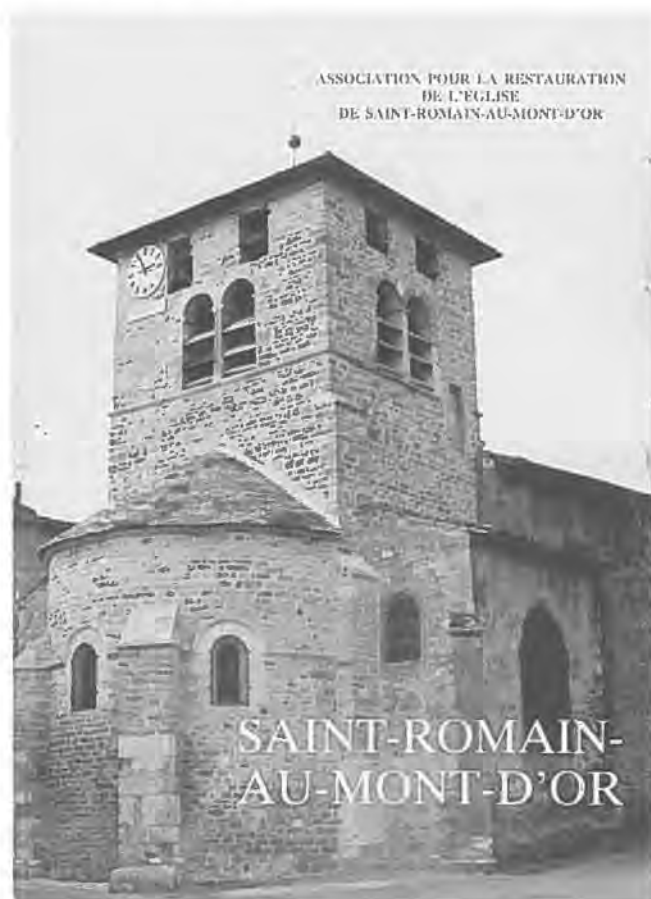
Nous nous sommes rendus en pèlerinage à la maison de "La Mignonne", acquise en 1785 par le père du maréchal, Pierre Suchet, ancien recteur de l'Aumônerie générale. Cette maison comprenait d'amples dépendances et un parc, qui a été amputé au XIX<sup>e</sup> siècle d'une bonne partie de sa superficie, car il allait autrefois jusqu'à la Saône. Construction d'époque XVIII<sup>e</sup> siècle, sa façade principale garde bonne allure. Elle est au nombre de ces constructions que les notables lyonnais se sont plu à bâtir à Saint-Rambert en raison de la beauté du site et de la proximité de la ville.

Il faut noter que l'agglomération de Saint-Rambert localité actuellement rattachée à Lyon, a pour origine une colonie romaine, comme en témoignent le passage de l'aqueduc et le sarcophage du centurion Marcus Paulinus, qui a servi ensuite d'abreuvoir. Là se tinrent les fameuses Assises de l'île-Barbe, ordonnées par Philippe de Valois pour mettre fin aux dissensions entre la population et les archevêques de Lyon. L'église originaire, édifiée entre 1183 et 1224, refaite en 1840, garde son portail ancien et un autel en provenance de la première église représentant l'Annonciation et la Visitation.

Saint-Romain-au-Mont-d'Or, dominé par le vallon de l'Arche, où nous accédons ensuite, est un joli petit village. Il fut appelé initialement Saint-Romain-de-Couzon et eut avec cette localité de Couzon de longs démêlés, jusqu'à une séparation intervenue en 1653. Si une léproserie, la tour du guetteur et un édifice acquis en 1600 par le temple protestant d'Oullins ont disparu, des maisons anciennes en pierres dorées sont dispersées le long de ruelles pittoresques.

Le château de La Bessée, défiguré par certaines modifications au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, reste imposant. C'est une construction à deux étages du XV<sup>e</sup> siècle avec des fenêtres à meneaux et un porche avec meurtrières et mâchicoulis.

A Saint-Romain se trouvent par ailleurs le château d'époque Renaissance de la famille des de Certaines, qui furent seigneurs du lieu, donné par elle à l'Association du Prado pour une maison d'éducation d'enfants, et aussi le château de La Freta, qui appartient à Pierre Poivre (1719-1780), naturaliste célèbre, reconstruit après avoir été détruit lors d'un glissement de terrain au moment de l'établissement de la voie du chemin de fer.



L'édifice le plus remarquable, dont M. Pierre Dumont, maire de Saint-Romain, nous a entretenus avec enthousiasme, est l'église. Elle aurait été, dit-on, construite d'après les plans d'un ermite du mont Cindre en même temps que le château, dont elle était tout d'abord la chapelle. Sa tour-lanterne et son abside semi-circulaire percée de trois petites fenêtres sont du XII<sup>e</sup> siècle ; ses chapelles latérales remontent au XV<sup>e</sup> siècle.

Elle a été bâtie dans le style de l'école romane de la région lyonnaise, la nef ayant été reconstruite au XVII<sup>e</sup> siècle. Plusieurs bénitiers anciens se trouvent vers l'entrée ; le plus curieux, datant de 1712, comporte en dessous, sur son pilier, un plus petit bénitier pour les enfants. Dans la chapelle méridionale, on voit une clef de voûte avec un écusson d'or et d'azur avec trois têtes d'aigles, armes des de Murard, premiers seigneurs de Saint-Romain.

Dans la chapelle opposée se trouve un très beau vitrail représentant l'Annonciation, qui peut être daté des dernières années du XVI<sup>e</sup> siècle. La Vierge se tient à genoux, la tête entourée d'une auréole, et une colombe descend sur elle dans un rayon de lumière. A droite, l'ange annonciateur tient un sceptre, emblème de son message. En haut, le Père éternel bénit d'une main et tient de l'autre un globe surmonté d'une croix ; des anges adorent l'entourent.

Nous avons ensuite visité Saint-Germain-au-Mont-d'Or, dont l'histoire remonte également très loin dans le temps. Les traces de l'occupation romaine se retrouvent dans le passage d'un gué sur la Saône, à Port-Maçon. L'origine du nom viendrait d'un dieu "Germanius", adoré par les Celtes et en tout cas de saint Germain, évêque d'Auxerre, venu prêcher dans le village.

En 487, le roi des Burgondes Gondebaud s'était emparé de Lyon et de la région lyonnaise, mais son peuple a été évangélisé par les évêques Ostian et Germain. Bien que faisant partie du saint empire romain germanique, la localité a été en fait indépendante, sous la houlette de l'évêque et du chapitre de Lyon. C'était le siège d'une châtellenie regroupant plusieurs communes voisines appartenant aux chanoines-comtes de Lyon. Durant la guerre de 1914-1918, un camp important de soldats du Commonwealth avait été installé à Saint-Germain en même temps qu'un hôpital militaire.

Mme Christiane Villardy, conseillère municipale et déléguée au Préinventaire, en nous retraçant cette histoire, nous a présenté le village, bâti sous la Croix-Rampaud, où le savant Ampère venait rencontrer sa fiancée Julie près d'un moulin. Le village comporte un certain nombre de vieilles maisons des XV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, ainsi qu'un vieux lavoir.

L'église fut originellement la chapelle du château, édifiée entre le XII<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècles. Si la façade et la nef ont été refaites au XIX<sup>e</sup> siècle sous le ministère du cardinal de Bonald, sur les plans de l'architecte Sainte-Marie-Perrin, l'abside, remontant au XII<sup>e</sup> siècle, a été restaurée au XV<sup>e</sup> siècle. Les deux chapelles latérales sont un peu plus récentes ; deux chapiteaux du chœur avec têtes de personnages dateraient de l'époque primitive. A l'entrée du chœur, une statue ancienne de Saint-Germain.

Le château, à l'enceinte ovalaire, où la population vivait en partie, comportait la maison du châtelain, l'auditoire de justice, les prisons et les lieux de stockage des revenus du chapitre. Ses murs sont très imposants, avec particulièrement une très haute tour carrée. Au XIV<sup>e</sup> siècle, il fut en grande partie détruit par les "Tard-Venus" et a été reconstruit par Charles de Bourbon, évêque du XV<sup>e</sup> siècle, dont le blason se voit encore sur la clef de voûte du chœur.

Il convient de relever que, sur le territoire proche de la commune de Quincieux, se trouve le château de La Salle, qui appartenait au XII<sup>e</sup> siècle au chapitre de Saint-Jean. Ce chapitre en céda les droits à Thomas Beckett, en lutte avec le roi d'Angleterre Henri II et réfugié en 1164 dans la région lyonnaise.

On trouve également à Quincieux une chapelle du XI<sup>e</sup> siècle dédiée à Saint-Jean-Baptiste. L'abside et la nef étaient ornées de peintures décoratives datant de la fin du XVI<sup>e</sup> ou du début du XVII<sup>e</sup> siècle, recouvertes d'un enduit à la chaux.

Elles ont fait, ainsi que l'édifice, l'objet d'une restauration récente.

Nous avons terminé cette sortie par une visite recueillie au cimetière voisin de Saint-Germain-au-Mont-d'Or, où se trouvent les tombes de militaires anglais dont beaucoup d'Indiens, qui reposent ainsi très loin de leur pays natal.

Et nous nous sommes quittés en remerciant encore toutes celles et tous ceux qui nous ont fait profiter de leur savoir et de leurs souvenirs au cours de cette studieuse journée.

**Charles GAY**



La tour du château de Saint-Germain-au-Mont-d'Or

## 10 juillet 1999 à La Chaise-Dieu

**T**RADITIONNELLEMENT, tous les deux ans, c'est hors des frontières du Beaujolais que la promenade "académique" d'été propose à ses participants de découvrir ou de revisiter un monument ou un site.

Le 10 juillet 1999, une cinquantaine d'académiciennes et d'académiciens tôt levés sont donc partis en direction de l'Auvergne, guidés par Mme Marie-Françoise Morel, qui avait assumé l'organisation de la journée tant dans le choix des sites (abbatiale de la Chaise-Dieu, château de Chavaniac-Lafayette, collégiale Saint-Georges de Saint-Paulien) que dans celui du restaurant, les plaisirs de la table venant agréablement compléter ceux de l'esprit. Qu'elle soit remerciée de sa compétence dans ce domaine !

L'autoroute nous fait effleurer Saint-Etienne, Firminy ; nous la quittons à Monistrol-sur-Loire et pénétrons dans le Velay, paysage vert, jalonné de villages pittoresques : Bas-en-Basset, Beauzac, autour de son église surmontée d'un clocher à peigne qui, avec ses cloches au vent, évoque irrésistiblement le Languedoc.



Les Académiciens et les Académiciennes dans le cloître de La Chaise-Dieu

Par Craponne-sur-Arzon, nous gagnons la Chaise-Dieu en traversant de profondes forêts de sapins et de pins qui, petit à petit, créent un climat de sérénité, de calme et de repos propice à la découverte de l'abbatiale qui surgit soudain, dominant le village groupé autour d'elle.

Nous sommes accueillis dans le cloître par Frère Bruno-Marie, prieur de la petite communauté de la Congrégation de Saint-Jean, qui dessert l'abbaye depuis quelques années.

En historien averti, il nous retrace rapidement l'histoire de cette "Casa dei", Maison Dieu, Chaise-Dieu. Comme souvent quand il s'agit de nos grandes abbayes, la Chaise-Dieu a une humble origine. Vers 1040, Robert de Turlande, chanoine de Saint-Julien-de-Brioude, vient se retirer avec deux compagnons auprès des ruines d'une chapelle, au milieu d'une clairière, et y vivre loin du monde. "Le séjour était affreux", dit dom François Gordon, moine de la Chaise-Dieu au temps de Louis XIII et historiographe de l'abbaye. "Tout autour, il n'y avait que chardons et épines et là, tout auprès, ces saints ermites commencèrent à bâtir de leurs mains propres des maisonnettes ou, pour mieux dire, des cabanes de branches et de rameaux".

Les trois ermites ne menèrent pas longtemps la vie solitaire dont ils avaient rêvé ; de nombreux disciples les rejoignirent, si bien que Robert se retrouva dix ans plus tard à la tête de deux cents moines. Devant cette situation, il décide de transformer l'ermitage en monastère.

Les démarches faites auprès du roi Henri I<sup>er</sup> et du pape Léon IX aboutissent à l'obtention de la bulle et du diplôme érigeant l'église de la Chaise-Dieu en abbaye selon la règle de saint Benoît et la plaçant sous la protection du Saint-Siège. A la mort de Robert, le

fondateur, en 1068, les moines étaient plus de trois cents, le monastère riche de quinze églises et de trois châteaux.

L'histoire de la Chaise-Dieu est dès lors une énumération des oblations qui fortifient sa puissance naturelle, une liste de bulles et de décrets obtenus par des abbés, jaloux de leur indépendance. Le bruit que faisait au loin le monastère lui valait des visites fameuses. C'est Raymond, comte de Toulouse, qui vient implorer saint Robert de lui accorder sa protection contre les Albigeois ; c'est Edith, reine d'Angleterre, qui vient chercher asile à la Chaise-Dieu, où elle finit ses jours après avoir été miraculeusement guérie par l'abbé Adélmé d'une affreuse lèpre qui la rongea.



L'abbaye de La Chaise-Dieu dans son cadre

Au XIV<sup>e</sup> siècle, l'abbaye atteint le sommet de la prospérité ; elle compte près de trois cents prieurés en France, en Italie, en Espagne. Pierre Roger, ancien moine de l'abbaye, devient pape sous le nom de Clément VI. Il voulut que le monastère soit rebâti de fond en comble et devienne son tombeau. Mais à sa mort, l'église était inachevée. Son neveu, élu pape un peu plus tard sous le nom de Grégoire XI, mena les travaux à bien. Seul, Clément VI, gisant au milieu de la nef, veille sur la multitude des abbés et des profès qui reposent sous les dalles.

L'abbaye était devenue parfaite dans sa beauté, mais le concordat de 1515 lui porta un coup fatal. Elle tomba en commende ; les abbés, non plus élus mais imposés, se contentèrent de percevoir leurs revenus. Les Huguenots ravagèrent l'abbaye vers 1570. Finalement, Richelieu lui enleva tous ses privilèges et le nombre des religieux fut réduit à cinquante. L'abbaye devint un lieu d'exil pour Soanen, évêque de Senes, pour le cardinal de Rohan, compromis dans l'affaire du collier de la reine, et la vie monacale instituée par saint Robert ne survécut pas à la Révolution. Fort heureusement nous sont parvenus les vestiges de ce glorieux passé.

La façade gothique de l'abbatiale offre un aspect sévère ; elle annonce l'austérité toute monacale qui, dès le seuil franchi, se dégage des pierres de granit brut et de la lumière grise filtrant à travers les vitraux. Sans déambulatoire, le sanctuaire se termine par cinq chapelles absidioles. Le chœur des moines, au centre duquel se trouve le tombeau de Clément VI, est séparé de la nef des fidèles par un jubé surmonté d'un grand Christ et clos sur chaque bas-côté par un mur de quatre mètres. Cent quarante-quatre stalles garnissent ces trois côtés du chœur en un double encadrement. Elles sont surmontées de tapisseries dont les chroniques disent que ces "draps imagés" parurent pour la première fois le 17 avril 1511, pour la fête de saint Robert. Provenant probablement d'ateliers flamands, ces tapisseries sont des "copies embellies" de la Bible des Pauvres ; chaque scène du Nouveau Testament y est encadrée par deux scènes de l'Ancien, formant un triptyque. Se succèdent ainsi vingt-cinq triptyques, de l'Annonciation à la Pentecôte, les deux derniers évoquant le couronnement de la Vierge et le Jugement dernier.

Les commentaires du frère Bruno-Marie vinrent donner toute sa dimension à ce chef-d'œuvre dont Jacques Langlade dit : "Dans cette église morne, par la volonté d'un abbé artiste que le souffle de la Renaissance effleurait, la lumière, l'éclat, la nature et la vie prenaient sur l'angoisse et la mort une triomphale revanche".

C'est au dos du mur nord du chœur que court, sur une longueur de vingt-six mètres, à hauteur des yeux, la "Danse Macabre". Cette fresque peinte au XV<sup>e</sup> siècle est une des plus célèbres et des mieux conservées parmi toutes les représentations d'un thème où



La Danse macabre - Le Sergent d'armes

s'exprime l'égalité de tous les humains devant la mort : le Pape ouvre la marche de la longue suite d'une cinquantaine de personnages ; la Mort invite ensuite un empereur, un roi, un cardinal, un connétable, un évêque. Leurs attitudes et celles des cadavres qui les entraînent sont pleines de retenue mais, en descendant dans la hiérarchie, voilà que commence la sarabande. Du chevalier jusqu'à l'enfant, en passant par le marchand, le sergent d'armes, le ménestrel, le laboureur, le cordelier, les spectres malmènent ceux que vient chercher la Mort. Le dessin est cruellement suggestif. Nous ne connaissons pas les huitains qui auraient dû accompagner chaque panneau, mais on peut supposer que la conclusion devait ressembler à celle-ci :

*"Rien n'est d'homme, qui bien y pense :  
C'est tout vent, chose transitoire,  
Chacun le voit par cette danse...  
Le penser en est profitable :  
Tel est huy qui mourra demain".*

Après la densité culturelle de cette matinée, l'étape au restaurant tout proche est la bienvenue. Nous n'échapperons pas aux fameuses lentilles du Puy (délicieuses par ailleurs), avant de prendre le chemin de Chavaniac-Lafayette.

Dans le château-musée, à l'ombre de la bannière étoilée, nous allons à la rencontre du général marquis de Lafayette en parcourant les nombreuses salles de son château natal.

La visite est un peu "marathonienne", menée rapidement au rythme d'une sonorisation qui ne tient pas compte du plaisir de la flânerie. Le parc magnifiquement aménagé en terrasses et en bosquets apporte une bien agréable conclusion à cette visite.

La dernière étape, sur la route du retour, sera Saint-Paulien et sa collégiale Saint-Georges.

Construite entre le XI<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècles, la collégiale a joué un rôle défensif ainsi qu'en témoignent le mâchicoulis de la porte ouest et le chemin de ronde qui court au-dessus de la nef, entre la voûte et le toit.

En pénétrant dans l'église, on est immédiatement saisi par l'imposante nef unique qui s'ouvre sur un chœur très vaste, voûté en cul-de-four. Les piliers massifs, les larges arcades qui supportent la voûte, tout concourt à renforcer l'impression de puissance qui se dégage de l'édifice.

La divergence visible des axes de la nef et du chœur est due à la succession des travaux effectués du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècles.

On peut encore découvrir, dans les absidioles, quelques chapiteaux romans où se retrouvent animaux fabuleux, démons ailés et têtes surgissant de la pierre.

Nous jetons un dernier coup d'œil sur l'extérieur de la collégiale pour découvrir, parmi les pierres volcaniques utilisées dans la construction, quelques blocs de réemploi : une épitaphe à Julia Necturna, épouse vertueuse de Rufius Rufinus, un bloc, probablement autel funéraire, orné d'un buste d'homme barbu.

Nous regagnons le Beaujolais par la belle route du Puy, qui nous permet d'apercevoir la cathédrale et le rocher de Saint-Michel, l'Aiguillée.

Ainsi se termine cette journée promenade. Elle nous aura, une fois de plus, conviés à admirer une toute petite part des richesses qui nous ont été léguées et que nous nous devons de faire connaître et aimer avant de les transmettre à ceux qui nous suivront.

**Nicole TOURNEUX**



L'abside de l'église de Saint-Paulien



## JOURNÉES D'ÉTUDES ET DE RENCONTRES DE SALLES-EN-BEAUJOLAIS

**L**ES seizièmes journées d'études et de rencontres de l'Union des Sociétés Historiques du Rhône se sont tenues les 16 et 17 octobre 1999 en territoire beaujolais à Salles-Arbuissonnas.

Ces journées ont bénéficié des nouvelles installations, confortables et fonctionnelles, créées par la municipalité dont le Maire, M. Louis Bosgiraud, honora de sa présence une grande partie des séances de travail et réserva aux participants un accueil chaleureux dans le caveau de sa mairie.

Notre confrère Paul Brun, président des amis de Salles-en-Beaujolais, avait su sensibiliser ses adhérents qui contribuèrent au bon déroulement de ces journées.

Les Actes de ces journées reproduiront, dans leur totalité, les communications faites lors des séances ainsi que des études que le temps n'a pas permis d'exposer. Cet ouvrage sera présenté à la Mairie de Salles au printemps prochain.

Il semble utile de mentionner que depuis six ans, les organisateurs de ces journées entendent que toutes ces communications se rapportent à la commune invitante ou aux communes limitrophes. A cette fin, ils mobilisent près d'un an auparavant des chercheurs tant chartistes qu'universitaires ou "amateurs éclairés".

Le cru 1999 réunissait deux chartistes, trois universitaires, quatre diplômés de l'Université et deux non professionnels de l'histoire, de l'archéologie ou de l'histoire de l'art. Cette conjonction, comme à l'Académie de Villefranche, montre que des personnes d'origines diverses peuvent partager les mêmes préoccupations dans un sentiment d'estime réciproque. Ceci est caractéristique des sociétés d'histoire locale.

Comme il se doit, le vignoble beaujolais a été évoqué, et à deux époques distinctes, le Moyen-Age par Florence Beaume, l'époque contemporaine par André Rebut.

Deux aspects de l'époque contemporaine ont été abordés par des habitués des journées de l'U.S.H.R., associés dans leur vie professionnelle. Soazig Rosset sut rendre plaisante l'histoire de

l'Ecole Normale de Villefranche et Jean-François Martin raconta au présent les querelles politiques en Beaujolais à la fin du siècle dernier.

Bien entendu, l'histoire monumentale de Salles était au cœur des préoccupations. Par la bouche de François Corger, Mathieu Méras décrivit quatre chapiteaux romans provenant des églises du prieuré. L'interprétation de l'un d'eux a laissé pantois plus d'un participant. Avec son talent habituel, Jean-François Reynaud, donna un cours d'archéologie romane, appliqué à l'église prieurale. L'exposé de Brigitte de Ternay sur l'architecture du chapitre d'Alix faisait un heureux pendant à celui d'Antoine Brun consacré à celui de Salles, conçu à la même époque par un autre architecte lyonnais.

Les personnes qui illustrèrent le chapitre n'étaient pas oubliées. Mère de Lamartine, Alix des Roys ne pouvait avoir d'autre thuriféraire que le Président de l'Académie de Macon, Jean Combiér s'exprimant au nom de son confrère Emile Magnin. Le portrait de la dernière abbesse, Madame de Ruffey, ne pouvait être mieux décrit que par un membre de sa famille, Sylvie de Vesvrotte, historienne de l'art. Enfin notre Président, Philippe Rosset, évoqua un vol commis au chapitre de Salles avec un tel talent que plusieurs participants se demandèrent s'il était juge d'instruction ou conservateur d'archives.

Au cours de l'assemblée générale, réunie en prélude à ces journées, Christiane Déaux présenta différentes esquisses de l'Annuaire des Sociétés Historiques du Rhône qui sera mis à disposition des associations adhérentes au début de l'année 2000 dans le but de développer leur connaissance réciproque et de favoriser leur entraide et leur émulation.

Cette assemblée générale reconduisit dans leurs fonctions les membres du Conseil et ceux du Bureau de l'U.S.H.R. Une majorité de ces instances peut s'honorer d'appartenir à l'Académie de Villefranche.

Les prochaines journées de l'U.S.H.R. se tiendront dans le canton de Saint-Laurent-de-Chamousset les 21 et 22 octobre 2000.

**Paul FEUGA**

*Secrétaire de l'Union des Sociétés Historiques du Rhône.  
Membre titulaire de l'Académie de Villefranche*



## CONFÉRENCE NATIONALE DES ACADÉMIES DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS A TOULOUSE, LES 14, 15 ET 16 OCTOBRE 1999

**E**XCEPTIONNELLEMENT, cette année, l'alternance a été bousculée et la Conférence nationale s'est déroulée à Toulouse.

Cette ancienne cité gauloise, conquise par Rome dès le II<sup>e</sup> avant Jésus-Christ, connaît alors un brillant développement urbain et, dès le III<sup>e</sup> siècle après J.-C., le christianisme y apparaît. Elle fut la capitale du royaume des Wisigoths au V<sup>e</sup> siècle jusqu'à sa prise par Clovis à la victoire de Vouillé en 507. Elle fait partie du duché puis du royaume franc d'Aquitaine. Dès 849, elle est gouvernée par des comtes héréditaires qui prennent le titre, en 936, de ducs d'Aquitaine. Elle est la capitale politique et culturelle de l'Occitanie jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, qui a marqué l'histoire de Toulouse.

Lors de la croisade des Albigeois, elle est occupée par les croisés du Nord. Après le concile de Toulouse (1229), elle devient le centre de l'Inquisition et de l'ordre dominicain. 1271 marque l'extinction de la maison comtal et le rattachement à la couronne de France. Malgré les luttes religieuses, Toulouse s'enrichit grâce au commerce des grains, des peaux et du pastel, dont le XVI<sup>e</sup> vit le déclin et la disparition. Mais la ville, riche de son Université datant de 1229, de sa vie culturelle, la Compagnie des Jeux Floraux fondée en 1323, de son Parlement installé en 1443, poursuit sa marche jusqu'à nos jours où elle est devenue, entre autres, la capitale européenne de l'aéronautique et de la conquête spatiale.

L'Académie des Jeux Floraux, qui peut être considérée comme la plus ancienne société littéraire vivante du monde occidental, et l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles Lettres de Toulouse nous recevaient dans leur Hôtel d'Assezat, qui a lui seul mérite le voyage parmi tous les autres monuments que recèle la capitale de la Haute-Garonne.

Le jeudi 14 octobre à 16 h 15, avec une exactitude qu'il faut souligner, nous sommes accueillis par M. Lucien Remplon, président de l'Union des Académies et Sociétés Savantes. En effet, signalons

que l'Hôtel d'Assezat, avec l'annexe que vient de construire la ville de Toulouse, abrite plusieurs autres sociétés savantes: l'Académie de Législation, la Société Archéologique du Midi de la France, la Société de Géographie, la Société de Médecine, Chirurgie et Pharmacie.

M. Guy Lazorthes, membre de l'Institut "Académie des Sciences", censeur de l'Académie des Jeux Floraux, président honoraire de l'Académie des Sciences, Inscription et Belles Lettres, nous présente la ville qui nous reçoit en nous développant "*les grandes heures de Toulouse, ville des Lettres, Arts et Sciences*" au cours d'un exposé magistral qui passionne son auditoire.

M. Patrice Bonnefous, membre de l'Académie de Versailles et président de la Conférence nationale des Académies, intervient alors pour présenter cette dernière, en rappeler l'utilité dans la vie culturelle française et remercier ceux qui nous reçoivent.

Puis nous entendons les adresses de deux membres d'Académies étrangères représentées, tous deux, Maître ès Jeux Floraux, Son Excellence Antonio Serrano de Haro, correspondant de l'Académie de l'Histoire de Madrid, et M. Jean Schoos, de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg et de l'Académie de Wiesbaden.

Nous nous rendons à l'Hôtel de Ville, où nous sommes reçus par M. Dominique Baudis, député-maire, qui nous accueille dans la Salle des Illustres. En déambulant dans cette salle, qui n'est pas sans rappeler la Galerie des Glaces du château de Versailles, on remonte dans l'histoire de Toulouse et l'on y croise ses personnages célèbres, entre autres Clémence Isaure, dont la légende fait une mécène, la "*Belle Paule*", femme ravissante dont tous les Toulousains étaient admiratifs, pour ne pas dire plus, et qui manifestèrent si bruyamment, lorsqu'elle décida de se cloîtrer chez elle, que les Capitoules l'obligèrent à se montrer au moins une fois par semaine au balcon de sa maison. Il faut préciser, que Paule Viguier fut remarquée par François I<sup>er</sup> lorsqu'il vint à Toulouse remercier

Bernuy, un des maîtres du négoce du pastel, qui s'était porté caution de la rançon réclamée par Charles Quint pour libérer le Roi de France.

Un dîner servi dans la Salle des Colonnes de l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques termina brillamment cette première journée.

La matinée du vendredi 15 octobre fut toute entière consacrée à Toulouse avec des communications diverses allant de la Renaissance à nos jours.

"*Du pastel de la Renaissance à la renaissance du pastel*", par M. Paul Rey, président honoraire de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles Lettres, nous permit de découvrir cette plante crucifère cultivée pour ses qualités fourragères ou oléagineuses jusqu'à ce qu'un lointain ancêtre languedocien découvre ses propriétés tinctoriales, le bleu pastel, et permette ainsi, grâce au fantastique développement de son industrie et de son commerce, l'épanouissement de Toulouse. Mais l'indigo eut bientôt raison du pastel, qui retomba dans l'oubli jusqu'à ce que, tout récemment, des pionniers de son renouveau surgissent, porteurs d'espoirs sérieux pour une fabrication industrielle rentable.

La communication suivante, "*Le siècle d'or toulousain ; point de vue de l'Histoire*", par M. Bartolomé Barrassar, mainteneur de l'Académie des Jeux Floraux, se rattachait également au pastel, puisqu'il nous fit découvrir l'ascension et l'enrichissement de certains de ses habitants tels, les premiers grands marchands Lancefoc, Boisson, Bernuy qui se porta caution de la rançon de François I<sup>er</sup>, Assezat, le plus prestigieux, pour ne citer que les plus célèbres maîtres pasteliers qui, avec tant d'autres, ont laissé dans les Hôtels "Renaissance" de Toulouse et dans le Capitoulat de la ville la preuve de leur munificence.

Nous la découvriâmes dans l'exposé de M. Guy Ahlsell de Toulza, membre correspondant de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles Lettres, "*Le siècle d'or toulousain ; point de vue des Arts*". Il nous fit connaître par de très belles diapositives et un commentaire savant et érudit toutes ces demeures dont certaines sont en cours de restauration.

Pour clore la matinée, M. André Turcat, mainteneur de l'Académie des Jeux Floraux, le pilote d'essai de Concorde, nous fit quitter le passé pour le présent et l'avenir en nous développant "*Toulouse et la conquête de l'Air et de l'Espace*". La vocation spatiale de Toulouse est enracinée dans la tradition aéronautique de la ville ; faut-il rappeler que c'est dans cette ville que se situe la chaîne de montage des Airbus ? L'arrivée en 1968 du Centre National d'Etudes Spatiales a été suivie de l'installation des principales industries spatiales françaises. Aujourd'hui, près de 7 000 personnes, dont 70 % d'ingénieurs ou cadres, y travaillent.

Cela représente plus du tiers du potentiel français et 15 % de l'europeen.

Nous avons appris à connaître une ville riche de son passé et respectueuse de ses richesses, mais tournée et ouverte vers celles de l'avenir : un cinquième de sa population est estudiantine.

Nous étions parfaitement préparés à nos occupations de l'après-midi.

En effet, des cars nous ont alors emmenés, avec les accompagnants qui nous avaient rejoints après avoir visité quelques grands monuments de Toulouse, à la Cité de l'Espace, où un déjeuner nous attendait.

Nous avons alors découvert et appris à connaître cet univers spatial et les engins qui permettent de l'explorer ou de l'utiliser pour l'observation de notre terre : fusées, satellites stations orbitales. Nous avons visité la station Mir, dont un exemplaire construit "*au cas où*" a été acheté et installé sur le site. Nous avons pu mesurer, grandeur nature, la fusée Ariane. Dans le planétarium, nous avons parcouru le ciel et ses constellations et nous nous sommes trouvés sous le ciel que connaîtrait Toulouse ce même jour à 22 h.

Nous avons fait confiance aux scientifiques car, à cette même heure, nous étions dans la chapelle que la municipalité nous avait très exceptionnellement ouverte, dans l'ancien couvent des Augustins actuellement Musée Municipal. Après avoir écouté un récital d'orgue par Willem Jansen, un dîner de gala nous réunissait, par petites tables, dans une atmosphère feutrée mais très conviviale.

C'est aux Anciens Moulins du Bazacle, propriété de l'E.D.F. sur la Garonne, que s'est déroulée, le samedi 16 octobre, la partie administrative de notre rencontre. L'Assemblée générale montra que la Conférence avait bien son utilité, qu'elle remplissait son rôle et que ses finances étaient saines. C'est à La Rochelle que se déroulera, les 5,6 et 7 octobre 2000, la prochaine Conférence. Très attachés à l'alternance, à laquelle il a été dérogé cette année, les membres de la Conférence, confiants dans sa pérennité, ont fixé le calendrier jusqu'à 2010. Les années impaires réservées à l'Institut à Paris, les paires, dans l'ordre, à Besançon, Angers, Montpellier, Grenoble et Bordeaux.

Nous avons quitté Toulouse, riches de ce que nous avons appris et découvert... Comment ne serions-nous pas troublés par l'étrange similitude qui existe entre les silhouettes de la fusée Ariane campée entre ses deux boosters et le clocher du mur des églises toulousaines trônant entre ses deux pignons ? Le passé, le présent et le futur se rejoignent.

**Louis de LONGEVIALLE**

## VOLTAIRE, LA VIGNE ET LE VIN

**A**U cours des vingt dernières années de sa vie, Voltaire a entretenu une correspondance avec un propriétaire de vignobles à Aloxe-Corton, le président Le Bault, qui n'était encore que conseiller au Parlement de Bourgogne.



Voltaire par Deveria

Transmises par voie héréditaire pendant cinq générations, ces lettres parvinrent en 1856 au baron de Mandat-Grancey, capitaine de cavalerie, qui décida de les publier en 1868.

Ces lettres, que je livre à votre curiosité, se recommandent par leur parfaite authenticité. Elles sont écrites pour la plupart de la main de Voltaire, les autres étant simplement signées par lui, lorsque son état de santé l'y contraignait.

L'intérêt particulier de cette publication est que, dans un petit espace et à propos de sujets parfois de mince importance, Voltaire s'y laisse voir au naturel, nous permettant de passer rapidement en revue quelques épisodes caractéristiques de son existence, affichant parfois un certain mépris pour l'orthographe et la ponctuation.

La correspondance intime d'un homme n'est-elle pas le meilleur moyen de le juger ? C'est ainsi que nous le verrons prodigieusement actif, habile, clairvoyant, sachant captiver par sa verve et le charme de son style.

Mais sachant aussi mettre ses qualités au service de son bien-être, de ses rancunes, de ses inimitiés, de son besoin de faire parler de lui, de sa réputation qu'il veut étendre en flattant les puissants du jour sans les aimer plus que "cette canaille" dont il parle avec un si beau dédain.

M. Le Bault était conseiller au Parlement de Bourgogne, puis président à Lonnet en 1771 et membre de l'Académie de Dijon.

C'est au Dr Tronchin, médecin de Le Bault comme de Voltaire, qu'il faut attribuer l'établissement de relations suivies entre ses deux clients.

Nous n'avons aucune lettre du président Le Bault. Nous savons pourtant qu'il ne se donna même pas la peine de répondre à la proposition d'être arbitre dans l'affaire de Brosses, que nous évoquerons brièvement. On le devine donc très réservé dans ses réponses, tout en étant obligeant et courtois envers son redoutable solliciteur. De son côté, les lettres de Voltaire à Le Bault témoignent du cas exceptionnel fait par le philosophe de son correspondant, homme influent, instruit et, de surcroît, propriétaire d'excellent vin provenant de ses vignes à Aloxe-Corton.

Voltaire demeurait au début près de Genève, dans une propriété appelée "Les Délices", qu'il quitta en 1761 pour s'installer à Ferney, petite localité dans le Pays de Gex.

La première lettre publiée est en date du 16 décembre 1755.

*"Vos bontés augmentent le regret que j'aurai toujours de n'avoir pas pu assez profiter de votre séjour à Genève et d'avoir été privé par ma mauvaise santé du plaisir de vous faire ma cour aussi bien qu'à Mme Le Bault. Je crois que les cent bouteilles de vin de Bourgogne que vous voulez bien m'envoyer valent mieux que la casse et la manne du Dr Tronchin (...). Je voudrais bien que votre bon vin me donnât assez de force pour venir en Bourgogne."*

Trois années s'écoulent et, le 1<sup>er</sup> novembre 1758 :

*"Permettez que je vous parle d'abord de boire, car s'il est vrai que le Maréchal de Daune ait déconfit le Roy de Prusse, "nunc est bibendum, nunc pede libero pulsanda tellus". Je crois bien que vous n'avez pas cette année le meilleur vin du monde. Mais si vous en avez de potable et qui soit seulement du vin ordinaire à bon marché, je vous en demande trois tonneaux."*

Le 18 du même mois :

*"Quatre tonneaux de votre bon vin d'ordinaire sont ce qu'il me faut (...). Ainsi, Monsieur, puisque vous voulez bien que nous buvions de votre vin, pourriez-vous avoir la bonté de m'en faire parvenir quatre tonneaux ou deux queues à trois cent soixante francs la queue, les deux queues ou les quatre tonneaux enfermés dans d'autres tonneaux pour prévenir les Suisses qui voudraient en tâter sur le chemin." (Une queue vaut un muid et demi, soit 402 litres ; le muid vaut 268 litres, la pinte 0,93 litre.)*

Le 29 décembre 1758, Voltaire vient de se rendre acquéreur de la propriété de Ferney ainsi que de fonds et biens ruraux appartenant à divers particu-

liers, ce moyennant la somme de 89 000 livres, soit 49 000 livres pour la seigneurie et 40 000 pour les divers fonds et biens ruraux.

L'acte officiel de vente devant M<sup>e</sup> Girod, notaire à Gex, sera rédigé au nom de Mme Denis, nièce de Voltaire, pour éviter le paiement de certaines redevances, et ne sera signé que le 9 février 1759.

Le château de Ferney était une résidence fortifiée à laquelle étaient attachés des droits seigneuriaux, avec murs d'enceinte à quatre tours dont deux flanquant le portail d'entrée, le tout en très mauvais état, si bien que Voltaire dut les démolir et reconstruire un nouveau bâtiment qui, après quelques modifications au cours des années, existe toujours et se visite.

Dans une lettre du 29 décembre 1758 :

"M. le président de Brosses me doit 4 000 "seps" pour que je lui fasse boire, après ma mort, du vin de Bourgogne du cru de Tournay. Il m'a vendu cette terre à vie et j'y ai mis pour première condition qu'il me ferait Bourguignon et que je lui planterais 4 000 bois tordus, du meilleur. Si vous le voyez, Monsieur, ayez la charité en digne compatriote de le gronder de n'avoir pas regardé cette promesse de vigne comme son premier devoir (...). Je n'ai trouvé dans la terre de Ferney que du délabrement et des procès."

Le 4 juin 1759 :

"... j'ai la fantaisie de cultiver dans mon terrain hérétique quelques ceps catholiques ; seroit-ce prendre trop de liberté que de m'adresser à vous pour avoir deux cents pieds des meilleures vignes ? Ce n'est qu'un très petit essai que je veux faire. Je sens combien ma vilaine terre est indigne d'un tel plant. Mais c'est un amusement dont je vous aurai l'obligation."

Le 3 juillet 1759 :

"Je vous demandais, Monsieur, avec humilité deux cents "seps" de vigne, sentant parfaitement combien ma terre maudite, mon vigneron et moi, nous sommes indignes d'une telle faveur. Vous daignez m'en faire parvenir davantage.

"Dii melius facere, bene est ; nihil amplius opto."

Je ne prétends pas faire cent bouteilles de vin d'un Bourguignon allobroge. Je ne veux que plaisanter avec mon terrain calviniste. Le territoire payen des Hottentots est un peu plus béni de Dieu. C'est là que les vignes de Bourgogne se perfectionnent ; mais nous ne sommes pas dans notre allobrogie au 34<sup>e</sup> de latitude comme le cap de Bonne Espérance."

Aux "Délices", le 12 octobre 1759 :

"Plus je vieilliss, Monsieur, et plus je sens le prix de vos bontés. Votre vin me devient nécessaire. Je donne d'assez bon vin de Beaujolais à mes convives de Genève, mais je bois en cachette le vin de Bourgogne."

Ici une annotation qui paraît être de la main de M. Le Bault :

"Il y aurait bien à corriger dans cette lettre, mais j'aime assez qu'il boive en cachette d'autre vin que ses convives ; cela est d'un vilain ! Les Genevois n'en seraient guère contents s'ils le savaient."

Voltaire poursuit :

"Je passe mon hiver à Lausanne, où j'userai du même régime (...). Ne pourriez-vous pas à votre loisir m'envoyer, ou deux petites pièces à mon commissionnaire de Nyon ; ou des paniers de bouteilles (...). Mon commissionnaire de Nyon s'appelle Mme Scanavin, ce qui originairement voulait dire "sac à vin".

Le 22 octobre 1760 :

"Les maçons et les charpentiers "et ejusdem farinae homines" m'ont ruiné. Il est dur pour un voisin de la Bourgogne de dépenser en pierres ce qu'on pourrait mettre en vin. J'ai beaucoup de vin assez bon pour des Genevois qui se portent bien, mais à moy malade il faut un restaurant bourguignon."

De Lausanne, le 3 janvier 1761 :

"... Je fais de meilleur vin dans la terre de Tournay que M. le président de Brosses ne l'imagine ; mais il ne vaut pas le vôtre. Daignez donc, Monsieur, m'envoyer tous les deux ans deux tonneaux, l'un de vin ordinaire, l'autre de nectar, qui me fasse jouir longtemps de la terre de Tournay, sans trop déplaire au président. Je les aimerais assez en doubles futailles. Le vin se conserve sur sa lie et s'abonit.

Le curé de Moens aurait dû mettre un peu plus d'eau dans son vin ; je ne sais quelle prérogative les pasteurs du Pays de Gex croient avoir de donner des coups de bâtons à leurs ouailles. C'est un homme qui fait trembler tout le pays, il est malheureusement l'ami intime du substitut de M. le Procureur général et c'est probablement à cette tendre amitié qu'il doit l'indulgence dont il abuse (...). Il remue tout le clergé, il court à Annecy remonter à l'évêque que tout est perdu dans l'Eglise de Dieu si les curés ne sont pas maintenus dans le droit de donner des coups de bâton à qui leur plaît."

Pris d'un zèle regrettable par son exagération, le curé de Moens avait usé du bâton sur la tête d'un certain Decroze, le jeune qui fréquentait assidûment une cabaretière malfamée, laquelle fut elle-même battue. Voltaire n'aimait pas les curés en général et le curé de Moens en particulier ; en outre, il aimait à faire parler de lui et à se poser en arbitre de toutes les questions qui pouvaient s'ajouter dans le Pays de Gex. Toutefois, malgré le recours par Voltaire aux procédés les plus vils, cette "grande" histoire n'eut pas de suite.

A Ferney, le 30 septembre 1761 :

"Pour vous amuser pendant les vendanges, souffrez que je vous prenne pour arbitre conjointement avec le président et le procureur général. Le procédé du président de Brosses vous surprendra peut-être, mais il ne surprend ici personne. J'en suis fâché pour luy plus que pour moi."

A cette proposition, le président Le Bault ne répondit pas. Quand le président de Brosses vendit "à vie" la terre de Tournay à François de Voltaire, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, l'acquéreur, qui ne connaissait point cette terre, s'en remit à la probité et à la noblesse des sentiments de M. le président de Brosses,

lequel exigea de l'acquéreur à vie 35 600 livres argent comptant et 12 000 francs en réparations à faire au château et à la terre en trois années de temps. Puis le bois figurant à l'acte pour cent arpens n'en contenait en réalité que quarante selon les ingénieurs du Roy.



Le Président Charles de Brosses (1709-1777)

Le président de Brosses prétendit avoir vendu une partie des bois à un négociant de Genève, vente qui par la suite se révéla fausse. Voltaire se plaignit modestement au président de Brosses, qui le prit de haut. Au surplus, c'est un montant de 18 000 F de réparations que Voltaire dut faire en trois mois. Un procès interminable s'en suivit qui, finalement, aboutit à un accord.

Le 12 novembre 1761 :

*"Je ne vous demande du vin, Monsieur, qu'en cas que vous ayez de semblable à celui que vous m'avez envoyé les premières années. A mon âge, le bon vin vaut mieux que M. Tronchin. Il y a près de deux ans que je bois du vinaigre et le président de Brosses n'y met pas de sucre !"*

Le 5 décembre 1761 :

*"Puisqu'il faut vous dire la vérité, Monsieur, l'un de mes 'tonnaux' a tourné entièrement ; je garde l'autre et j'attends le mois de May pour le boire. J'accepte avec foy et espérance le vin du crû de Mme Le Bault ; il doit être agréable sans fadeur, fort sans trop de vivacité, bien coloré sans être trop foncé ny trop clair ; il doit plaire à tous les goûts, du moins c'est ce que j'imagine, pour peu qu'il tienne de la propriétaire ; il est vrai que je suis bien pauvre : 1) grâce à la guerre ; 2) grâce à une église que j'ai fait bâtir et pour laquelle on voulait me pendre ; 3) grâce à un théâtre où je joue passablement les vieillards mais qui est trop beau pour le Pays de Gex ; 4) grâce à M. de Brosses, qui me coûte près de 60 000 livres (...), je veux bien que l'on me ruine, mais je ne veux pas que l'on se moque de moy (...). Vous faites très bien, Monsieur, d'hériter de bons vignobles et de ne point acheter comme moy très chèrement des terres qui ne donnent que du vin de Brie ; vous faites encore très bien de tailler en Automne, vous en ferez plus tôt vendange."*

Le 23 mars 1762 :

*"... Vous avez entendu parler peut-être d'un bon huguenot que le Parlement de Toulouse a fait rouer pour avoir étranglé son fils ; cependant, ce saint réformé croyait avoir fait une bonne action, attendu que son fils voulait se faire catholique et que c'était prévenir une apostasie. Il avait immolé son fils à Dieu et pensait être fort supérieur à Abraham, car ce dernier n'avait fait qu'obéir, mais notre calviniste avait pendu son fils de son propre mouvement et pour l'acquies de sa conscience."*

Il s'agit de la fameuse affaire Calas, qui mériterait que l'on s'y attardât, où Voltaire employa toute son énergie. En fait, Voltaire trouva avec cette affaire une occasion inespérée d'attaquer la religion, "l'infâme" et, pour obtenir la réhabilitation de Calas en 1765, parvint à renverser les rôles et à faire considérer comme fanatiques non les Calas, mais leurs juges, c'est-à-dire catholiques et parlementaires, double raison pour entrer en campagne contre eux.

Le 2 avril 1762 :

*"... Je ne crois pas que le curé de Moens (encore lui) tâte de votre bon vin ; ce n'est pas qu'il ne l'aime infiniment, mais il ne mérite que de l'eau du Styx. Et il ne devrait bien en aller boire avec votre fripon de curé qui m'a vendu un tonneau de mauvais vinaigre."*

Aux "Délices", le 17 mai 1762 :

*"J'ai été sur le point, Monsieur, de boire de l'eau du Styx, qui ne vaut pas votre vin de Bourgogne ; et je crois que pour le peu de temps que j'ai encore à ramper sur ce globule appelé globe, le vin me sera interdit, mais du moins j'aurai le plaisir d'en faire boire, ainsi votre charette sera la bienvenue."*

Quelques jours après :

*"Il est arrivé, Monsieur, huit tonneaux à Nyon (...). Faudra-t-il laisser le vin en tonneaux ; faut-il le tirer en bouteilles ? Quand sera-t-il potable ? "Quis, quid, ubi, quibus auxiliis, quomodo, quando ?" Tout ce que je vous demande est très désintéressé, car je ne boirai guère de votre bon vin, mais je boirai à la santé du Parlement quand vous aurez accommodé toute cette malheureuse affaire" (affaire Calas).*

Aux "Délices", le 8 septembre 1762 :

*"... Le tempérament de votre vin est trop différent du mien, vous savez que je suis trop maigre et il s'est mis à être trop gras ; il file (...). Je suis plus malade encore que mon vin et c'est ce qui fait, Monsieur, que je n'ai pas l'honneur de vous écrire de ma main ; je renonce à engraisser, mais si vous pouvez dégraisser mes dix tonneaux, je vous aurai une extrême obligation."*

De Ferney, le 31 décembre 1762 :

*"... Puis-je implorer votre protection pour avoir 4 000 plants des meilleures vignes de Bourgogne ? Je sais bien qu'il est ridicule de planter à mon âge, mais quelqu'un boira un jour le vin de mes vignes et cela me suffit, "homo sum, et vini nihil a me alienum puto"."*

Le 14 janvier 1763 :

*"J'ai les yeux rouges comme un ivrogne, et je n'ai pourtant pas l'honneur de l'être. Ma fluxion et quelques autres bagatelles de cette espèce me privent de l'honneur de vous écrire de ma main. Quand je prends la liberté de vous demander du vin de Corton, ce n'est point par sensualité, c'est par régime. C'est ce qui fait que je vous en demande pour cette année."*

Le 23 mars 1763 :

*"Vous faites de moi, Monsieur, un petit Noé. Grâce à vos bontés je plante des vignes dans ma vieillesse. Si je ne bois pas du vin qu'elles produiront, ceux qui y viendront après moi le boiront à ma santé."*

Le 6 septembre 1763 :

*"Permettez que je me dépie en vous demandant un de vos tonneaux ordinaires de votre excellent vin. Si j'osais, je vous supplierais d'accompagner cet envoi de quelques seps de vignes que je puisse planter sur la fin de l'automne. Elles viennent à merveille, j'ai au moins la consolation de voir les feuilles de la vigne dont probablement je ne boirai point le vin. Je suis un peu fâché que la vie soit si courte. Je n'en jouis que depuis que je suis dans la retraite."*

En fait, Voltaire avait encore quinze années à vivre.

Le 28 décembre 1763 :

*"J'ai reçu la feuillette et je suppose qu'elle est de l'année passée, elle n'en vaudra que mieux ; au moins, mon curé n'aura pas la dime de cette feuillette et nous la boirons toute sans lui à votre santé. Il fait venir du vin de Champagne qu'il compte payer de notre dime."*



Le château du Tournay à Préguy (Suisse), près du lac de Genève

Le 6 janvier 1765 :

"Un pauvre Quinze-vingt, Monsieur, a encore un gosier, quoiqu'il soit privé des yeux. Les dames qui vivent avec moi ne sont pas dignes de votre vin. Mais moi, dont la vieillesse a besoin d'être réchauffée, j'ai recours à vos bontés. Je vous supplie de m'envoyer cent bouteilles en deux paniers du meilleur vin qu'un aveugle puisse boire ; peut-être même cela me rendra-t-il la vue, car on dit que ce sont nos montagnes de glace qui m'ont réduit à ce bel état. Je vous avoue que je serais fâché de perdre absolument les deux yeux, qui ne pourraient plus voir Mme le Bault... Je suis toujours bercé de l'espérance de venir vous faire ma cour à tous deux à Dijon, mais "Belle Philis on désespère alors qu'on espère toujours"."

Le 11 mars 1765 :

"J'ai encore un tonneau tout entier de votre bon vin. Je suis le seul chez moi qui en boive, comme j'ai eu l'honneur de vous l'écrire, et j'en bois environ un demi-septier par jour. C'est une affaire de santé et non pas de luxe. Je suis indigne d'être Bourguignon."

Puis deux années s'écoulaient et, le 6 février 1767 :

"Vraiment, Monsieur, quand vous voudrez, vous nous ferez grand plaisir de combattre nos abominables neiges avec quarante bouteilles d'excellent vin. Il n'y aurait qu'à les faire adresser par la veuve Rameau à Nyon, où je les enverrais chercher. Je suis plus las de ma Sibérie que je ne le suis de la guerre de Genève ; l'hiver y est pire qu'à Pétersbourg."

A cause de troubles civils dans la ville de Genève, la France avait fait occuper militairement les frontières. "Nous sommes, disait-il dans une lettre du 19 janvier 1767, à Ferney comme dans une ville assiégée. Je ne m'attendais pas à soutenir icy les horreurs de la guerre dans mes derniers jours !".

Le 27 août 1768 :

"Je me flatte que vous aurez d'excellent vin cette année et que vous voudrez bien que j'en boive cent bouteilles. M. le président de Brosses me fait boire la lie du vin de la terre de Tournay ; si vous vendiez votre vin aussi cher qu'il vend le sien, vous feriez une immense fortune."

Le 11 janvier 1769 :

"... Il faut que je sois désespéré puisque votre bon vin ne m'a pas encore guéri ; cependant, je ne veux boire que par vos bienfaits. Je ne puis plus souffrir d'autre vin que le vôtre."

Le 6 décembre 1769 :

"Vous êtes charitable, je bois du vinaigre, j'ai recours à vos bontés ; je vous supplie de m'envoyer cent bouteilles de votre vin rouge et cent bouteilles du joli petit vin blanc de Mme Le Bault. Ayez pitié d'un pauvre malade qui vous est bien véritablement attaché."

Aux "Délices", le 3 juillet 1770 :

"Si vous avez un simple tonneau de votre bon vin, une demi-queue, elle sera reçue avec reconnaissance, on la boira à votre santé, on la paiera loyalement selon notre coutume, mais il faudra attendre que les chaleurs soient passées (...). Je ne me plains de rien dans mes terres, que de la rapacité des gens de justice de Gex, qui ruinent le pays. Un procureur nommé Dulcis, dont le nom est un contresens, fait vingt pages d'écriture pour quelques vaches entrées dans le pré d'un voisin... et puis le coquin fait payer huit livres dix pour sa pancarte et il en coûte une livre et cela se renouvelle tous les jours, les paysans se réfugient dans le territoire de Genève, le pays se dépeuple, on n'y trouve pas un ouvrier."

Le 5 décembre 1770 :

"Vous ne m'avez rien écrit sur vos vignes cette année ; je me flatte que la bénédiction de Jacob est tombée sur vous comme sur nos cantons ; nous ne sommes pas dignes, nous et notre vin, de la prodigieuse quantité que nous en avons ; mais nous faisons plus de cas de deux de vos tonneaux que de trente des nôtres. Si donc, Monsieur, vous avez un tonneau de vin ordinaire et un autre d'excellent, je boirai l'un et l'autre à votre santé."

Ainsi s'achève la liste des lettres publiées par M. de Mandat-Grancey.

On peut se demander si Voltaire réservait à sa consommation personnelle, comme il le prétend, les quantités importantes de Corton qu'il achetait chaque année. Heureusement non ! En réalité, il faisait à ses hôtes l'honneur de son meilleur vin. Et les visiteurs affluaient vers le château, parfois y séjournaient, venant de toutes parts, de France, de Suisse, de Prusse, de Russie, si bien qu'il fut appelé "l'aubergiste de l'Europe". Ferney devenait l'étape incontournable des jeunes milords en quête d'éducation.

Je ne résiste pas au désir de vous lire quelques lignes de deux lettres adressées par le chevalier de Boufflers à sa mère en 1764, alors que, se rendant en Suisse, il avait fait étape au château de Ferney :

"Enfin me voici chez le roi de Garbe... Vous ne pouvez vous faire l'idée de la dépense et du bien qu'il fait. Il est le Roi et le Père du pays qu'il habite, il fait le bonheur de ce qui l'entoure... Au reste, la maison est charmante, la situation superbe, la chère délicate, mon appartement délicieux."

Dans la seconde lettre, il déclare :

"J'ai été pour la première fois à Genève. C'est une grande et triste ville habitée par des gens qui ne manquent pas d'esprit, et encore moins d'argent, et qui ne se servent ni de l'un ni de l'autre. Ce qu'il y a de très joli à Genève, ce sont les femmes ; elles s'ennuyent comme des mortes, mais elles mériteraient bien de s'amuser. Le peuple suisse et le peuple français ressemblent à deux jardiniers, dont l'un cultive des choux et l'autre des fleurs. Remarquez encore avec moi que moins on est libre et mieux on aime les femmes. Les Suisses s'en servent moins que les Français, et les Turcs davantage."

Ces savoureuses considérations mettent un terme à ce modeste exposé. Tout a déjà été dit et écrit par des personnes hautement qualifiées et compétentes sur Voltaire philosophe, historien, auteur dramatique, polémiste. Il restait à vous le montrer cette fois loin des polémiques et des épigrammes, calme, détendu, souriant, comme l'est un homme lorsqu'il a dans la main un verre de vin de qualité.

C'est ce que j'ai tenté de faire devant vous.

Michel BARATIER



Le déjeuner de Voltaire

## DU DÉLUGE AUX O.V.N.I.S.

UNE HISTOIRE DES HOMMES PAR UN FRANCISCAIN DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE, JACQUES FODÉRÉ  
(II, suite et fin)

**D**ANS notre précédente communication sur ce singulier prieur du couvent des Cordeliers à Villefranche que fut Jacques Fodéré, nous avons évoqué les origines millénaristes de cet ordre, puis l'utopie grandiose de pauvreté et de paix universelle par laquelle François, le fondateur, se distingue de tous les autres initiateurs des grands courants religieux du christianisme. Nous avons ensuite, par quelques exemples, rappelé quelles furent leurs méthodes de conversion, la prédication, l'exemple de leur vie de dévouement et surtout les récits de prodiges et de miracles, en quoi ils ne se distinguaient que peu de l'ordre jumeau de saint Dominique, également bien présent dans notre région. Enfin nous avons abordé, après bien d'autres, la question passablement controversée de l'antériorité en France de Villefranche sur tous les autres couvents franciscains.

Il convient à présent, sans vouloir épuiser un sujet des plus riches en raison des qualités d'observation et de réflexion de Jacques Fodéré, d'aborder sa vision de l'Histoire. Cette vision, il la partage largement avec bon nombre de ses illustres contemporains, même s'il fait preuve bien souvent d'un esprit critique, presque moderne par certains côtés. Car 1619, année où paraît la *"Narration historique et topographique des couvents de l'ordre de saint François"*, c'est l'année où René Descartes, durant une nuit d'enthousiasme et de flamme, acquiert la certitude de sa vocation et jette aussitôt les bases de sa révélation d'une philosophie universelle et rationnelle. Alors que, quarante ans plus tard, Blaise Pascal présente encore un tableau très biblique de l'évolution humaine, que, soixante ans après Fodéré, Bossuet fait paraître son *"Discours sur l'Histoire universelle"*, puis rédige sa *"Politique tirée de l'Écriture sainte"*, comment s'étonner que Jacques Fodéré, savoyard, lyonnais et beaujolais du XVII<sup>e</sup> siècle, remonte au déluge pour expliquer l'origine des Gaulois ?

### Les Gaulois sont dans... la Bible

On s'imagine trop souvent, en effet, que les élites des XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et même après jetaient sur le passé le même regard que nous-mêmes. Ils en étaient bien loin ! Ernest Renan, à la fin du XIX<sup>e</sup>, cherchait

encore à localiser le Paradis terrestre et, peu de temps avant Fodéré, les rois de France, dont la politique grandiose a su réaliser le rêve bimillénaire de reconstitution de la Gaule, se croyaient les descendants des Troyens.

Voici donc les premières lignes de sa présentation :

*"Le nombre de ceux qui ont travaillé à la recherche de l'origine des Gaulois est déjà si grand, que j'estimerois chose superflue d'en dire davantage, si ce n'estoit que mon subiet me porte à y donner une petite attaincte, afin que chascun sache en quel endroit des Gaules est assise nostre province ; et diray hardiment, que c'est un peuple des plus anciens qui soit en l'Europe, pouvant monstrier son origine dès le temps d'Abraham quelques trois cens ans après le Deluge, environ le commencement du troisieme aage du monde."*



Gravure tirée de Pierre Le Baud, *"Compilation des chroniques et histoire des Bretons"* (1480). Cette étonnante miniature, antérieure d'un siècle seulement à la *"Narration historique"* de Fodéré, présente à la fois l'origine des hommes d'après la Bible (meurtre d'Abel, Arche de Noé, Tour de Babel), mais aussi la mythologie gréco-romaine, avec la prise de Troie et la fuite des assiégés selon l'Énéide. Tout part bien de Noé, nouvel Adam, et de la diversité des langues.

Ce cataclysme, qui se retrouve dans bon nombre de cultures, vient de faire l'objet d'une nouvelle localisation : en effet, deux chercheurs américains le situent à présent dans la mer Noire. Par la suite (dixit Fodéré), Japhet (qu'il qualifie d'Europeum Pater et qui est l'un des trois fils de Noé) "vint planter son bourdon à l'entrée" de notre continent. Il n'était pas seul et sa troupe se divisera en trois sections : un groupe ira fonder Rome, un autre la Grèce et le troisième débarquera en Provence, puis remontera la vallée du Rhône et le Languedoc. Les conducteurs de cette dernière troupe s'appelaient Gomer, Longo, Celtes, Bardus, Lugdu, Narbo, Belgius et autres.

Ce sont eux qui sont à l'origine de toute l'Europe du Nord et du Centre qui, selon Fodéré et ses contemporains, n'est alors qu'un immense désert.

*"Ceux icy instruits et bien enseignez par leur Prestre Samothès, frere de Gomer, et pere de Tubal, se separerent par cantons, desquels Longo et Bardus prinrent terre à Nice, et s'escarterent du costé où est à present le Milanois, et le Piedmont, d'où est que ceste contree qu'ils habiterent fut appelee de leurs deux noms Longobardie. Les autres suivans le vent de leur fortune aborderent à Marseille, suivirent le long du Rosne, puis le long de Loire, s'arrestans par troupes les uns icy, les autres là, selon qu'ils trouvoient les contrees plus agreables à leurs humeurs : et neantmoins tous furent appelez Galli."*

On voit par cette brève citation comment se formait, dans l'imaginaire français, à l'instar des cosmogonies épiques de Grèce et de Rome, une mythologie des origines, très largement tributaire d'une étude minutieuse et littérale de l'Écriture sainte.

### **Les Gaulois sont en réalité des "Gaulois Francs"**

Nous passons rapidement sur l'étymologie laborieuse du mot "Gaulois" (Fodéré la qualifie lui-même de ténébreuse), pour en arriver tout de suite au grand problème de l'origine de notre nom de "Français". L'auteur écarte d'entrée de jeu toute origine transrhénane : "Nous n'avons pas pour agréable d'être sortis de la race des Allemans, tant différents en mœurs et humeurs du naturel françois". Comme il faut bien trouver une origine à ce nom et que le sens de "franc = libre" est incontournable, il va en déduire que le nom de Francs avait été donné aux Gaulois parce qu'ils avaient refusé de payer leurs impôts aux Romains. Nous sommes évidemment en plein délire historique, même si les révoltes contre l'impôt font partie intégrante des mythes spécifiques de la joyeuse troupe d'Astérix. Selon Fodéré, les Gaulois se seraient répandus en Italie du Nord, puis en Macédoine ; ils auraient même peuplé l'Allemagne, ce qui expliquerait les tentatives belliqueuses d'Ariviste, qui voulait tout simplement revenir au pays de ses ancêtres.

On retrouve cette explication légendaire chez Guillaume Paradin, et même Claude-François Menestrier. Ne nous attardons pas sur l'inévitable et famélique Pharamond, qui acquerra, grâce à Châteaubriand, une seconde jeunesse dans le "Génie du Christianisme". Ce refus catégorique de l'ori-

gine germanique des Francs vaudra du reste à l'historien Freret quelques mésaventures pour avoir osé affirmer, en 1714, que les Francs ne descendaient ni des tribus d'Israël, ni des Troyens, mais bel et bien des Germains.

### **La meilleure des Gaules, c'est la "Gaule celtique", la plus sainte des trois Gaules**

Fodéré, lui, se réjouit d'habiter le pays du berceau des franciscains, la Gaule celtique, la meilleure des trois Gaules, dont César avait qualifié ainsi les habitants : "Très prudents, très humains, très courtois, très dociles". Ceux des deux autres Gaules "avaient les imperfections des extrémités, étant fort rudes, agrestes, discourtois, incivils et rébarbatifs". Autre avantage : le climat de cette Gaule, qui, en outre, selon une étymologie grecque cette fois, signifie "comme le lait", blancheur et candeur.

Mais ce n'est pas le seul bienfait de cette province de Saint-Bonaventure (autrefois appelée Bourgogne, Fodéré ne manque pas de le rappeler maintes fois) et de ses plus beaux fleurons : le Forez, la Bresse, le Beaujolais et le Mâconnais. Elle est surtout celle qui possède les abbayes-mères de la chrétienté, savoir Cluny, Cîteaux, Saint-Antoine-en-Dauphiné, la Grande-Chartreuse, Saint-Ruff à Valence, le Val des Echoliers, Evo en Bourbonnais, etc. Elle a, en outre, l'insigne privilège d'avoir abrité le premier couvent franciscain : celui de Villefranche. Cet ordre a depuis tant prospéré que, sans compter ceux donnés aux Récollets, il y a à présent plus de cinquante couvents de frères et quinze monastères de religieuses de Sainte-Claire. Enfin cette précieuse province de Saint-Bonaventure comprend vingt évêchés et des terri-



Le couvent des Cordeliers à Lyon, au XVI<sup>e</sup> siècle. La présence des Franciscains à cet endroit est attestée depuis 1226. En comparant avec la situation actuelle de Saint-Bonaventure, on peut se rendre compte de l'importance de l'emprise immobilière.

toires appartenant à cinq princes souverains, rois de France et d'Espagne, duc de Savoie, de Lorraine et de Montpensier.

Cette présentation glorieuse du caractère exceptionnel de l'implantation franciscaine en France nous amène à adopter le plan suivant : histoire civile et politique ; histoire religieuse ; histoire locale.

Cette triple vision de l'Histoire ne donnera pas lieu à un examen exhaustif, qui nous prendrait plusieurs heures, mais à un choix de quelques épisodes essentiels, sur lesquels Fodéré apporte un éclairage particulier et souvent inédit.

## I. L'histoire civile générale de la France

L'histoire de France d'avant le XVII<sup>e</sup> siècle, racontée par un franciscain d'origine non encore française à l'époque, mais savoyarde, et qui est chargé d'établir l'histoire d'une des grandes provinces de son ordre, c'est d'abord l'histoire des six custoderies formant aujourd'hui à peu près quatre régions actuelles : Rhône-Alpes, Auvergne, Bourgogne, Franche-Comté.

Mais en 1619, ces custoderies s'appellent : Lyon, Dijon, Auvergne, Comté de Bourgogne, Vienne et Dauphiné, Savoie. Lors de la création supposée du premier couvent franciscain à Villefranche, soit entre 1210 et 1230, aucune de ces custoderies ne fait partie du domaine royal. A la mort de Fodéré, quatre y sont définitivement rattachées : Lyonnais, Bourgogne, Auvergne et Dauphiné. C'est assez dire que, même pour un homme d'église, essentiellement préoccupé du salut dans le cadre de son ordre mendiant, la naissance et - disons - la fin de ces entités géographiques ne sont pas sans importance. Et il saisit parfaitement la mise en place progressive d'un autre ensemble, sous l'égide d'un pouvoir plus vaste qui peut être aussi facteur de paix et de réconciliation. Aussi donne-t-il à Henri IV le titre de bien-aimé, parce qu'il a été à la fois rassembleur et pacificateur. Mais avant d'en arriver là, il sait que les étapes furent longues et parfois sanglantes. Il nous en donne des détails fort précieux, contenus dans l'Histoire des custoderies mais aussi dans celle des villes.

Nous passons rapidement sur ses recherches parfois cocasses, concernant l'étymologie. Il sait parfaitement l'importance de ce mot, qui vient du grec "etumos = vrai". Selon l'adage célèbre : "nomen est omen = le nom est un destin". Quand il ne peut avoir recours aux sources latines telles que César, Strabon, Ammien Marcelin, Tacite, Eutropius, etc., il doit inventer, comme du reste beaucoup de ses contemporains, des origines fantaisistes. Par exemple, les "hameaux et bourgs qui cultivaient des oignons" et qui deviennent des "Bourgu-ignons", ces "Longo" qui se réunirent aux "Bardus" et qui devinrent les Lombards, ces habitants de "Di-jon" qui adoraient le dieu égyptien Geon, ou ces secrétaires du Pape et de l'Empereur qui s'appelaient l'un

"Guelfi" et l'autre "Gibelli", dont il ignore - et pour cause - l'origine germanique Welf et Weibligen. En cela, il est bien de la lignée de ces premiers franciscains qui, abordant les pays du Nord, se retrouvèrent en prison, pour avoir répondu "Ja" à toutes les questions, faute de connaître la langue.

Plus intéressants sont les récits de la mort de ces provinces.

### De la passion pour les dauphins au Dauphiné "français"

S'il ne s'étend pas sur le rattachement du Lyonnais au royaume parce qu'assez lointain (1312) ou peu sur celui de l'Auvergne (1527), suite à la trahison du connétable de Bourbon, il est beaucoup plus disert sur les deux autres. Tout d'abord, un rattachement en douceur, celui du Dauphiné, ce nom étrange qui provient de Guigüe III, comte de Viennois.

*"Celui-ci qui se plaisoit si estrangement au Hieroglyphique du Dauphin, à cause des belles propriétés qui sont en ce poisson, qu'il prit le Dauphin, pour ses armes et devise, et quitta le titre de Cote, se fit appeller Dauphin Viennois, et de là le pays a esté appelé Dauphiné. Et d'effect les propriétés du Dauphin sont singulieres. Atheneus en son livre 13 en rapporte quelques unes fort remarquables, quand il dist "Delphinus est animal hominum amantissimum, ac prudentissimum, quod sciat gratias rependere". Trois propriétés certes bien eslognees de la nature stupide des poissons : premierement il dit que le Dauphin est tres amateur des hommes, et c'est pourquoy Plutarque s'esmerveille de l'humanité de ce poisson, qui ayme les hommes, non pour la nourriture comme les chiens, ny par force ou artifice comme les Elephans et Lyons et tous autres animaux, qui n'ayment que des personnes particulieres : mais le Dauphin ayme naturellement l'espece humaine en general. Secondement, il est appelé tresprudent, pource qu'il use diversement d'une grande prevoyance et providence naturelle, selon diverses mutations du temps, lesquelles il pressent naturellement. Et en cela il ne profite pas seulement pour luy, mais s'efforce de servir à l'homme : car quand on void les Dauphins tressaillir, la mer estant calme c'est signe infailible que le vent et tempeste viendra du costé où ils font bouillonner la mer par leurs sauts et gambades : au contraire, quand les Dauphins jettent l'eau çà et là lors que la mer est troublee, ils promettent serenité sur la mer, qui font comme advertissements aux mariniers duser de prudence et prevoyance. Tiercement Atheneus dist que le Dauphin est ennemy de l'ingratitude, et qu'il reciproque liberement les biens qu'on luy faict. Du temps de l'Empereur Auguste, un enfant alloit tous les jours à l'escole despuis son village nommé Pozzoli iusques à la ville de Baia distants l'un de l'autre d'un bon quart de lieue tout du long de la mer. Un Dauphin paroissoit souvent, en ceste morte, auquel l'escolier donnoit du pain qu'il portoit pour son disner, par succession de temps le Dauphin pour n'estre ingrat, et en recognoissance de ceste nourriture portoit sur son dos tous les matins l'escolier, despuis Pozzoli iusques à Baia, et le rapportoit tous les soirs despuis Baia iusques à Pozzoli ce passe-temps dura plusieurs annees iusques à la mort de l'enfant, que le Dauphin venant tous les jours au rivage de ceste morte, et voiant que son bien-facteur ne venoit plus ne le voulut pas survivre : ains se ietta en terre sur le rivage de la mer et fut ainsi treuvé mort. Qui voudra sçavoir davantage du naturel de ce divin poisson, qu'il lise Pline et Pierius, lesquels en disent tant que je serois trop prolix à les reciter*

En résumé, si entre toutes les nations du monde le François est le plus benin, le plus humain, le plus courtois et le plus civil, j'oseray dire qu'entre toutes les Provinces de la France ces belles qualitez conviennent naturellement aux Dauphinois, et tres à propos Guigüe III avoit pris le Dauphin pour ses armes. Plus tard, Humbert, privé de lignée légitime de son corps, et pource

*se resoluat quitter le monde : et se rendre d'Eglise pour vacquer le reste de sa vie à la méditation, remit à Charles fils aîné dudict Roy Jean, toutes les places du Dauphiné, qu'il s'estoit réservé, sauf quelque petite péñion : et lors du propre mouvement du Roy fut faicte et couchée la condition que le fils aîné de France, et non autre, porteroit le nom de Dauphin, qui est le plus proche degré pour parvenir à la dignité Royale : le contract est fort prolixé tout en Latin en assez beaux termes : donné à Romans l'an 1349, le penultiesme de Mars."*

### La Bourgogne et la guerre de Cent Ans

Pour la Bourgogne, il en fut bien sûr tout autrement. Dans maints passages, Fodéré nous en narre les péripéties liées aux fortes personnalités de Jean Sans Peur, de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire. Elles sont d'une façon plus générale liées à la problématique de la Bourgogne elle-même et de sa géopolitique issue de l'empire carolingien. Lorsque le duché de Bourgogne fut donné en apanage au fils du roi Jean le Bon, Philippe le Hardi, le détachement du royaume de cette riche et puissante province fit comprendre à ses possesseurs successifs que, pour exister ou pour ressusciter en tant qu'Etat, la Bourgogne n'avait d'autre choix que de s'allier tantôt aux Anglais, tantôt aux Allemands. Cette politique n'avait rien d'original et maintes provinces le jouèrent au cours de l'Histoire. Fodéré le déplore. Mais il reconnaît la légitimité absolue des droits des princes à contester le pouvoir royal. Il évoque, par exemple, la guerre "du bien public", où les nobles contestèrent à Louis XI le droit de prendre comme agents des personnes "de néant et de basse qualité".

Il ne s'agit pas de retracer toutes les péripéties de la guerre de Cent Ans (qui, du reste, n'est nommée ainsi que depuis 1823), mais de donner quelques détails sur le personnage de Jean Sans Peur, par exemple.



Les Cabochiens, avec l'aval du duc de Bourgogne, se livrent au pillage et au massacre dans les rues de Paris.  
M. d'Auvergne, "Les Vigiles de Charles VII", min. XV<sup>e</sup> siècle.

Celui-ci, neveu du roi Charles V, aspirait à la royauté et n'hésita pas à éliminer ses rivaux, les princes du sang. Il commença logiquement par Louis, duc d'Orléans, qu'il fit assassiner en 1407. Il entra ensuite dans Paris, où le Parlement, malgré ses pressions, qualifia le crime de lèse-majesté. Là,

Jean Sans Peur n'hésita pas à faire régner la terreur avec l'aide des Bouchers de Paris avec à leur tête le célèbre Caboché. La sinistre réputation de celui-ci explique que son nom raccourci allait servir au XIX<sup>e</sup> à désigner l'ennemi d'au-delà du Rhin. A Rouen, il fit jeter à la Seine le bailli Raoul de Cancourt et ses gens. A Paris, les massacres reprirent avec, comme premières victimes, le connétable d'Armagnac et le chancelier Merle. Son impudence et la gravité de la situation sont résumées d'une façon saisissante par ce paragraphe de Fodéré :

*"L'an 1411, d'autant que le Roy Charles VI estoit affligé de certaine débilité de cerveau par intervalles, le Duc de Bourgogne voulut être Régent de France à la forclusion du Dauphin, alléguant que ledit Dauphin se laissoit conduire par ceux qui ruinoient le Royaume pour s'enrichir en particulier : Et pour leur faire entendre leur mauvaise administration, le premier jour de l'an il fit un grand festin au Roy de Navarre, aux Ducs de Berry, de Bourbon, de Brabant, de Lorraine, de Bavière frère de la Roynne, à douze Comtes, à plusieurs Marquis et autres grands Seigneurs. A la fin du disné il donna pour estreines à chacun des Princes un niveau d'or, fait de la mesme forme d'un niveau de masson, auquel pendoit à une petite chaisne d'or un petit plumbeau d'or. A chacun des Comtes et autres Seigneurs il donna un niveau d'argent de mesme façon, le tout bien industrieusement élaboré. Tous les convives après avoir bien philosophé dessus leurs présents, cogneurent aisément que c'estoit une*



Jean Sans Peur dans tout son lustre

hiéroglyphe qui signifioit que le Duc de Bourgogne prétendoit user de quelque grande autorité pour ramener au droit chemin ceux qui avoient le gouvernement et administration du Royaume et qu'il s'en vouloit faire à croire : Et par effect, il disposa si bien ses affaires, que par l'Ordonnance du Concile de Constance il fut déclaré Régent de France. Mais l'an 1418, ledit Jean Duc de Bourgogne traictant la paix avec le Dauphin à Montreault sur Yonne fut tué en la présence du Dauphin sur le pont"

Philippe le Bon lui succéda. Nous le retrouverons plus loin, à propos de la Sainte Chapelle de Dijon. Mais si Fodéré donne d'autres détails sur la suite du conflit entre Anglais, Bourbons, Bourguignons, Orléans et Berry, il ne souffle mot de Jeanne d'Arc, comme beaucoup d'ecclésiastiques du reste (Lamure en parle à peine). Il fallut attendre que la France victorieuse de 1918 impose sa place sur les autels quelque cinq siècles après.

### La fin de la Bourgogne et la triste fin du Téméraire

La vraie fin de la guerre de Cent Ans, c'est bien la fin de la Bourgogne et, sur l'équipée désastreuse de Charles le Téméraire, le récit de Fodéré est irremplaçable.

Le duc s'était déjà signalé en 1472 par le terrible massacre de Néelle, au cours duquel, en violation des garanties données, les assiégés avaient été tués jusque sur les autels. Fodéré le précise :

*"Eux se retireroient leur vie et bagues sauvées mais on ne leur tint aucune parole : car aussi tost qu'ils eurent baissé les ponts et ouvert les portes, pensant d'estre en seurté, les soldats du Duc entrerent les armes au poingt et commencerent à chamailler de telle rage qu'ils tuerent tous ceux qu'ils rencontrerent par les rues, tant habitants, que soldats : plusieurs s'enfuyrent dans l'Eglise, croyant d'y trouver un asseuré azile : mais ils ne laisserent pas d'y estre massacrez jusques sur les autels mesme, voire ceux qui tenoyent les images embrassées, comme estimants d'y estre en plus de franchise. Le carnage achevé, le Duc de Bourgogne entra en la ville, et alla tout à cheval dans l'Eglise : et la voyant pleine de corps l'un sur l'autre et le pavé couvert de sang humain en telle abondance qu'il y en avoit quasi par tout un bon demi pied, il dit tout haut, qu'il estoit bien aise d'avoir de si bons bouchers"*

En quelques pages, il fait le récit de la chute vers l'abîme du dernier duc de Bourgogne :

*"L'on eust dit quelques années auparavant que le Duc Charles alloit cherchant son malheur par je ne sais quelle fatale obstination à vouloir faire la guerre contre tout le monde, nonobstant plusieurs et diverses deffaictes entieres de six armées"*.

Parmi ces défaites successives, l'épisode de Grançon est très représentatif de la sauvagerie de ces batailles :

*"Les Suisses qui tenoient Grançon se retirerent dans le Chasteau, d'où ils composerent et furent receus à vie sauve. La capitulation ne fut pas observée : car le Duc en fit pendre vingt, noyer deux cents et mit le reste à rançon. Chose qui porta toutes les autres villes au desespoir, et du desespoir au courage et résolution de se voir plustost ruinez, les armes au poingt, que reduits à si petite foy. Ils arriverent donc de tous costez, et avec ces nouvelles forces mirent le Duc en déroute, tuer et presque tous les capitaines et chefs d'armée, reprindrent la ville de Grançon, destacherent les leurs que le Duc avait fait pendre, et en leur place y mirent et estranglerent avec les mesmes licols autant de Bourguignons : les autres villes et chasteaux pendirent tous ceux qui estoient dedans et tout ce que le Duc de*

*Bourgogne put faire fut de se sauver.. Le butin fut de plus de trois millions d'or en meubles et bagues. Entre autres le gros Diamant du Duc, estimé la plus rare pièce de l'Europe en son espede qui nefut vendu qu'un florin à un prestre, lequel en eut trois francs d'un seigneur de Suric qui le vendit onze mille florins à un de Genes habitant Lyon ; enfin le Pape Jules II en donna vingt mille florins. On trouve aussi les trois Rubis dudit Duc appelez les trois frères joyaux inestimables"*.

Puis c'est la terrible défaite devant Nancy, où Charles passant un fossé :

*"fut abbattu de dessus son cheval d'un coup d'hallebarde et tomba dans ce fossé où il fut achevé de deux coups de picque par les Suisses sans estre cogneu. Le lendemain Lundi, jour des Roys, le Duc de Lorraine fit rechercher de tous costez, pour sçavoir si le Duc de Bourgogne s'estoit point sauvé mais on l'asseura qu'il ne pouvoit avoir passé pour estre les avenues tres bien bordees et gardees de toutes parts. Et comme on le cherchoit, le page qui estoit aupres de luy quand il fut tué, s'adressant au Comte de Campobacho, luy demandat la vie l'asseura que le Duc son Maistre estoit mort : pour ample verification de son dire il le mena au lieu , où il l'avoit veu tuer ; et là mesme fut treuvé le corps tout nud, la teste dans le fossé au milieu de quatorze corps aussi tous nuds : de plein abbord on ne pouvoit cognoistre le Duc, pource que le fossé ayant esté gelé la nuit, en retirant le corps on déchira la peau de la moitié du visage : mais ayant esté bien visité il fut recogneu par six marques assurees. La premiere fut une dent de dessus, qu'il avoit perdu par une cheutte : la seconde fut une cicatrice, qui luy estoit demeurée d'un coup de picque, qu'il avoit receu au costté droit de la gorge à la journée de Mot-l'hery : la troisieme aux ongles qu'il portoit ordinairement plus longues que nul autre de la cour : la quatrieme fut par une playe qu'il avoit en une espaule, pour un charbon de peste qu'il avoit eu : la cinquieme par une fistule qu'il avoit au bas du petit ventre du costé droit : et la sixiesme fut par une ongle qu'il avoit retiré en un orteil du pied fenestre. Au moyès de ces enseignes il fut vraiment recogneu par son Medecin, nommé M. Matthieu Portugois, par Messire Olivier de la Marche son Chappelain, et par ses vallets de chambre, que l'on tenoit tous prisonniers. Sur ces assurances et tesmoignages, le Duc de Lorraine fit emporter le corps le Mardy matin à Nancy, où il le fit enterrer fort honorablement, et luy mesme porta le dueil avec toutes ces gents"*.



1442 prise de Dieppe par les Français. La fin de la guerre de Cent Ans approche. C'est le dauphin Louis (futur Louis XI, qui s'emparera de la Bourgogne), qui porte fièrement l'étendard aux armes de France et du Dauphiné

## L'histoire économique et sociale de la province de Saint-Bonaventure

Mais la description des diverses parties formant la province franciscaine de Saint-Bonaventure ne se résume pas à des récits de massacres sanglants et de disputes entre les princes. Il y a aussi d'amples développements sur la vie quotidienne, sur l'économie générale, la flore et la faune dans tout ce qu'elles ont de pittoresque ou d'avantages. La Bourgogne par exemple est appelée aussi la "mère des ordres, des bleds, des vins, des forêts et des eaux". Lors des grandes sécheresses de 1607 et 1608, la Provence et même l'Espagne furent sauvées par la Bourgogne, où se faisaient jusqu'à trois moissons dans l'année.

Et sur la faune de la Savoie, Fodéré est intarissable ; sur les mœurs des marmottes, des bouquetins, des chamois "dont les saloirs sont pleins" et aussi sur les falores, probablement des outardes qu'on trouvait aussi en Beaujolais au siècle dernier.

Nous terminerons ici faute de temps cette évocation de l'histoire civile nationale et régionale en signalant que Fodéré dit aussi des choses intéressantes sur des entités plus petites, telles que le Mâconnais, la Bresse, le Forest, la Tarentaise, etc.

## II. L'histoire religieuse

Ce tableau de l'histoire religieuse, qui ne sera qu'un tableau, le plus souvent hors chronologie, sera assez contrasté. Je souhaite que les bonnes âmes ne s'en offusquent pas. Du reste, elles pourront aussi y trouver leur miel. Commençons donc par elles, ou plutôt par Bernardin de Sienne et sa conduite héroïque en 1400.

### Bernardin de Sienne

*"La peste se mit dans ladite ville, et si violente, que l'espace de trois mois et demy il en mouroit tous les jours un nombre espouventable : et ce qui estonna plus ceux qui estoient en charge de la police, ce fut qu'en peu de jours il mourut vingt et deux servans dudit hospital, dix huit des Peres, qui en estoient les gouverneurs, et administrateurs, cinq prestres, sept coadiuteurs, neuf des Religieuses, destinees pour le service de la grande sale, trente six artisans de divers mestiers domestiques, et vouez pou l'entretien, et tous officiers dudit hospital : car pour les pelerins estrangers, et les habitans de la ville qui y moururent, il les faudroit conter à milliers. Lors S. Bernardin tout enflammé du feu de l'amour de Dieu se vint offrir, et presenter volontairement pour servir les malades. Le Prieur de l'Hospital qui estoit quasi demeuré seul des principaux officiers pleura à chaudes larmes mais fut néanmoins joyeux de se sentir assisté. Les enfans des bourgeois, et des plus remarquables maisons de Sienne, compagnons de S. Bernardin, ne se pouvoient tenir de l'aller voir, et luy parler de loin, lesquels il exhortoit, et inuitoit d'en faire de mesme que luy, leur disant entre autres : Vous voyez que le feu est allumé, et consume une bonne partie du peuple, la coignée est mise aux racines de l'arbre. Telles et autres semblables paroles percerent tellement les ames de ces adolescents, qu'un grand nombre d'iceux s'alla confesser et communier, et mettre ordre à leurs affaires, puis ils se vindrent rendre dans l'Hospital, au service des pauvres avec S. Bernardin".*

## Conciles et réformes

Si la piété, le courage et l'esprit de charité de Saint-Bernardin nous émeuvent dans la description qu'en fait Jacques Fodéré, nous pouvons nous rendre compte tout aussi précisément des difficultés que rencontrait la direction de l'Eglise lors des conciles et des tentatives de réforme. Celui de 1198, qui excommunia Philippe Auguste à la suite de sa répudiation injuste d'Ingeburge, sa deuxième épouse après le décès d'Isabelle de Hainaut, mit à l'épreuve le courage des évêques qui s'opposèrent au roi. De même, le concile de Lyon de 1247 où Innocent IV s'attendait à une action hostile de Frédéric II de Hohenstaufen. Celui de 1274, qui vit une réconciliation éphémère des chrétientés d'Orient et d'Occident, est présenté d'après le point de vue d'un ecclésiastique observateur, qui ne manque pas de décrire aussi avec pittoresque le couronnement de Clément V. Celui-ci, descendant par le Gourguillon, échappa de peu à la mort ainsi que Philippe le Bel à cause de l'écroulement d'un mur et de la panique qui s'en suivit. Il y eut de nombreuses victimes. La tiare du Pape chuta, une escarboucle de 10 000 écus y fut perdue et cherche toujours un heureux découvreur.



Urbain VI, né à Naples, élu le 18 avril 1378, mort le 15 octobre 1389  
Le premier conclave eut lieu au Vatican. De caractère intransigeant, il ne put éviter les antipapes d'Avignon qui créèrent le schisme d'Occident, qui dura quarante ans.

Mais bien des réformes connurent des fins tout aussi tragiques. Alexandre, général de l'ordre en 1313, voulait rendre tous les couvents égaux dans le respect des règles franciscaines. Etant en inspection à Paris, il fut trouvé pendu et étranglé - *horresco referens* - "aux chambres aisées". Quant au Pape Urbain VI, ses méthodes en matière de compétition électorale méritent effectivement d'être signalées. "Voyant que Clément VII avait presque tous les Cardinaux en sa Cour et siège d'Avignon, Urbain VI en créa à Rome vingt neuf en une seule fois, et ne se tenant pas assuré à Rome s'enfuit à Gennes par mer avec tous ses Cardinaux, desquels il en tenait prisonniers sept anciens qui favorisoient le Pape Clément, lesquels il fit coudre tous vifs dans des sacs et les fit ainsi jeter en mer. Naclere dit qu'il y en eut deux qui se sauvèrent et s'allerent rendre en Avignon à Clément qui les receut fort humainement".

Les autres épisodes de ce grand schisme d'Occident donnent lieu à des descriptions savoureuses sur les différents papes et antipapes, dont le fameux Papalunna, autrement dit Benoît XIII qui devait finir ses jours à Peniscola. Grâce à l'empereur Sigismond, le concile de Constance eut tout de même une fin heureuse, mais pas pour Jean Huss qui fut brûlé dans des circonstances particulièrement odieuses. Et l'Italie fournira désormais des papes sans interruption pendant quelque cinq siècles.

### La femme et la religion

On a coutume de dire que la Femme est la meilleure amie de la Religion et on ajoute aussitôt que l'inverse n'est pas vrai. Dans l'ouvrage de Fodéré, combien de pieuses matrones et d'abbesses zélées, telles "l'heureuse Colette" de Corbie, sont à l'origine de nombreux couvents et fondations ! Sainte Colette s'y entend à merveille pour faire comprendre à ces nobles dames désespérées par l'attitude belliqueuse de leur mari pendant la guerre de Cent Ans que la seule issue, quand on s'appelle Marguerite de Bavière et qu'on est l'épouse du turbulent Jean Sans Peur, c'est de construire un couvent de clarisses. "Elle lui représente qu'elle prenait une bonne décision en faisant construire et bâtir en villes closes pour la plus grande sûreté des religieuses et non en lieux champêtres où les personnes de son sexe pouvaient courir diverses fortunes par les insolences des hommes vicieux. Néanmoins elle ne prétendait pas les faire bâtir es plus grandes villes, esuelles les vanités et voluptés sont toujours en vogues..."



Sainte Colette, réformatrice de l'ordre des Clarisses, s'envole parmi les anges dans un bel élan baroque

Ce dernier point fait du reste l'objet des plus grandes attentions. C'est ainsi que les Clarisses de Lyon (primitivement venant de Bourg) se plaignent de leur installation rue du Gourguillon, "où toute la nuit se faisait grand bruit d'impudicité" et que, de plus, des fenêtres de leurs bâtiments, elles voyaient "au découvert toute l'étendue de Belle Cour où se font les promenades, les jeux, les passe-temps, ainsi que la rivière de Saône où les hommes se baignent l'été"... Elles s'installèrent donc "à la place d'un vieil jeu de paume du long de la rivière de Saône près de l'abbaye d'Ainay", où M. Horace Cardon fit faire un grand tableau devant le grand autel afin d'éviter l'occasion au peuple et aux religieuses de se regarder les uns les autres pendant qu'on fait l'ostension du Saint Sacrement.

Le célèbre père franciscain Jean Tisserant "terrifiait tellement les pêcheurs qu'il réduisit à repentance et convertit à pénitence plus de cent paillardes publiques et leur fit faire un monastère en la superbe maison qu'on nommait l'hôtel d'Orléans, qui est à présent appelé le Couvent des filles repenties". Qu'il s'agisse donc de prudes femmes ou celles qui ne le sont guère, la place des femmes au début du XVII<sup>e</sup> ne se situe-t-elle qu'entre quatre murs, du moins si elles veulent parcourir le chemin menant vers le salut ou la sainteté ? Et encore cela suffit-il ? Il est permis d'en douter si on partage l'admiration de Jacques Fodéré pour les Clarisses de Chambéry.

Deux de ces premières menaient une vie "plus angélique qu'humaine ; aussi sont-elles tenues pour béates et mériteraient être canonisées". L'une d'entre elles ne vivait que de pain et d'eau et, au réfectoire, "elle portait secrètement des cendres à table, lesquelles elle jetait promptement dans son potage et ne mangeait autre que cela". L'autre se livrait à de telles austérités et macérations que les os lui avaient percé la peau en plusieurs endroits de son corps". Fodéré indique que cent ans après, lorsque les corps de ces deux béates furent découverts par hasard après une inondation, "une odeur souëf et aromatique" se répandit dans tout le monastère.

En dépit de cette volonté irrépressible d'emmurer les femmes pour les protéger et pour protéger aussi les hommes de leur fréquentation délétère, ce qui peut amener quelque comparaison avec d'autres cultures actuelles, Fodéré est tout à fait capable de comprendre et de décrire des mouvements de sincère charité. Témoin cette histoire édifiante à laquelle bien des Caladois seront sensibles : l'an 1610, un certain nombre de dames de la bonne société, parmi lesquelles plusieurs veuves, décidèrent de se retirer à Annecy pour ne plus vaquer qu'à l'oraison et au service des pauvres malades. Elles se placèrent sous la conduite de Jeanne Fremiot.

"Et en cette façon elles continuèrent environ trois années, visitant parmi la ville les malades plus misérables et dépourvues d'autres secours, leur portoient des linges, des bouillons, restaurant et autres choses propres aux infirmes, elles faisoient les lits desdits malades, y mettant des linges blancs et nets, emportoient les sales pour les blanchir, et les racouter, les servoient à leur manger, les encourageoient, les consolient et procuroient qu'ils fussent assistés spirituellement et temporellement au mieux qu'il leur estoit possible. A cette occasion elles

estoyent appelées "les Dames de la Visitation". Il ne se peut dire le charitable secours et soulas que ces visites donnoient aux pauvres nécessiteux, ny la grande édification qu'elles apportoient à tous ceux qui en sçavoient et voyent la pratique. Quelques dames de Lyon voulurent les prendre pour modèle et demandèrent tout logiquement l'autorisation de l'Archevêché. Mais Monsieur l'Archevêque ne trouva pas à propos qu'à une si grande ville comme est Lyon, ces sœurs sortissent de leur maison pour aller visiter les malades, mais voulut leur faire garder perpetuelle clausure, selon les termes que le Concile de Trente l'ordonne aux Religieuses. Qui fut cause que celles d'Anncy furent aussi réduites sous la même clausure et fut voulu que toutes les autres Congregations qui se construoiroient en feroient de même. Neanmoins la Congregation de Lyon ne porte le titre de "Visitation" mais de "Sainte Marie".

Et c'est ainsi que ces ancêtres des "dames de la Charité", qu'un certain Vincent de Paul instaura au prix de mille difficultés quelque vingt-cinq ans après, furent amenées à fusionner au propre comme au figuré les mots de "Visitation" et de "Sainte Marie" et, après bien des évolutions et des transformations, furent appelées les "Visitandines", chargées de l'éducation des filles de la noblesse.

### **Le marché des messes et le supermarché des couvents**

Pierre Louvet, dans son "Histoire de Villefranche" de 1671, nous raconte qu'il ne fallut pas moins qu'une lettre patente de Louis XI pour obliger le curé de notre ville à enterrer les morts, ce prélat refusant la tarification acceptée par son prédécesseur. Mais l'ouvrage de Fodéré raconte, cinquante ans auparavant, quantité de cas semblables. L'implantation d'un couvent perturbait forcément la zone de chalandise qui n'était peut-être pas extensible à l'infini (contrairement à ce qu'affirme Fodéré). On peut citer comme un cas d'école la réaction des moines de Montluçon après que fut connue la nouvelle d'une implantation d'une grande surface d'un couvent de Cordeliers.

"Mais comme les fondemens furent iettez, et les murailles desia un peu eslevees hors de terre, le diable ennemy de tout bien alluma le flambeau d'envie en l'entendement des Moynes du Prieuré et parrochiale de S. Pierre, qui estimerent que par la devotion et vie exemplaire de ces nouveaux Religieux si austaire, leur renommee feroit du tout obscurcie, les aumosnes, offrandes, sepultures, et autres obventions qui vouloient venir à leur Eglise feroient fort diminués, d'où ils en sentiroient un grand detrimement ; ne considerant pas que tous ces emolumens augmenteroient plustost que de diminuer, le peuple estant plus eschauffé à la devotion, pieté et charité par les saintes predications de ces bons Religieux : Et pource qu'ils s'opposoient à la poursuite de ce nouveau Couvent, mais aux belles premieres formalitez de iustice, on leur opposa fins de non-recevoir ; Sur quoy ils ont recours à leur Abbé de Menat, l'interpellant de les autoriser en leur opposition, et de se joindre avec eux en cette cause ; mais et luy eux furent condamnez par sentence de iustice. Et pource lesdits Moynes se resolurent d'empescher la continuation de ce saint œuvre par voye de fait, assistés de leurs Officiers, serviteurs, et autre racaille de peuple, viennent la nuist avec pioches et autres outils, et mirent par terre les murailles freschement faistes, et continuerent quelque temps ce mauvais dessaim, de sorte qu'ils demolissoient la nuist ce que les massons avoient fait le iour precedent, voyre mesme en plain midy, ils venoient agresser les manœuvres qui y travailloient, dont les ouvriers estoient contraincts de tenir les armes auprès d'eux sur leur ateliers pour se defendre de si violens insultes ; si bien qu'on

pouvoit dire d'eux ce que l'Escripture rapporte de ceux qui reedifioient le temple de Hierusalem una manu edificabant altera gladium tenebant : mais Dieu suggera aux habitans la resolution de repousser ceste force par force, et les armes de l'envie par les armes de zele. Entre autres les Bouchers de la ville entreprirent ceste defense de leur propre mouvement, se resolurent d'empescher les mauvais dessains de ceux qui envioient un tel bien : à ces fins toutes les nuicts ils dressoient un grand corps de garde bien armé auprès des nouvelles murailles, avec bonnes sentinelles qui empeschoient tous autres d'y approcher, et continuerent en ceste ferveur jusques à ce que les murailles et bastimens furent hautes hors du pouvoir de les desmolir : d'où est que du depuis les Bouchers de Montluçon ont esté reputez pour principaux protecteurs, voire bons bienfacteurs de ce Couvent."

Plus zélés dans le souci d'acquérir promptement leur salut et sans doute moins soumis à la concurrence, Amé IV, comte de Savoie et Dame Sibille, comtesse de Bagey, fondèrent à Cluny l'institution des Saints Innocents à la suite d'un songe, annonce d'une ligne mâle :

"En mémoire dequoy ce Comte fonda en l'abbaye de Clugni 6 enfans Innocens qui prioient Dieu pour la santé et la prospérité des Princes de Savoye ; et en cette fondation ordonna une loy, qu'incontinent que l'un de ces enfans entroit en l'âge de pouvoir pecher, on l'osterait de ce nombre et que l'on y en mettroit un autre. Et fut appelé cette petite compagnie le Saint Couvent. Item fut ordonné, pour cas advenant, qu'il en mourut un de ce nombre en l'aage et estat d'Innocence, il serait estimé Saint, et en feroit on l'office le jour de son décès, comme l'Eglise a accoustumé de faire le jour des Saints Innocens, et seroit inhumé dessous le grand autel avec autant d'honneur et de cérémonies, que si c'estoit un Corps Saint. Mais pour obvier à tels frais, aussi tost que l'un de ces Innocens est tant peu que ce soit mal disposé, ils l'ostent du nombre des six et en mettent un autre en sa place".

D'aussi pieuses fondations n'empêchent pas le bon peuple de se montrer parfois fort peu révérencieux envers la religion, ainsi que Fodéré nous le raconte à propos de l'église Saint-Léger à Chambéry :

1. "L'église Saint Leger est plantée en un lieu très-incommode, pour estre environnée de toutes parts de la grande place publique où se fait un trafic confus les jours de marché, de sorte que pour le grand bruit, clameurs, et insolences du peuple indifferant, le service de Dieu est grandement incommodé et troublé : les Prestres qui celebrent les Messes, distraits et interrompus." 2. "La plupart des traitez et conventions se font dans cette Eglise les jours du marché." 3. "Le peuple fait un passage commun dans cette Eglise, pour pouvoir aller et venir d'une rue à l'autre, de sorte que, pour ne vouloir faire le tour au dehors de l'Eglise, toutes sortes de personnes indifferamment y font un chemin public passant et repassant, avec toutes sortes de denrées et avec un si grand bruit, insolence et indevotion, que nonobstant qu'on celebre la Messe en un ou plusieurs autels, voire que l'on fait l'eslevation du S. Sacrement, le peuple passe et repasse, sans honneur, sans reverence et respect aucun et les Prestres celebrans sont grandement troublez, par le béelement des chevreaux et agneaux, qu'on porte vendre, et cris du peuple fort indiscret par ainsi cette Eglise est estrangement profanee."

### **Mépris et haine du Juif**

Je ne reprendrai pas ici l'histoire de la Sainte Chapelle de Dijon, bâtie par Philippe le Bon pour contenir la sainte relique de l'hostie qui saigna à la suite de sa profanation par un Juif à Paris. L'évènement se serait produit en 1425. Une célèbre suite de tableaux de Paolo Ucello le décrit en détail. Des histoires semblables courent à travers toute l'Europe et Philippe Auguste était réputé



A peine postérieure au texte de Fodéré, cette gravure du "Juif errant" justifiait des comportements comme celui de l'enlèvement du pont de Jud à Mâcon

avoir chassé les Juifs de France parce que ceux-ci auraient crucifié un enfant chrétien le jeudi saint à Blois. Le Juif pour tout chrétien depuis très longtemps est le noyau primordial qui explique l'hérétique et l'infidèle. Au point que Fodéré, en parlant de la présence des huguenots dans la région de Faucigny en Savoie, dit qu'ils tenaient ce lieu leurs assemblées et "synagogues". Voici un autre récit bien édifiant :

"L'Eglise de Mascon avoit accoustumé de baptiser un petit enfant immédiatement apres que l'on avoit achevé la benediction des fonds le samedy Sainct. A ces fins les femmes qui accouchoient un mois ou deux devant la grand Sepmaine, gardoient leurs enfants sans les faire baptiser jusques au Samedy Sainct, à fin qu'il s'en treuva toujours quelqu'un pour estrenner les fonds baptismaux ce jour-là. Arrive par fortune ou que Dieu le voulut ainsi, qu'un Samedy Sainct ne le presenta aucun enfant pour estre baptisé, dont toute l'assistance fut estonnée et dolente. Cauffredus Comte de Mascon, qui avoit assisté à toute la ceremonie du divin service avec sa suite, courut au pont des Hebrieux, que nous avons apellé le Pont de Jud, qui estoit l'entree de la juiverie, et y trouva un petit enfant Juif entre les bras d'une nourrice (qui toutefois estoit desia circoncis et nommé Iacob) l'emporta et le fit baptiser : Beatrix Comtesse de Mascon sa femme, le voulut tenir sur les fonds, et luy imposa le nom de son mary, puis le fit emporter en son logis, le nourrit et eleva tant en la religion Chrestienne, qu'és bonnes lettres si bien qu'étant sur l'âge de 33 ans, il se donna soi et tous ses biens au Monastère Saint-Pierre et Saint-Paul et fit un grand fruit à l'Eglise de Dieu".

## Guerres de religion

Ce chapitre ne serait pas complet sans quelques extraits même très succincts des luttes religieuses nées de la Réforme initiée par Luther en 1517 et par Calvin en 1536. Les ordres mendiants et particulièrement les franciscains furent la cible préférée des troupes de soudards enrôlés par les protestants avec dans notre région le trop célèbre baron des Adrets. Si Villefranche s'en tira sans trop de dégâts malgré tout, ce ne fut pas le cas à Lyon, à Montbrison et dans le Beaujolais à Ternand et à Oingt. Les massacres à Mâcon, Beaune, l'Isle-sous-Montréal furent d'une cruauté inouïe et, bien qu'une telle lecture soit difficilement supportable, je dois tout de même à la mémoire de ces authentiques martyrs vous en donner quelques brefs extraits. Deux frères en fuite vers Dijon furent pris en 1562 par les troupes calvinistes.

"Premierement ils couperent les doigts plus proches des pouces au P.F. François Parrodi, d'autant (disoient ces barbares) que c'estoit avec ces doigts qu'ils faisoient le Dieu de paste et Jean Blanc, puis avec une hache luy fendirent le bras droit jusques au coude : En apres ils luy couperent le pericrane et peau de la teste en rond du contenu de la coronne et l'arracherent de violence et, après luy avoir meurtri la face à coups de poings, ils l'assommerent avec les hantes de hallebardes. Quant à F. Claude Mocerdet, ils le conduirent à l'escart esloigné du village et là luy couperent le nez et les oreilles, puis les extremités des mains et des pieds, et le laisserent seul au milieu d'un champ, où il languit quelques jours sans aucun secours, d'où ne pouvait cheminer des pieds, ny s'appuyer des bras pour marcher sur ses genoux il rendit l'ame à Dieu."

A Chatel-Villain en Champagne, le fanatisme cruel de cette époque amène, hélas, à des comparaisons fort actuelles. Ainsi voici le supplice que subit le révérend frère Paul Tonnelier, gardien du couvent :

"Le quatriesme iour ils le conduirent hors la ville aupres d'une Croix, où ils le despoillerent tout nud, et avec les poignards et pointes de leurs hallebardes ces impudents luy picquoient les parties honteuses l'un apres l'autre, lentement, à ce qu'il rendit l'Ame avec plus de langueur et vehemente douleur, comme il fit. Ces Scythes n'userent pas de moindre cruauté à l'endroit d'un autre de ces bons Peres vestu de ce mesme Couvent, nommé F. Toussaints Fortin, lequel encore qu'il ne just pas d'une doctrine si profonde que F.P. Tonnelier son Gardien, si ne cedoit-il à pesonne en zele et constance de foy à nostre mere l'Eglise. Le mesme iour donc à leur retour de faire mourir le premier, ils sortirent cestuy-cy de prison, lequel ils despoillerent tout nud, sans luy permettre à ces instantes prieres de luy laisser ses femorales, à fin qu'il servit de plus grande risée et opprobre aux spectateurs ; et le conduirent en cette posture les bras estendus avec des cordes en forme de Crucifix par toutes les rues de la ville ; au devant duquel marchoit un trompette trompetant à tous les carrefours, le mettant à l'enquant, et criant ces mesmes paroles ; Qui veut acheter le cogot et mangeur de lean Blanc, il sera délivré au plus offrant et dernier encherisseur, pour le faire mourir du genre de mort que bon luy semblera. Le troisieme qu'ils martyriserent fut un bon frere lay, nommé F. Pierre lauellier, lequel ils appliquerent à diverses sortes de questions, et tortures, pour luy faire declarer le lieu où estoient cachez les ioyaux et ornements de leur Eglise, avec promesse qu'en ce faisant ils luy donneroient la vie. Premierement, ils luy attacherent un cornet de parchemin plein de poudre à canon contre la mammelle, puis y mirent le feu. Secondement, ils luy eslancerent de grosses aiguilles en chasque doigt des mains sous les ongles : tiercement, ils luy serrèrent la teste avec une grosse cordee, laquelle ils banderent par derriere



La Saint-Barthélemy vue par un contemporain

avec un baston, de sorte que le sang, luy sortoit par les yeux : et finalement, ils luy firent chausser la plante des pieds, longuement aupres d'un gros feu, si bien que ce pauvre Religieux ne pouvant plus supporter la violence de tant de nouveaux supplices, il revela le lieu où estoient les meubles plus précieux. Et nonobstant que ces perfides et pariuses luy eussent promis la vie en cas qu'il declarast la cachette, neantmoins l'un d'iceux luy fit souffler dans la pistole, laquelle il lascha, et tua proditoirement ce pauvre Religieux. Le diable suggera à ces monstres inhumains encore un autre genre de supplices forgé au profond de l'enfer, contre deux autres Religieux qu'ils enterrent en vie et tout droit iusques au menton dans l'Eglise du Couvent à vingtinq pas loin l'un de l'autre, la face tournée l'un contre l'autre, et ioüerent au pallet contre leurs testes qui servoient de buttée, iusques à ce qu'ils les leur eurent rasées à fleur de terre”.

Le massacre du donjon de Montbrison est bien connu. On sait qu'il concerna une centaine de personnes, qui furent précipitées de haut en bas sur les piques dressées de la troupe. La nuit du 14 juillet 1562, "on entendait autres voix et cris, sinon "Tue, tue, tue !". Le lendemain, on compta 705 corps morts sur la place”.

En d'autres endroits, les Clarisses ne furent pas épargnées, mais certaines réagirent avec courage et aplomb. Fodéré nous donne en exemple celles de Genève. Au ministre Farel venu avec une troupe de gens leur faire une exhortation au sujet du mariage, disant :

"que Dieu ne l'avait pas seulement institué, mais commandé comme chose nécessaire à la nature humaine, à laquelle était impossible de garder chasteté”.

elles répondirent et principalement les jeunes :

"Oh ! le sale ! qui ne devrait parler que des choses honnêtes, édificatrices, et il ne parle que de la brutalité de laquelle il est plein : ces gens, qui se font appeler évangélistes, est-ce là le bel Evangile qu'on leur prêché ?”...

A Lyon, je ne m'étendra pas sur le pillage et la cruauté exercés contre les Cordeliers de Saint-Bonaventure, car je désire tout de même ménager vos nerfs. Voici un bref récit qui donne une idée du talent narratif de notre franciscain :

"Tous ces barbares Calvinistes exercerent leur felonnie sur le corps du feu si souvent nommé Beat F. Jean Bourgeois, car en detestation de la reverence que les pies Catholiques faisoient à son sepulchre, ils le deterrerent et donnant de ses os contre terre, le detestoient avec des blasphemes sathaniques, et puis les porterent submerger en la riviere de Saone, qui flue devant le Couvent. Ce que voyant une Noble marrone voisine, elle se print à pleurer, soupirer, et lamenter de ce que l'on jettoit à la riviere de si precieuses reliques. Lors un de ces satellites luy jetta une des espaules de ce corps disant, tiens voilà ta part, aussi bien es tu une chienne Papiste, ronge cest os. Ceste vertueuse femme tres-ioyeuse, print ceste espaule fort devotement, et l'emporta à sa maison, où elle l'enveloppa bien reveremment en linge blanc, et la garda soigneusement, iusques environ l'an 1569, qu'elle la rendit aux Religieux, lesquels la garderent, et gardent, comme un précieux thresor dans la Sacristie”.

En résumé, les guerres de religion, qui ont dû faire en France quatre millions de morts en quarante ans, sont décrites par Fodéré avec un luxe de détails et une vérité qui nous permettent de considérer avec un certain recul ces temps de fanatismes auxquels Henri IV sut mettre fin. Il faut peut-être, au vu de ces récits, resituer la Saint-Barthélemy de 1572, en ayant présentes à l'esprit les courses cruelles à travers le pays durant les années 1562 et 1567. Rien n'excuse rien, mais le fanatisme religieux est à prendre en compte dans ses racines, son intensité et son ampleur, pour bien comprendre ses manifestations hélas encore actuelles. Mais sur cette histoire ecclésiastique qui nous paraît parfois très lointaine, Fodéré reste un franciscain sincère, témoin cet apologue qu'il développe dans le chapitre sur Villefranche. Cet apologue était utilisé habituellement par Jean de Rochetailla, prédicateur.

"Il disoit qu'un oyseau estoit iadis descendu du Ciel, si beau, si doux, et si humble, que tous les autres oyseaux y accoururent pour le voir, et le trouvant tout desnudé de plumes, qui estoit cause qu'il n'avoit moyen de voler et seslever de terre, en ayant pitié se tiroient à l'enuy l'un de l'autre, chascun leurs plus belles plumes, et le revestirent si magnifiquement, qu'il se treuva le plus, et le mieux emplumé mais se regardant et glorifiant en ceste pompe mesprisoit, et de plus insultoit à grand coup de bec et d'ongles contre les autres oyseaux, ses bien facteurs, lesquels ne pouvant suppoorter telle ingratitude, repeterent chascun sa chascune, et reprindrent leurs plumes, laissant cest oyseau tout nud, comme il estoit à son arrivee. Et en apres ledit F. Jean accomodant cest Apologue à l'estat de l'Eglise, disoit, qu'elle estoit pauvre et humble à la premiere naissance (mais Divine et Celeste) dequoy les Chrestiens eurent telle compassion, qu'ils l'ont enrichie du plus beau, du plus liquide, et du meilleur de tous leurs biens terriens : mais les Prelats d'icelle méconnaissant les bien-faits se sont enorgueilliss, et voulu equiparer aux plus grands Princes, iusques à leur vouloir faire la guerre : et plusieurs autres semblables discours tenoit F. Jean de Rochetailla en ses sermons, qui furent treuvez si aigres, et de si mauvais goust par ceux qui

se sentoyent picquez et atteints du mal qu'il reprenoit, que les Prelats, qui accompagnoyent le Pape résidant pour lors en Avignon agirent fort et ferme contre lui."

### III. L'histoire locale chez Jacques Fodéré

Voici l'extrait d'une lettre qu'un ancien Président du Conseil écrivait à un de nos excellents éditeurs régionaux :

"Je vois avec plaisir que des écrivains distingués reprennent ainsi l'histoire de la France par ses provinces. C'est une préparation à ce grand travail de reconstitution de la vie provinciale et de décentralisation, qui font les conditions de toute liberté dans notre pays. La province ne sera rendue à la vie intellectuelle et à l'indépendance que lorsqu'elle aura triomphé de l'unitarisme qui la comprime et l'étouffe. L'histoire de France ne sera construite d'une manière durable que lorsqu'elle aura pour base les Chroniques mieux étudiées des provinces. La décentralisation historique est à la vérité ce que la décentralisation administrative est à la liberté."

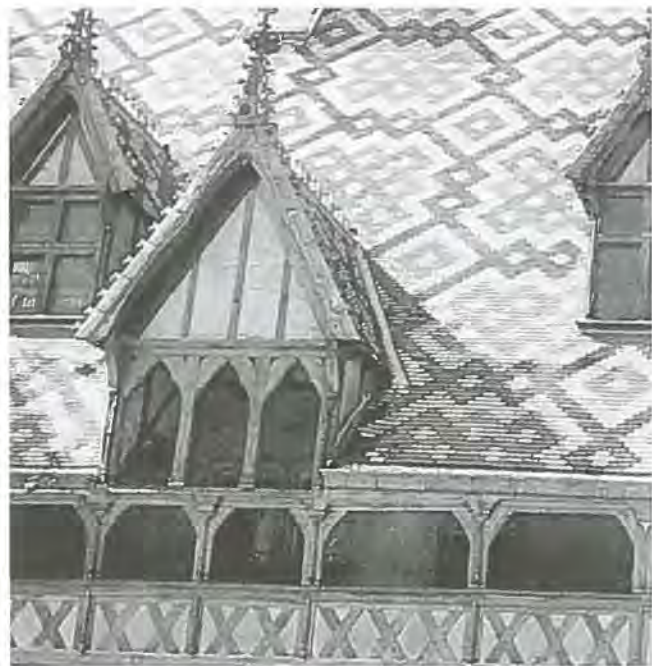
#### Un "guide vert" au début du XVII<sup>e</sup> siècle

Se rappeler que Chantelauze écrivait ceci en 1860 pourrait nous rendre quelque peu pessimiste. Ne cédon pas à cette dérive coupable et réjouissons-nous que Fodéré ait consacré en 1619 plus de 1 000 pages sur 1 300 que comporte son ouvrage à l'histoire locale. Cette partie forme en effet un véritable guide vert où chaque ville est décrite selon le plan logique que reprendront tant de petits livrets portant l'effigie du célèbre Bibendum.

Prenons par exemple Villefranche. On pourrait sous-titrer les rubriques suivantes : situation géographique, ses principales productions, l'origine étymologique et historique, ses principaux monuments et singularités, l'histoire religieuse avec le souci propre au Moyen Age et au grand siècle d'insister sur la présence d'ancienneté (Fodéré y montre que Villefranche est indirectement liée aux croisades et aux guerres avec les ennemis héréditaires que sont les Anglais) : les seigneurs de Beaujeu et le soutien qu'ils apportent à l'Eglise de Dieu ; la description du couvent des Cordeliers ; les grands hommes dont Villefranche peut être fière ; les derniers événements connus ; le rôle des échevins avec quelques fleurs indispensables pour les remercier de leur libéralité.

#### Cinquante villes décrites en détail

Ce schéma est à peu près le même pour la cinquantaine de villes décrites par Fodéré. Mais certaines parties sont parfois plus développées sous une rubrique qui pourrait s'intituler "vaut le détour" avec le nombre d'étoiles méritées. Il faut reconnaître que lorsqu'il est possible de vérifier les dires de Fodéré parce que les bâtiments existent encore, ses dons d'observation et disons sa fiabilité méritent tous les éloges. Il en est ainsi des Hospices de Beaune, de l'église de Brou, de la ville d'Annecy, petite Venise, de la Bâtie d'Urfé, où les panneaux vendus depuis, au Metropolitan Museum de New York, y sont décrits dans tous leurs détails. Pour tous ces chefs-d'œuvre et bien d'autres encore, nous pourrions faire du tourisme avec



Les hospices de Beaune. Fodéré décrit non seulement les bâtiments avec leurs galeries, mais aussi le fonctionnement très moderne de l'hôpital

Fodéré sous le bras. Quantité d'anecdotes historiques, souvent savoureuses et inédites, nous sont contées comme il le dit lui-même "non comme un Cicéron françois de notre siècle qui en foisonne, mais dans un langage naïf et sans fard". J'ajouterai qu'il n'est pas dépourvu d'un fort parfum de terroir et même de goût de "revenez-y".

Il y a des remarques très actuelles comme celle-ci pour Dijon : il décrit les prérogatives du maire comme chef du Tiers-Etat dont le Roi jure de conserver les privilèges :

"C'est pourquoi la ville est devenue si belle et si opulente, qu'elle a supplanté toutes les autres villes du Duché avec sa cour de Parlement composée d'un grand nombre d'esprits relevés et cervelles bien timbrées !"

De même, il nous renseigne sur les origines des noms de Berne, de Mont-du-Chat, de Saint-Vincent, patron des vigneron (à cause des reliques que Childebert ramena d'Espagne à Mâcon). On n'en finirait pas et une demi-douzaine de communications ne permettraient pas d'épuiser le sujet.

#### D'où vient le nom de Vif-en-Isère ?

Je me bornerai à trois descriptions curieuses et fort différentes. La première concerne la ville de Vif, en Isère. Fodéré nous indique sans modestie excessive qu'il y a une fontaine

"de laquelle parle saint Augustin au Livre 21 de la Cité de Dieu chapitres 7 et 8 et plusieurs autres écrivains, lesquels peut-être ne l'ont pas vue comme j'ai fait exactement. Elle est perpétuellement flamboyante, et brusle toute chose combustible que lon met sur la flamme qui resulte du bouillon. Et tant plus il pleut, et que le temps est nebuleux, tant plus grande est la flamme : mais ce que j'ay remarqué de plus merveilleux est, que si vous mettés la main un peu avant dans l'eau, non pas par dessus d'où part la flamme (car là elle brusleroit) mais à costier par dessous le bouillon, vous trouverés ladite eau aussi froide que celle d'une autre eau e fontaine vive : et neantmoins dudict bouillon sort la flamme haute, qui cuit les viandes, et brusle ce qu'on y applique de plus : si vous y plongez un baston iusques

*là où la mouilleure manque, l'ay faict moy mesme les experiences de ces deux singularités, et ne pense pas qu'il y ait Philosophe tant versé à la cognoissance des secrets et causes de la nature, qui sceut donner raison de ces miracles (ou au moins merveilles) comme peut durer cest accord perpetuel, qui est de si long temps entre choses diametralement contraires et ennemies, à sçavoir l'eau et le feu, celle-la estant froide et humide, et cestuy-cy et chaud sec, sans que l'un ruine l'autre".*

Suivent la description de bien d'autres choses étranges pour Fodéré, mais qui ne le sont plus pour nous, telles certaines propriétés du mercure.

### **Encore un miracle : des hosties préservées du feu**

La deuxième relation intéressante concerne le récit détaillé du miracle survenu à Favertney, près de Vesoul, en 1608. Dans la nuit du 24 au 25 mai, vigile de la Pentecôte, un incendie ravagea entièrement l'église. Le feu fut d'une telle violence que le marbre de l'autel éclata en trois parties et que tout fut consumé, y compris le dais qui le surmontait, à l'exception du ciboire contenant deux hosties consacrées dans une verrière qui s'éleva plusieurs pieds au-dessus jusqu'au mardi suivant où, au cours de la grand-messe qui suivit plusieurs processions, il redescendit sur le nouvel autel qu'on avait déposé entre-temps. Ce miracle dura donc trente-trois heures. Je passe rapidement sur tous les détails fort curieux que donne sur l'ensemble de l'évènement notre pieux franciscain qui passa à Favertney trois mois après. Entre-temps,



Favertney : tableau reproduisant le miracle.  
Actuellement exposé dans la cathédrale Saint-Jean de Besançon.

une enquête avait été ordonnée et cinquante-quatre dépositions enregistrées provenant de paysans, de bourgeois, d'ouvriers et de religieux. Le miracle fut reconnu par les plus hautes autorités religieuses, dont plus tard Pie IX en 1864. La suite récente n'intéresse plus notre propos, qui doit se borner à vérifier que le récit de Fodéré est corroboré par les témoignages contemporains. Pour faire des recherches et même diligenter une enquête, ce théologien de formation devenu historien par un hasard providentiel mérite amplement les éloges que n'ont pas manqué de lui décerner par la suite les conservateurs d'archives à la différence de ses confrères en religion.

### **Apparitions d'O.V.N.I.S. dans le ciel de Besançon**

Et voilà un dernier récit pour terminer sur ce chapitre de l'histoire locale, mais peut-être aussi de l'histoire universelle, au même titre que ce Déluge qui n'a pas fini d'intriguer archéologues, historiens et psychanalystes.

L'affaire se passe à Besançon et Fodéré la met sur le compte d'un saint dont le nom nous est familier, puisqu'il s'agit de saint Forgeux. Ce saint était en réalité double, saint Ferréol et saint Ferrutius, et on peut légitimement le rattacher à l'universelle mythologie des frères jumeaux depuis Jacob et Esaü, Romulus et Remus, Castor et Pollux, Côme et Damien, Europe et Cadmos, Isis et Osiris, Izanaki et Izanami au Japon. Dans la narration historique, on trouve Tirse et Andiochus à Mâcon et enfin Ferreolus et Ferrutius à Besançon, comme saint Dominique (le corbeau) et saint François (la colombe). C'est ce qu'on appelle des saints "bessons". Fodéré nous en trace la glorieuse histoire :

*"S. Ferreolus et S. Ferrutius, nobles Bourgeois d'Athenes, freres bessons, lesquels approchant ceste Cité, trouverent un autre, et grande caverne, à une demy lieüe de la ville, la choisirent pour retraite ordinaire ; le iour, ils venoient à Besançon cateschiser et instruire les habitans, leur faisoient toucher au doigt la folie de leur Idolatrie et l'astuce de Satan en ses trompeux simulachres. Et non sans grand effect, car ils en convertissoient, et baptisoient tous les jours un bon nombre. Dequoy estant adverty Cornelius, gouverneur Romain à Valence en Dauphiné, escrivit rigoureuse lettre à Claudius, Prefect pour les Romains à Besançon, le tançant aigrement du peu de soing qu'il avoit à empescher le progrès de la religion de ce Iesus-Christ, crucifié par les hommes, avec menace que il n'y apportoit prompt remede, de l'accuser à l'empereur Neron, et au Senat. Lettre qui mit Claudius en telle fougue, qu'ayant fait appeller les SS. Ferreolus et Ferrutius en son tribunal, et les entendant detester si hardiment les faux dieux et leurs Idoles, il leur fit couper la langue. Lors, Claudius fit cloüer pieds, et mains ces deux heureux freres, et les fit si cruellement fustiger que les entrailles en sortoient : de quoy le peuple murmuroit si hautement, que ce Tyran craignant une mutination, les fit promptement decapiter. Ainsi ces deux saints bessons, qui estoient néz à mesme heure, et baptisez à mesme heure, receurent aussi la couronne de Martyre à la mesme heure, et leurs ames bien heureuses s'envolerent au ciel à mesme heure. Neantmoins leurs corps sont demeuré en terre soigneusement conservez, et honorablement enfermés dans une belle grande chasse d'argent en l'Eglise S. Estienne. Aussi n'ont ils point abandonné Besançon de leurs faveurs, ainsi en font les patrons*



Photo de la Grande-Rue de Besançon. Essayons d'imaginer "l'objet" qui touchait quasi les maisons et éclairait les rues voisines...

tutélaires, et y font toujours paroistre combien ils ont ceste Imperiale Cité en protection. Car toutes les fois qu'elle est menacée de quelque d'esastre, et infortune, lon voit precedement de nuict, se former sur l'Eglise Cathedrale S. Estienne (ou repose la plus grand part des reliques de ces glorieux Saints) deux grands flambeaux qui de là vont faire le tour par dessus le circuit des murailles de la Cité, et puis s'en retournent esvanoüir au mesme lieu d'où ils estoient partis. Et cecy n'est pas fable mais vérité qui se voit encor souvent en ce temps. Et moi mesme suis tesmoing oculaire d'un de ces prestiges en l'an 1603, estant à Besançon pour le deü de ma charge. Visiteur à nostre Monastere S. Claire, arriva un lendemain de lanvier, entre 7 et 8 heures du soir, qu'on nous donna advis que tout le peuple de la ville estoit par troupeaux aux ruës tout effrayé. Je sors, et comme les autres je vis au dessus de l'Eglise Cathedrale, une grande clarté en l'air, qui couroit tout le mont S. Estiene en forme d'une nuée espece, en rond, tirant sur le rouge, tout le reste de l'air clair, et le Ciel si desnüé de brouillard, qu'on voyait tous les astres brillants. Ceste clarté demeura comme immobile une bonne demy heure sur ledit mont S. Estienne, de là nous la vismes venir si bas, qu'elle touchait quasi les maisons, et esclairoit les rues voisines, mais d'un mouvement si doux qu'il se rendoit imperceptible, et s'arresta un bon quart d'heure sur l'Abbaye S. Vincent, où il y a quelque portion des reliques de ces deux glorieux Saints. Puis suiiant par dessus la grand place de Chammar, iusques à la rivière du Doux, elle s'en retourna par dessus la grand'ruë qui prend au bout du pont, droit sur l'Eglise Cathedrale : où elle s'esvanoüit : mais (comme

nous avons dit) d'un mouvement si l'ent, que ceste promenade dura iusques à neuf heures et demy de nuict, qui furent deux bonnes heures. A ceste occasion les Seigneurs, et Gouverneurs de la Cité ordonnèrent selon leur loüable coutume en semblable cas, une belle Procession generale, qui fut faicte le Dimanche suivant, qu'estoit la Septuagesime 26 du mesme moys de lanvier, avec la predication pour esmouvoir le peuple à appaiser la fureur de Dieu par œuvres de penitence, et invoquer grace par les merites de leurs Patrons Tutélaires S. Ferreolus, et S. Ferrutius".

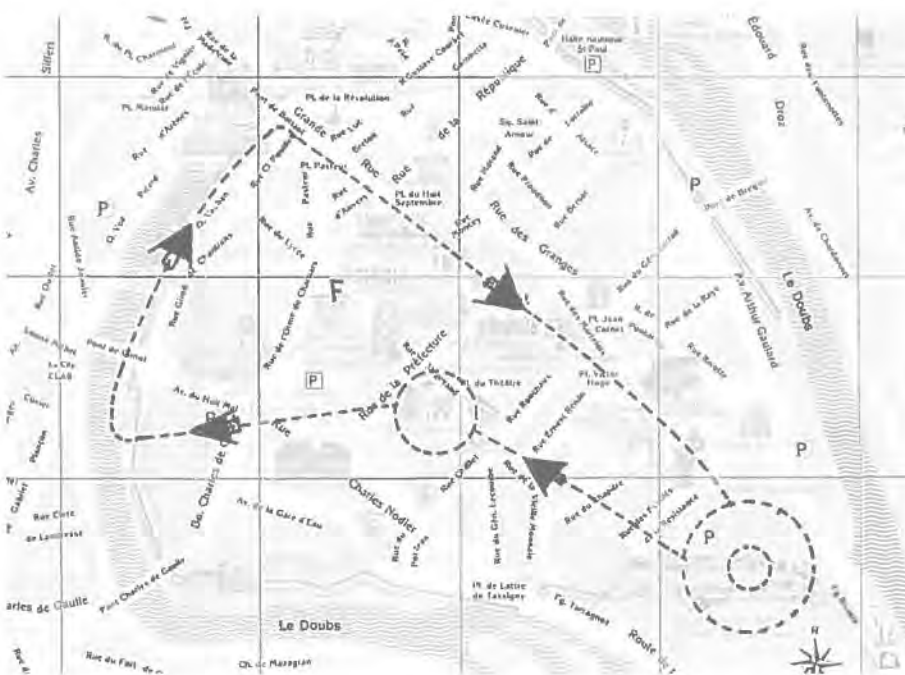
Les illustrations ci-jointes, ainsi que le plan de l'Office de tourisme de Besançon permettent de se représenter quelle fut la trajectoire de cet objet étrange décrit avec précision par Jacques Fodéré. "L'apparition", qui dura "deux bonnes heures", eut des milliers de témoins. Grâce à l'obligeance du Père de Vrégille, de l'Institut des Sources Chrétiennes de la rue du Plat à Lyon, voici une confirmation intéressante de l'évènement par une source extérieure locale : les archives de la ville de Besançon.

"Ces jours passez sont apparuz en l'air, et même hier au soir, environ 7 heures après midy, signes prodigieux dénotans possibles choses futures de l'yre de Dieu, causée par nos offenses et péchés" (Archives du 24 janvier 1603)."

On voit par là que de tels phénomènes ne datent pas d'hier et qu'ils ne sont pas le produit de l'imagination populaire, ce que croyait Carl Jung.

Il est temps de conclure sur ce chroniqueur incontournable de la Bourgogne et aussi de Villefranche et du Beaujolais. Certains l'ont dit plus narrateur qu'historien, d'autres plus historien que religieux, d'autres enfin meilleur théologien qu'historien. Mais tous ces gens l'ont-ils lu véritablement ?

On lui a demandé une histoire. Il a mené scrupuleusement des enquêtes, avec un souci du détail et aussi de la recherche des causes des événements décrits qui, compte tenu de l'époque et de sa perspective "régionaliste", nous le rendent particulièrement précieux.



Pour essayer d'avancer dans notre analyse, nous avons reproduit sur une carte actuelle de l'Office de tourisme de Besançon le tracé de "l'objet" observé par Fodéré.

Trajet de "l'objet" observé par Jacques Fodéré le 23 janvier 1603 entre 19 h et 21 h au-dessus de Besançon. Le Mont Saint-Etienne s'appelle désormais "Citadelle de Vauban" depuis la construction de cette forteresse entre 1668 et 1711. Le double cercle concentrique marque l'emplacement de l'église cathédrale aujourd'hui détruite. La lettre F pour Fodéré. Le Franciscain, attiré par les cris de la foule, sort du couvent des Clarisses.

S'agit-il d'un circuit qui pourrait faire penser à une manifestation physique due au magnétisme des failles de l'écorce terrestre ou d'une recherche intentionnelle à partir d'une source d'énergie propre à cet "objet" ?

Mais s'est-il pour autant écarté de son modèle de spiritualité, faite de désintéressement et surtout de proclamation de "paix sur la terre aux hommes de bonne volonté" ?

### **La conversion du loup : la mission des Franciscains**

Permettez-moi de conclure par ce récit de la page 715 de l'ouvrage de J. Fodéré. Celui-ci reprend la catéchèse d'un saint François, avec ses paraboles et ce qu'on appellera plus tard les "Fioretti". Cette présentation pourrait d'ailleurs se comparer à celle de tant de nos moralistes qui, traditionnellement, ont décrit une certaine bête sauvage comme le symbole du Mal ; mais y a-t-il un mal absolu ? La sainte utopie franciscaine n'était-elle pas précisément de croire que le salut est offert à tous ?

N'y a-t-il pas espoir qu'un jour, comme le dit Isaïe, "le loup et l'agneau paîtront ensemble, le lion comme le bœuf mangera du foin et le serpent se nourrira de terre..." ?

Relisons donc le révérend père Jacques Fodéré, achevant sa description du couvent de la Celette (près de Murat, dans le Cantal) par un récit que nous intitulerons...

#### **Le loup, la bergère, la chèvre et le franciscain**

*"L'on tient pour chose assurée, et qui a toujours été laissée par tradition des Peres de ce Couvent un fait remarquable, qui n'est pas sans miracle : A sçavoir qu'une fille gardant des chevres, au dessus de l'un des rochers pres du Couvent, n'y ayant entre d'eux qu'une profonde vallee fort estroicte, par laquelle passe un torrens, arrive qu'un loup poursuivant une desdites chevres, ceste fille se print à crier et lamenter. Par bon-heur passoit là auprès un des Religieux, qui venoit de faire la queste au village prochain, qui entendant ces clameurs y accourut et treuva que le loup tenoit la chevre avec les dents, et la fille entre ses pattes. Ce bon Religieux luy parla comme à une creature raisonnable, disant : Je te defend de la part de Dieu, de ne faire aucun mal à ces creatures ; soudain le loup lasche sa prinse, et se couche au pied de ce bon Pere, qui luy dit, je recom-*



*"Loup y es-tu ? Loup qui es-tu ?" D'Esopo à La Fontaine, d'Alphonse Daudet à Marcel Aymé, que d'interrogations ! Les Franciscains ne s'en posent pas. On doit convertir le loup.  
(Le loup devenu berger vu par Gustave Doré.)*

*mande de la part du mesme Dieu, de te retirer sans faire aucun mal à ce troupeau d'animaux : aussi tost le loup se retire au petit pas, et dès la mesme heure on treuva les vestiges d'un pied de chacun de ces quatres, imprimez sur le roc, sçavoir, du Religieux, de la fille, du loup et de la chevre : aussi bien formés et imprimés que s'ils avoient esté gravés avec le ciseau et marteau de masson, et n'ont jamais esté effacés depuis mais y sont encor, et moy mesme les ay veu par curiosité."*

### **BIBLIOGRAPHIE SUCCINCTE SUR LES FRANCISCAINS**

- Sur saint François : nombreux ouvrages du frère Damien Vorreux (décédé en 1998), notamment "Les ordres religieux actifs" chez Flammarion ; "Saint François" (Albin Michel) ; études franciscaines ; biographies par Joergensen, Julien Green, Chiara Frugoni, etc. Cette année 1999 paraît un "Saint François" de Jacques Le Goff.
- Sur Joachim de Flore : "La postérité spirituelle de J. de Flore" par le père de Lubac.
- Sur les Franciscains au XIII<sup>e</sup> : voir Gratien de Paris, "Sur les routes d'Europe" : chroniques traduites et commentées par

Marie-Thérèse Laureille ; "Salimbene de Adam", par Olivier Guyot-Jeannin ; nombreux ouvrages et articles passionnants de Jacques Berlioz, notamment le n° 1/2 (1987) du Monde alpin et rhodanien sur l'effondrement du Granier ; également André Vauchez (colloque C.N.R.S. du 23 octobre 1982).

- Pour tout lecteur en quête d'identité régionale, rien ne saurait remplacer la "Narration historique" de Jacques Fodéré. Pour la compréhension de la Bourgogne du X<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> et de tant de régions décrites, dont le Beaujolais, son œuvre monumentale constitue à bien des égards une autre vision de l'histoire civile et religieuse du quart sud-est de la France.

## Le premier Empire   Villefranche : LES MARIAGES DE "L'AN 10"

*Les communications pr sent es   l'Acad mie de Villefranche se rapportent, tr s souvent,   des  v nements marquants ou sont consacr es   des personnages dont le nom est inscrit dans la m moire collective. Paradoxalement, je veux  voquer aujourd'hui un moment d'histoire locale peu important (au premier abord...) et qui concerne des gens modestes, des hommes et des femmes du peuple, sans titre de notori t  ou de gloire, presque anonymes, du d but du XIX<sup>e</sup> si cle. La minceur du sujet donnera peut- tre   penser qu'il s'agit d'un non- v nement,   moins qu'on veuille bien parler de micro-histoire...*

**Q**UOI qu'il en soit, cet  pisode local n'a d'int r t que si on le rattache aux  v nements nationaux de l' poque. C'est pourquoi - sans pr tendre, pour autant, faire  uvre d'historien - je m'efforcerai de montrer en quoi notre sujet s'inscrit dans l' volution politique du premier Empire, en faisant le choix de pr senter cet  pisode sous un double  clairage, local et national. Pour les historiens et les amateurs d'Histoire, le titre choisi pour cette communication - *Les mariages de "l'an 10"* -  voque sans doute les c l bres "mari s de l'an II". Il s'agit d'un clin d' eil, bien s r, mais il n'y a aucun rapport entre les deux sujets.

En effet, les mari s de l'an II (en chiffres romains, puisqu'il s'agit du calendrier r volutionnaire)  taient les acteurs d'une manifestation r publicaine   fort caract re id ologique, destin e   c l brer et   promouvoir les vertus morales de la R publique nouvelle. C' tait, en quelque sorte, un exercice d' ducation civique, dans le cadre de ce qu'on appellerait aujourd'hui "une r volution culturelle".

Au contraire, les mariages de 1810 furent l'occasion, comme nous allons le constater, de glorifier l'Empereur, l'empire et ses  uvres...

Nous sommes donc en 1810, dans notre bonne ville de Villefranche. Il faut rappeler que cette ann e 1810 est une "ann e charni re" qui se terminera dans un climat d t rior  : de mauvaises r coltes, un d but de r cession  conomique imputable, entre autres causes, au blocus continental <sup>(1)</sup>, "la lassitude devant les guerres qui n'en finissent pas" <sup>(2)</sup> et le durcissement du r gime vont susciter, sur le plan politique, la renaissance de toutes les oppositions : royaliste, r publicaine, religieuse, bourgeoise et m me populaire.

Sur le plan international, le tsar Alexandre  bauche son rapprochement avec l'Autriche, complote m me avec Bernadotte et masse des troupes aux fronti res...   l'insu de Napol on <sup>(3)</sup>.

C'est dire que l'ann e 1810 va voir s'amorcer le d clin de l'empire napol onien !

Mais en avril 1810 - date   laquelle nous nous situons - ce d clin n'est pas encore perceptible. Au contraire, l'Empire fran ais et Napol on I<sup>er</sup> sont   l'apog e de leur gloire.

La victoire de Wagram, dont on ne sait pas encore que c'est une victoire en demi-teinte, a ramen  la confiance : Rome vient d' tre rattach e   l'empire ; le drapeau fran ais flotte (et l'administration fran aise s vit...) sur quelque 130 d partements, des Apennins   l'embouchure de l'Elbe ; le vieux mythe des fronti res naturelles - c'est- -dire, en clair, l'annexion de la rive gauche du Rhin - se trouve r alis  ; la France rayonne  conomiquement sur l'Europe ;   Paris, le mus e Napol on est le plus grand centre d' uvres d'art europ ennes <sup>(4)</sup> ; et on s'appr te    riger la colonne de la Grande Arm e (c'est- -dire la colonne Vend me)...

Par ailleurs, un autre  v nement - de port e internationale - domine cette ann e 1810, un  v nement dont nous allons voir qu'il est tout   fait li  au sujet m me de cette communication : Napol on a d cid  de r pudier -   regret, dit-on - sa premi re  pouse Jos phine et, profitant de sa forte position diplomatique et militaire en Europe, a choisi d' pouser l'archiduchesse Marie-Louise d'Autriche ("*l'Archiduchesse aux yeux bleu de fa ence*"), esp rant qu'elle lui donnerait un h ritier, car son ambition  tait d'instituer une dynastie.

C'est   ce moment (1810) que le r gime  volue d'une dictature vers une v ritable monarchie h r ditaire. Napol on n'h sita pas   parler "de IV<sup>e</sup> dynastie" : "*aux M rovingiens, Carolingiens et Cap tiens devaient succ der les Bonaparte*" <sup>(5)</sup>... en toute simplicit .

Ainsi, celui que les capitales européennes appelaient avec mépris le "Parvenu français", le "Corsicain", voire l'antéchrist, et que la cour de Vienne avait baptisé le "krampus", faisait son entrée dans le cercle fermé des familles royales.

C'était donc un événement de première grandeur, propre à frapper les esprits et, après de longues années de guerre, cette alliance de Napoléon avec la Maison d'Autriche suscita de grands espoirs.

Comme l'a fort bien analysé Jacques Banville, "à partir du moment où Napoléon entrait dans la famille des Rois, où il devenait le gendre de l'Empereur d'Autriche, où Marie-Louise devenait l'impératrice des Français (...), il semblait à tout le monde que les idées de guerre allaient être abandonnées" (6).

On croyait la paix revenue et durable : on sait ce qu'il en fut. Toujours est-il qu'à ce moment, la fierté nationale aidant, le climat général était à l'euphorie et tout permet de penser que Villefranche était à l'unisson, atteinte du même syndrome.

### Des actes de mariage pas ordinaires

Dans le climat très particulier de cette année 1810, la vie continue dans cette petite ville qu'est Villefranche au début du siècle dernier (7).

Les archives de l'époque ne nous révèlent pas d'événements locaux de grande importance. Et, curieusement, c'est dans la consultation des registres de l'état civil, plus précisément le registre des mariages, que nous allons trouver un reflet inhabituel de la vie locale.

On sait que la lecture des registres d'état civil est en général assez fastidieuse, tous les actes étant rédigés dans des formulations ritualisées et répétitives qui ne laissent place à aucune fantaisie rédactionnelle.

On est d'autant plus surpris de trouver, à la date du 23 avril 1810, deux actes de mariage (8) qui, par leur rédaction et sur certains points importants, font exception à la règle.

A la lecture de ces actes, on relève quatre différences notables par rapport aux actes habituels :

- d'abord, il s'agit, dans les deux cas, de "militaires pensionnés" sans autre indication de profession ;
- d'autre part, les actes sont signés par quatre membres du conseil municipal (au lieu d'un seul habituellement), dont deux adjoints ;
- ils sont contresignés par le maire lui-même, Nicolas Knechette (9), ce qui est exceptionnel ;
- enfin, et surtout, on y fait référence à un "décret impérial".

Tout cela indique, à l'évidence, qu'il ne s'agit pas de mariages "ordinaires". Comment et pourquoi une disposition législative ou réglementaire peut-elle s'appliquer spécialement à un mariage plutôt qu'à d'autres ? Pourquoi mobilise-t-elle autant de personnalités communales ? Le texte du décret impérial du 25 mars 1810 va nous éclairer sur ces points.

### Le décret impérial du 25 mars

Il s'intitule "Décret impérial contenant des Actes de bienfaisance et d'indulgence à l'occasion du mariage de Sa Majesté l'Empereur et Roi" (10).

Les titres I, II, III et V concernent des amnisties de peines correctionnelles, des remises de dettes et une proposition d'amnistie conditionnelle que j'évoquerai plus loin.

Le titre IV du décret - celui qui nous intéresse - a pour titre : "Du mariage de six mille militaires" :

*"Six mille militaires en retraite, ayant fait au moins une campagne, seront mariés le 22 avril prochain avec des filles de leurs communes, auxquelles il sera accordé une dot de douze cents francs pour Paris et de six cents francs pour le reste de l'Empire".*

Dans sa catégorie, celle des petites et moyennes villes, Villefranche figure aux côtés de villes voisines (Bourg, "Rouanne", Annecy...), mais aussi d'autres cités annexées à l'Empire (Coblentz, Bonn, Luxembourg, San Remo, Tivoli...).

Notons au passage (le détail a son importance) la différence de traitement entre Paris et le "reste de l'Empire" (sans doute dirait-on aujourd'hui "la province"...).

Certes, des critères purement économiques (coût de la vie, niveau des salaires) pouvaient expliquer une différence, mais certainement pas un écart du

REGISTRE des MARIAGES de VILLEFRANCHE 23 avril 1810 à 9 h. du matin

(19) **Louis LESOURD** 23 ans ½ né le 2 octobre 1786 à Villefranche  
« militaire pensionné demeurant à Villefranche  
fils de Joseph LESOURD, propriétaire-perruquier, et de Marie-Louise VERDIER  
et **Marguerite BLANC** 23 ans née le 26 janvier 1787 à Lacenas, couturière à Villefr.  
fille de feu Joseph BLANC, vigneron à Lacenas, et de vivante Jeanne GROS  
Ont signé : Pierre-Mathieu-Laurent GAILLARD, Pierre-Jean HUMBLOT, Adjoints  
Philibert-Laurent BONNEVAY, Claude ROYER-VERMONT, Cons. munic.  
Nicolas KNECKETTE, Maire  
Ce mariage est fait en vertu du décret du 25 mars dernier.

(20) **Antoine THOMAS** 24 ans ½ né le 20 août 1785 à Gleizé  
« militaire pensionné » demeurant à Villefranche  
fils de feu Etienne THOMAS et de feu Antoinette PICARD  
et **Anne RONZIERE** 22 ans et 2 m., née le 25 fév. 1788 à Saint-Lager, aide de ménage  
fille de Claude RONZIERE agriculteur et de Benoite MATHON à Saint-Lager  
Ont signé : Pierre-Mathieu-Laurent GAILLARD, Pierre-Jean HUMBLOT, Adjoints  
Pierre DULAC, Président du Tribunal Civil, François-Marie ESCOFFIER  
Nicolas KNECKETTE, Maire  
Ce mariage est fait en vertu du décret impérial du 25 mars dernier.

## BULLETIN DES LOIS n° 277

(N° 5311.) DECRET IMPERIAL contenant des Actes de bienfaisance et d'indulgence à l'occasion du Mariage de sa Majesté l'Empereur et Roi.

Au palais de Compiègne, le 25 mars 1810.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, ROI D'ITALIE, PROTECTEUR DE LA CONFÉDÉRATION DU RHIN, MEDIATEUR DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE, &c &c &c.

Voulant marquer l'époque de notre mariage par des actes d'indulgence et de bienfaisance ;

Notre Conseil d'état entendu,

Nous AVONS DECRETE et DECRETONS ce qui suit :

(.....)

### TITRE IV

#### Du mariage de six mille militaires.

5. Six mille militaires en retraite, ayant fait au moins une campagne, seront mariés le 22 avril prochain avec des filles de leurs communes auxquelles il sera accordé une dot de douze cents francs pour Paris et de six cents francs dans le reste de l'Empire ; savoir :

Soixante dans la ville de Paris ;

Dix dans chacune des villes dont l'état est annexé au présent décret (A) ;

Cinq dans chacune des villes dont l'état est annexé au présent décret (B) ;

Deux dans chacune des villes dont l'état est annexé au présent décret (C) ;

Un dans chacune des justices de paix de l'Empire.

6. Les militaires et les filles à marier seront choisis de la manière suivante, savoir :

Pour la ville de Paris, par délibération du conseil général faisant fonctions de conseil municipal, approuvé par le préfet ;

Pour les villes chefs-lieux de département, par délibération du conseil municipal, approuvée par le préfet ;

Pour les villes qui ne sont pas chefs-lieux de département, par délibération du conseil municipal, approuvée par le sous-préfet ;

Pour les justices de paix, par une commission composée de deux maires et de deux curés désignés par le sous-préfet, et du juge de paix qui présidera la commission et la réunira dans son domicile.

7. Les communes qui ne seraient pas comprises dans les articles précédents, pourront sur la délibération du conseil municipal, approuvée par le sous-préfet, marier un militaire et une fille de la commune en se conformant pour le choix et pour la quotité de la dot, aux dispositions ci-dessus.

(.....)

Signé NAPOLÉON

Par l'Empereur :

Le ministre Secrétaire d'état,  
Signé H.B. DUC DE BASSANO

Villefranche se voit attribuer par le décret un quota de deux mariages dotés, plus un enfant que siège d'une justice de paix. Il est prévu que "les militaires et les filles à marier" (sic) seront désignés par délibération du conseil municipal et, pour la justice de paix, par une commission composée du juge, de deux maires et de deux curés désignés par le sous-préfet.

### L'application du décret : l'heure du choix

Ainsi donc, le décret promulgué le 25 mars fixe la date des mariages au 22 avril. C'est un délai qui semble bien court pour une procédure de ce type, mais qui sera quand même respecté, à un jour près.

En effet, sans perdre de temps, le Maire de Villefranche convoque le conseil municipal pour le

7 avril, avec ce seul point à l'ordre du jour. Voici le compte rendu de la séance :

(Le maire lit) "L'arrêté relatif aux 6 000 militaires en retraite qui doivent être mariés avec des filles de leur commune." (...)

(Le maire) "a soumis au conseil la listes des militaires et des filles pour en faire le choix. Les suffrages sont réunis en faveur des Sieurs Antoine Thomas avec Anne Ronzière et Louis Lesourd avec Marguerite Blanc.

Ces militaires pensionnés se sont fait remarquer pour leur bonne tenue et leur bonne conduite, et ces jeunes filles jouissent d'une réputation sans reproche. (...) M. le Maire a proposé de donner une fête publique le jour de la célébration des deux mariages, en réjouissance de l'alliance de Sa Majesté Empereur et Roi avec l'Archiduchesse Marie-Louise. Le conseil a accueilli cette proposition avec le plus vif empressement et, sur les observations de M. le Maire, chaque membre s'est engagé à contribuer volontairement aux frais qui y donneraient lieu. <sup>(14)</sup>

Un membre du conseil a dit qu'il faudrait signaler ce jour par un banquet. (...)

Cette proposition a été arrêtée à l'unanimité et le conseil a chargé M. le Maire de donner à cette fête toute la pompe qu'il jugerait convenable pour procurer au public le divertissement le plus agréable et le plus rempli d'allégresse"

Réjouissance, pompe, allégresse : le ton est bien donné. Mais quelques remarques s'imposent quant au mode de sélection des couples.

D'abord, on ne sait rien de la procédure suivie. Il y eut très probablement un "appel de candidatures" par affichage ou par tambour de ville. Mais si l'on ignore le nombre de couples s'étant portés candidats, on sait du moins qu'il fut possible d'en désigner deux et de satisfaire ainsi au quota fixé. <sup>(15)</sup>

Quant aux pensions attribuées à ces militaires, elles ne l'étaient pas au titre de l'ancienneté (ils avaient 23 et 24 ans) mais certainement au titre de

simple au double. A l'évidence, cette dotation généreuse réservée à la capitale répondait à une motivation politique : on ménageait Paris par crainte de réactions violentes.

Comment, d'ailleurs, ne pas faire le rapprochement avec l'injustice qui régnait en matière de conscription : Paris (et les départements de l'ouest, dont la Vendée, bien sûr...) "étaient ménagés dans la répartition du contingent, au détriment d'autres départements", au point que "certains provinciaux venaient chercher dans la capitale un refuge plus sûr que dans les forêts de leur région natale" <sup>(11)</sup>.

Quant au montant même de la dot accordée, il est difficile d'apprécier l'équivalence en francs actuels de cette somme de 600 francs. En 1807, "la moyenne des salaires est à Paris de 3,35 F par jour" <sup>(12)</sup> et sensiblement inférieure dans le reste de l'Empire, étant rappelé que les salaires féminins sont encore inférieurs dans les deux cas.

Sur ces bases, on peut estimer qu'une somme de 600 francs représente, selon les cas et selon les lieux, de six à neuf mois du salaire moyen d'un ouvrier. Il apparaît donc, malgré le caractère approximatif de l'estimation, que cette somme de 600 francs n'était pas négligeable.

Je n'ai pas trouvé dans les archives notariales un acte attestant la remise des dots (alors que pour un mariage de même type, en 1812, le versement de la dot par le maire donnera lieu à l'établissement d'une quittance devant notaire <sup>(13)</sup>).

blessures et d'invalidité. Mais sur la nature et la gravité de leur invalidité, je n'ai trouvé aucune information, même implicite.

D'autre part, le texte du décret dit seulement que les militaires seront mariés à "des filles de la commune" (ce qui est un critère purement géographique), que les uns et les autres seront "choisis par le conseil municipal" (ce qui est une simple indication de procédure), mais il ne fait aucune allusion à un quelconque critère d'ordre moral ou social.

Curieusement, la notion de "réputation sans reproche" apparaît au moment du choix et au niveau local. Sans doute ces critères s'imposaient-ils d'eux-mêmes, dans l'esprit du temps, ou peut-être furent-ils précisés dans l'arrêté d'application auquel la délibération municipale fait allusion.

Enfin, on ne donne aucune information sur les états de service des militaires choisis.

### A l'heure des toasts...

C'est le 23 avril - avec un jour de retard seulement - que se déroula la grande journée des cérémonies de mariage et des réjouissances publiques annoncées. Le Maire a jugé bon (sans doute avait-il ses raisons, ou bien avait-il des ordres...) de faire figurer le compte rendu détaillé des festivités au registre des délibérations ! C'est dire l'importance attachée à l'événement. Ce compte rendu est un document riche en notations pittoresques et, surtout, très révélateur du climat politique en 1810.

*"La fête a été annoncée dès l'aube par le son des cloches.*

*A 8 heures, les époux se sont rendus dans la Salle des séances de l'Hôtel de ville, suivis de leur nombreuse famille : ils y étaient attendus par les autorités civiles, militaires et le conseil municipal.*

*Il a été procédé à leur union. (...) A 9 heures, le cortège, accompagné de la gendarmerie impériale et de la compagnie des pompiers, s'est rendu au son d'une musique guerrière à l'église où les époux ont reçu la bénédiction nuptiale.*

*A 1 heure, la réunion des convives a eu lieu dans la salle destinée au banquet dans lequel les toasts <sup>(16)</sup> suivants ont été portés : Le premier (toast) par M. Sain, sous-préfet, à Sa Majesté l'Empereur : puisse-t-il vivre assez longtemps pour jouir du fruit de sa gloire et de son génie.*

*Le deuxième par M. Dulac, président du Tribunal civil, à Sa Majesté l'Impératrice : qu'elle donne au grand Napoléon un descendant qui fasse durer sa dynastie et la gloire dont il a environné le Trône de l'Empire français. (...)*

*Le troisième par M. Escoffier, président du Tribunal de commerce, à la Famille impériale, à sa longue durée, pour qu'elle contribue à rendre la dynastie (...) éternelle.*

*Le quatrième par M. Kneckette, Maire, à la Maison d'Autriche : puisse Marie-Louise, leur fille, donner à la France des rejettons (sic) dignes du grand Napoléon. (...)*

*A 4 heures, les époux, accompagnés des autorités, précédés de la musique, ont été conduits au Promenoir pour faire l'ouverture d'une danse champêtre. L'exercice d'un arbre dit de Cocagne a commencé au même instant.*

*Le soir, il y a eu illumination générale et la joie la plus pure qui a régné dans le public pendant toute la journée s'est prolongée jusqu'à minuit."*

A la lecture de ce compte rendu, tour à tour pompeux ou idyllique, on peut s'amuser d'y voir figurer des détails anodins (par exemple l'importance donnée à un simple mât de cocagne), ou noter d'autres faits plus signifiants (en particulier la marche de la mairie à l'église "au son d'une musique guerrière").

On peut regretter, par ailleurs, de ne pas savoir dans quelle salle a pu se dérouler le grand banquet - une salle assez vaste sans doute, étant donné le nombre important de participants (les mariés, leur "nombreuse famille", les autorités municipales) : le compte rendu ne nous dit rien de cette salle, ni son appellation, ni sa localisation dans la ville. Sans doute s'agit-il de la belle "Halle aux toiles" <sup>(17)</sup>, aménagée en 1802 dans l'ancienne chapelle des Ursulines <sup>(18)</sup>.

Mais, pour l'essentiel, ce compte rendu fait apparaître qu'en ce 23 avril 1810, le souci dominant des notables de Villefranche est moins de fêter les mariés du jour que de célébrer le mariage de l'Empereur. De tous les toasts prononcés au cours du banquet, pas un seul ne s'adresse aux deux couples présents, qui sont réduits à un rôle de figuration et ne sont plus que le prétexte à une manifestation de propagande.

Par contre, les louanges s'accumulent à l'adresse de Napoléon et de sa famille : propos convenus, exercice obligé dont nos personnalités locales s'acquittent avec une obséquiosité appliquée (rappelons que le Maire et son Conseil ne sont pas élus, mais nommés par décret impérial... ceci expliquant sans doute cela).

Mais dans le style pompeux et emphatique, nos notables caladois sont incontestablement battus par le Conseil général du Rhône, qui s'adresse ainsi à l'Empereur :

*"Sire, le flambeau de l'hymen a brillé près du plus beau trône de l'Univers. (...) Il n'est aucun français, Sire, qui ne sache apprécier les résultats de l'auguste union de Napoléon le Grand avec Marie-Louise d'Autriche" <sup>(19)</sup>.*

Pour bien comprendre et éclairer ces manifestations d'allégeance et de dévotion, il faut faire état, sans trop nous écarter de notre sujet, d'un fait politique important intervenu quelques jours seulement avant et qui marque incontestablement un durcissement du régime : en effet, le 13 mars 1810 a été publié le décret impérial <sup>(20)</sup> qui rétablissait les prisons d'Etat destinées à incarcérer les opposants "quand il n'était pas convenable de les traduire devant les tribunaux, ni les mettre en liberté" <sup>(21)</sup>.

Ce décret, officialisant les arrestations et les détentions arbitraires, prévoyait la réouverture de prisons tristement célèbres, parmi lesquelles le Temple, Vincennes, le Mont-Saint-Michel, le Château d'If... C'était le retour des lettres de cachet, dont on sait <sup>(22)</sup> qu'elles seront utilisées, jusqu'en 1814, contre environ deux mille cinq cents personnes (notons que c'est également en 1810

que fut créée une "Direction générale de l'imprimerie et de la librairie" chargée de la censure préalable sur tout imprimé).

Ainsi donc, la fête dont on nous a décrit le côté populaire et bon enfant avait un arrière-plan beaucoup moins sympathique. Elle s'est déroulée à un moment où la liberté d'expression était plus que jamais limitée - ce qui a forcément dû influencer sur la tonalité des discours et des toasts, car nos responsables locaux devaient avoir pleine conscience de la menace qui pesait sur eux dans le cas où leurs propos se seraient écartés de la ligne officielle.

Quant au toast porté à... la Maison d'Autriche (le grand ennemi d'hier !) par le Maire Nicolas Kneckette, il dut laisser pour le moins perplexes les deux mariés du jour, ces vétérans qui avaient eu probablement à affronter les armées de l'Empereur d'Autriche et, entre autres, la redoutable cavalerie hongroise !

### Mais qui étaient ces mariés de "l'an 10" ?

Rappelons que Villefranche avait droit, en tant que siège d'une justice de paix, à une troisième dot : la commission ad hoc porta son choix sur Philiberte Galichet, qui épousa Raimond Roche, né le 16 juin 1770 (et donc âgé de quarante ans), dont on nous dit qu'il était membre de la Légion d'honneur.

Le mariage civil eut lieu le 3 mai 1810 et la cérémonie religieuse fut célébrée cinq jours plus tard à l'église Notre-Dame des Marais. Le mariage en mairie fut honoré (comme les deux précédents) de la présence du Maire, mais il n'y eut pas, cette fois, de banquet ni de réjouissances populaires.

Nous n'avons, sur ce troisième couple, comme sur les deux couples précédents, que bien peu d'éléments pour dresser leur portrait ou cerner leur personnalité. On peut cependant regrouper et comparer les quelques informations recueillies.

On remarque que, sur ces six personnes, deux seulement sont nées à Villefranche, les quatre autres étant nées dans des communes environnantes et de parents agriculteurs.

Il serait évidemment hasardeux de tirer des conclusions à partir d'un aussi faible échantillon de population, mais on peut tout de même observer que nous avons là une illustration de cet exode rural qui a façonné, au cours des âges, la population de Villefranche.

Quant aux professions exercées (aide de ménage, couturière, agriculteur), elles indiquent apparemment que les dots ont été attribuées à des gens modestes. Par ailleurs, le fait que Raimond Roche et Antoine Thomas aient été orphelins de père au moment de leur incorporation par tirage au sort induit une situation sociale et familiale très précaire qui a dû être prise en compte pour justifier leur désignation.

	Age/profession	Né(e) à	Prof. des parents
Antoine THOMAS <i>Orphelin de père et mère*</i>	23 ans 1/2	Gleizé	Agriculteur
Anne RONZIÈRE	Aide de ménage	Saint-Lager	Agriculteur
Louis LESOURD	24 ans 1/2	Villefranche	Perruquier
Marguerite BLANC	Couturière	Lacenas	Vigneron
Raimond ROCHE <i>Orphelin de père*</i>	40 ans	Pommiers	Agriculteur (probablement)
Philiberte GALICHET	Couturière	Villefranche	Fabricant de toile

\* à l'époque de leur incorporation

En ce qui concerne Raimond Roche, son cas mérite qu'on s'y arrête. En effet, j'ai découvert que ce chasseur à pied, décoré de la Légion d'honneur, était issu de la Garde impériale et que, par ailleurs, il était membre du Collège électoral de l'arrondissement de Villefranche<sup>(23)</sup>.

Quand on sait que les membres de ce collège étaient nommés par décret (c'est-à-dire à la discrétion du pouvoir) et que MM. Sain et Nicolas Kneckette, le Sous-préfet et le Maire, faisaient eux aussi partie de ce collège, on peut facilement en déduire que ce brave soldat de la Garde était tout dévoué au régime en place et à ses représentants locaux. Faut-il en conclure qu'il y a présomption de "copinage" politique ?.. Nous nous garderons bien de l'affirmer !

Dernier détail le concernant : Raimond Roche a déclaré au vicaire Rodet qu'il ne savait pas signer, ce qui n'est pas exceptionnel pour l'époque et, remarquons-le au passage, n'a pas été un obstacle à sa nomination au Collège électoral.

### Les mariées étaient-elles bien des filles de Villefranche ?

Mais, dans l'histoire de nos mariés de "l'an 10", cette journée du 23 avril comporte une petite zone d'ombre.

Après leur mariage civil, les deux couples ont été (reportons-nous au compte-rendu) accompagnés à l'église pour y recevoir la bénédiction nuptiale. En l'absence de précision contraire, on serait en droit de penser qu'il s'agit de Notre-Dame des Marais.

Or, les registres paroissiaux de la collégiale ne portent aucune mention de ces deux mariages à la date du 23 avril, ni les jours suivants, ni dans la table récapitulative de l'année.

Compte tenu du caractère exceptionnel de ces mariages et de la pompe dont ils ont été entourés, il est peu probable qu'il ait pu s'agir d'un double oubli. Force est donc d'admettre que les cérémonies religieuses ont eu lieu dans une autre commune, ce qui pose un double problème amusant. En effet :

- d'une part, le texte du décret faisait obligation de désigner des filles de Villefranche ;
- d'autre part, la règle religieuse (strictement respectée à l'époque) voulait que le mariage fût célébré dans la paroisse de la future épouse.

Si donc le mariage religieux a été célébré extra-muros, c'est que l'une de ces deux obligations n'a pas été respectée.

L'explication tient vraisemblablement dans le fait que les deux jeunes femmes étaient domiciliées depuis peu à Villefranche (probablement pour des raisons professionnelles) et qu'elles devaient se considérer comme rattachées encore à la commune de leurs parents et ressortissantes de leur paroisse d'origine.

Après la fin de la cérémonie civile en mairie, c'est-à-dire vers 9 heures, les couples Lesourd/Blanc et Thomas/Ronzière avaient-ils matériellement le temps de se rendre avec leur cortège l'un à Lacenas, l'autre à Saint-Lager, et d'être revenus à l'heure du banquet, c'est-à-dire vers 13 heures ? C'est l'hypothèse la plus probable...

D'ailleurs, d'autres éléments permettent de penser que nos mariés de 1810 avaient des attaches, professionnelles ou familiales, en dehors de la ville. En effet, les registres de l'état civil de Villefranche concernant les années suivantes ne nous révèlent aucune naissance chez Antoine Thomas ou chez Raimond Roche, qui n'ont donc pas fait souche à Villefranche... si toutefois ils ont fait souche ! Par contre, le couple Louis Lesourd/Marguerite Blanc a eu (au moins) un enfant, prénommé Jacques, né à Villefranche le 24 octobre 1816.

### Une démarche très paternaliste...

Au-delà des données concrètes que nous livrent les archives, et que nous venons d'examiner, que faut-il penser de ces "mariages par ordonnance" officiellement dotés ?

André Pauze, qui a étudié l'application du décret du 25 mars dans le département de la Loire <sup>(24)</sup>, remarque fort justement qu'il s'agit "d'une institution spécifique à l'Empire" (nous verrons plus loin que d'autres mariages de militaires ont été organisés et dotés en d'autres occasions, en 1807, 1811 et 1813).

Le règne de Napoléon ayant été marqué par une succession de guerres dont on connaît le prix en vies humaines et en blessures invalidantes (en 1815, il y avait quelque 700 000 vétérans à recaser) <sup>(25)</sup>, il n'est pas étonnant que le problème du reclassement des militaires pensionnés se soit posé de façon aiguë. Mais ce qui est plus surprenant, c'est que ces "hymens très particuliers" aient pu être considérés comme un traitement social du problème.

Si cette aide financière, liée à une sorte de parrainage d'état, a un caractère très paternaliste, son attribution se fait, de surcroît, selon des critères moralisateurs, les autorités préfectorales et municipales sélectionnant des jeunes filles de "bonne réputation". La démarche en elle-même et

le vocabulaire utilisé évoquent irrésistiblement la célébration des "rosières" qui perdurera dans notre petite région jusqu'au cœur du XX<sup>e</sup> siècle.

Mais un autre éclairage est possible. Comme l'a fort bien suggéré André Pauze <sup>(26)</sup>, en pensant à ces jeunes femmes à qui l'on accordait une dot de 600 francs pour épouser un valeureux combattant (et peut-être même un invalide), on peut se demander si, ce faisant, Napoléon ne leur confiait pas "la charge d'assurer le repos du guerrier"... C'est une question qu'on peut raisonnablement - et malheureusement - se poser.

Démarche très paternaliste donc, mais aussi très politique, comme je vais essayer de le montrer.

### Des mariages très politiques...

Pour ce faire - et bien que ce soit à la marge de notre sujet -, il m'a semblé particulièrement intéressant de mettre en parallèle les méthodes que l'Empereur utilisait lorsqu'il s'autorisait à intervenir dans la vie personnelle d'une autre catégorie de militaires.

En effet, si Napoléon s'intéressait au mariage de ses hommes de troupe (c'est-à-dire au petit peuple), il se préoccupait aussi des cadres supérieurs de son armée, dont il voulait faire une nouvelle aristocratie.

Pour cela, il avait une grande ambition : réconcilier et fusionner cette nouvelle aristocratie militaire avec la noblesse de l'Ancien Régime. Il eut donc l'idée de "multiplier les mariages entre les dignitaires récemment promus et les héritières des vieilles familles" <sup>(27)</sup>.

Les historiens, et en particulier Jean Vidalenc, nous précisent qu'un certain nombre de ces mariages furent encouragés, voire "combinés par l'Administration" (parfois même sans le consentement des parties...). Napoléon alla même jusqu'à "faire recenser toutes les héritières dont l'âge la situation de famille et la fortune pouvaient être de beaux partis" <sup>(28)</sup>. Ce que l'on sait moins, c'est que "les Préfets remplirent de curieuses fiches non seulement sur l'âge et la fortune de ces femmes, mais aussi sur leur aspect physique et sur leurs mœurs" <sup>(29)</sup>.

Mariages des grognards ou mariages des maréchaux, l'Empereur aimait donc à s'occuper de tout. Faut-il voir là une simple manifestation d'un paternalisme que nous avons déjà souligné ? Ou faut-il en déduire que Napoléon avait une propension obsessionnelle aux intrigues matrimoniales ?

Mais revenons aux mariages dotés des simples soldats, tels qu'ils furent organisés en 1807, 1810, 1811 et 1813 : ils étaient liés, dans chaque cas, à la célébration d'événements se rapportant à la vie de l'Empereur et de sa famille, c'est-à-dire un véritable culte de la personnalité. Les documents précédemment cités nous ont montré de quelle façon ce culte était pratiqué à Villefranche par les relais locaux du pouvoir, Maire et Sous-préfet.

Ces mariages et les réjouissances dont ils étaient l'occasion ou le prétexte avaient donc bien une fonction politique s'inscrivant dans une action globale de "communication" et de propagande <sup>(30)</sup>.

Enfin, n'oublions pas le rôle de l'Armée. L'Empereur devait tenir compte des réactions de ses militaires - d'autant plus que la répudiation de Joséphine avait été fort mal jugée par les grognards, qui reprochaient à leur chef "d'avoir chassé sa vieille" <sup>(31)</sup> (rappelons que l'Impératrice répudiée était de six ans plus âgée que Napoléon et que celui-ci épousait Marie-Louise, qui n'avait guère plus de 18 ans, soit vingt-deux ans de moins que lui...).

Cette petite impertinence mise à part, le culte impérial restait fort chez les cadres et dans les troupes. Napoléon a pu dire, sans rire : "Les militaires sont une franche-maçonnerie (...) et je suis le Grand Maître de leurs loges" <sup>(32)</sup>. Peut-être voulait-il faire allusion au fait que certains maréchaux d'Empire étaient francs-maçons, ou rappeler que "la maçonnerie était entièrement entre les mains du gouvernement" <sup>(33)</sup> ; mais Napoléon voulait surtout évoquer ou entretenir une réelle fraternité d'armes, en rappelant que l'armée était "la gardienne du régime" et qu'il importait donc de veiller à son moral et à sa cohésion.

Or ce moral n'était pas au beau fixe, en cette année 1810, si l'on en juge par le refrain que chantaient les conscrits du Languedoc <sup>(34)</sup> pendant les marches qui les conduisaient vers leurs garnisons du nord de la France :

*"Je suis l'un pauvre conscrit  
De l'an mille huit cent dix. (bis)  
Faut quitter le Languedo,  
le Languedo, le Languedo. Oh !  
Faut quitter le Languedo  
Avec le sac sur le dos.  
Le maire, aussi le préfet,  
N'en sont deux jolis cadets. (bis)  
Ils nous font tiré-z-au sort,  
tiré-z-au sort, tiré-z-au sort. Ort !  
Ils nous font tiré-z-au sort,  
Pour nous conduire à la mort."*

Ces couplets, qui ont "la résonance du simple et du vrai" (la mort attendue est évoquée sans métaphore), ont les caractéristiques d'un authentique chant populaire et ont quelque chose de pathétique. Ils montrent bien que les conscrits de 1810 ne portaient pas "la fleur au fusil".

Autre fait important : Napoléon et sa gendarmerie avaient à faire face au grave problème (rarement évoqué) des insoumis, des réfractaires et des déserteurs. Leur nombre est estimé à 100 000 dès le début de l'Empire et à 160 000 à la fin de l'Empire (certains historiens avancent même le chiffre de 250 000...). Pour la seule année 1810, les tribunaux prononcèrent 150 000 condamnations contre les réfractaires <sup>(35)</sup> : c'est un chiffre considérable qui traduit l'ampleur du phénomène.

Il semble bien que la région de Villefranche et du Beaujolais détenait un record dans ce domaine, avec, dès 1807, un taux de réfractaires dépassant 50 % des appelés <sup>(36)</sup>.

Par conséquent, ce n'est pas un hasard si le décret du 25 mars comporte deux volets : d'une part des "actes de bienfaisance" (c'est-à-dire les mariages dotés), d'autre part des "actes d'indulgence" : le titre V du décret, soit seize articles, est consacré à une amnistie "totale et absolue" pour les déserteurs et réfractaires des classes antérieures à 1806 et une amnistie conditionnelle pour ceux des classes 1806 à 1810.

Si je souligne ce point, qu'on pourrait croire hors sujet, c'est parce qu'il me paraît être, au contraire, un élément de contextualisation particulièrement éclairant.

En effet, le texte du décret nous rappelle que les réfractaires étaient condamnés à des peines d'emprisonnement ou de travail en ateliers militaires et à des amendes dont les familles étaient civilement responsables <sup>(37)</sup>, ce qui créait un climat de peur et de délation - aggravé encore par la présence inquisitoriale et vexatoire des "garnisaires". On sait que, malgré cette répression, malgré les recherches confiées à la Gendarmerie impériale, les insoumis bénéficiaient souvent de la complicité de la population, en particulier dans les campagnes, où le manque de bras se faisait cruellement sentir.

C'est dire qu'il s'agissait d'un problème national grave, qui touchait toute la population, et propre à saper le moral de l'armée. Dans ces conditions, l'aide au mariage de 6 000 militaires était aussi une mesure compensatoire, une prime à l'obéissance et à la fidélité.

### Une institution spécifique à l'Empire

Nous venons donc d'envisager et d'analyser toutes les raisons qui ont pu être à l'origine de ce décret du 25 mars 1810. Y avait-il un objectif social ? Était-ce un calcul politique ? Ou un simple exercice de pouvoir régalien ? Le décret répondait sans doute à toutes ces préoccupations.

Mais au terme de cette communication, une seule chose me paraît certaine : pour reprendre la formule déjà citée, ces mariages de militaires étaient bien "une institution spécifique à l'Empire". C'est à ce titre qu'ils méritaient, je crois, d'être évoqués et commentés sous un double éclairage local et national.

Une institution spécifique à l'Empire ? S'il fallait encore s'en persuader, il suffirait de consulter les archives municipales de l'année suivante, 1811.

On y découvre que le conseil municipal de Villefranche - Nicolas Kneckette étant toujours Maire - réunit le 9 mai prépare l'organisation de "festivités" (encore...) fixées au 9 juin, en l'honneur du mariage d'un militaire (encore...). Il s'agit de Jean Verrière, épousant Marie Pathieux, qui sera dotée (encore...) de 600 francs.

Nous retrouvons le même schéma d'organisation, les mêmes mots, le même montant de dot : une véritable routine administrative.

Mais pourquoi ces nouvelles réjouissances officielles ? Pourquoi ce nouveau "mariage par ordonnance" ?

Qu'on se souvienne des toasts portés un an plus tôt, lors du grand banquet d'avril 1810. Ils étaient axés sur un vœu essentiel qui préoccupait tous les esprits : que la nouvelle impératrice Marie-Louise ("l'Archiduchesse aux yeux bleu de faïence") puisse donner un héritier mâle à Napoléon.

Ce souhait est exaucé. Et ce qu'on s'apprête à célébrer le 9 juin 1811 à Villefranche, comme dans

tout l'empire, c'est une naissance à la Cour impériale, saluée par le canon des Invalides : la naissance d'un garçon prénommé François-Charles-Joseph Napoléon et proclamé duc de Reichstadt, Grand Aigle de la Légion d'honneur et Grand-Croix de la Couronne de Fer, pour bien marquer sa double ascendance.

C'est, on l'a bien compris, la naissance du roi de Rome. Et ce n'est plus de la *micro-histoire*...

Gérard BACOT

## NOTES

- (1) L'arrêt des échanges commerciaux avec la Russie va créer, dès novembre 1810, une grave crise dans l'industrie lyonnaise du tissage (A. Kleinclausz, "Histoire de Lyon", tome 2).
- (2) Jean Tulard, "Napoléon, le pouvoir, la nation, la légende".
- (3) Albert Sorel, "Napoléon et Alexandre" (Lectures historiques).
- (4) Jean Tulard, *ibid.*
- (5) Jean Tulard, *ibid.*
- (6) Jacques Banville, "Napoléon".
- (7) Villefranche compte en 1810 5 041 habitants ("Almanach historique de Lyon", 1810).
- (8) Enregistrés sous les numéros 19 et 20.
- (9) Nicolas Kneckette (ou Kneckel, les documents de l'époque falsant apparaître des orthographes diverses et fantaisistes), issu d'une famille suisse alémanique, était industriel teinturier à Villefranche. Il fut nommé Maire par décret du premier Consul le 24 messidor an IX (13 juillet 1801), renouvelé en 1808, "rétrogradé" au poste d'adjoint en 1813, mais à nouveau nommé maire pendant les Cent jours... Sa carrière politique s'inscrit donc tout entière dans la période de pouvoir napoléonien.
- (10) Bulletin des Lois n° 277, décret n° 5311.
- (11) Jean Tulard, revue "Histoire Magazine" n° 15, mai 1981.
- (12) Avec des différences considérables : 1,50 F pour un terrassier, mais 6 F pour un carrossier, 7 F pour un tailleur de pierre. Il faut 3 à 4 F par jour pour vivre à l'aise (André Castelot, Alain Decaux : "Histoire de la France et des Français").
- (13) Quittance du 24 mai 1812, donnée par J. Verrier à Nicolas Kneckel (sic), Maire (Minutes de Benoît Bonnefond, notaire à Villefranche).
- (14) Le décret ne donne pas de précision sur le financement de l'opération, dont le coût était probablement mis à la charge des villes concernées.
- (15) Ce qui ne fut pas le cas dans toutes les villes, en particulier à Saint-Etienne, où l'on ne put attribuer que six dots sur les dix prévues... (André Pauze, in "Généalogie et Histoire", C.E.G.R.A. n° 88, 1996).
- (16) Il ne s'agit évidemment pas d'un anglicisme (c'est l'époque du blocus continental !). Le mot est attesté dès 1750 dans le sens de "petit discours" ("Grand Larousse de la Langue française").
- (17) En effet, cette Halle aux toiles est le seul équipement de Villefranche signalé par l'"Almanach historique de Lyon en 1810". Elle avait été inaugurée le 26 juin 1802.
- (18) D'après l'étude très documentée de François Corger : "Les Ursulines de Villefranche" (communication du 8 novembre 1997 à l'Académie de Villefranche).
- (19) Laurent Bonnevey, "Histoire politique et administrative du Conseil général du Rhône" (tome I).
- (20) Bulletin des Lois n° 271.
- (21) Jean Tulard, "L'Europe de Napoléon".
- (22) Mourre, "Dictionnaire encyclopédique d'histoire".
- (23) "Almanach historique de Lyon", 1810.
- (24) André Pauze, *ibid.*
- (25) Fernand Braudel, "L'identité de la France" (III).
- (26) André Pauze, *ibid.*
- (27) Jean Vidalenc, "Histoire de France", Larousse 1954.
- (28) Dans son roman "Un mariage sous l'Empire", publié en 1832, Mme Sophie Gay raconte la triste vie du colonel Adhémar de Lorency et d'une riche héritière : c'est l'histoire d'un "mariage par ordonnance" (G.D.U.).
- (29) Jean Vidalenc, *ibid.*
- (30) Certains historiens estiment d'ailleurs que Napoléon a été "l'inventeur" de la propagande.
- (31) Jacques Banville, "Napoléon".
- (32) Jean Vidalenc, *ibid.*
- (33) Jean Tulard, "Napoléon, le pouvoir, la nation, la légende".
- (34) Grand Dictionnaire universel, tome IV, art. "conscrit" (1869).
- (35) Jean Tulard, "Histoire Magazine" n° 15, avril 1981.
- (36) Françoise Bayard, Pierre Cayez, "Histoire de Lyon".
- (37) En 1812, le montant des amendes dues par les familles était estimé à 320 millions et cela en dehors des quatorze départements de l'ouest où l'on avait renoncé à appliquer la conscription.

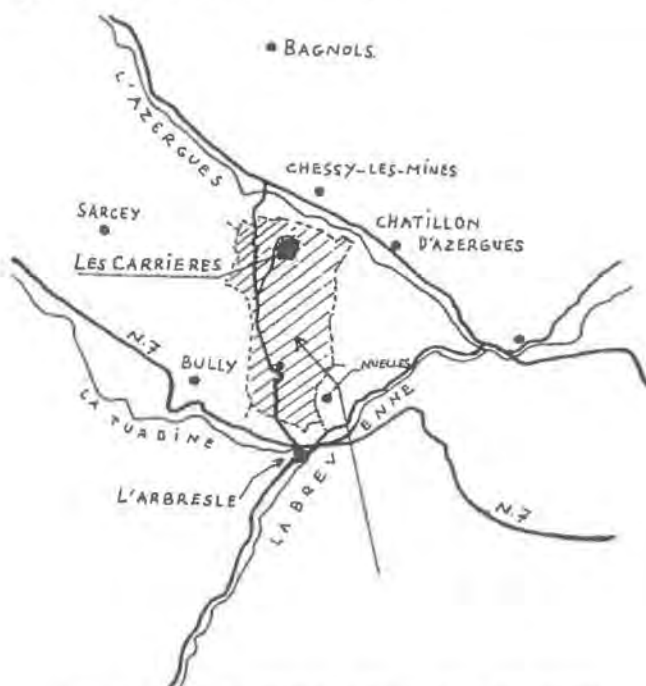
## SOURCES

- Jacques Banville, "Napoléon".
- Laurent Bonnevey, "Histoire politique et administrative du Conseil général du Rhône".
- Fernand Braudel, "L'identité de la France" (III).
- André Castelot, "Napoléon".
- André Castelot et Alain Decaux, "Histoire de France et des Français".
- Henri Guillemin, "Napoléon tel quel".
- A. Kleinclausz, "Histoire de Lyon" (II).
- J. Lucas et Dubreton, "La France sous Napoléon".
- Louis Madelin et Jean Tulard, "La France à l'apogée de l'Empire".
- Claude Michelet, "Histoire des paysans de France".
- Mourre, "Dictionnaire encyclopédique d'histoire".
- André Pauze, revue "Généalogie et Histoire" (CEGRA n° 88).
- Albert Sorel, "Napoléon et Alexandre" (Lectures historiques).
- Jean Tulard, "La vie quotidienne des Français sous Napoléon".
- Jean Tulard, "Napoléon, le pouvoir, la nation, la légende".
- Jean Tulard, revue "Histoire Magazine".
- Jean Tulard et Jean Vidalenc, "L'Europe de Napoléon" (Horwath).
- Jean Vidalenc, "Histoire de France", Editions Larousse 1950.
- "Grand Dictionnaire universel" (ca. 1869-1872).
- "Almanach historique de Lyon".
- Archives départementales du Rhône.
- Archives municipales de Villefranche.
- Registres paroissiaux de Notre-Dame des Marais.
- Minutes des notaires de Villefranche, relevé de Joseph Balloffet.

## HISTOIRE DES CARRIÈRES D'ONCIN OU CARRIÈRES DE GLAY A SAINT-GERMAIN-SUR-L'ARBRESLE (RHONE)

**L**ES carrières d'Oncin<sup>(1)</sup> ou carrières de Glay se trouvent sur la commune de Saint-Germain-sur-l'Arbresle, dans le Rhône. La commune de Saint-Germain s'étend sur un axe nord-sud entre les rivières de l'Azergues au nord et de la Turdine au sud. Son relief présente une pente régulière qui part des carrières au nord où se trouve le point culminant (427 m), pour arriver vers L'Arbresle (230 m).

Proche du confluent de l'Azergues et de la Brévenne, le territoire de la commune semble fermer l'angle des deux vallées. L'ancien chemin de grande communication n° 3 (aujourd'hui Départementale n° 19), qui part de L'Arbresle pour aboutir au Pont des Mines, traverse la commune dans toute sa longueur. Il a toujours été une voie très empruntée. En fait il s'agit d'une partie de la grande transversale de Saint-Symphorien-sur-Coise à Anse par Sainte-Foy-l'Argentière, L'Arbresle et Chessy. Cela a été certainement une chance que d'avoir à proximité des carrières, une route probablement constamment entretenue, pour le transport de la pierre aussi bien vers la vallée d'Azergues que vers celle de la Brévenne.



Situation de la commune de Saint-Germain (partie hachurée) et des carrières

Par rapport aux autres carrières de "pierre dorée" de la région, il faut remarquer que seule la carrière d'Oncin se trouve à l'ouest de l'Azergues. Ce que n'avait pas manqué de souligner Alléon-Dulac en 1765.



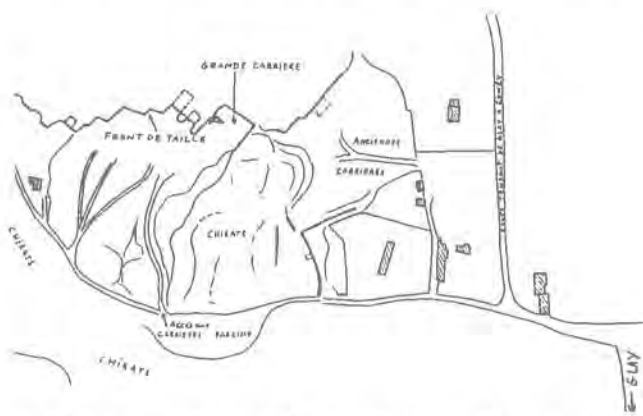
- |                               |                                       |
|-------------------------------|---------------------------------------|
| 1. Saint-Cyr                  | 11. Lucenay                           |
| 2. Couzon                     | 12. Pommiers                          |
| 3. Saint-Romain               | 13. Liergues                          |
| 4. Saint-Fortunat             | 14. Ville-sur-Iarnieux                |
| 5. Poleymieux                 | 15. Coigny                            |
| 6. Saint-Germain-au-Mont-d'Or | 16. Theizé                            |
| 7. Saint-Didier               | 17. Bagnols                           |
| 8. Civrieux                   | 18. Cheissy                           |
| 9. Dardilly                   | 19. Saint-Germain-sur-L'Arbresle Glay |
| 10. Anse                      |                                       |

Carrières décrites par Alléon-Dulac en 1765, dans ses "Mémoires pour servir à l'histoire naturelle..." La carrière d'Oncin à Saint-Germain-sur-L'Arbresle est la seule à l'ouest de l'Azergues

Pendant plusieurs siècles, des générations de carriers et de tailleurs de pierre se sont succédé pour extraire cette pierre au ton si chaud et si coloré qu'elle n'a pas d'équivalent dans les autres carrières du Pays des Pierres Dorées.

Au plan géologique, la "Pierre dorée" est une roche calcaire sédimentaire qui fait partie du jurassique de l'ère secondaire. Age environ 175 à 180 millions d'années. Ces roches sédimentaires, qui se sont déposées dans une région où autrefois il y avait une mer avec de nombreux animaux marins, sont colorées par des oxydes de fer et de cuivre, ce qui leur donne cette couleur si particulière.

Il est bien difficile de dire à quelle époque l'exploitation a commencé mais, si l'on en juge à la surface occupée encore aujourd'hui par les "chirats" <sup>(2)</sup>, on peut juger qu'une quantité énorme de pierre a été tirée ici. Les points de repère sont difficiles à préciser mais l'on peut malgré tout, prendre quelques jalons.



Plan des carrières. A gauche de la Grande carrière (la dernière exploitée) se trouvent deux galeries. Celles-ci, ouvertes depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, permettaient d'atteindre le bon banc de pierre, sans avoir à enlever 10 à 12 m de terre et de mauvaise pierre.

Avec les précautions à prendre lorsqu'on lit le Cartulaire de Savigny <sup>(3)</sup>, on note dans la charte n° 602, environ l'année 1017, "l'existence d'un mont Ledaycus, ou mont Leday, situé dans la partie haute de la commune de Versennacus <sup>(4)</sup> propice à la culture du froment et clos par les limites des domaines de Conziacus (Conzy) à l'est, Versennacus et Appinacus (Apinost) au sud, Amantiniacus (Mantigny) à l'ouest, la terre de Saint-Martin (Chessy) et un petit ruisseau tourbillonnant : l'Aselga au nord-ouest". Les carrières ne sont pas signalées, bien que situées exactement au centre de ce mont Ledaycus.

Le Chanoine Picard, dans son "Histoire de L'Arbresle et de l'Abbaye de Savigny" parue en 1934, explique que le château de Sain-Bel a été construit à la fin du XII<sup>e</sup> siècle en partie avec des pierres de Glay. Le même auteur rapporte que "plus tard, en 1531, 33 piliers de la halle de Lyon <sup>(5)</sup> ont été tirés des carrières de Glay ; soit que ces piliers aient été amenés à Lyon par la vallée d'Azergues, soit qu'on les y ait conduits par L'Arbresle, le fait prouve une viabilité convenable de notre région". Nous laisserons à l'auteur ses affirmations, car il ne cite pas ses sources.

Le château de Bully, qui comprend de la pierre de Glay, a été construit entre 1480 et 1490. L'église Saint-Jean-Baptiste de L'Arbresle, dont les vitraux du chœur sont de 1499, a été édifiée à partir de

1430. La croix devant l'église de Sourcieux est de 1482. Ces trois exemples montrent qu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle l'exploitation devait déjà être très importante.

N'oublions pas ce terrible fléau qu'a été la peste noire apparue en France en 1347 et dont seules quelques régions ont été épargnées. Selon les lieux, le quart, le tiers, la moitié parfois de la population ont été touchées. L'épidémie marquera un arrêt complet qu'en 1670 <sup>(6)</sup>. Il faut ajouter à cela la guerre de cent ans entre 1338 et 1453, même si elle n'était pas partout à la fois.

Entre 1328 et 1450, la population française est passée de 20-22 millions d'habitants à 10-12 millions. On comprend que cette période n'ait pas été favorable à la construction.

Les registres paroissiaux (depuis 1642) ne nous renseignent pas beaucoup, si ce n'est que l'on apprend le nom des diverses familles de tailleurs de pierres habitant Glay essentiellement et, avec un peu de patience, il est possible de reconstituer les filiations. On observe aussi les liens qui les unissaient avec les familles travaillant dans les autres carrières de la région: Chessy, Bagnols, Theizé...

A cette époque, on était marchand de pierres ou maistre tailleur de pierres, perreieur, ou maistre perreieur <sup>(7)</sup>. On apprend aussi les liens qui existaient entre les carriers et leurs clients à Lyon. Par exemple, en 1644, Arnaud, fils de Claude Sourd et Suzanne Briasson, a comme parrain "honnête Arnaud Lafong, mestre masson de Lion". En 1650, le fils de Jean Burnier et Suzanne Sourd a comme parrain "Jean Poncet, maistre-masson à Lyon".

Il est certain que les carrières connurent une grande activité au XVII<sup>e</sup> siècle, due en partie à la fourniture de pierres pour la construction de maisons à Lyon. Ce qui est remarquable, c'est de constater que les carrières d'Oncin livraient Lyon distant de 28 km environ, par voitures à chevaux (il ne semble pas vraisemblable que la pierre ait été livrée par la Saône, comme c'était le cas pour les carrières plus proches de cette voie d'eau. Les carrières situées entre Anse et Lucenay, ainsi que celles de Couzon, utilisaient des "sapinières" pour livrer directement au centre de la ville). Néanmoins, nous n'avons pas de réponse précise à cette question.

Les échanges entre les perreieurs d'Oncin et les architectes de Lyon semblent avoir été nombreux ; assez en tout cas pour ne pas éviter les mauvais payeurs. Ainsi, un acte du 23 août 1633 <sup>(8)</sup> nous indique que "François Merlin et Michiel Guichard, thailleurs de pierres du lieu de Saint-Germain, répondant à la soumission par eux faite pour le sieur Meysonnette marchand de Lyon pour la construction de sa maison... qu'il leur doit par sa promesse du douze juin dernier... la somme de quatre-vingt-huit livres pour la moitié de la marchandise et tailles que lesdits Merlin et guichard lui ont délivré..."

Dans un prisfaict du 7 septembre 1641 <sup>(9)</sup> : "... Marc Henry, maître armurier à Lyon, a baillé à prisfaict à honnestes François Merlin et Léonard Charles, maîtres thailleurs de pierres du lieu de Glay... toute la pierre de taille qui conviendra et sera de besoin et nécessaire pour trois estages qu'il fera construire en sa maison d'habitation en ceste ville de Lyon, rue de la payallerie, paroisse Saint-Paul, et sur le devant d'icelle scavoit est les croisées de fenestres et les larmiers <sup>(10)</sup> pour les greniers et ailleurs accompagnés des coudières pilastres, aussi les corniches au-dessus, ensemble fourniront assortie à rendre par lesdits preneurs ladite quantité de pierre de taille audit Lyon au devant de la maison dudit bailleur dans le carnaval prochain venant... vu laquelle taille sera deux pieds et demi de gros de mur par trois lesdits estages...". Suit la description des pierres à fournir.

Dans un autre prisfaict du 22 janvier 1677 <sup>(11)</sup>, on apprend que "... Claude Jannon, conseiller du Roy en sa cour des aydes de Guyenne, résidant à Lyon. Lequel de gré baille à faire à Claude Sourd et Jacques Merlin associés maistres tailleurs de pierres de saint Germain sur Labresle en lyonnois.... Toute l'œuvre de pierre de taille jaune qui conviendra et sera nécessaire pour la construction d'une maison audict Sieur Jannon appartenant seize audict Lyon rue Gentil considérant : scavoit est en deux croisées et demy pour chaque estage, etc.". Suit sur quatre pages tout le détail des pierres à fournir "conformément aux molles et panneaux <sup>(12)</sup> qui seront donnés ausdicts entrepreneurs...". Il est également précisé "que les croisées seront de mesme hauteur, largeur qualité façon et architecture que lesdits entrepreneurs ont fourni au sieur Quinsson, rue du Petit Soulier".

Plus tard, en 1765, Alléon-Dulac, dans ses "Mémoires sur les carrières de pierres" <sup>(13)</sup>, décrit les carrières d'Oncin après avoir visité celles de Liergues, Ville-sur-Jarnioux, Coigny, Theizé, Bagnols et Chessy "... au sommet de la montagne et vis-à-vis, dans le hameau d'Oncin, dépendant de Saint-Germain-sur-l'Arbresle, on voit encore des carrières immenses, qui ont plus de cent pieds de profondeur. Les bancs en sont irréguliers et il serait difficile d'en extraire des blocs d'une certaine longueur. On trouve en quelques endroits des pierres de deux pieds d'épaisseur, mais ils ne sont pas en grand nombre. C'est la dernière carrière depuis Liergues et la première depuis Lyon qui soit d'un jaune brun et de la qualité que je viens de décrire... il est rare que l'on tire de ces carrières des blocs considérables, parceque le transport en serait trop difficile. On se borne à en faire des croisées, des portes et des cheminées de cuisine, surtout depuis que les carrières de Couzon et de Saint-Romain sont fouillées dans une plus grande profondeur. Il est même à présumer qu'on les abandonneroit bientôt, si les propriétaires des carrières de Couzon et de Saint-Romain daignoient creuser davantage pour descendre aux bonnes qualités, et se procurer des chemins convenables pour le transport...".

Les carrières d'Oncin, heureusement, ne se sont pas arrêtées, mais il faut constater que nous n'avons plus trace de fourniture de pierre au XVIII<sup>e</sup> siècle sur Lyon. La concurrence des carrières de Couzon a été effective, aidée en cela probablement par des coûts de transport inférieurs.

Alléon-Dulac avait vu juste et les carrières d'Oncin continuèrent à fournir des croisées, des portes, des cheminées des cadres de bretagnes <sup>(14)</sup>, des évier... comme en témoigne le livre de compte du carrier Dubost un siècle plus tard <sup>(15)</sup>.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle et particulièrement à partir des années 1740, l'activité a certainement été très importante, comme en témoignent tous les monuments publics et privés construits et par la connaissance des actes notariés qui font état de cessions, d'achats, de partages ou de locations.

En 1798, il y a quinze propriétaires; dont la plupart exploitent directement. Dans le hameau de Glay, où habitaient de nombreux carriers et tailleurs de pierre, on peut encore lire sur les clés de voûte leurs noms et la date de construction ou de modification de leurs maison : Antoine Tricaud 1783, Humbert Merlin 1783, Antoine Pignard 1784...



Promenade le dimanche 2 avril 1899, dans la carrière louée par le carrier Dessainjean à Madame veuve Dubost. Joseph Dessainjean (1857-1912) est assis au centre ; sur sa droite l'abbé Berlier curé de Saint-Germain et sur sa gauche des amis.

Nous connaissons mieux la vie des carrières au XIX<sup>e</sup> siècle grâce au dernier carrier, Joseph Dessainjean <sup>(16)</sup>, à qui nous devons les lignes qui suivent : "Entre 1840 et 1880, 80 à 100 ouvriers travaillaient à Glay. Dans le hameau, presque dans toutes les familles, on était tailleur de pierre ou carrier ; après les travaux des champs terminés, on allait travailler aux carrières. A cette époque, il y avait plusieurs maîtres-carriers ; nommons-les : MM. Vermorel, Rivière, Pignard, Nicolas, Dubost, Chanel, Merlin, Sourd, Dumas, Delorme.

(...) De 1830 à 1890, il se fit beaucoup de travaux, principalement de nombreuses églises furent construites dans la région : les églises de L'Arbresle, Bully, Bessenay, Saint-Romain, Bibost, Saint-Germain, Savigny, Saint-Vérand, Légny, Amplepuis, Saint-Clément-sur-Valsonne ; le viaduc au lieu de Solemy à Bully entièrement construit avec des moellons de Glay ; entre 1865 et 1869, le château de Laflachère à Saint-Vérand. De 1880 à 1887, il y eut un peu de ralentissement dans la construction".

Garrier <sup>171</sup> précise : "Des signes de crise apparaissent après 1880. La demande est moins forte, les prix de vente baissent. Il faut licencier des ouvriers et diminuer les salaires. Les premières fermetures de carrières surviennent dès 1892-1895 à Saint-Cyr, Dardilly, Chessy, Lucenay. Cette crise suit de trop près celle du phylloxéra (1871-1895), pour ne pas bouleverser complètement l'économie, la démographie et même le paysage des Monts-d'Or. Tandis que taillis et ronciers noient les vignobles et recouvrent les anciennes carrières, les tentacules de la banlieue se lovent au bas des pentes.

"L'exploitation devient coûteuse. Il faut sortir 14 à 16 mètres de terre et de pierre avant d'atteindre le bon banc de taille.

De l'exploitation à ciel ouvert que l'on pratique, quelques maitres-carriers essayent l'exploitation en sous-œuvre ou galerie qui ne donne pas de bons résultats. L'éboulement de 1888 en est témoin. Seize compagnons manquent de peu d'être ensevelis. Le matériel de la carrière Dubost-Dessainjean est perdu.

En 1888 toujours, le carrier Dessainjean, qui exploite une carrière à Chessy, succède à Antoine Dubost et à Antoine Delorme, qui lui cède sa carrière. On construit la ferme Gillet, le clocher de Saint-Germain, la villa de la Pérolière à Saint-Pierre-la-Palud.

De 1890 à 1900, les travaux deviennent plus rares. En 1900, il n'y a plus que deux maitres-carriers à Glay : Vermorel et Dessainjean, avec 35 à 40 ouvriers.

On construit :

En 1900, le séminaire Saint-Irénée de Sainte-Foy-lès-Lyon, avec l'aide des "Vapillons", carriers de Theizé, qui sera terminé en 1904.

En 1904, le Château de Bionnay à Lacenas, la villa Marduel à Villefranche.

En 1905-1907, restauration du Château de Bully et construction de l'annexe en 1906. Notre-Dame de la Salette à Bully, le château d'Avauges à Saint-Romain, la mairie de Saint-Laurent-de-Chamousset.



Photo de 1908 (?). La Grande carrière, louée par Dessainjean au carrier Antoine Delorme en 1888 et achetée en 1893.



Photo communiquée par la famille Dessainjean. Vers 1910 J. Dessainjean est à droite et son fils sur la bicyclette. On peut voir deux grues qui servait à remonter les blocs du trou, les rails Decauville et le wagonnet.

En 1908-1910, restauration du château de la Grange à Villars-les-Dombes, la villa de M. Franc à Saint-Etienne-le-Molard, près de Boën, le groupe scolaire de Saint-Martin-en-Haut.

En 1911-1912, la restauration du château du Gatelier à Marcilly, le clocher de Saint-Clément-sous-Valsonne, la chapelle Notre-Dame de Grâce à Voiron.



Photo communiquée par la famille Dessainjean. Vers 1910-1912 (?), visite d'amis parisiens. Joseph Dessainjean fils (1888-1961) est assis derrière la petite fille "à la charlotte".

Août 1914, c'est la guerre, les travaux sont arrêtés. En 1919, les hostilités finies, on recommence avec quelques ouvriers.

En 1931, les quelques travaux en cours sont terminés. Le ciment armé prend dans la construction une grande extension. Les architectes délaissent la pierre.

Après quatre années de chômage, en 1936, on construit le clocher de Bibost, qui sera terminé en 1937, puis c'est à nouveau le chômage."

Pendant la guerre entre 1941 et 1943, de la pierre est encore extraite et taillée pour la construction de la ferme des Oncins toute proche. Un des derniers ouvrages a été, d'après les "anciens" la croix de la Paix en limite des communes de Nuelles et de Châtillon érigée en 1946.

L'exploitation cesse définitivement en 1947. Joseph Dessainjean, dernier carrier héritier d'une très longue tradition, décède en 1961 et, avec lui, les grandes carrières d'Oncin se sont tuées définitivement.

**Pierre FORISSIER**



Photo communiquée par la famille Dessainjean. 1943.  
C'est la fin des carrières, qui s'arrêteront définitivement en 1947.  
Ici, le dernier Carrier Joseph Dessainjean (qui tient le cric)  
et Antoine Peillon, tailleur de pierres.

## NOTES

- (1) Oncin : l'origine du nom n'est pas connue. L'explication la plus vraisemblable serait la racine latine uncus, uncinus, qui veut dire crochet, crochu, recourbé, qui pourrait qualifier le nom donné à l'endroit en raison des falaises rocheuses qui surplombent Chessy et Chatillon.
- (2) Chirat : désigne un éboulis de pierres ou de rochers. Chiers, chierrat, chiron dans l'ouest ont la même étymologie.
- (3) "Cartulaire de Savigny", suivi du "petit Cartulaire de l'abbaye d'Ainay" et de nombreux pouillés. Publié par Auguste Bernard en 1858 ; attribué à l'initiative de l'abbé Ponce en 1125. Le texte original le plus ancien date de 1495 ; il est dû à Benoît Tassin dit Mailliard (source : "Le Cartulaire de l'aumônerie de Savigny", Fondation Georges Guichard, Neufbourg).
- (4) Versennacus : ancien nom de la commune de Saint-Germain.
- (5) Il s'agit peut-être d'une halle aux grains qui se trouvait rue Grenette, d'où son nom.
- (6) F Braudel, "Identité de la France".
- (7) Perreieur : qui exploite une perrière ; ancien nom de carrière.
- (8) A.D.R.E 2973 A.
- (9) A.D.R. E 2981 fol.109.
- (10) Larmiers : terme qui s'emploie plus souvent pour le soupirail d'une cave. Ici il faut comprendre les petites ouvertures du dernier étage ou grenier.
- (11) Archives de la Mairie de Saint-Germain.
- (12) Molles et panneaux : plaque de carton de fer ou de bois, découpée suivant le profil auquel doit être taillé une pierre.
- (13) Alléon-Dulac : avocat en Parlement et aux Cours de Lyon, auteur de "Mémoires pour servir à l'histoire naturelle des Provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais, 1765".
- (14) Bretagnes (de brétani) : le dari de brétani. C'est la partie de cheminée qui est derrière le foyer. La fourniture comprenait deux jambages et une couverture. Le cadre en pierre supportait une plaque en fer ou en fonte. Dans la pièce contiguë (la chambre de bretagne) et derrière la cheminée se trouvait le "placard de Bretagne", dans lequel on plaçait les fromages à faire sécher.
- (15) Antoine Dubost : 1831-1887. Joseph Dessainjean louera sa carrière à sa veuve en 1888.
- (16) Joseph Dessainjean : 1888-1961, fils de Joseph Dessainjean (1857-1912).
- (17) Garrier G., "Paysan du Beaujolais et du Lyonnais, "1800-1970", Grenoble, P.U.F. 1973.

## CONFÉRENCE DE M. RAYMOND OURSEL SUR PIERRE LE VÉNÉRABLE, ABBÉ DE CLUNY

M. Raymond Oursel, notre confrère de l'Académie de Mâcon, spécialiste de l'histoire de l'abbaye de Cluny, a présenté le 16 janvier 1999 un exposé remarquable sur Pierre le Vénérable, qu'il a situé dans son temps et dans son œuvre, illustrant son propos à l'aide de nombreuses diapositives.

**N**É vers 1020 et décédé en 1156, donc contemporain de Humbert III de Beaujeu, Pierre de Montboissier, dit Pierre le Vénérable, a succédé à une lignée de grands abbés qui donnèrent tout son lustre à l'Ordre religieux des Bénédictins, fondé au VI<sup>e</sup> siècle par saint Benoît de Nursie. Elu en

1122, il a su mener à bien le redressement de sa communauté, dont les habitudes au regard de la Règle avaient tendance à se relâcher, et ce dans des conditions difficiles, alors que la société féodale présentait des signes de désorganisation.

Son prédécesseur, Pons de Mergueil, qui fut aussi un homme d'action, prédicateur et mécène, s'opposa par la suite à son Ordre et encourut l'anathème de Rome. Des difficultés financières survinrent, cependant que le monarchisme subissait de violents remous. Par contre, quoique suivant les mêmes principes d'obéissance, de travail et de prière, Bernard, abbé de Clairvaux, avec les Cisterciens, exigeait des moines une vie plus simple.

Pierre le Vénérable, continuant l'œuvre des précédents abbés clunisiens, se trouva en opposition avec Bernard, qui s'insurgeait particulièrement contre le faste religieux des cérémonies bénédictines et l'édification de bâtiments somptueux. Pierre, quant à lui, justifiait son Ordre en alléguant que tout honneur devait être rendu à Dieu et que les biens de ses couvents étaient justifiés par l'aide importante qu'ils apportaient aux pauvres.

Le futur saint Bernard consentit à aller s'expliquer avec Pierre le Vénérable, dont le caractère était conciliant ; mais un nouveau différend survint entre eux en 1140 à propos d'Abélard. Celui-ci, après son aventure amoureuse avec Héloïse et ses conséquences douloureuses, entré dans la cléricature et professeur très écouté, prétendait concilier, indépendamment de la



Pierre le Vénérable : partie du frontispice de l'Album du Millénaire de Cluny (1910) reproduisant celui de la "Bibliotheca Cluniacensis" du XVI<sup>e</sup> siècle

Grâce, la Foi et la Raison. Sur l'intervention de Bernard, il fut condamné par le concile de Sens. Pierre le Vénérable l'accueillit, l'apaisa et le fit renoncer à ses prétentions. Abélard vécut ensuite en milieu clunisien jusqu'à sa mort.

C'est Pierre le Vénérable qui, entre autres fondations, établit un moine-prêtre à la tête d'un prieuré implanté au sommet du mont Saint-Rigaud, en Haut-Beaujolais, afin que le Sacrifice eucharistique fût célébré quotidiennement sur ce haut lieu visible de toutes parts.

C'était un être d'une profonde spiritualité. Et sa physionomie était originale. Mise en évidence dans ses sermons et ses traités, elle était faite à la fois d'autorité et de tolérance. Il avait un grand souci de pardon et d'accueil.

Son tombeau a été retrouvé en 1931 par le professeur Conant lors de fouilles à Cluny.

Demeuré trente-cinq ans à la tête de son Ordre, il l'a marqué d'une empreinte indéniable, différant son déclin pour de longues années. Et il fut lui aussi, comme saint Bernard, un des grands personnages de son temps.



Le mont Saint-Rigaud

RAYMOND M. OURSEL

## BENJAMIN-SIGISMOND FROSSARD, UN PASTEUR DU TEMPS DES LUMIÈRES

*Faut-il rappeler ce qu'a été ce temps des Lumières ? Ce fut à la fois un élan intellectuel et, supportant cet élan, l'émergence de nouvelles formes de société. Des idées nouvelles, où la philosophie remet en question les anciennes valeurs religieuses, des découvertes scientifiques, une soif de savoir qui se concrétise par le succès de l'Encyclopédie. Abondent les académies, les sociétés de pensée, les loges maçonniques où se rapprochent la bourgeoisie et la noblesse dans une certaine égalité. Et aussi "une certaine douceur de vivre".*

**F**ROSSARD est représentatif de son époque, il en est un personnage-type. Vivant au dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, il participe pleinement à son temps et par ses idées et par ses actes. Ces idées, ce comportement, il les gardera sa vie durant. Mais - alors que tant de ceux qui prônaient la "raison" l'ont perdue ensuite (parfois en même temps que leur propre tête), il a su "raison garder" se montrant toujours fermement modéré et homme de paix, comme il le devait à son ministère.



Nous allons évoquer les aspects principaux de la première partie de sa vie et l'incidence, sur sa pensée et sur ses actions, d'un courant d'idées auquel, de surcroît, il a apporté sa contribution particulière, modeste en regard de beaucoup d'autres, mais qui reste originale et en tout cas non négligeable.

Situons tout de suite les grandes étapes de la première partie de sa vie - celle dont nous allons parler ici, car elle correspond au "temps des Lumières".

D'origine suisse, d'une ancienne famille vaudoise qui a reçu la bourgeoisie de Moudon au quinzième siècle, Benjamin-Sigismond Frossard naît à Nyon en 1754 et fait de solides et brillantes études à l'Académie de Genève, où la consécration pastorale lui est donnée en 1777. Il reçoit vocation pour Lyon, afin d'y seconder le pasteur Pierredon auprès des protestants lyonnais. Il se lie avec Blot, Brissot, les Roland, traduit les Sermons de Hugh Blair ; au cours d'un voyage en Angleterre, il est fait docteur honoris causa en droit de l'Université d'Oxford. Il entre à l'Académie royale d'Agriculture de Lyon en janvier 1787, et, en 1789, publie "La cause des esclaves nègres" contre la traite et l'esclavage. A la Révolution, il est un des promoteurs de la Société des amis de la Constitution ; il est élu administrateur du district, puis du département ; procureur-

syndic par intérim, il est chargé de plusieurs missions délicates et s'occupe particulièrement de la réorganisation de l'enseignement.

### I. Genève : étude et orientations philosophiques

#### 1.1. L'enseignement proprement dit

Après ses humanités, Frossard commence en septembre 1771 ses études à l'Académie de Genève par l'année de philosophie, qui précède obligatoirement les études de théologie qu'il entamera en 1772 et qui, pour lui, dureront cinq ans. Rappelons que les cours sont professés exclusivement en latin.

L'Académie de Genève est alors reconnue - avec l'Université d'Edimbourg - comme l'un des phares de la culture dans l'Europe réformée, tant par le sérieux des études et la haute valeur de ses maîtres que par l'esprit de recherche et de liberté intellectuelle qui y règne, dû à certains maîtres qui s'ouvrent de plus en plus aux nouveaux courants philosophiques, et dont l'influence sur le plan dogmatique opère une véritable mutation de l'orthodoxie traditionnelle.

D'après la composition du corps enseignant pendant ses années d'études, on peut être certain que trois hommes de tout premier plan ont imprimé leur marque sur la formation intellectuelle et morale de Frossard :

- Jacob Vernet <sup>(1)</sup> (1698/1789), qui enseignait la théologie, considéré comme le chef de l'école genevoise de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, d'une orthodoxie que beaucoup s'accordent à trouver irréprochable (avec certaines audaces novatrices, repoussant la perversion totale de l'homme et l'entière égalité du Père et du Fils) ;
- Horace-Bénédict de Saussure (l'explorateur du Mont-Blanc) qui enseignait la "philosophie" de 1762 à 1786 : physicien, mathématicien, botaniste ("avant tout, écolier de la nature" aimait-il à répéter) et reste comme promoteur de l'enseignement scientifique et technique ;

- David Claparède <sup>(2)</sup>, professeur de théologie, qui enseignait plus particulièrement l'exégèse et la morale chrétienne.

### 1.2. Orientations philosophiques

La plupart des philosophes, écrivains, juristes de cette époque ont pris en compte les théories du droit naturel ; quelles que soient leurs divergences plus ou moins nuancées ou leurs constructions dans le domaine du droit des gens et de la science politique, elles constituent la principale composante de la philosophie des Lumières, et toute la pensée de l'époque s'en trouve imprégnée. Comment Frossard y aurait-il échappé ?

*Selon ces théories "jusnaturalistes", il existe, antérieurement à toutes les conventions humaines et indépendamment des lois civiles, un ordre moral universel, cette "loi naturelle" qui est inscrite dans la nature de l'homme, règle immuable qui s'impose également à tous et tient son autorité de la droite raison. Dès lors, il n'est pas nécessaire, selon certains tout au moins, de remonter à Dieu pour retrouver la source des lois positives, qui ne valent que dans la mesure où elles sont conformes à cette loi naturelle ; le jusnaturalisme se relie au rationalisme ; il en est de même pour l'autorité politique qui n'est que la manifestation de la libre volonté des hommes, lesquels, pressés par la nécessité d'organiser leur vie en société, concèdent une partie de leur liberté en formant un "pacte social". On voit que c'est une thèse optimiste : la raison rend l'humanité capable de progrès.*

A Genève, le principal tenant du jusnaturalisme avait été Burlamaqui : Frossard a pu suivre les leçons dispensées par l'un de ses successeurs ou étudier ses traités <sup>(3)</sup>. L'enseignement qui y était alors dispensé ne pouvait que s'inscrire dans le courant rationaliste ou, en tout cas, par rapport à celui-ci lorsque la théologie se trouvait mise en jeu, ce qui, peut-on dire en simplifiant, donna lieu à des tendances différentes sinon divergentes entre une approche proprement rationaliste et une autre approche qui, tout en faisant sa part au rationalisme, tend à ne pas évacuer totalement la révélation (tendance dite "supranaturaliste" par certains auteurs). Dans certains de ses textes, Jacob Vernet, en particulier, s'en était pris aux thèses des philosophes qui s'appuient sur la seule "raison", n'acceptant celle-ci qu'en plaçant au-dessus d'elle la Révélation.

Tout en se tenant à mi-chemin des extrêmes, Frossard est manifestement imprégné du jusnaturalisme, comme on pourra le constater à de nombreuses reprises dans ses écrits, qu'il s'agisse de "La Cause des Esclaves nègres et des habitants de la Guinée" publiée en 1789, des enseignements projetés à Lyon dans le cadre de l'Institut ou de son Sermon de Clermont-Ferrand. Cette doctrine constitue surtout la ligne de force du cours de morale évangélique qu'il professera, trente ans plus tard à Montauban, mais son rationalisme paraît bien relatif puisqu'il le subordonne à la Révélation, comme on peut le lire dans l'introduction de son cours : "Nous parlerons de la loi naturelle et de la loi révélée, double fondement d'une bonne morale" et que la loi naturelle n'est rien d'autre qu'un don de Dieu à la conscience de l'homme.

### 1.3. Jean-Jacques Rousseau

Il faut enfin parler de Rousseau, qui, on le sait, a exercé une influence considérable sur son époque, qui en est toute imprégnée - et Genève, malgré ses démêlés, n'y a pas échappé.

On connaît les thèses de Rousseau qui s'est lui-même beaucoup inspiré des juristes tels Grotius ou Puffendorf comme des philosophes politiques Hobbes, Locke ou Jurieu.

L'homme est naturellement bon ; il n'a pas à être "racheté" du péché originel : c'est la société qui le corrompt ("*Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*"). Pour refaire cet homme naturel, il lui faut une éducation spontanée d'abord, puis intellectuelle, morale et enfin seulement, religieuse ("*L'Emile*").

Tout vient de la conscience de l'individu, non de son intelligence ; le "Vicaire savoyard" professe la religion naturelle [d'ailleurs, toutes les religions sont bonnes et "*le culte essentiel est celui du cœur*"].

Rousseau arriva cependant à la conclusion que l'état "civil" est supérieur à l'état "de nature", car la nature humaine ne rétrogradant pas, "*on ne peut retrouver l'état d'innocence et d'égalité*". D'où sa conception du "pacte social", association capable de protéger et de garantir les personnes, les familles et les biens ("*Le Contrat Social*"). Le contrat social, lien moral qui unit tous les membres de la société, ne peut se maintenir que par la foi civile.

Mais une société tombe en décadence si elle a perdu ses mœurs : "*les mœurs, les coutumes et, surtout l'opinion, partie inconnue à nos politiques, mais de laquelle dépend le succès de tous les autres*" - notons l'importance et la confiance accordées à l'opinion, notion alors relativement neuve. Pour conserver l'Etat, il lui faut donc une religion, "civile" s'entend, reposant sur quelques croyances simples : l'existence de Dieu, la croyance en la vie future (où les bons sont récompensés et les méchants punis), la sainteté du contrat civil et des lois, croyances qu'il appartient à l'Etat de fixer, non comme dogmes, mais comme sentiments de sociabilité : dès lors il peut bannir qui n'y croit pas, non comme impie, mais asocial.

Rousseau n'a pas été seulement le grand vulgarisateur de la philosophie des Lumières ; grâce au charme puissant de son style, il a forgé la sensibilité de ses contemporains, il a mis à la mode un certain vocabulaire, des attitudes - toute la littérature révolutionnaire (la bonne et la moins bonne) en sont les fruits.

Mais Frossard, qui a puisé directement aux mêmes sources que Rousseau, ne le suit pas aveuglément, il est moins poussé aux extrêmes et conserve ses exigences dogmatiques ; quand il le cite, dans ses ouvrages ou dans ses cours, ce n'est pas par référence doctrinale systématique, mais plutôt comme une sorte d'illustration familière à ses lecteurs. Il garde son entière liberté, qu'il s'agisse de morale, de théologie, de sa conception de l'ordre et du pouvoir, où il rejoint parfois des philosophes et théoriciens que Rousseau, lui, a écarté de sa doctrine.

#### 1.4. L'apprentissage d'une pédagogie renouvelée

Frossard, qui a une vocation profonde d'éducateur (ce qui n'est jamais loin de la vocation pastorale) se montrera, à Lyon, le promoteur insistant d'un enseignement étendu et novateur, s'inspirant beaucoup des idées de Condorcet, mais sans oublier les réformes et les progrès qu'il a pu voir se réaliser à Genève selon deux axes :

D'une part, évolution dans l'organisation des études, afin de stimuler, chez le jeune étudiant arrivant du collège le goût et l'habitude du travail personnel, par une réduction sensible des heures de classe proprement dites, qui laisse davantage de temps à la lecture et aux travaux personnels. Pour qu'un tel enseignement portât ses fruits, il fallait des maîtres d'une valeur exceptionnelle, tel un Jacob Vernet, qui fut un des artisans de cette réforme <sup>14</sup>. Ses qualités pédagogiques sont résumées en une phrase par son biographe, J.-L. Saladin : "Par un mot dit à propos, il invitait à penser".

D'autre part, le programme traditionnel du collège ne laissait pratiquement aucune place aux sciences : d'où le projet de réforme publié par Saussure en 1774, avançant un plan d'études élémentaires à la fois techniques et littéraires, très "moderne" et destiné à l'ensemble de la population genevoise, sans aucune distinction, et que son auteur mit d'abord en application à ses frais.

A en juger par les travaux et les écrits nombreux dont son existence est jalonnée, Frossard doit à l'Académie de Genève un bagage intellectuel assez considérable pour l'époque, certainement plus important que ceux de bien des pasteurs qui exerceront leur ministère en France dans ces années-là. Outre la théologie et la philosophie, il témoignera de connaissances littéraires étendues, de fortes connaissances de droit et, en outre, d'une grande élégance d'écriture. Il pourra ainsi tenir sa place et faire bonne figure dans les compagnies dont il sera reçu membre.

#### 2. A Lyon, avant la Révolution

Frossard arrive à Lyon en 1777, afin d'y seconder son confrère Pierredon-Martin, et y restera jusqu'au début de 1793. Il y trouve une communauté réformée (difficile à évaluer : on a donné de 500 à 5 000 personnes) <sup>15</sup> qui jouit d'une grande tranquillité, car l'Edit de Fontainebleau s'est révélé difficile à gérer dans sa rigueur initiale sur une longue durée, même s'il y a - ailleurs en France - des cas de persécutions connus mais de plus en plus isolés. Nombre de protestants lyonnais jouent un rôle économique (textile, négoce) qui va croissant, la présence dans cette communauté d'une forte proportion de Suisses et d'Allemands, attirés par l'importance commerciale et industrielle de la ville et un esprit grandissant de tolérance, tout cela explique la bienveillance des autorités ; le culte, sans être public, est célébré au vu et au su de tous d'abord dans les faubourgs, puis, à partir de 1785, dans une dépendance de l'hôtel que l'architecte Morand s'est construit aux Brotteaux.

#### 2.1. Relations et sociétés de pensée

Frossard va se comporter, à Lyon, en homme de son époque. La page-titre de "La Cause des esclaves nègres", qu'il publie en 1789, nous apprend qu'il est alors membre des Académies et Sociétés d'agriculture de Villefranche, Bourg-en-Bresse, Bath, Manchester ; correspondant de la Société Royale des Sciences de Montpellier ; secrétaire de la Société Royale d'Agriculture de Lyon pour la correspondance étrangère. Que cherche-t-il ? La même chose que ses contemporains : échanger des idées, des connaissances et ce, dans tous les domaines : en échappant à la spécialisation des disciplines - et aussi se faire des relations, des amis. Sa rencontre avec les Roland, précisément à Villefranche en cette Académie, est très intéressante à cet égard.

A Lyon, il s'était lié à avec Jean-Pierre Brissot, dès 1782, et c'est par lui qu'il va entrer dans la sphère des Roland comme le relatent les lettres de Mme Roland :

Lettre (n° 203) du 27 août 1785 à Bosc, à Paris, à propos de la séance publique annuelle de l'Académie de Villefranche, dont Frossard est membre correspondant :

*"Un étranger nous présenta fort agréablement l'opinion que les plantes ne sont pas dénuées de sentiment. Il l'étaya de faits intéressants (6). Cet auteur est un Suisse, fixé à Lyon, ministre protestant, arrivant d'Angleterre, où il a été reçu docteur à Oxford, et nouvellement marié à une petite femme de dix-huit ans qui est de Sedan, et qu'il nous a amenée. Nous les avons retenus le jour d'après la séance, et nous nous sommes liés de connaissance"*

D'autres lettres de cette femme véritablement exquise nous parle de Frossard en termes à peine plus amènes.

Lettre (n° 277) à Roland, à Paris, d'août 1787 - du Clos de la Platière :

*"La colère de Frossard est plaisante ; il pense que les Caladois se mènent en Suisse (?) ; il lui manque la connaissance du monde"*.

Lettre (n° 286) à Roland, du 22 novembre 1787 :

*"Je suis bien aise que mon Voyage te paraisse passable, car j'en ai fait la plus grande partie avec plaisir, et je serais piquée d'en avoir pris à ce qui ne l'en donnerait pas. Que fais-tu du poisson-Landine, du pédant-Frossard, de l'adroit-Le Camus, de l'hypocrite-Villers, de la ganache-Tissier, du cynique-Gilibert, de l'esprit-Laurencin, de l'habile-Rast, et de tant d'autres que je vois ici se redresser à leur manière et jouer leur partie, chacun dans leur sphère ?"*

Lettre (n° 312) à Roland, de fin novembre 1788 :

*"Nous avons à Lyon un ministre protestant de notre connaissance, qui fait imprimer actuellement un ouvrage contre l'esclavage des nègres ; mais je sais bien qu'il a grande envie de faire parler de lui"*.

Ce snobisme un peu prétentieux s'exerce d'ailleurs à l'égard de bien d'autres personnes ("Le plus grand nombre des hommes est infiniment méprisable"). Cette condescendance qu'elle dissimule à peine, chaque fois qu'il est question des Frossard, ne retient pas Manon Roland de recourir à leurs services ; en effet, une lettre adressée à Bosc, à Paris, au début de septembre 1789 (n° 330), nous apprend qu'elle a mis en pension sa fille Eudora chez Frossard "pasteur protestant, ami de Rabaut-Saint Étienne"

(ce dernier qualifié de "patriote sans caractère", etc. <sup>(71)</sup>) ; elle la reprendra en octobre 1790 pour la confier aux Dames du couvent de la Visitation, à Villefranche.

C'est bien dans l'entourage des Roland que Frossard va connaître Vitet, qui sera maire de Lyon de décembre 1790 à 1792, puis député à la Convention - Le Camus, naturaliste, et organisateur de sociétés savantes, et alors receveur des gabelles - Champagneux, avocat, journaliste, homme politique et administrateur efficace, et d'une admirable fidélité envers les Roland. Il rencontrera aussi Lanthenas, le protégé de Roland. C'est par eux aussi que Frossard fait la connaissance de Bancal des Issarts, alors notaire à Paris, plus tard député de Clermont-Ferrand à la Convention.

Par ailleurs, il est en excellents termes avec Mgr Malvin de Montazet, archevêque de Lyon (qui le convie au souper qu'il offre au roi de Suède) et avec d'autres ecclésiastiques (les abbés Rozier, de Vitry). N'oublions pas le milieu protestant : Jean-Baptiste Say en particulier, Perrégaux. D'un voyage en Angleterre, il rapporte, avec un carnet de souvenirs pittoresques, un titre de docteur honoris causa de l'Université d'Oxford ("en droit", dans des conditions surprenantes). Enfin, en janvier 1787, il est reçu membre de la prestigieuse Société Royale d'Agriculture de Lyon, véritable institution d'État. Et quand le fameux voyageur anglais Arthur Young (celui qui a vu le palais de Versailles sans le trouver particulièrement beau) arrive à Lyon, c'est chez Frossard qu'il se rend en premier lieu, pour le questionner sur la Constitution et se faire ensuite conduire à une ferme modèle qu'il veut visiter, - et par lui qu'il rencontre Roland. Lorsque débute la Révolution, Frossard s'est tissé un impressionnant réseau de relations et d'amitiés. Nous allons voir qu'il tient aussi sa place dans le mouvement des idées.



SOYEZ LIBRES ET CROYEZ

## LA CAUSE DES ESCLAVES NÈGRES ET DES HABITANS DE LA GUINÉE.

Posée au Tribunal de la Justice, de la Religion,  
de la Politique

OU  
HISTOIRE DE LA TRAITE DE L'ESCLAVAGE DES NÈGRES;  
Moyens de leur illégitimité, Moyens de les  
abolir sans nuire ni aux Colonies ni aux Colons.

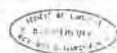
Par M. FROSSARD, Docteur en Droit, et  
L'Université d'Oxford, Médecin de Saint-  
Etienne, Membre des Académies de Sciences et d'agriculture  
de l'Alsace, de la Bourgogne, de la Gascogne, de la  
Normandie, de la Société Royale des Sciences de Montpellier.  
Secrétaire de la Société Royale d'Agriculture de Lyon pour  
la Classe d'États.

TOME PREMIER.

A LYON,  
De l'Imprimerie d'ANNE DE LA ROCHE, Imprimeur  
de la Société Royale d'Agriculture.

M. DCC. LXXXIX.

Avec Approbation & Privilège du Roi.



## 2.2. La cause des esclaves nègres

Il écrit aussi ; il traduit les Sermons de Hugh Blair, théologien écossais alors en renom, qui lui inspire un essai : les "Observations sur l'éloquence de la chaire", exposé méthodique des règles et conseils qu'un orateur sacré doit observer et pratiquer pour parvenir à ses fins, qu'il publie en 1787.

Surtout, il apporte sa contribution à la lutte contre l'esclavage en publiant en 1789 : "La Cause des Esclaves nègres et des habitants de la Guinée portée au Tribunal de la Justice, de la Religion, de la Politique" ; ou "Histoire de la Traite et de l'esclavage des Nègres" ; "Preuves de leur illégitimité" ; "Moyens de les abolir sans nuire ni aux Colonies ni aux Colons". Deux volumes In-8° (respectivement de 330 et 440 pages) à Lyon, chez Aimé De La Roche, imprimeur de la Société royale d'Agriculture et sous le privilège du roi accordé à cette dernière <sup>(8)</sup>.

C'est sans doute au cours de son voyage en Angleterre qu'il a été sensibilisé au drame de la traite - à Manchester, il a eu l'occasion de visiter un navire négrier, et a été mis en relation (par Brissot ?) avec les pionniers du combat pour l'abolition de l'esclavage que sont Thomas Clarkson et Granville Sharp. Il s'est engagé pour cette cause, et déclare, dans son introduction à "La Cause des esclaves" :

"J'ai cru qu'il me suffisait de voir la vérité, pour que je fusse obligé de la dire".

Quatre années de travail ont abouti à un ouvrage qui est sur ce sujet, le plus important en langue française, véritable encyclopédie dans laquelle se trouvent abordés tous les problèmes afférents à la traite et à l'esclavage :

- critique des considérations morales et théologiques en faveur de l'esclavage (il y en a même à l'époque des Lumières),
- condition, abominable, on le sait, de l'esclave depuis sa capture, transport, méthodes commerciales, utilisation dans les colonies,
- exposé des arguments moraux et théologiques qui condamnent l'esclavage (ne pas oublier qu'à cette époque, celui-ci est considéré comme normal),

Frossard en appelle d'abord à la Raison, mais son argument principal est d'ordre métaphysique et théologique :

"La liberté individuelle est donc antérieure à toutes les lois humaines ; elle est entrée dans la constitution même de l'homme ; elle est même aussi étroitement liée à sa nature que le privilège de choisir entre le bien et le mal (...) L'homme ne peut donc posséder la liberté métaphysique sans posséder la liberté personnelle (...) La liberté est le seul état où l'homme puisse être homme (...) Elle est le don le plus précieux de la divinité, l'apanage de la Religion chrétienne (9)".

Que faire ? Pour Frossard, il faut tout de suite arrêter la traite, non seulement pour des considérations humanitaires, mais parce que, soucieux d'efficacité, il recourt à une application inattendue du raisonnement économique : par l'arrêt de la traite, les propriétaires d'esclaves ne pouvant compter sur de nouveaux arrivages, le prix moyen de l'esclave aura inévitablement tendance à croître sous l'effet de la rareté, ce qui incitera son maître à

mieux le traiter, et, allant au bout de sa logique, Frossard imagine même qu'un petit salaire lui soit versé - celui-ci, sagement économisé, permettant (à lui ou ses descendants) de se racheter ... Frossard, qui connaît parfaitement l'importance de l'esclavage pour l'exploitation des colonies (Antilles, dont Saint Domingue, la Réunion et Bourbon) et sa répercussion sur le négoce et l'armement, a très bien compris que, sans rien brusquer, il faut montrer aux planteurs qu'il est de leur intérêt de chercher d'autres voies, grâce auxquelles ils ne perdront rien, bien au contraire (un esclave bien traité étant un esclave efficace, et un esclave libéré, un bon travailleur).

Il pense aussi que, seule, une longue transition permettra de conduire les Noirs à un degré de développement qui sera compatible avec la liberté, de sorte que s'il faut immédiatement supprimer la traite, c'est plus tard que deviendra possible l'abolition de l'esclavage proprement dit <sup>(10)</sup>.

Son livre vaut à Frossard d'être reçu membre de la Société des Amis des Noirs, que Brissot et le Genevois protestant Clavière ont fondé en 1787. Celle-ci disparaîtra au début de la Révolution, ses membres se trouvant dispersés par les circonstances. Mais en 1796, alors installé à Paris, Frossard avec l'aide de Jean-Baptiste Say, du suédois Wadström et de l'Abbé Grégoire, tentera de lui rendre vie, malheureusement sans succès.

Alors qu'on vient de célébrer le cent cinquantième de la loi Schoelcher, il était bon de rappeler la mémoire d'un de ses précurseurs, et non des moindres.

### 3. A Lyon, la Révolution

Pour Frossard, cette période va être celle de ses engagements en vue de contribuer aux réformes auxquelles il aspirait comme tant d'autres. Il fait preuve et d'efficacité et de modération. Il ne polémiqua pas ; il n'aura pas de sang sur les mains. Il va œuvrer d'abord pour le soutien de la constitution à venir, et en l'attendant, pour le maintien de l'esprit de 1789 - puis, dans le cadre de ses mandats électifs, il se trouve chargé de différentes missions, dont, surtout, la réorganisation de l'enseignement.

#### 3.1. La Société des Amis de la Constitution

Le premier de ces engagements réside dans la création de la Société des Amis de la Constitution, dès décembre 1789, avec Vitet et Gilibert, sous l'inspiration de Roland. Elle regroupe environ deux cents membres, issus du négoce et des professions libérales.

De quelle Constitution s'agit-il ? La première, dite de 1791, qui n'existe pas encore : il s'agit d'en promouvoir le projet annoncé par la "Déclaration des droits de l'homme et du citoyen" du 26 août 1789 ; son principe est capital, puisqu'il est clair que la Constitution n'est que la mise en œuvre de l'indispensable contrat social. A cela, prépare un comité formé à l'intérieur de l'Assemblée "constituante", nom pris justement par les Etats Généraux depuis le 9 juillet 1789.

On ne peut pas dire que Frossard ait un programme politique, ensemble cohérent d'idées susceptibles de répondre d'avance à tous les niveaux de préoccupations, mais il a, en tous cas, une philosophie : il défend le principe de la Constitution, il défend l'ensemble des réformes prévues ou déjà promues qui doivent s'appliquer dans le calme, et surtout, il professe que le gouvernement doit être respecté et obéi. C'est ce qui ressort des quelques Adresses dont nous disposons, opuscules émis par la Société des Amis de la Constitution destinés à la population lyonnaise pour lui faire connaître ses positions face aux événements. Frossard en est, sinon toujours l'auteur, du moins l'inspirateur direct.

En effet, ses adresses (nous en connaissons sept) sont des appels au civisme, à l'honnêteté fiscale, au calme, à la confiance (dans la valeur des assignants...) jamais de polémique ; nous sommes loin du "Père Duchesne" ; il en émane une grande modération. Comme ce n'est pas très motivant, Roland va susciter à Lyon la Société populaire des Amis de la Constitution, plus structurée, plus nombreuse et d'une ligne plus dure, dont Chalier se fera l'animateur.

#### 3.2. Les mandats électifs de Frossard : nourrir Lyon

En juin 1790, Frossard est élu au Conseil général du District, puis, en novembre 1791, il entre au directoire du département, comme administrateur. Au milieu d'une évolution politique assez confuse, il va s'acquitter de plusieurs missions. Evoquons les principales.

Lyon est alors au bord de la disette ; en octobre il est envoyé en mission pour procéder à des achats de grain, avec deux autres commissaires, dans les départements habituellement fournisseurs. Cette mission <sup>(11)</sup> les conduit successivement à Mâcon, Tournus, Louhans, Chalon-sur-Saône, Verdun-sur-le-Doubs, Seurre, Dôle, Gray, Dijon. Partout, les administrateurs leur répondent par "un refus formel coloré de protestations fraternelles", se retranchant derrière la loi du 16 septembre 1792 qui interdit de laisser sortir les grains du département tant que les besoins locaux n'ont pas été recensés, alors qu'en effet ces besoins locaux sont trop importants pour pouvoir fournir Lyon.

Saluons au passage la performance des trois commissaires qui ont, en deux semaines, parcouru plus de cinq cents kilomètres avec les moyens de l'époque, chaises de postes ou diligences, à moins que ce soit à cheval, sur des routes qui ne sont plus entretenues et pas toujours sûres.

Pour trouver une solution à ces besoins d'approvisionnement, et acheter des grains ailleurs, le département envoie Frossard en mission à Paris afin d'obtenir un secours en faveur de la ville de Lyon - il faut deux millions. Grâce à ses appuis : Roland sans doute, les trois conventionnels lyonnais (Vitet, Boissé et Alquié), peut-être aussi Clavière (protestant et suisse, et alors ministre des Contributions) il obtient ces deux millions "à titre de

*prêt ou d'avance, remboursable en sous additionnels à imposer sur les personnes qui seront présumées avoir plus de mille livres de rente et au-delà*", si possible après 1794.

### 3.3. Frossard et l'enseignement

La nationalisation des biens du clergé (loi du 2 novembre 1789) et l'interdiction d'enseigner aux membres des ci-devant congrégations (décret du 18 août 1792), ayant complètement désorganisé l'enseignement, il faut tout refaire, en s'inspirant pour le moderniser des réflexions et des écrits de Condorcet, d'Holbach, La Chalotais, Le Pelletier de Saint-Fargeau, Rabaut-Saint Etienne.

Le goût de l'enseignement est très fort chez Frossard- hors l'instruction religieuse qui est du ressort de son ministère, il a eu, à Lyon, des élèves particuliers et a même envisagé d'ouvrir une pension ; il se souvient des innovations pédagogiques genevoises. Pour lui, instruction et civisme vont de pair. Un nouveau champ d'action s'ouvre à lui.

Grâce à Frossard et ses amis, Lyon peut se targuer de l'antériorité d'une institution pédagogique, même si elle connaît un échec provisoire.

Le 20 décembre 1792, le Comité d'Instruction publique de la Convention a entendu le rapport présenté par le représentant Romme <sup>(12)</sup>, rapport s'inspirant bien entendu de la philosophie pédagogique dominante, et reprenant toutes les critiques depuis longtemps adressées à l'enseignement des collèges. Romme propose : des écoles primaires (depuis l'âge de 6 ans, mais elle recevra des enfants de tous âges une fois par semaine) ; des écoles secondaires (depuis l'âge de 10 ans, garçons seulement) ; des instituts, dont les cours sont publics et ouverts à tous les âges ; la durée des études est de cinq années ; selon le projet de décret (art. 4) ils "présenteront les connaissances nécessaires pour remplir les fonctions publiques, ainsi que les éléments des sciences, arts et belles-lettres" ; des lycées enfin "écoles des gens instruits", qui représentent le degré le plus élevé, voire supérieur à celui des Universités - peu suffiront. Il est prévu (art. 7) que "l'enseignement sera gratuit dans tous les degrés de l'instruction publique".

Annexée au rapport de Romme, on trouve une "Note remise au Comité d'instruction publique" <sup>(13)</sup> et signée par Frossard, lors de son séjour à Paris, en qualité de "député extraordinaire des trois corps administratifs de la ville de Lyon". Cette note nous apprend que l'Institut de Lyon a été créé par l'arrêté du 13 octobre 1792. En France première expérience du genre, avec les instituts de Nantes et de Strasbourg, c'est l'ébauche des Écoles centrales qui seront instituées par la Convention le 25 décembre 1795 et deviendront lycées sous le Consulat.

Il y est prévu un enseignement à la fois classique et moderne, c'est-à-dire scientifique. C'est à dire qu'à côté de la "haute latinité" et des belles-lettres, figurent les mathématiques pures, la géométrie pratique, les mathématiques appliquées et la physique expérimentale, l'histoire naturelle des trois règnes, la géométrie élémentaire des arts et métiers. S'y adjoindront ensuite la chimie et un

cours d'agriculture, Frossard se chargeant, lui, du cours de morale et de droit naturel. Au total trente-six heures et demie de cours par semaine - même le dimanche pour deux d'entre eux !

Très rapidement <sup>(14)</sup>, l'Institut va nécessiter une reprise en mains. En effet, bien que les leçons attirent un grand nombre d'auditeurs, la trop grande liberté laissée aux jeunes élèves nuit à leur assiduité, ce qui démotive les professeurs, et c'est l'objet de l'"Appel aux Pères de Famille" (adressé par les Administrateurs des collèges, en date du 21 mars 1793 <sup>(15)</sup>) qui apporte des modalités plus strictes d'encadrement et de surveillance.

Enfin Frossard présente à l'Administration des collèges en février 1793 <sup>(16)</sup> un "Rapport sur la formation de vingt-quatre écoles primaires dans la ville de Lyon". Ce projet d'écoles primaires annonce des principes intéressants. Les institutrices et institutrices, après une première sélection opérée par les administrateurs, sont désignés par les parents des élèves, qui ont le droit d'assister aux leçons. L'enseignement y sera commun à tous les citoyens, sans distinction de culte, propos qui, à notre avis, doit être interprété comme exprimant la neutralité de l'école vis-à-vis des convictions religieuses des familles (quelles qu'elles soient (donc, familles protestantes incluses) mais aussi comme l'intention de les protéger contre les tenants, alors nombreux, d'une laïcité violemment antireligieuse <sup>(17)</sup>.

Quant à l'instruction proprement dite, elle comporte, à côté des bases (lire, écrire, compter), des connaissances pratiques (calcul et "toisé") mais aussi les vertus civiques et Frossard conclut :

*"L'étude du citoyen doit être essentiellement l'étude de la morale. Donner des lois à une nation, c'est surtout lui donner des mœurs. Jamais une Constitution ne portera que sur une colonne d'argile ; jamais elle n'aura que la durée d'un jour, tant que les lois morales ne seront pas inscrites dans le même feuillet que les lois politiques. Il n'existe point de vertu sans liberté ; il n'existe point non plus de liberté sans vertu".*

C'est qu'au fond, comme nous allons le voir, Frossard est avant tout un moraliste.

### 4. Le sermon de Clermont-Ferrand

Ses responsabilités et les occupations bien lourdes qu'elles impliquent ne doivent pas nous faire oublier que Frossard est pasteur de la religion réformée, "ministre de l'Évangile" dit-on alors. Ce n'est pas une sinécure : nous savons qu'il baptise autant que son confrère Pierredon-Martin. Il prêche, il catéchise ; nous savons même qu'il se rend, en février 1792, à Iallieu, à la demande de Perrégaux, pour bénir le local que celui-ci destine au culte.

Le 15 avril de la même année, il se rend à Clermont-Ferrand pour l'inauguration du culte dans l'ancienne église des Carmes que la municipalité prête aux protestants.

Le sermon qu'il y prononce, sermon d'une grande élévation, vaut la peine d'être évoqué <sup>(18)</sup>. C'est le reflet de sa pensée à cette époque ; il nous montre comment Frossard concilie la foi et la raison et

justifie ainsi, par sa cohérence, son propre engagement. Il prend pour exorde la 1<sup>re</sup> Épître de Paul aux Philippiens (V, 27) :

*"Conduisez-vous d'une manière digne de l'Évangile de Jésus-Christ : afin que, quand je reviendrai vous voir, et même pendant mon absence, j'entende toujours dire que vous demeurez fermes dans un seul et même esprit".*

Texte moral par excellence, bien choisi pour un sermon qui se révèle bien plus moral qu'apologétique et qu'il va développer en cinq points que nous résumons ici, en le laissant parler en quelques citations qui nous permettent d'apprécier son style élégant et agréable :

1) Il pose d'abord la primauté du dogme (dont Frossard ne concède rien) qui forme la base de la morale :

*"Enfants de Dieu, disciples du Christ, candidats de l'immortalité, quels sont vos dogmes ? Quelle est votre morale ? Il faut les connaître pour établir ce qu'exige l'évangile, pour vous conduire d'une manière digne de lui - Croire en Dieu, créateur, conservateur, rémunérateur ; en Jésus-Christ, législateur, rédempteur et juge ; au Saint-Esprit qui animait les Apôtres, et qui pénètre tous les bons chrétiens de sa vivifiante influence ; à l'immortalité de l'âme, à la résurrection des morts, et à ce suprême jugement, où chacun recevra selon ses œuvres : voilà toute la doctrine du Christianisme (...) Voilà le code de la morale universelle, le vœu de la nature, la loi de la raison, le but sacré de la religion chrétienne".*

2) La piété impose un comportement moral :

*"Le vrai chrétien travaille avec ardeur à propager (...) les principes qu'il a adoptés, parce qu'il les croit plus propres à porter l'homme à la vertu. Mais son zèle est prudent, éclairé, sans orgueil, sans ostentation. Le résultat nécessaire d'une piété solide et éclairée (...) c'est une constante fidélité dans tous les engagements, une probité sévère dans toutes les entreprises, et la plus scrupuleuse délicatesse dans tous les procédés réciproques (...). Supposons les lois religieusement observées ; alors la prospérité devient le partage de tous les bons citoyens (...). Soyez donc probes, et vous serez toujours opulents".*

Donc : les dogmes chrétiens coïncident avec les principes d'une société juste et prospère.

*"La justice est le lien des sociétés. Elle assure la fidélité des engagements réciproques, la tranquille possession de ce qu'on a acquis, la protection de toutes les entreprises légitimes. Supposons les lois religieusement observées ; alors la prospérité devient le partage de tous les bons citoyens (...) Chacun travaille à ses intérêts, sans nuire à ceux de son prochain (...) Heureuse la société dont l'Éternel est le Dieu".*

3) Cette piété impose de même "une ardente charité envers son prochain, quels que soient sa patrie, ses opinions religieuses, son caractère même et ses procédés" : c'est le second commandement (aimez votre prochain comme vous-même) et il rappelle les paroles de Saint Paul :

*"L'accomplissement de la loi, c'est l'amour, le but général des commandements de Dieu (...), c'est la charité qui naît d'un cœur pur, d'une conscience irréprochable et d'une foi sincère".*

4) L'évangile doit conduire le chrétien à une réflexion morale approfondie et méthodique pour discerner ce qui est important et ce qui ne mérite qu'un attachement secondaire.

5) Enfin, dernier point, et le plus significatif : la morale évangélique doit conduire à la pratique de toutes les vertus civiques :

*"L'évangile ne néglige point d'instruire ses disciples sur ce qui constitue la prospérité des nations et la tranquillité des citoyens, l'observation régulière des lois, le maintien de la paix, le sacrifice enfin de toutes les passions privées à l'ordre général. Jésus voyant ses disciples persuadés que sa venue devait causer une révolution politique, les dissuada de cette pensée, en leur recommandant de rendre à César ce qui appartient à César, et à Dieu de qui est à Dieu".*

Observer ces commandements est devenu facile pour une nation maintenant régénérée :

*"Tous les droits de l'homme et du citoyen sont consacrés dans cette glorieuse Constitution (...) qui fait l'admiration des vrais sages et le désespoir des tyrans. Nous avons retrouvé l'inaliénable et précieuse prérogative de faire nos lois par le ministère de nos délégués, de ne payer que des contributions dont le mode est librement consenti, dont l'emploi est exactement surveillé, dont la répartition est en raison des fortunes (...), nous n'obéissons qu'à des fonctionnaires de notre propre choix, etc."*

S'acheminant vers sa conclusion, il proclame :

*"Pourquoi ne nous réjouir que par l'espérance, tandis que nos vœux sont déjà réalisés (...) Oui, nous sommes parvenus à cette ère de philanthropie et d'amour tant célébrée, tant désirée par les philosophes, par les sages de tous les siècles, de toutes nations ! Oui, la voilà effectuée, cette coalition sacrée de tous les esprits et de tous les cœurs, le système favori des citoyens solidement éclairés et des hommes vraiment chrétiens (...) Ah ! Voilà, voilà le véritable esprit du christianisme, voilà l'effet glorieux de la régénération de toutes les idées ; voilà le résultat de la lutte de la raison contre l'orgueilleux fanatisme, voilà le gage assuré du retour à toutes les vertus civiques et morales. Voilà ce même amour qui, ayant animé Jésus-Christ dans tout le cours de sa mission, le conduisit au calvaire pour expier nos forfaits".*

Autrement dit, par l'effet conjugué de la foi vécue par le chrétien, de la philosophie et de la Constitution sa fille : les temps sont arrivés ! Et si le royaume du fils de l'Homme n'est pas de ce monde, la philosophie triomphe sinon sur la terre entière, du moins dans la nation régénérée.

Sa péroraison brode abondamment sur ce thème, mais lorsqu'il évoque :

*"Cette excellente Constitution, dont l'esprit humain n'osait d'avance concevoir le plan, mais qu'a pu seule exécuter la courageuse philosophie (...) - libres, nous ne suivrons d'autre guide que la raison, nous ne discuterons à aucun le domaine de la pensée"*

Nous devons noter que par cet appel à la "raison" il tourne le dos à "la divine providence" ? Non, car son rationalisme intègre l'intervention du Créateur comme il le professera plus tard à Montauban dans son cours de morale évangélique :

*"La raison appliquée à la connaissance des lois et à la distinction du juste et de l'injuste se nomme conscience et les lois que nous puissions dans notre conscience sont appelées lois naturelles"*

parce que ces lois naturelles ont été placées dans le cœur de l'homme par Dieu même, qui les a confirmées par la révélation de Jésus-Christ.

## Conclusion

Frossard est un homme sincère ; ce qu'il prêche, il en donne l'exemple. En témoignent les deux traits suivants : d'une part il renonce, ainsi que Gilibert, à ses émoluments à l'Institut. D'autre part, le "Tableau des déclarations pour la contribution patriotique" publié à Lyon <sup>(9)</sup>, nous apprend que Frossard a versé

1 200 livres soit : 300 livres, plus 900 livres "avec observations" (non mentionnées) - ce qui le range dans la classe des 1032 contribuables (sur un total de 3300 noms) qui ont fait un versement excédant la somme à laquelle ils étaient tenus d'après leurs revenus.

Le temps des Lumières va se dissoudre dans la tourmente. Les circonstances vont inviter Frossard à un autre parcours pendant lequel il restera tel qu'il a été jusqu'à présent, conformant ses actes à ses convictions

Il quitte Lyon avant le siège, ne voulant pas prendre parti dans le cycle des violences, quand Chalier et ses acolytes transforment la ville en zone de non-droit. De là, il va à Clermont-Ferrand, enseigner pendant un an à l'Institut puis, celui-ci manquant de moyens (Frossard est chargé de famille) il se fixe à Paris pour plusieurs années. Nous avons vu qu'il tente de relancer la Société des Amis des Noirs.

La seconde partie de sa vie appartient plus particulièrement au protestantisme. Il fera partie de la commission de pasteurs et de laïcs qui est à l'origine du projet de la loi de 1802 organisant en France le culte réformé (tel le concordat pour

l'Eglise catholique) ; en 1809, il est chargé de créer de toutes pièces la Faculté de Théologie protestante, décidée par l'Empereur à Montauban ; il y parvient après bien des difficultés, ayant dû affronter et apaiser un conflit entre tendances théologiques opposées, conflit qui aurait pu entraîner de très graves conséquences pour le protestantisme français. En dépit de son ralliement aux Bourbons, il est, en 1816, destitué de son poste de président du consistoire mais conserve sa chaire professorale (il enseigne la "Prudence pastorale" et la "Morale Evangélique"). Réhabilité peu après par Louis XVIII, il ne reprend pas ses fonctions initiales. Il meurt en 1830.

Tel est le portrait d'un homme, incontestablement de ce temps des Lumières dont il eut le goût des recherches philosophiques et scientifiques, dont il partagea le désir de réformes en vue d'améliorer le sort de ses frères humains, et qui, voulant être conséquent avec lui-même, prêcha par l'exemple autant que par la parole et par l'écrit. Ministre de l'Évangile, il sut rester un homme de paix, il fut un homme de bien, un homme de bonne volonté.

**Robert BLANC**

## NOTES

- (1) Charles Borgeaud, "Histoire de l'Université de Genève, l'Académie de Calvin 1559-1798". Georg, Genève, 1900, pp. 550 et ss.
- (2) Une lettre de Frossard du 24 août 1778 à son père paraît bien confirmer qu'il a eu Claparède comme professeur.
- (3) J.-J. Burlamaqui (1694-1748) a laissé des *Principes du droit naturel* (Genève, 1747), des *Principes du droit politique* (Genève, 1751) et des *Éléments de droit naturel* (Lausanne, 1775). Disciple de Puffendorf et de Grotius qui furent, avec Locke et Barbeyrac, parmi les fondateurs de l'école du droit naturel, Burlamaqui était alors considéré comme leur égal ; on admet aujourd'hui qu'il ne fut qu'un remarquable vulgarisateur, sachant exposer les principes de ses maîtres avec élégance et clarté, d'où le succès de ses livres.
- (4) "Il ne s'agit que d'être guidé pour trouver les sources, d'être animé, d'être exercé (...) C'est à quoi servent les leçons publiques (...) Un bon étudiant doit se faire un devoir de travailler trois fois plus dans le cabinet que dans l'auditoire." (Mémoire publié par J.-E. Cellerier, "L'Académie de Genève" - cité par Léonard, op. cit. p. 55, note 2.
- (5) Voir de R. Gennerat : "Histoire des Protestants à Lyon des origines à nos jours" - Au jet d'ancre, Moins, 1994.
- (6) Nous avons une note de Ch. Louis Frossard, petit-fils de Benjamin-Sigismond : son père, Émilien Frossard, lui avait dit : "le me rappelle très bien d'avoir eu entre les mains le petit écrit de mon père lu en séance académique. C'était une petite bluette gracieuse sans prétention scientifique". (Archives familiales - fonds Schloesing).
- (7) Cité par M. Cornevin : "La véritable Madame Roland" (Pygmalion, Paris, 1989), respectivement pp. 204 et 220.
- (8) Une reproduction ("reprint") en a été éditée par Slatkine à Genève en 1978.
- (9) "La Cause des esclaves nègres", tome II, pp 6 à 8
- (10) Sept ans avant la loi Schoelcher, la traite étant vigoureusement poursuivie par des croisières franco-anglaises, règne encore cette crainte d'une libération dont la nécessité est pourtant parfaitement reconnue. Voir le rapport (1841) du Baron Guiraud à la "Société de la

- morale chrétienne ayant pour objet l'application des préceptes du Christianisme aux relations sociales", qui a créé en son sein un "Comité pour l'abolition de l'esclavage".
- (11) D'après le manuscrit du compte rendu. Archives familiales - fonds Schloesing.
  - (12) "Collection des procès-verbaux du Comité d'Instruction publique de la Convention nationale", publiée par Guillaume - Imprimerie nationale, Paris, 1889 - tome I, page 165 et suivantes.
  - (13) Donné dans la "Collection des Procès-verbaux des séances du Comité d'Instruction publique de la Convention Nationale", publiés par Guillaume (Imprimerie nationale, Paris, 1889) qui donne comme référence du document : A.N., F<sup>171</sup>, carton 1036, n° 548.
  - (14) A certains adversaires non plus, toujours aimable, Guillon de Montléon en dit quelques mots dans son Histoire du siège de Lyon etc.(Op. cit.) : "Des discoureurs girondistes de la société de Pilata, installés sous le titre de professeurs, dans ce grand-collège, enseignaient aux gens du bas peuple à devenir des Hommes d'Etat ou des philosophes. Le médecin Gilibert, le prédicant Frossard y faisaient les plus ridicules cours de politique et de morale qu'il soit possible d'imaginer".
  - (15) A.D. du Rhône. Son titre exact est : "Les Administrateurs des collèges aux pères de famille"
  - (16) B.N. Cote Rp 8461
  - (17) Sur ce point, voir D. Julia : "Les trois couleurs du tableau noir - La révolution", chapitre "Une morale sans religion" - Belin, Paris, 1981
  - (18) Ce sermon est le seul que nous connaissions de lui jusqu'à ceux qu'il prononcera en 1814 à Montauban.
  - (19) Imprimerie Delaroche, à Lyon, 1790 B.M.L. 210380. La "contribution patriotique", (emprunt obligatoire décrété par Necker le 1<sup>er</sup> octobre 1789, pour faire face à la banqueroute de l'Etat) exigée de tous les habitants du royaume, devait être égale "au quart du revenu et au quarantième de la vaisselle précieuse et de l'argent comptant de chacun", n'être perçue qu'une seule fois, et remboursée lorsque l'état des finances le permettrait

## L'ÉCOLE PRIMAIRE EN BEAUJOLAIS

de la Monarchie de Juillet à la Première Guerre mondiale (1830-1914)

### Les limites du sujet

#### Le cadre géographique

La notion de Beaujolais n'est pas à prendre dans ses limites historiques traditionnelles qui seraient celles de l'Ancien Régime. D'une part, il y aurait anachronisme à étudier un phénomène d'une période donnée dans un territoire dont les limites correspondraient à une autre période. D'autre part, ce choix entraînerait de grandes difficultés dans la mesure où l'organisation de l'école relève d'une administration qui s'appuie sur le découpage en académies mais aussi départemental et communal. On est donc amené à traiter de l'arrondissement de Villefranche, qui correspond très largement mais non exactement à l'ancienne province du Beaujolais. Les transformations intervenues sous la Révolution et le Consulat ont rattaché à la Loire et à la Saône-et-Loire un certain nombre de paroisses ayant appartenu entièrement ou partiellement au Beaujolais.

Cet arrondissement possède une unité historique indéniable mais aussi, à l'opposé, une réelle diversité qui est à la base d'une distinction entre Bas-Beaujolais et Haut-Beaujolais dont les comportements et les orientations diffèrent sensiblement dans le domaine de l'école.

Ces deux caractères d'unité et de diversité, la taille ni trop importante ni trop réduite font de cet ensemble un champ d'observation intéressant.

#### Les lois scolaires et les structures de l'enseignement primaire

Les grandes lois qui fixent l'organisation et le développement de l'enseignement primaire s'échelonnent entre 1833 et 1886. Après la Première Guerre mondiale, la question scolaire rentre dans le rang, comme le note G. Duveaux sous une forme imagée : *"Au magasin des accessoires, le maître d'école a vieilli"* <sup>(1)</sup>.

Concernant les écoles, la loi Guizot (1833) prévoit la création *"d'une école primaire publique de garçons par commune de plus de cinq cents habitants"*, la loi Falloux (1850) *"d'une école de filles, publique ou privée, dans toute commune de plus de huit cents habitants"*.

En 1867, la loi Duruy précise les choses : *"La commune doit pourvoir à l'installation de l'école dans un bâtiment municipal adapté ou bien louer une maison à cet effet ou bien traiter, s'il y a lieu, avec qui de droit pour convertir en école communale l'école libre pouvant exister dans la localité"*. Enfin, la loi de 1878 demande aux communes de devenir propriétaires des locaux scolaires soit par acquisition soit par construction et prévoit les conditions de financement.

En ce qui concerne le personnel enseignant, le système mis en place en 1854 est celui de l'option qui consiste à choisir entre congréganistes et laïcs. Les préfets nomment les instituteurs publics après avis des conseils municipaux.

En 1867 intervient une première restriction : un instituteur laïc ne peut plus, en principe, être remplacé par un instituteur congréganiste, alors que l'évolution inverse est possible. La loi de laïcisation (1886) exclut les religieux des écoles publiques dans un délai de cinq ans pour les écoles de garçons, sur un temps non précisé pour les écoles de filles. L'antériorité des écoles normales d'instituteurs par rapport aux écoles normales d'institutrices explique en partie cette différence de traitement. Dans les faits, la volonté manifeste d'un certain nombre de communes de garder les sœurs enseignantes ralentira encore le mouvement de substitution qui se prolongera parfois jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale.

Au début de la Troisième République, l'intervention de l'Etat reste limitée, mais elle grandit rapidement car les républicains considèrent le contrôle de l'école comme une des conditions fondamentales de leur pérennité politique. Les lois de 1881-1882, les plus connues (Jules Ferry), établissent la gratuité générale, la laïcité et l'obligation de l'instruction primaire. Dans le domaine financier l'engagement s'accrut avec la création de la caisse des écoles (1878) et la prise en charge des traitements (1889). L'administration centrale se composait des services du ministère, d'un corps d'inspecteurs généraux et de deux organes collégiaux : le Conseil supérieur de l'instruction publique et le Comité consultatif de l'enseignement public.

Même si tous doivent mettre en œuvre la politique décidée par le gouvernement, la part d'initiative locale reste importante et l'enseignement primaire est très largement une affaire départementale. Au département échoit la formation des maîtres au sein de l'École normale (une de garçons et une de filles par département), l'administration, les nominations, le service d'inspection, la surveillance des locaux. Dans tous ces domaines interviennent respectivement le préfet, le conseil départemental, le conseil général, l'inspecteur d'académie.

Le conseil départemental de l'enseignement primaire est présidé par le préfet ; au sein de ce conseil siègent l'inspecteur d'académie, le directeur de l'École normale d'instituteurs et la directrice de l'École normale d'institutrices, deux inspecteurs de l'enseignement primaire désignés par le ministre, deux instituteurs et deux institutrices élus par leurs pairs et quatre conseillers généraux désignés par le conseil général, auxquels s'ajoutent, pour les affaires contentieuses et disciplinaires afférentes à l'enseignement privé, deux enseignants de l'enseignement privé désignés par le ministre. Le conseil départemental se réunit une fois par trimestre ; ses attributions sont doubles : d'abord administratives, il veille à l'application des programmes scolaires, arrête et approuve les règlements intérieurs des établissements, fixe les lieux et localités où des écoles devront être ouvertes ainsi que la nature des activités d'enseignement et de formation qui pourront s'y exercer. En second lieu, le conseil départemental reçoit des attributions juridictionnelles et contentieuses importantes : c'est lui qui examine en premier ressort, d'une part les oppositions qui peuvent être formulées au sujet des déclarations d'intention d'ouverture d'écoles privées, d'autre part de plaintes dirigées contre des enseignants publics ou privés. Il formule des avis sur les mesures disciplinaires susceptibles d'être prises à l'encontre des instituteurs publics. Il peut appliquer la sanction directe de la censure aux membres du personnel de l'enseignement privé.

Le Conseil général n'a sur la question de l'enseignement primaire que des pouvoirs financiers. Il lève des taxes dans le département et établit un budget de l'instruction publique dont les dépenses sont soit des dépenses proprement départementales soit des aides aux communes. Il joue, pour ce qui est des Ecoles normales, le rôle que joue le conseil municipal dans l'entretien et la construction des écoles élémentaires.

Outre son rôle administratif, l'inspecteur d'académie, doit exercer une surveillance sur l'ensemble des établissements primaires et secondaires du département. Il ne peut y suffire, c'est pourquoi l'inspection des écoles primaires incombe surtout aux inspecteurs de l'enseignement primaire dont le nombre sera progressivement augmenté : deux en

1870, trois en 1871, six en 1878 dont trois pour la ville de Lyon, un pour la campagne autour de Lyon, un pour la circonscription de Villefranche-sur-Saône, un pour celle de Tarare nouvellement créée. Les rapports d'inspection constituent une source intéressante pour connaître la situation de l'enseignement primaire et son évolution. Ceux de l'inspection primaire présentent l'état matériel des écoles visitées et la pratique pédagogique des maîtres. Ceux de l'inspection académique, plus généraux, établis à partir des précédents, présentent notamment des comparaisons entre laïcs et congréganistes, entre écoles publiques et écoles libres.

La commune, enfin, intervient de plusieurs manières subordonnées à un champ d'action qui va en se rétrécissant et dépend largement de ses possibilités financières. Sur la totalité de la période, il lui revient de fournir et d'entretenir les locaux, le mobilier scolaire ainsi que de loger ou d'indemniser les instituteurs à cet effet. Jusqu'à l'établissement de la gratuité pour tous, elle doit fournir aux maîtres une compensation financière pour les enfants admis gratuitement dans les écoles publiques (dont elle a établi une liste). Elle assure également les traitements jusqu'à leur prise en charge par l'Etat. Enfin, elle se préoccupe avec d'autres d'autoriser ou de refuser l'ouverture d'écoles libres et se trouve engagée dans des débats concernant l'école.

### **Les thèmes d'étude**

Quels sont les aspects majeurs à envisager ?

L'École normale d'instituteurs est installée à Villefranche de 1832 à 1885 date de son transfert à Lyon. Sa présence amène à s'interroger sur la formation des maîtres. Pour autant, on ne saurait se désintéresser des institutrices sous prétexte que leur formation ne relève pas, pour la plupart, de centres locaux.

Une autre question importante porte sur le caractère laïc ou confessionnel des écoles et des enseignants. Il convient à cet égard pour éviter toute confusion de préciser que public n'est pas synonyme de laïc ou privé de confessionnel. Ce n'est que très progressivement, sous l'effet de décisions politiques que cette adéquation s'est mise en place.

Il y a bien sûr les locaux scolaires, la période étudiée voit la construction de nombreuses écoles qui par leurs caractères sont révélatrices de l'enseignement qui est dispensé en leur sein.

Enfin on pourra s'interroger sur l'efficacité des mesures prises longtemps réduites par le recours fréquent, sinon systématique, au travail des enfants. La nécessité d'une instruction de base, lire, écrire et compter finira par s'imposer sous l'effet des évolutions économique et sociale.

## La formation des maîtres : l'École normale

La création de l'École normale primaire à Villefranche-sur-Saône précède la loi Guizot qui impose à chaque département la création d'une telle école.

Pourquoi Villefranche ?

On peut évoquer plusieurs hypothèses à propos de ce choix :

- éviter le chef-lieu, le siège de l'académie et en même temps rechercher sa proximité ;
- Lyon dispose déjà d'un cours normal formant des instituteurs de la société d'instruction primaire du Rhône (selon la méthode mutuelle) et d'un centre de formation des Frères des Ecoles chrétiennes (selon la méthode simultanée) ;
- enfin, les zones rurales sont dépourvues de maîtres correctement formés.

Au départ, l'école fut logée dans une aile d'un important bâtiment où se trouvaient les Frères de la Doctrine chrétienne (maison Faubert, dite de la Providence). Il ne subsiste aujourd'hui de ces immeubles que la chapelle, devenu local de la Bourse du travail. En 1856, les locaux furent jugés vétustes et mal adaptés. C'est pourquoi le Conseil général vota le transfert et l'acquisition d'un terrain situé sur la commune de Limas, à l'angle de la route de Tarare et du chemin de Limas. La nouvelle construction ouvrit ses portes en 1861 et fonctionna en ces lieux jusqu'en 1885 où l'école déménagea à Lyon Croix-Rousse.

### Le recrutement des élèves

Le règlement fixe un certain nombre de conditions d'admission :

- avoir 16 ans révolus ;
- présenter un certificat de bonne conduite ;
- fournir un certificat d'aptitude à l'enseignement ;
- subir un examen prouvant que le candidat savait lire et écrire couramment, possédait les premières notions de grammaire et de calcul, n'était pas ignorant en matière de religion. Les boursiers devaient signer un engagement décennal d'exercice.

En 1851, l'examen d'entrée est supprimé, l'âge requis porté à 18 ans et la durée des études étendue à trois années. En 1866, une nouvelle loi élargit le champ des études et vise à élever leur niveau, le concours d'entrée est rétabli. Par ailleurs, l'âge minimum des postulants revient à 16 ans.

Jusqu'en 1879, les promotions sont peu nombreuses : 12 à 15 élèves-maîtres recrutés par année. Les postulants ne se bousculent pas non plus : 27 par exemple en 1877 ce qui pose un problème de qualité. Un rapport du directeur de 1854 souligne la gravité de la situation, accentuée par la suppression du concours d'entrée quelques années auparavant : "Les élèves nous arrivent des campagnes excessivement faibles, à peine préparés ; quelques-uns, en entrant à l'École, n'ont absolument aucune instruc-

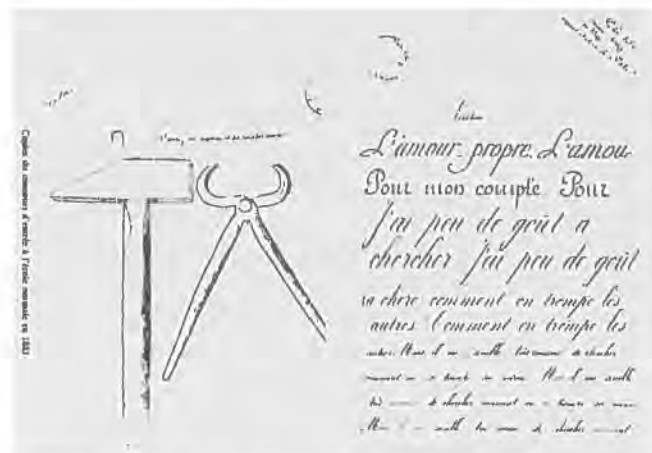
tion ; ils font jusqu'à 30 fautes d'orthographe dans une dictée d'une demi-page et n'ont aucune connaissance en arithmétique... Il arrive que nous recevions dans nos classes des jeunes gens plus faibles que les enfants de notre école d'application".

Il y a donc un problème de recrutement qui peut être relié aux exigences de la profession, à la faiblesse de la rémunération de l'époque ou encore au relatif isolement de l'instituteur.

Les exigences du métier sont bien décrites dans un numéro du bulletin de l'Union Pédagogique du Rhône : "Durée réglementaire de la classe : 6 heures + 1 heure et demie de surveillance, de récréations ou de retenues + 1 heure et demie d'études surveillées + 2 heures de préparation de la classe, de correction de devoirs = 11 heures".

Onze heures pendant lesquelles le cerveau est soumis à une tension excessive, la gorge obligée à des efforts continuels, onze heures pendant lesquelles la fatigue intellectuelle s'unit à la fatigue physique... "Instituteurs, vous n'avez accompli que la moitié de votre tâche ! Créez donc des cours d'adultes pour achever l'instruction et l'éducation de vos anciens élèves ; faites donc des conférences populaires accessibles à tous ; organisez donc des associations d'anciens élèves, des patronages pour procurer des distractions saines aux jeunes ; créez donc des mutualités scolaires pour assurer les vieux jours des élèves. Vous avez fait tout cela ? Bien. Nous (les autorités) sommes là pour applaudir à vos efforts. Eh bien ! Braves instituteurs vous n'aviez rien à faire ! alors après le repas du soir, la classe continue !" (2)

La faiblesse des traitements dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle apparaît par comparaison avec quelques professions pourtant très moyennes : un instituteur titulaire du C.A.P. commençait à 1 000 francs et terminait sa carrière à 1 600-1 800 francs, un commis des postes touchait de 1 500 à 2 700 francs, un percepteur de 2 400 à 2 800 francs. Un article de la "France enseignante" soulignait : "Il y a de moins en moins de candidats aux Ecoles normales alors que 15 000 postulants attendent au P.L.M.". L'administration, consciente de la situation, conseille pour y remédier le mariage entre collègues !



Copie du concours d'entrée à l'École normale en 1883

Des efforts furent cependant entrepris pour attirer des jeunes gens vers la carrière. Les maîtres en fonction sont invités à susciter des vocations parmi leurs élèves. L'amélioration progressive des conditions matérielles y contribua également ainsi que la loi de 1876 sur la retraite à 55 ans après vingt-cinq ans de service. De fait, les candidatures sont nettement plus importantes dans les dernières années de l'Ecole normale de Villefranche avec plus de 60 postulants en moyenne annuelle sur la période 1880-1885 et un nombre d'admis également accru : 23 par exemple en 1884.

Le problème de recrutement des institutrices s'avéra d'entrée plus facile peut-être en raison des moindres possibilités d'emploi pour les femmes dans d'autres secteurs. Pourtant, jusqu'au lendemain de la Première Guerre mondiale, leur salaire resta inférieur à celui de leurs collègues masculins. L'inégalité des salaires suivant le sexe suscitait évidemment des réactions. Ferdinand Buisson estimait souhaitable la parité des traitements "L'institutrice est soumise aux mêmes conditions que l'instituteur pour l'admission à la fonction ; les mêmes titres sont exigés d'elle et sa tâche n'est pas moins étendue, elle rend les mêmes services étant donné que l'instruction des filles, comme celle des garçons, est une nécessité sociale et un intérêt public" (1).

En 1893, un député la demanda publiquement à la Chambre. Il s'attira ainsi la réplique du ministre Dupuy : "Vous oubliez que votre galanterie coûterait six millions". Ce n'est donc qu'en 1919 que les traitements des institutrices furent alignés sur ceux des instituteurs.

### Les contenus de l'enseignement

L'accent était mis sur l'instruction morale et religieuse. Le reste était constitué par la lecture, l'écriture, la grammaire, l'arithmétique avec le système légal des poids et mesures fondé sur le mètre et le gramme (dont l'assimilation généralisée demanda environ un siècle), des notions d'arpentage, de sciences physiques applicables aux usages de la vie courante, des éléments d'histoire et de géographie, musique, dessin et gymnastique. L'école de Villefranche, comme d'autres, proposait également des cours facultatifs destinés à rendre service aux élèves nommés ensuite dans les campagnes : rédaction d'actes d'état civil, de procès-verbaux, notions sur la greffe et la taille des arbres. Les six derniers mois de la scolarité étaient réservés à l'acquisition des pratiques pédagogiques dans les classes primaires annexées à l'Ecole normale. Les programmes de 1881, combinaient dès la première année, la pédagogie, la littérature, la grammaire, l'algèbre et la géométrie, les sciences, l'histoire et la géographie, la morale et l'instruction civique. En 1909, la pédagogie occupe seule la troisième année. Après la guerre, intervint un nouveau modelage.

### Règlement intérieur de l'Ecole normale de Villefranche.

Art. 1<sup>er</sup> Le lever a lieu à cinq heures du matin, et le coucher à neuf heures du soir.

Art. 2. Tous les mouvements se font en ordre et en silence.

Art. 3. Non maîtres surveillent les élèves au dortoir, pendant les études, les services religieux, les repas, la récréation, les promenades.

Art. 4. Les élèves-maîtres de 3<sup>e</sup> année sont soumis à la surveillance intérieure dans les limites fixées par le Directeur.

Art. 5. Le maître qui dirige la promenade fait connaître au Directeur, avant le départ, le lieu où il se propose de conduire les élèves.

Art. 6. Le dimanche, pendant le temps consacré à la promenade, une sortie libre peut être accordée, à titre de récompense, aux élèves qui se signalent par leur bonne conduite et leurs progrès. Le Directeur apprécie seul l'opportunité de ces sorties.

Art. 7. Les élèves-maîtres correspondent librement avec leurs familles, mais le Directeur a le devoir de surveiller leurs relations avec les personnes étrangères.

Art. 8. Ils peuvent recevoir des visites tous les jours pendant la récréation qui suit le dîner.

Art. 10. Il y a une prière commune au commencement de l'étude du matin et à la fin de l'étude du soir. L'élève chargé de la prière est choisi parmi ceux qui participent aux services religieux.

Art. 11. Le dimanche et les jours de fête légalement reconnues, les élèves qui participent aux services religieux sont conduits à l'office divin dans la chapelle de l'établissement.

Art. 12. Pendant les offices et les leçons d'instruction religieuse, les élèves dispensés de prendre part à ces services se livrent à l'étude.

Art. 13. Les élèves-maîtres sont chargés du service de propreté dans la partie de l'établissement qui leur est spécialement affectée.

Art. 14. Tous les ouvrages et recueils périodiques de la bibliothèque de l'école sont mis à la disposition des maîtres. Le scribe remplit les fonctions de bibliothécaire.

Art. 15. Le Directeur avec le concours des professeurs et maîtres adjoints, choisit dans la bibliothèque de l'école les ouvrages qui composent la bibliothèque.



laïque, au Conseil départemental de l'instruction publique qui tient à nommer une institutrice congréganiste.

A propos de l'école communale de filles d'Amplepuis, l'inspecteur d'académie écrit au préfet en mai 1878 lui demandant de consulter à nouveau le conseil municipal au sujet de son choix en faveur d'une institutrice congréganiste. Le lendemain, le conseil municipal confirme son option et rappelle qu'il avait déjà exprimé celle-ci au mois de mars de l'année précédente. Il y a donc réticence de l'administration à avaliser un choix qui ne correspond plus aux nouvelles orientations du pouvoir politique.

Pour l'arrondissement de Villefranche en 1860, les élèves des Frères représentent 46,5% des effectifs globaux, les élèves des congrégations féminines enseignantes 85%. En 1880, les pourcentages sont passés respectivement à 39,5% et 83%. Ces derniers chiffres sont nettement supérieurs à la moyenne départementale des écoles de filles qui est de 63% alors qu'ils ne diffèrent pratiquement pas pour les garçons. Il y a donc une nette préférence en Beaujolais pour confier aux religieuses l'instruction des filles.

Une nouvelle loi votée en 1886, dite loi Goblet, engage la laïcisation du personnel enseignant public sur un délai de cinq ans pour les écoles de garçons, sur un temps non précisé pour les écoles de filles (en fait au fur et à mesure des vacances de postes et de l'arrivée de promotions d'élèves-maîtresses sortant des Ecoles normales).

La résistance des communes va être importante, surtout à propos des écoles de filles. En voici quelques exemples :

- à Saint-Bonnet-le-Troncy, la laïcisation des écoles publiques tenues par les congréganistes au mois de septembre 1892 entraîne la protestation du conseil municipal et le lancement d'une pétition qui recueille 223 signatures de pères de famille (population communale : 992 habitants) ;
- à Saint-Bonnet-des-Bruyères, en octobre 1896, la laïcisation de l'école publique de filles déclenche une véritable agitation avec lettre du maire, pétition pour le maintien des religieuses comme institutrices communales, procès contre le détournement de legs (donation des locaux faite sous condition de direction congréganiste) ;
- à Vauxrenard, en août 1902, à l'occasion de la laïcisation de l'école des filles, le maire fait savoir à l'administration que la commune ne dispose pas de locaux et qu'aucun propriétaire ne consentira à louer de maison ;
- à Saint-Clément-sous-Valsonne, en décembre 1907, le maire refuse de procéder à l'installation des institutrices laïques.

Le journal "L'école laïque" du 18 juillet 1897 faisant le point sur la politique de laïcisation dans le Rhône distingue la vallée de la Saône "habitée par une population vaillamment républicaine" et la région monta-

gneuse qu'il appelle "les Cévennes" sans doute en raison de son esprit de résistance et qu'il qualifie de "réactionnaire et fanatisée en grande partie". Cette situation semble corroborée (dans un vocabulaire différent) par les états d'écoles restant à laïciser établis par la préfecture à intervalles réguliers. La plupart des communes mentionnées appartiennent effectivement à la montagne beaujolaise (et lyonnaise). La majorité des laïcisations seront effectuées autoritairement par l'administration.

## Le règne de l'esprit nouveau

L'ÉTAT DE LAÏCISATION DANS LE RHÔNE.

Je vous avais promis quelques renseignements sur l'œuvre de laïcisation dans le Rhône. Aujourd'hui je tiens parole.

Le département du Rhône, Lyon mis à part, se compose de deux bandes de territoire bien distinctes ; l'une qui comprend la vallée de la Saône et celle du Rhône est habitée par une population vaillamment républicaine ; l'autre, la région montagneuse des Cévennes est encore réactionnaire et fanatisée en grande partie. Là, pullulent frocs et robes de toutes couleurs, les sorciers subventionnés et les non subventionnés y jouissent d'un égal crédit. Bref, la Vallée du Sud-Est.

On croirait à première vue qu'un gouvernement républicain tenant compte de l'état des esprits dans cette région, se

serait empressé d'y multiplier les écoles laïques. Erreur. Voici comment se répartit au point de vue laïque le personnel des écoles de filles dans les cantons suivants :

Cantons	Nombre d'élèves	Nombre de Congréganistes	État de l'État
Monsais	10.511	19	0
Lamure	13.992	10	0
Amplepuis	12.122	9	1
St-Symphorien	13.829	16	3
St-Laurent	15.569	14	4
Mornas	16.226	12	3
Tarare	26.100	16	4
Theizy	21.794	9	4

Je vous fais grâce de trois ou quatre écoles laïques de bameaux perdues dans quelques gorges, et où M<sup>me</sup> les Congréganistes ne voudraient pas aller exposer leurs précieuses personnes.

Mais, dites vous les chères sœurs sont donc immortelles dans ce cher pays ? Il nous semblait qu'au décès d'une congréganiste la nomination d'une laïque n'imposait légalement.

On meurt ici comme ailleurs, et les chères sœurs comme les autres, mais au lieu de nommer une laïque en remplacement d'une congréganiste décédée, voici comment on opère :

On saisit le prétexte suivant : le local — la commune n'en a pas — on n'en cherche guère — on nomme une bonne sœur à titre provisoire et le tour est joué — car chacun sait combien dure le provisoire en France.

Et voilà pourquoi nous sommes encore si bien embourbés dans les montagnes du Lyonnais.

Je lis quelquefois dans votre vaillant journal des correspondances de nos collègues de la Bretagne, c'est comme ici. Vous ne vous doutez pas qu'à quelques heures de Lyon, il y eût un coin de terre bretonne. J'aurais probablement encore l'occasion de vous entretenir de ce curieux pays au point de vue scolaire s'entend.

VICILLET.

L'École laïque, 18 juillet 1897

Article de "L'École laïque", 18 juillet 1897

A l'opposé, on peut citer des approbations voire des demandes municipales en faveur de la laïcisation à Régnié, Tarare ou Theizé ou des actions de soutien de l'école laïque émanant de diverses associations beaujolaises.

1873 : deux mutuelles caladoises offrent un livret de caisse d'épargne aux élèves les plus méritants de l'école laïque.

1878 : quête au profit des écoles laïques par la société gymnique

1879 : la fanfare donne un concert au profit de la société d'encouragement à l'école laïque.

1906 : collecte de la mutuelle de Belleville à l'issue de son banquet annuel au profit du sou des écoles de la ville.

1906 : don du cercle du commerce de Villefranche à l'œuvre des enfants à la montagne dont le but est d'envoyer les enfants de l'école laïque en vacances.

## L'ouverture d'écoles libres

Pour ouvrir une école libre au début de la Troisième République, il est nécessaire de remplir un certain nombre de conditions : être de nationalité française, avoir plus de 21 ans, justifier du brevet de capacité ou d'une équivalence (dont la lettre d'obédience jusqu'en 1881), présenter des garanties de moralité, manifester au maire une déclaration d'intention.

L'ouverture d'écoles libres peut être une réponse à une politique de laïcisation des écoles publiques congréganistes, c'est pourquoi l'administration use de procédés et d'arguments divers pour la retarder ou s'y opposer. A St-Georges-de-Reneins en 1878 <sup>(6)</sup>, les Frères des Ecoles Chrétiennes font l'acquisition d'un immeuble pour y installer leur école. En 1880, le préfet signale le refus du conseil municipal et les arguments donnés, dont le principal est que la nouvelle installation facilitera le recrutement de l'école congréganiste au détriment de l'école laïque. L'inspecteur primaire et l'inspecteur d'académie vont dans le même sens. Le préfet se prononce cependant pour l'autorisation. La procédure ne s'arrête pas là et en 1883 le ministre tranche par la négative en fondant sa décision sur les conditions d'acquisition des lieux par des personnes privées dans le but d'éluder la tutelle du gouvernement. En fait, les autorités peuvent essentiellement refuser le local. La plupart des refus d'autorisation mettent en avant la salubrité, les conditions de sécurité et d'hygiène des bâtiments. Les considérations d'ordre politique, la crainte de la concurrence par rapport à l'école publique sont rarement exprimées mais assez souvent sous-jacentes derrière l'argument de non conformité.

## La question des congrégations

### • Les congrégations masculines

Pour les hommes, cinq congrégations étaient autorisées : Saint-Lazare, Missions étrangères, Saint-Sulpice, Saint-Esprit, Frères des Ecoles Chrétiennes. Les autres, au nombre de 54, étaient simplement tolérées.

Dans le Rhône, trois communautés jouent un rôle important dans l'enseignement des garçons : les Clercs de Saint-Viateur, les Frères Maristes et bien sûr les Frères des Ecoles Chrétiennes.

En 1880, en France, les 1856 écoles de Frères, regroupaient 320 000 élèves. Le règlement de l'institut prévoit que les Frères s'établissent toujours par trois au minimum, deux étaient chargés de la classe, le troisième du "temporel" c'est-à-dire des soins matériels entraînés par la vie commune : en conséquence, ils s'installent de préférence dans les grandes villes et dans les communes pouvant à la fois procurer assez d'élèves aux deux instituteurs et subvenir aux frais occasionnés par les trois Frères. De plus, dans les agglomérations les plus importantes, les Frères se rassemblent en quelques maisons, communes pour les repas et le coucher.

Dans la journée, ils partent faire la classe dans les diverses écoles de quartier sauf le "directeur" de la communauté qui ne fait pas la classe mais surveille toutes les écoles et remplace au besoin un instituteur défaillant. Ainsi une école de Frères peut être soit une "communauté indépendante" de trois Frères au minimum, soit un simple "quartier" dont les Frères instituteurs dépendent d'une communauté plus importante : les "quartiers" se rencontrent surtout à Lyon et Villefranche. Un règlement de 1886 établissant les conditions d'installation d'une maison de Frères, indique qu'on n'acceptera pas plus de soixante élèves dans les classes "d'écrivains" et pas plus de cent dans les autres. Tous assisteront à la messe quotidienne et aux vêpres le dimanche. L'enseignement se fera selon la "conduite des écoles chrétiennes", c'est-à-dire selon la méthode d'enseignement simultanée. A Lyon même aucune autre congrégation ne partage avec eux le soin d'éduquer les garçons. On les trouve également dans les principales villes du département.

### • Les congrégations féminines

La majorité d'entre elles (395 recensées en France) étaient autorisées. Dans le Rhône, trois congrégations sont particulièrement représentées :

- les Sœurs de Saint-Charles : elles tiennent les écoles publiques de la ville de Lyon et celles, publiques ou libres, d'une cinquantaine de communes du Rhône ;
- les Sœurs de Saint-Joseph de Lyon : elles dirigent une centaine d'écoles dans le département sans compter celles de Lyon ainsi que le centre de formation (l'Ecole normale) d'institutrices laïques jusqu'à sa laïcisation en 1880 ;
- les Sœurs de l'Enfant Jésus de Claveisolles : "*La Congrégation des Sœurs de l'Enfant Jésus a pour objet et pour fin l'instruction des jeunes personnes, des enfants de tout âge et de toute condition, principalement dans les paroisses de la campagne les plus pauvres et les plus délaissées. ... Les Sœurs pourront visiter les malades, mais jamais au détriment de l'instruction qui est la fin principale de leur Institut*" <sup>(7)</sup>. Leurs premières créations d'écoles s'effectuent dans les hameaux et les petits villages dont les sœurs de Saint-Charles et de Saint-Joseph sont absentes, ainsi à Claveisolles, Chenelette, au hameau d'Huissel (commune d'Amplepuis).

D'autres congrégations sont présentes dans le département du Rhône mais leur implantation se limite à quelques écoles et à quelques communes comme les Ursulines à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, L'Arbresle et Beaujeu.

La loi de 1876 demande aux autorités départementales de dresser un état détaillé de l'ensemble des congrégations existantes, autorisées ou non <sup>(8)</sup>. Dans l'arrondissement de Villefranche, les communautés de femmes sont présentes dans plus de 100 communes (sur un total de 130). Trois se distin-

guent nettement : les Sœurs de Saint-Joseph, 285 membres dans 55 communes, les Sœurs de l'Enfant Jésus, 103 personnes pour 32 communes, les Sœurs de Saint-Charles, 146 membres dans 18 établissements. Toutes trois sont autorisées et même en tenant compte de la coexistence, assez rare, de plusieurs d'entre elles dans les mêmes communes, peu de villages n'abritent au moins deux religieuses. Les congrégations masculines sont représentées dans 35 communes par 196 membres dont la très importante communauté des Jésuites de Mongré (29 personnes), non autorisée.

La dissolution de la Compagnie de Jésus ayant été prononcée par les décrets de mars 1880, les Jésuites de Mongré sont expulsés le 1<sup>er</sup> septembre de la même année.

Au total, aussi bien par le nombre de membres que par celui des communes, les communautés masculines jouent, en particulier dans le domaine de l'enseignement, un rôle plus limité que celui des communautés de femmes. Il semble aussi que l'attachement des populations à leur présence, leur désir de les défendre contre les mesures prises à leur encontre aient été moins grands.

L'idéologie anticléricale est plus hostile aux congrégations qu'au clergé séculier en raison de leur spécificité plus grande, de leur rôle dans l'enseignement et la prédication.

Concernant les congrégations à vocation enseignante, le pouvoir veut arracher les enfants "à la superstition, aux préjugés, au fanatisme". Concernant les congrégations prédicantes, il les considère comme des "machines électorales", au service d'un parti.

La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 sur les associations, due à Waldeck-Rousseau, imposait aux congrégations de demander une autorisation, à défaut, elles seraient dissoutes. L'article 14 de la loi interdit l'enseignement aux membres des congrégations religieuses non autorisées. Pour Waldeck-Rousseau, la loi, loin de mener à l'interdiction systématique des congrégations, devait donner, dans le respect des droits de l'Etat, un statut légal aux congrégations. Dès son arrivée au pouvoir, après les élections de 1902 qui donnent une majorité aux radicaux, Emile Combes annonce son intention d'appliquer avec fermeté la loi sur les associations, afin, dira-t-il, "d'assurer définitivement la victoire de la société laïque sur l'obédience monacale". Il prescrit la fermeture d'environ 3 000 écoles congréganistes dont Waldeck-Rousseau avait assuré qu'elles n'étaient pas menacées, la loi n'étant pas rétroactive. Surtout, en mars 1903, Combes fait rejeter en bloc par la Chambre des députés les demandes d'autorisation des congrégations d'hommes. Après les vacances parlementaires, vient le tour des congrégations enseignantes de femmes, dont les demandes d'autorisation sont également refusées. Malgré les protestations de l'opposition et des évêques, malgré les manifestations à l'occasion de la ferme-

ture des établissements, malgré les mises en garde d'un certain nombre de personnalités du monde républicain libéral, Combes fort de sa majorité poursuit sa politique. La loi du 7 juillet 1904 interdit l'enseignement aux congrégations : "Les congrégations autorisées à titre de congrégations exclusivement enseignantes seront supprimées dans un délai maximum de dix ans".

Qu'en est-il de l'application de ces lois ?

La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 stipulait que, pour être légale, une association devait déposer ses statuts auprès des pouvoirs publics et recevoir d'eux un agrément. La procédure était la suivante : les congrégations demandaient leur agrément, l'autorité préfectorale transmettait pour avis au conseil municipal qui, avant de prendre sa délibération, ordonnait une enquête généralement confiée aux commissaires de police. A Villefranche, à propos de la demande d'autorisation des Ursulines, le commissaire de police de l'époque, M. Puissant, fonctionnaire zélé à l'égard du gouvernement, transmet au maire de Villefranche un rapport :

*"Les congrégations de cet ordre, dites Sœurs de Sainte Ursule ou Ursulines, bien que cloîtrées se vouent à l'enseignement.*

*Pendant très longtemps, les élèves fréquentant l'établissement étaient pensionnaires et payaient une pension assez élevée. Peu à peu, des demi-pensionnaires et enfin des externes furent admises.*

*Depuis quelques années on adjoignit aussi un externat gratuit.*

*Les Ursulines cloîtrées sont au nombre de 17 et les sœurs lourières ou domestiques au nombre de 10,*

*Les biens possédés par cette congrégation sont importants et paraissent avoir une valeur minimum de un million. Depuis deux ou trois ans, des arrangements sont intervenus avec un sieur Papin qui se dit actuellement propriétaire de la plus grande partie des immeubles.*

*Le caractère d'inutilité de cet ordre est incontestable ; l'enseignement donné y est des plus médiocres et l'on peut se demander si des femmes qui ont poussé l'amour de Dieu jusqu'à accepter le cloître, vivant absolument retirées du monde sans en connaître ni les joies, ni les peines, peuvent donner une éducation susceptible de faire de bonnes épouses et de bonnes mères de famille.*

*La population laborieuse et démocratique de Villefranche verrait avec plaisir la disparition de cette congrégation dont l'inutilité, à mon avis, est notoire".*

A la réunion du Conseil du 21 novembre 1901, le maire Etienne Bernard donne lecture de ce rapport à ses conseillers. Ceux-ci sont appelés ensuite à se prononcer. Par 13 voix contre 6, ils rejettent la demande et en informent le sous-préfet.

M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique, fournit à la fin de l'année une statistique. Le nombre des écoles primaires qui ont été fermées s'est élevé, tant pour les écoles de garçons, de filles, maternelles, à 10 049. Sur ce nombre 5 839 ont été rouvertes dont 988 de garçons et 4 581 de filles... soit plus de : 50 %.

Partout en effet, les congréganistes tournent la loi et transforment leurs établissements en "écoles chrétiennes libres", dirigées officiellement par des laïcs. Cela est tellement vrai que les maîtres font défaut ; des agences catholiques en demandent par voie d'annonce.

### La place du religieux dans l'enseignement

Il y a d'abord les signes, tels que la présence de crucifix dans les salles de classes dont le retrait décidé au nom de la laïcité et de la neutralité de l'école publique peut donner lieu à des incidents, à des conflits dont on retrouve les traces dans les archives, dans les séries 4 M, T et V, c'est le cas par exemple à Montmelas et à Lachassagne dans les années 1906-1907.

Il y a la question de l'enseignement religieux dans les programmes. Dans les années 1872-1874, des instituteurs et institutrices sont traduits devant le conseil départemental de l'instruction publique pour défaut d'enseignement religieux et sanctionnés par des interdictions d'exercer. Cependant, signe des temps, les recours déposés contre cette décision aboutissent à leur réintégration dans les années 1879-1880.

Enfin, il y a la querelle des manuels autour de l'école primaire, surtout ceux de morale, de lecture et d'histoire qui opposent catholiques et laïques mais aussi patriotes et pacifistes, avant 1914. A partir de 1907, les pères de famille catholiques se constituent en associations (loi de 1901), pour surveiller l'école laïque, son enseignement et le contenu de ses livres.

C'est donc la question de la laïcité qui est posée (voulue ou refusée) et de sa conception (militante ou neutre).

### L'utilisation des locaux scolaires pour des réunions publiques

L'école, surtout dans les petites communes, apparaît comme un lieu commode pour la tenue de réunions et de conférences. Les locaux disponibles y sont rares, or les salles de classe, les préaux sont inoccupés en soirée et le dimanche : les demandes d'utilisation affluent. En face, la législation n'est pas claire, les réponses seront parfois contradictoires entre le maire, l'inspecteur d'académie et le préfet. En fait, elles seront surtout fonction des engagements politiques des demandeurs et de leurs rapports avec les autorités.

Le repérage aux Archives du Rhône de 25 demandes concernant 20 communes du Beaujolais sur la période 1890-1910 <sup>(9)</sup> permet quelques observations.

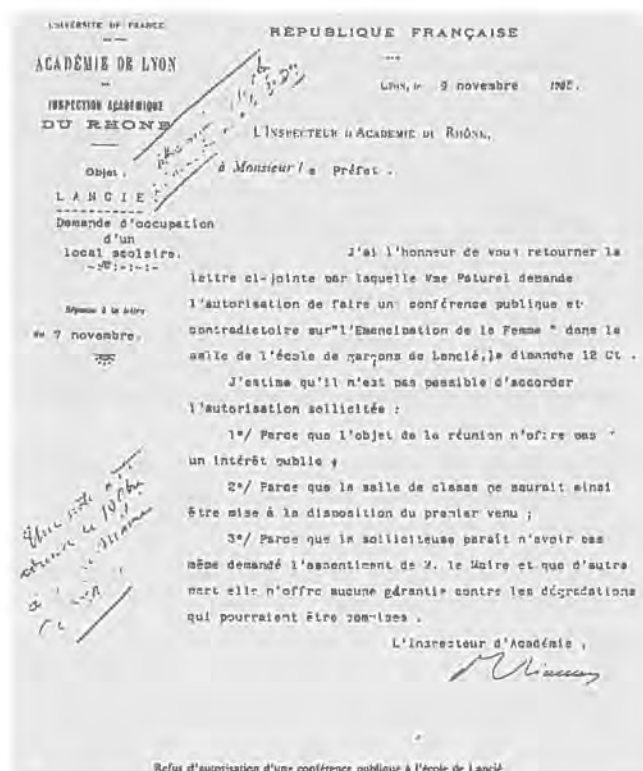
Pour l'échantillon retenu, l'autorisation d'utilisation est accordée dans dix-neuf cas, refusée dans six.

Les autorisations accordées concernent les assemblées de syndicats agricoles et caisses mutuelles mais aussi des conférences à caractère politique et même des réunions électorales, ce qui peut prêter à contestation.

Parfois, mais rarement, l'autorisation perd son caractère ponctuel et devient permanente comme à Cublize en 1909 au profit de l'amicale laïque qui pourra disposer des locaux de l'école communale tous les samedis soirs. Les refus, moins nombreux (dans la proportion d'un pour trois) sont peut-être davantage significatifs :

- à Saint-Igny-de-Vers, en août 1903, l'autorisation d'une réunion publique et contradictoire est refusée pour le motif de risques de troubles ;
- l'inspecteur d'académie proteste contre la tenue d'une conférence politique (sous la présidence du maire) dans la salle de classe de l'école des filles de Letra en février 1908. Il met en avant deux arguments : l'absence de demande d'autorisation et le fait que le conférencier soit le directeur d'un journal "réactionnaire" (en l'occurrence le Petit Montagnard) ;
- à Lancié en novembre 1905, le même inspecteur d'académie avait obtenu le refus d'une conférence sur "l'émancipation de la femme" jugeant notamment selon ses propres termes : "que l'objet de la réunion n'offre pas un intérêt public !" ;
- en mars 1910, à Saint-Jean-la-Bussière, une opposition se manifeste contre la tenue de réunions présidées par le curé au bénéfice des œuvres paroissiales.

On peut entrevoir dans ces prises de position des orientations politiques peu équivoques chez les élus et dans l'administration elle-même.



Refus d'autorisation d'une conférence publique à l'école de Lancié

Refus d'autorisation d'une conférence publique à l'école de Lancié

## Les maisons d'école

*"Comme l'église est la maison commune de tous les fidèles, comme la mairie est la maison commune des citoyens, l'école à tous ses degrés est la maison commune de l'enfance et de la jeunesse"* <sup>(10)</sup>.

A partir de la loi Guizot (1833) qui leur demande d'entretenir une école, les communes louent le plus souvent une maison qu'elles aménagent à cet effet. Cependant dès le II Empire, la tendance notamment en Beaujolais commence à s'infléchir vers la création et l'organisation d'un nouvel espace, spécialement conçu pour l'enseignement.

Enfin; la loi du premier juin 1878 oblige les communes à s'équiper d'écoles et à devenir propriétaires des locaux. En cas de carence, le préfet pourvoit d'office au financement des locaux scolaires *"soit par le prélèvement sur les ressources disponibles de la commune, soit des subventions du Département ou de l'Etat, soit par un emprunt contracté auprès de la caisse des écoles"*. L'octroi des prêts est soumis à un certain nombre de conditions techniques, fondées sur le respect du règlement pour la construction des maisons d'école.

L'école peut être de garçons, de filles ou salle d'asile. Ce peut être aussi un groupe scolaire, réunion d'écoles de deux ou trois de ces catégories. Avec l'abandon de l'enseignement mutuel, l'unité "classe" est fixée pour un seul instituteur (sans assistants) et un maximum de 50 élèves, en une, deux ou trois divisions. Sa surface est augmentée à un ratio de 1,25 à 1,50 m<sup>2</sup> et 5 m<sup>3</sup> par élève ; la forme en est rectangulaire aux coins arrondis, avec une hauteur égale aux deux tiers de la largeur. L'éclairage unilatéral gauche est recommandé, dispensé régulièrement par des fenêtres hautes séparées par des trumeaux aussi étroits que possible.

L'équipement de toutes les écoles, quelle que soit leur importance, devait prévoir, outre les classes elles-mêmes :

- un préau découvert avec fontaine et privés (les latrines) pour chaque sexe ;
- un préau couvert avec lavabos pour chaque sexe ;
- un gymnase, ou au moins un abri pour les agrès ;
- un jardin d'au moins 300 m<sup>2</sup> dans les écoles rurales.

Quant aux groupes de quatre classes et plus, ils devaient comporter en outre :

- une salle de dessin ;
- un atelier de travaux manuels pour les garçons ;
- une salle de travaux d'aiguille pour les filles ;
- un vestiaire par classe.

A quoi il faut ajouter le logement du personnel comprenant, pour l'école de garçons et pour l'école de filles :

- un cabinet pour le directeur (ou la directrice) ;
- une salle d'attente pour les parents ;
- un réfectoire pour les maîtres ;

- un logement pour l'instituteur-directeur (ou directrice) ;

- un logement de gardien-concierge.

Plus éventuellement :

- une bibliothèque servant de musée scolaire ;

- un cabinet pour les adjoints ;

- une salle de réunion et d'examen ;

- un logement pour les maîtres-adjoints ;

- une cantine pour les élèves.

Mais, très vite, devant les difficultés d'application, cette forte volonté politique s'estompe et ces obligations de programme sont transformées en recommandations. A partir de 1882, les communes, les inspecteurs d'académie, les architectes jouissent d'une certaine liberté pour fixer au cas par cas le programme architectural. On peut suivre, dans les dossiers administratifs, des changements considérables quant à la nature et à l'usage des locaux : modification du nombre de classes, introduction ou suppression de la maternelle, transformation d'une école pour un sexe en une école pour l'autre, révision de la liste des annexes, demande de locaux sans affectation...

A l'inverse, un certain nombre de principes demeurent pour faire de l'école :

- un lieu clos, coupé de l'extérieur, ainsi que le précisent les instructions successives, *"cour fermée, école isolée de toute habitation bruyante ou malsaine qui exposerait les enfants à recevoir des impressions soit morales, soit physiques non moins contraires à leurs mœurs qu'à leur santé"* (1858), *"l'école et ses annexes seront entourées d'une clôture"* (1887) qui cependant *"doit permettre la vue de l'extérieur"* (1936) ;

- un lieu de séparation des sexes : quand le nombre d'élèves le permet, les écoles garçons-filles sont distinctes ; mais quand on ne peut qu'installer une école mixte *"garçons et filles doivent être séparés par une cloison"* (instruction de 1858) ou *"doivent être groupés séparément, les garçons pouvant occuper les bancs les plus rapprochés du maître par exemple et les filles ceux du fond de la classe. Un intervalle de 0,80 m sera réservé entre eux, la cour étant divisée par une claire voie et les préaux distincts"* (1880, 1887, 1936) ;

- un endroit où l'hygiène a une place importante pour des raisons de bonne santé physique et morale car *"par la propreté on peut arriver à changer la moralité de l'homme"* <sup>(11)</sup> ;

- l'expression architecturale d'un ordre rationnel : la façade de l'édifice scolaire par ses alignements, sa symétrie, son organisation se veut le reflet de *"la logique"*, du *"bon sens"*, du rationalisme sur lequel est fondé l'enseignement dispensé à l'intérieur.

Dans les régions à dominante rurale comme l'arrondissement de Villefranche, les bâtiments scolaires sont fréquemment des mairies-écoles (104 pour 131 communes) dont l'origine est soit pour 17 d'entre elles un immeuble approprié, soit pour 87 cas une construction nouvelle <sup>(12)</sup>.

L'architecture des édifices les plus simples ne se distingue pratiquement pas des habitations voisines, si ce n'est qu'il s'agit le plus souvent de bâtiments isolés.

Les murs sont en matériaux du lieu ; comme la maison rurale, la mairie-école est "la fille du sol". Le plan du lotissement est rectangulaire : la ou les salles de classe sont installée(s) au rez-de-chaussée ; l'association école-mairie est d'autant mieux admise que l'instituteur exerce fréquemment les fonctions de secrétaire de mairie.

Les communes concernées sont, dans l'ordre chronologique : Saint-Lager, Saint-Didier-sur-Beaujeu, Sainte-Paule, Saint-Christophe, Aigueperse, Saint-Jean-des-Vignes, Trades, Azolette, Saint-Bonnet-le-Troncy.

D'autres constructions se remarquent par une certaine recherche décorative : perron donnant accès à l'entrée, balcon, baies rectangulaires ou en plein cintre, fronton avec horloge. C'est le cas à Lamure-sur-Azergues, Marchampt, Ternand, Belmont, Corcelles, Ambérieux, Lachassagne, Saint-Igny-de-Vers.

Les édifices les plus élaborés présentent un caractère monumental. Le plan le plus courant est de type rectangulaire avec un corps central et deux ailes latérales comme à Chatillon-d'Azergues (corps central en retrait), avec un alignement général par exemple à Chessy-les-Mines ou à Chenelette, ou encore un corps central en saillie et ailes en retrait visible aux Ardillats. On rencontre aussi mais peu fréquemment le plan en U (Saint-Forgeux) et en T (Saint-Etienne-des-Ouillères).

D'une manière générale, les constructions ont aussi été rendues nécessaires par la laïcisation, jusqu'alors les écoles publiques fonctionnaient souvent dans les locaux appartenant à des congrégations qui en assuraient la direction ou parfois dans les lieux légués ou prêtés à la condition que l'enseignement soit confié à des ordres religieux. Le changement de statut remettait alors en cause la donation ou la mise à disposition.

### **La fréquentation scolaire : l'école, l'usine, le champ**

Dès le Second Empire, la quasi-totalité des Français ont la possibilité de faire instruire leurs enfants, ce qui ne veut pas dire qu'ils le fassent effectivement. Plusieurs obstacles d'ordre économique et psychologique s'y opposent. Les usines de la première révolution industrielle emploient une nombreuse main-d'œuvre infantile et juvénile et ne lui laissent pas le temps de suivre la classe.

Les lois sur le travail des enfants visent en premier lieu à interdire les abus et ensuite à le rendre compatible avec l'obligation scolaire. Ces nouvelles mesures amènent le recul progressif de l'âge minimum d'accès au travail. Dès avant l'obligation scolaire de 1881, la mise en application de la

loi de 1874 permet d'exiger la production d'un certificat d'instruction, celle de 1892 fait coïncider la fin de la scolarité obligatoire et le début de la vie active.

Dans certains centres comme à Cours où 50% des élèves travaillant à la filature du coton sont totalement illettrés en 1881, le chemin à parcourir est considérable. Dans de nombreux endroits, il faudra user de mesures répressives pour obtenir le respect des lois.

Dans les campagnes, le problème de la fréquentation scolaire obsède les responsables de l'école, car il ne s'agit pas de l'absence de quelques élèves qui auraient préféré l'école buissonnière à des études estimées peu attrayantes mais d'un comportement beaucoup plus général. A Ranchal (Haut-Beaujolais), en mars 1874, Aubin, l'inspecteur d'académie de l'époque, visite les deux écoles : l'école publique tenue par un instituteur laïque, l'école libre par les Frères Maristes <sup>(13)</sup>. Ce n'est pas encore la fin de l'hiver et pourtant il ne trouve que 16 présents sur 21 inscrits à l'école publique, 37 sur 85 à l'école congréganiste. Pour justifier une situation embarrassante, le Frère directeur invoque le mauvais temps qui a retenu les élèves chez eux et le fait que le concurrent qui présente un pourcentage plus acceptable de présents a été prévenu huit jours avant la venue de l'inspecteur et a agi en conséquence en réunissant à l'école un certain nombre de domestiques des environs !

Dans les années 1920, l'arrondissement de Villefranche se signale encore par plusieurs comportements contraires à l'application effective de cette loi. Il s'agit bien sûr et en premier de l'absentéisme saisonnier aux moments des gros travaux agricoles. Il s'agit aussi de la pratique de la "louée" c'est-à-dire du placement des enfants dans une famille extérieure, laquelle en échange de leur aide laborieuse verse aux parents une rétribution. Ce système exclut toute possibilité de fréquenter l'école. Certains parents n'hésitent pas à utiliser leurs propres enfants comme domestiques. L'emploi (domestique) des enfants, à l'extérieur ou à l'intérieur de leur milieu familial, est évalué à près de 10 % de la population scolaire de l'arrondissement.

Elever le niveau de l'instruction apparaît une nécessité sur plusieurs plans :

- militaire :  
certains voient dans le degré d'instruction plus élevé et plus général du soldat prussien une des raisons majeures de la défaite française de 1870. Le soldat français notamment se révèle incapable de lire la fameuse carte topographique au 1/80 000ème dite d'état-major. La défaite militaire serait donc d'abord la défaite de l'école.

- personnel :  
il devient impératif d'apprendre à lire car celui qui ne sait pas lire ne peut pas s'informer. Entre l'apparition de la presse de masse sous le Second



## L'ENTREPRISE PLANCHE DE VILLEFRANCHE-SUR-SAONE : DE LA MÉMOIRE A L'HISTOIRE D'UNE FAMILLE D'ENTREPRENEURS

Olivier Planche a présenté Anne-Marie Granet, auteur de la communication, à laquelle Hubert Planche a apporté une rapide conclusion.

*Dans cette conférence à plusieurs voix, je représente celle de l'historienne, chargée d'écrire et de décrire, sur une soixantaine d'années, la vie d'une entreprise et d'une famille, ces deux termes étant étroitement liés, au moins pour une partie de ses membres. Ecrire l'histoire, c'est ne pas seulement établir les faits, ranger les événements dans l'ordre du temps ou décrire par le menu des anecdotes de la vie quotidienne. C'est aussi, selon la dialectique qui intéresse nécessairement tout historien, trouver dans l'histoire de cette famille d'entrepreneurs les racines de l'entreprise d'aujourd'hui. En d'autres termes, relier au présent ce passé fondateur et comprendre ce passé par les attitudes d'aujourd'hui, pour tenter d'approcher ce qui a fait et qui, dans ce cas précis, fait la réalité de l'entreprise familiale Planche. Dans le temps imparti, il m'est apparu intéressant de poser les termes de cette présentation en deux temps. D'une part, expliquer les attendus et les conditions du travail de l'historien chargé de l'écriture de cette histoire. D'autre part, de brosser à grands traits les tendances ou les axes majeurs qui caractérisent l'entreprise Planche au cours de ces soixante années.*

**E**CRIRE l'histoire d'une entreprise est une démarche récente mais devenue classique pour bon nombre d'historiens travaillant sur le champ de l'histoire économique et sociale et pour la période contemporaine. Sur cette thématique, les travaux sont légion et les citer tous tiendrait de la gageure. On peut cependant pour exemple évoquer les ouvrages de F. Caron, de D. Barjot, P. Friedenson, P. Cayez ou S. Schweitzer<sup>(1)</sup>. Toutefois, l'étude de l'entreprise Planche, si elle s'inscrit bien dans cette perspective, présente des conditions qui donnent au travail dont j'ai été chargée des caractéristiques propres que je voudrais évoquer.

D'une part, il s'agit d'une entreprise "vivante" qui, loin de connaître des difficultés ou de traverser une période tourmentée menaçant son avenir, est au contraire une entreprise en plein développement et dont les mutations sont maîtrisées. Dire cela peut paraître une évidence. Pourtant, lorsque les historiens sont convoqués pour écrire l'histoire d'une entreprise, ils travaillent sur les périodes plus anciennes. Par ailleurs, il s'agit souvent d'entreprises en difficultés, voire qui ont fermé, et dont on cherche à conserver la trace, pour ne pas dire à retrouver le passé glorieux. C'est le cas par exemple de l'usine Lustucru, de celle de la Viscose à Grenoble. C'est encore celui d'un des fleurons de l'industrie grenobloise, l'entreprise Merlin Gerin qui, à la veille de sa reprise par le groupe Schneider, a passé une commande pour l'écriture de son histoire. Pour les cadres fondateurs ou descendants des fondateurs, cette nouvelle structure signifiait la fin d'une époque, la transformation radicale de l'entreprise, de son esprit et de son

organisation. Dans ce type de recherche, l'historien a souvent le sentiment de jouer le rôle du "fossoyeur", à l'instar de ses collègues des Musées de société.

Avec l'entreprise Planche, ce n'est pas le cas. De plus, on se situe dans le cadre d'une histoire très contemporaine, celle d'un temps proche, voire immédiat, avec des témoins à la fois acteurs et actifs. Cela n'entre pas dans les habitudes classiques de l'historien même du contemporain, qui cherche toujours à mettre une distance temporelle entre son objet et lui. C'est une des difficultés réelles de cette étude mais, en contrepartie, un de ses intérêts.

Jusqu'à présent aussi, la plupart des histoires d'entreprises, et parmi les plus célèbres, sont le résultat de recherches propres, c'est-à-dire le fait des historiens eux-mêmes qui, pour des raisons variées, ont choisi comme objet de leurs travaux telle ou telle entreprise, tel secteur d'activité. Ces recherches, et les ouvrages qui en résultent, restent dans le champ étroit des études spécialisées, celui des colloques, séminaires et enseignements de type universitaire.

Au contraire, il s'agit ici d'un genre non pas nouveau mais récent, "l'histoire de commande". Dans cette recherche, les fondements ne viennent pas du chercheur lui-même ou de l'institution dont il dépend. Le projet est proposé par une institution ou une entreprise qui, moyennant financement, sollicitent un individu ou une société pour écrire leur histoire. En général, les commanditaires ont des objectifs propres, posent des conditions, ce qui place l'historien dans une situation inédite. Là

encore, dans la majeure partie des cas, il s'agit de très grandes entreprises comme E.D.F., Péchiney, Rhône-Poulenc, dont le caractère familial a depuis longtemps été estompé. Ces entreprises s'adressent souvent à des sociétés privées, des consultants en histoire, qui se chargent d'écrire et de publier un ouvrage "clef en mains". Dans le cas présent, on est à la fois dans une histoire de commande, mais une commande faite à un centre de recherches universitaire lyonnais, plus précisément à son directeur, qui m'a ensuite chargée de la tâche.

Quels étaient les termes de cette commande ? Je crois pouvoir dire qu'au départ la demande tenait à la volonté de recueillir la mémoire solide et très précise de Paul Planche, grand témoin de cette histoire, puisque l'entreprise est fondée en 1930 et que Paul Planche y entre effectivement en 1935.

En outre, en 1994, cette demande arrivait à un moment d'évolution ou plutôt de mutations rapides de la société. Sans doute dominait le sentiment d'ancrer dans le temps l'entreprise, avec la volonté de rassembler les connaissances sur son histoire, ses caractéristiques, celles de ses fondateurs et dirigeants, Ernest et Paul Planche, dans la continuité desquels Hubert et Olivier Planche s'inscrivent. Cette mise en place des connaissances était destinée à la famille mais aussi, plus largement, aux salariés<sup>(2)</sup> et indirectement aux Caladois, puisque l'histoire de l'entreprise et de ses dirigeants est étroitement liée à celle de la ville.

Ce n'est pas en tant que spécialiste de l'histoire de Villefranche, encore moins de celle des transports, que j'ai été chargée de cette étude. C'est bien davantage en raison de ma spécialité qui est celle de la mémoire, des rapports entre histoire et mémoire, du recueil et de l'utilisation de la parole des témoins en histoire, ce que l'on appelle les sources orales. J'avais également travaillé sur des histoires de famille à propos d'une autre thème, celui de la migrations des habitants des Hautes-Alpes<sup>(3)</sup>.

Très vite, l'objectif ne fut pas seulement de recueillir et de mettre en forme cette mémoire, mais de réaliser une étude historique en confrontant différentes sources écrites à la mémoire de témoins, celle de Paul Planche et plus largement celle d'autres témoins ; à charge pour moi de rendre un rapport au centre Pierre-Léon et à la famille Planche, dont celle-ci se réservait l'usage. La force d'un caractère est l'ouvrage qui a été écrit d'après ce rapport<sup>(4)</sup>.

J'ai interviewé Paul Planche de longues heures durant et à plusieurs reprises ainsi que son épouse. Bien sûr, Olivier et Hubert Planche ont été des témoins majeurs, sans oublier le représentant de la quatrième génération, Loïc, mais aussi Christine Planche et un certain nombre d'employés actuels ou en retraite. J'aurais aimé en interroger davantage et aussi davantage de personnes de la ville.



Cérémonie de la remise des médailles en novembre 1995

Parallèlement, j'ai dépouillé des archives papiers, en premier lieu l'important corpus des archives de l'entreprise<sup>(5)</sup>, ainsi qu'aux A.D.R., les archives de la Régie et celles concernant la période des années quarante. Au total, un corpus volumineux pour tenter de comprendre le fonctionnement et l'évolution de l'entreprise au cours de toutes ces années.



Loïc Planche

Le travail avec les témoins est un travail passionnant ; c'est ce qui me motive dans mes recherches, mais c'est toujours un travail délicat, car il faut garder cette distance pour pouvoir réaliser son travail avec conscience et rigueur malgré les relations de confiance ou d'amitié qui se créent avec les témoins. Il faut aussi pouvoir respecter ces témoins, qui vous confient cette mémoire, notamment la parole de certains employés, dont je ne voulais pas qu'elle puisse se retourner indirectement contre eux. Ce sont des problèmes que nous rencontrons toujours dans ce type de recherche. C'est à la fois ce qui la rend captivante mais aussi parfois difficile, car il s'agit toujours de mémoires au présent et souvent de mémoires conflictuelles.

Je tiens à souligner que j'ai pu travailler dans de très bonnes conditions. Non seulement l'accueil, mais aussi les archives disponibles m'ont été ouvertes et prêtées sans problèmes<sup>(6)</sup>. D'autre part, ce qui n'est pas dans la logique de l'entreprise, j'ai pu disposer de temps et de délais. En effet, tout travail historique nécessite du temps pour pouvoir rassembler de la documentation<sup>(7)</sup>, mais aussi la comprendre et l'analyser avec le plus d'honnêteté possible pour tenter de saisir au mieux la réalité d'un phénomène.

Il serait trop long de présenter, même de manière résumé, les éléments de cette étude. J'ai donc choisi de centrer ma présentation autour de quelques points qui paraissent caractériser les grandes lignes de cette histoire d'entreprise<sup>(8)</sup>.

### Une entreprise familiale fondée par une famille de notables récemment installée à Villefranche

A l'évidence, deux caractères traduisent sur la longue durée l'univers de cette famille et de cette entreprise.

Le premier est son caractère éminemment familial. L'étroite imbrication entre famille et entreprise explique la place de cette dernière dans la stratégie et l'identité de la famille Planche. Il est intéressant de noter qu'au long des soixante premières années de son existence, la direction est toujours conduite par deux membres au moins de la famille. Ainsi, la fondation est due à deux des frères Planche, Ernest et Alfred. A la mort de celui-ci, Paul, le fils d'Ernest, intègre la codirection de l'affaire, même si les descendants d'Alfred continuent pendant quelques décennies à occuper des places au conseil d'administration et à avoir des parts dans le capital<sup>(9)</sup>. Au tandem père-fils<sup>(10)</sup> succède à nouveau la direction par deux frères, avant que n'entre à son tour un des fils d'Hubert, Loïc. Tout au long de la période, il y a à la fois association et exclusion familiales puisque jusqu'à présent les filles et les femmes ont toujours été écartées de la direction effective et directe de l'entreprise<sup>(11)</sup>. Cette continuité du poids des capitaux et d'une gestion familiale perdure quelle que soit la structure de l'entreprise, depuis la société en commandite simple jusqu'à la forme la plus récente de la holding "Groupe Ernest Planche". Au moment de la création de l'entreprise en 1930<sup>(12)</sup>, les deux frères Ernest et Alfred ne sont pas des inconnus. Depuis les années 1880, la famille



Ernest Planche

Planche, originaire de Saône-et-Loire, a transféré ses activités de meunerie et de commerce des grains du Revermont<sup>(13)</sup> à Villefranche. Au début du siècle, Ernest Planche-Perdrix est un minotier reconnu, membre de la Chambre de commerce de la ville. La minoterie est d'ailleurs la première activité d'Ernest Planche et de ses frères, qui prennent la succession paternelle comme négociants en farine. La première guerre mondiale pèse durablement sur cette activité : les incendies, la transformation de la production vers la mouture du maïs et finalement la délocalisation à Marseille des "Maïseries de la Méditerranée"<sup>(14)</sup> sont les effets les plus directs de ces années de guerre. Ernest reste à Villefranche et, pendant plus de dix ans, continue son activité de courtier en grains. Il prend des responsabilités professionnelles, endossant le poste de Président du syndicat professionnel des grains et fourrages de 1922 à 1947.

Dans la cité de Villefranche, ville industrielle et ouvrière marquée durablement politiquement à gauche<sup>(15)</sup>, la famille Planche s'inscrit dans le groupe des patrons de l'industrie et du commerce nouant des relations matrimoniales<sup>(16)</sup> et amicales avec ces catégories bien implantées dans la ville, par ailleurs sous-préfecture et ville du Beaujolais. Toutefois, ils n'adhèrent pas ou très rarement aux très nombreuses sociétés de la ville, en particulier ne sont pas membres de l'Académie. Le symbole de cette position sociale se manifesta en 1919 avec l'achat de la villa de Pont-Bichet, dont le propriétaire actuel dit qu'il s'agit encore de la plus belle villa de Villefranche.

La mémoire familiale dit qu'Ernest Planche s'ennuyait, car son activité de courtage ne l'occupait pas suffisamment. C'est en transportant ses collègues courtiers à Lyon qu'il aurait eu l'idée de monter une entreprise de transports réguliers. Le prospectus édité au moment du lancement de l'entreprise évoque à lui seul ce qui en fait durablement les caractéristiques. La qualité et la modernité se conjuguent autour de quelques termes très prégnants : la technicité la plus sûre et la plus récente, le confort, la publicité et une gestion très solide. Ce type d'activité n'est pas en soi une nouveauté, car il existe déjà de nombreuses petites compagnies de transport "automobiles" qui ont pris la suite des voituriers<sup>(17)</sup>. Pourtant, ce qui frappe dans la manière dont Ernest Planche conçoit son entreprise, c'est la véritable étude de marché à laquelle il procède avant de lancer concrètement son projet. Ses connaissances acquises précédemment en matière de gestion et ses réseaux relationnels dans le monde professionnel et politique<sup>(18)</sup> le servent particulièrement. Il sait parfaitement saisir le contexte favorable de l'époque : la nécessité de transporter une population ouvrière recrutée de plus en plus loin, une carence en matière de véhicules automobiles et la lenteur des transports par chemin de fer. L'idée de la ligne régulière paraît alors particulièrement adaptée et rentable.

## SOCIÉTÉ DES AUTO-CARS ET DES MESSAGERIES PLANCHE & C<sup>e</sup>

9, Rue de la Sous-Préfecture — Téléphone 3-21  
VILLEFRANCHE-en-BEAUJOLAIS

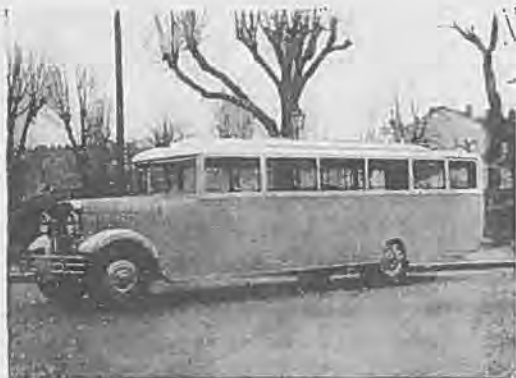
LYON : Café de l'Union  
Place des Jacobins — Téléphone Franklin 27-34

## HORAIRE D'HIVER

VILLEFRANCHE-LYON ET VICE-VERSA

10 Départs par jour dans les meilleurs Auto-Cars

En correspondance à Lyon avec les services d'autobus pour  
toutes directions et à Belleville avec l'autobus du Beaujolais.



Auto-Cars chauffés les plus confortables

BERNARD, 30 37 places — CITROËN, 20 23 places

Nos véhicules sont contrôlés et vérifiés périodiquement et les assurances  
sont faites jusqu'à concurrence de DEUX MILLIONS par véhicule  
et par accident.

COLIS EXPRESS

SERVICES D'EXCURSIONS

LOCATION POUR SOCIÉTÉS

MARIAGES ET DÉPLACEMENTS

VOYAGEZ CONFORTABLEMENT

VITE -- SÛR -- BIEN

R. C. 8042

Bon N° 6903

Prospectus Planche (1932) avec les lignes et les horaires

### La "lutte" pour la ligne Villefranche/Lyon entre Planche et la Régie

Si la ligne Villefranche/Lyon apparaît particulièrement rentable à Ernest Planche, d'autres personnes ont aussi fait ce calcul. Il s'agit des ingénieurs des Ponts et Chaussées, Conseillers du Conseil Général et contrôleurs de ce que l'on appellera classiquement et durablement la Régie<sup>(19)</sup>.

Cet épisode fait dorénavant partie de l'histoire. Il a pourtant occupé trente-cinq ans de la vie de l'entreprise et orienté durablement l'évolution et les choix de la société, que ce soit sa taille, la manière de procéder ou l'état d'esprit<sup>(20)</sup> et laissé de nombreuses traces. Pour l'historien, celles-ci sont précieuses, puisqu'il s'agit des archives, nombreuses<sup>(21)</sup> en raison des procès répétés et des diverses manifestations du conflit. De plus, l'existence d'une mémoire très vive sur le sujet, même

chez ceux qui n'ont pas vécu directement le conflit, est le reflet de cette opposition très dure, qui se manifeste par des épisodes particulièrement vifs. Pendant environ trente-cinq ans, c'est la lutte entre privé et public qui se joue aussi au niveau de la cité caladoise.

Chez les deux protagonistes, patrons et employés participent à cette "bataille pour la ligne". Enjeu majeur, le tracé ou plutôt les tracés entre Villefranche et Lyon prouvent à l'envi la rentabilité de cette activité. Il faut de très longues années avant que dans les faits puis dans le droit la répartition se fasse : à la Régie le tracé par les Chères, à Planche celui par Morancé. Mais à cette compétition pour le tracé se joignent celle pour les horaires et celle du nombre de navettes et de la localisation des arrêts. Ainsi, certains dimanches soirs ou à certaines heures, il était judicieux de placer plusieurs véhicules pour truster la clientèle au départ.

Pour tenter de prendre à l'autre le meilleur créneau, les changements de saison étaient un excellent prétexte aux modifications des horaires, assorties de larges publicités dans la presse locale. Les chauffeurs se souviennent aussi de véritables courses entre véhicules, malgré les interdictions faites par la direction en raison des risques encourus par la pratique de ce genre de rodéo. La côte de Limonest voyait s'affronter hommes et machines. Les chauffeurs de Planche insistent beaucoup sur l'avantage qu'ils finissaient toujours par prendre en raison de la supériorité technique de leurs véhicules. De fait, la clientèle caladoise se répartissait entre les deux compagnies. Chacun, pour des raisons d'habitude, de commodités pratiques ou de motifs plus idéologiques, choisissait l'une ou l'autre.

Cette opposition, qui démarre dès les débuts de la vie de l'entreprise, marque profondément son état d'esprit et celui de ses dirigeants. Les choix stratégiques en réaction se conjuguent à deux niveaux.

En premier lieu, deux maîtres-mots président à l'identification de l'entreprise : qualité et sécurité.

Cette exigence de qualité s'assortit de celle de rigueur. Elle concerne le personnel comme le matériel. En ce qui concerne le matériel, la qualité repose sur le triptyque déjà évoqué de technique, de confort et de modernité. La formation technique du personnel, l'entretien extrêmement rigoureux, le choix de véhicules toujours plus récents, comme par exemple dès leur sortie les cars à cabine avancée, et l'impératif en matière d'accueil de la clientèle participent à la réputation de fiabilité et de sérieux de l'entreprise.

Tous ces engagements sont régulièrement répétés à un personnel dont on exige beaucoup. Cela explique les deux tendances que l'on remarque dans les emplois : soit un enracinement et une durée d'activité très longue, soit un rapide turnover. Toutefois, signe de l'époque, cet esprit d'entreprise

est aussi fait de liens directs entre patrons et employés, dans cette entreprise qui, pendant une quarantaine d'années, a en moyenne une vingtaine d'autocars et une quarantaine d'employés<sup>(23)</sup>.

Deuxième axe, la participation active aux instances de la profession. Ernest Planche adhère à la Fédération nationale des transporteurs de France<sup>(23)</sup>, dont il devient un des membres du bureau. Il est à l'origine de la délégation régionale du syndicat et œuvre notamment à la création de la section voyageurs<sup>(24)</sup>. Dans les années trente, la lutte menée contre E. Herriot, le maire de Lyon, par les chefs de compagnies privées d'autocars en fait un leader reconnu par la profession. Cela lui permet de siéger au Comité technique départemental comme délégué des transporteurs automobiles et au comité directeur de la Fédération. Une fois encore, il a pu s'inspirer et adapter des usages en cours dans un autre syndicat qu'il préside, celui des grains et fourrages. Son fils, puis plus tard ses petits-fils, s'inscrivent dans cette tradition de responsabilités professionnelles.

### L'entreprise pendant les "années noires"

Si la lutte entre les deux entreprises dépasse le cadre des entreprises elles-mêmes par leurs répercussions sur la vie de la cité, il en va de même d'une autre étape où la vie de l'entreprise et de la famille Planche est étroitement liée à la ville. C'est la période de la guerre, avec les responsabilités municipales endossées par Ernest Planche.

Est-ce parce que Ernest Planche a participé de manière très active avec la Croix-Rouge à l'organisation de l'accueil des réfugiés en 1940, ou en raison de ses prises de position au cours des années précédentes, de sa notoriété et de sa réputation de chef d'entreprise efficace, qu'il est proposé par le sous préfet Vasserot comme maire potentiel ? Sans doute un peu tout cela, à lire les jugements portés sur lui par les enquêtes de moralité. En effet, lorsque le préfet cherche à remplacer le député maire Armand Chouffet qui apparaît comme un opposant au régime<sup>(25)</sup>, le sous-préfet Vasserot propose de le remplacer par Ernest Planche. Il est nommé maire en 1941 et reste à cette fonction jusqu'à la Libération de la ville, le 3 septembre 1944, libération à laquelle il participe. En 1942, il propose sa démission, trouvant qu'il n'a pas suffisamment de moyens pour assurer le ravitaillement de la ville, démission qui lui est refusée.

Pendant cette période, l'entreprise, après avoir été entièrement réquisitionnée en 1939-40 pendant quelques mois, repart avec seulement quelques véhicules<sup>(26)</sup>. Elle tourne, mais au ralenti en fonction des circonstances, utilisant le charbon de bois comme combustible. Le nombre des employés est réduit lui aussi. Paul Planche assure le fonctionnement de l'entreprise pendant que son père est occupé par ses fonctions municipales.

A la fin de la guerre, en raison de ses positions de maire nommé et surtout de patron ayant toujours affirmé ses convictions de dirigeant attaché à la libre entreprise et aux idées des partis de droite, il est arrêté avec accusation de collaboration par des membres issus des réseaux de résistance caladois qui forment la nouvelle municipalité communiste sous la direction de Jean Cottinet. Après quelques jours, il est transféré à Lyon, où il reste emprisonné deux mois avant d'être élargi par la commission de criblage. Pendant quelques mois, l'entreprise est également réquisitionnée et passe sous le contrôle théorique de la Régie.

Bien évidemment, l'historien ne peut que chercher à éclaircir ces éléments et comprendre ce qui s'est passé. J'ai longuement dépouillé les archives classées et disponibles en 1996-97<sup>(27)</sup> sur la guerre et l'épuration aux Archives départementales du Rhône, d'autre part les seules archives restantes aux A.C., c'est-à-dire les délibérations du Conseil municipal, mais aussi la presse, les archives privées de la famille ainsi que la mémoire de témoins.

De cette étude sur cette période extrêmement complexe il faut le rappeler, il ressort qu'Ernest Planche s'inscrit dans la lignée de la majorité des patrons qui se sont, selon l'expression employée par Ph. Burrin, l'historien de cette période de la France à l'heure allemande, "accommodés" du régime de l'Etat français<sup>(28)</sup>. Pour des raisons idéologiques, le régime leur paraissait défendre les points auxquels ils étaient attachés, entre autres : la libre entreprise, l'église catholique, l'opposition à la lutte des classes et le combat contre leur principal danger le communisme (36 n'est pas loin). Les mesures prises par la municipalité attestent de cette attitude. Cela explique aussi la participation d'Ernest Planche aux C.O.T.R., notamment pour les transports. Celle-ci s'inscrit en continuité avec ses participations aux instances professionnelles avant et après guerre, toujours vues et comprises comme la défense des intérêts de la profession mais bien sûr et surtout de l'entreprise familiale, ce qui est, à mon sens, une des clefs de son comportement.

Ernest Planche est élargi par la commission de criblage, qui ne retient pas son dossier. A la fin de la guerre, le terme de collaborateur est classique et paraît logique dans la bouche de ceux qui l'emploient à son endroit. C'est d'ailleurs beaucoup plus le patron que le maire qui est stipendié. A l'heure actuelle, les historiens font une distinction nette entre les différentes attitudes et je me base à nouveau sur les travaux de P. Burrin. Ancien combattant de 14, E. Planche est un soutien du régime de Pétain et de Vichy. Il n'est pas un collaborationniste, dans le sens où ni il ne souhaite ni il ne travaille à la victoire de l'Allemagne nazie. Les éléments sont à ce propos suffisamment nets.

Il reste que ces tensions et ces prises de position sont aussi le reflet et une conséquence de la lutte entre Planche et la Régie qui, à l'époque, est loin d'être achevée.

### **Permanences et mutations au temps d'Hubert et d'Olivier : d'une moyenne à une grande entreprise**

En 1968 meurt Ernest Planche. Après des années de cogérance, Paul se retrouve seul à la direction. Pourtant, un an auparavant, deux de ses fils, Hubert et Olivier, ont intégré à leur tour la société après avoir effectué des formations complémentaires à Lyon : Hubert à l'École de commerce (E.S.C.L.) et Olivier dans une école d'ingénieurs (ESTACA).

Leur insertion dans cette entreprise, qui à l'époque tire l'essentiel de ses revenus du transport de ligne régulière, et la nécessité de faire vivre trois familles incitent à la création d'espaces d'activité autonomes. Dans cette étape, Hubert et Olivier savent gré à leur père de leur avoir fait confiance et laisser prendre des initiatives. En fonction de leurs compétences respectives, chacun d'eux développe un secteur. C'est la création de C.A.P.E. par Olivier et de O.V.P. voyages par Hubert<sup>(29)</sup>.

Dix ans après, c'est un autre tournant. Il faut plutôt parler de transition en douceur, puisque, à son tour, Paul passe le témoin à ses fils, même s'il reste très actif dans la société, s'occupant en particulier des affaires de contentieux. Les longues années de procédures ont laissé des acquis. C'est aussi cette année-là que les sociétés C.A.P.E. et O.V.P. deviennent indépendantes d'Autocars Planche.

Quelques années auparavant (1974), signe des débuts de l'expansion, l'entreprise s'installe dans de nouveaux bâtiments à Limas, abandonnant les locaux historiques des maïseries<sup>(30)</sup>, trop vétustes, trop exigus et donc inefficaces.

Toutes ces années sont marquées de l'empreinte Planche, c'est-à-dire de cet attachement aux valeurs qui ont fait le succès de la maison (qualité, exigence, sérieux, modernité, gestion directe du personnel et de la clientèle) et aux traditions de participation aux instances professionnelles nationales et régionales. Cette implication active permet à ses dirigeants de connaître et d'influer la politique départementale et régionale en matière de transport régulier.

Certes, les activités se sont diversifiées. La ligne au sens classique du terme ne représente plus que le tiers de ressources de la société, où entrent à part égale le transport scolaire (mais c'est une autre forme de ligne régulière) et les transports occasionnels. Petit à petit, ce poste jamais négligeable<sup>(31)</sup> prend de l'ampleur.

Au-delà d'une continuité profonde, ce sont les mutations qui frappent particulièrement l'observateur. C'est tout d'abord l'expansion formidable à

partir des années 1980 inhérente au rachat d'entreprises. En une quinzaine d'années, Autocars Planche passe d'une vingtaine de cars à 216 véhicules et 318 salariés<sup>(32)</sup>. Manifestation la plus visible, elle entraîne inévitablement des modifications dans la gestion des hommes et du matériel comme dans celle des activités. Ainsi l'augmentation du personnel, du personnel à temps partiel en particulier, fait que la connaissance des employés entre eux ou le lien direct avec les dirigeants se distance.

Loin de la hiérarchie assez simple des cinquante premières années, on passe à un organigramme plus complexe et à la création nécessaire de postes intermédiaires qui transforment la relation au sein de l'entreprise, où le métier de chauffeur est un métier individuel. Les journaux d'entreprise et les rencontres régulières continuent à transmettre l'esprit d'entreprise Planche que les dirigeants s'attachent à léguer. Le rôle des anciens employés est de ce fait particulièrement important.

Quelques grandes manifestations contribuent à faire reconnaître l'entreprise et à souder au sein de la société les nouveaux venus. Ce sont successivement la responsabilité de l'organisation des transports lors de la venue du Pape à Lyon et celle assurée lors des J.O. d'Albertville en 1992.

Ces deux manifestations sont liées, puisque c'est à cause du rôle essentiel joué lors de la venue du Pape à Lyon par Olivier Planche en tant que responsable des transporteurs du Rhône que le C.O.J.O. lui a confié une pareille mission en 1992.

Au-delà des aspects purement financiers, ces opérations, notamment celle des J.O., ont eu un impact très puissant pour l'entreprise : expérience forte pour les employés, fierté d'appartenir à l'entreprise et surtout crédibilisation auprès des responsables politiques régionaux et départementaux des responsables de l'entreprise.

Cela explique en partie que lorsque, à partir des années 1992-1994, le Conseil général du Rhône cherche à se décharger de sa fonction d'organisateur direct de transport, il n'hésite pas à faire appel à l'entreprise Planche comme partenaire possible dans le consortium de repreneurs de la Régie, malgré le très lourd contentieux historique entre les deux parties.

Les efforts faits de part et d'autre ont amené à ce regroupement au sein de la Holding ERNEST PLANCHE, qui voit le jour en 1998 dans de nouveaux locaux situés à Arnas<sup>(33)</sup>.

Symbole de cette continuité et de ces mutations, c'est, avec l'arrivée de Loïc dans le groupe directionnel, de la quatrième génération de la famille. Mais on est là dans les années tout à fait actuelles et l'historienne que je suis arrête ici son exposé et vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu y prêter.

## NOTES

- (1) D. Barjot, P. Cayez : "Rhône-Poulenc 1895-1975", Paris, Colin, 1988. P. Fidenson : "Histoire des usines Renault, naissance de la grande entreprise, 1898-1939", Paris, Le Seuil, 1972. S. Schweitzer : "Des engrenages à la chaîne : les usines Citroën 1915-1935", Lyon, P.U.L., 1982. C. Omnes : "De l'atelier au groupe industriel : Vallourec, 1888-1972", Paris, 1980. J.-L. Oubet : "Automobiles Peugeot, une réussite industrielle, 1945-1974", Paris, Economica, 1990.
- (2) A une époque où le départ des anciens de la deuxième génération est effectif.
- (3) A.-M. Granet : "La route réinventée. Les migrations des habitants du Queyras aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles", P.U.G., 1994, 281 p.
- (4) A.-M. Granet : "De la mémoire à l'histoire. Les autocars Planche, trois générations d'entrepreneurs à Villefranche-sur-Saône (1930-1997)", Rapport de recherches Centre Pierre-Léon, C.N.R.S., 310 p.
- (5) Avec parfois le problème de savoir relire certains registres devenus inutilisables même avec l'aide de Paul Planche.
- (6) Par la famille Planche, mais aussi par M. Delorme et M.-F. Cholier.
- (7) Les sources écrites et orales.
- (8) Histoire d'entreprise qui, en raison des sources disponibles et de mes centres d'intérêt, est une histoire sociale plus qu'une histoire économique et technique.
- (9) Y participe aussi la branche marseillaise de la famille Planche, celle de Gustave et de ses descendants.
- (10) Ernest-Paul jusqu'en 1968, puis Paul et ses fils Olivier et Hubert jusqu'en 1978.
- (11) Même si certaines sont membres du conseil d'administration et ont parfois une part non négligeable du capital, comme la sœur de Paul pendant quelques années.
- (12) Si l'on s'en tient à l'acte officiel de fondation. La publication légale de la société date du 25 janvier 1930.
- (13) Coligny, dans l'Ain, où la branche directe des Planche est installée pendant une cinquantaine d'années. La proximité de la Saône et de sa batellerie fournissent une meilleure implantation stratégique pour ce type d'activité.
- (14) Avec Gustave à la tête de l'entreprise à Marseille, entreprise installée dans le quartier de la Joliette.
- (15) Radicale et radicale socialiste avec A. Chouffet, député maire de ou encore...
- (16) Ernest Planche, par exemple, se marie en 1909 avec Jeanne Bruley, issue de ces groupes de petits industriels du textile.
- (17) Comme MM. Boulud à Bourgoin, Guérin à Charbonnières, Buchet ou encore Dumonceau à Belleville.
- (18) Notamment M. Bosse-Platière, directeur du Réveil du Beaujolais et Conseiller général du canton.
- (19) Depuis 1928, Régie des Chemins de fer du Département du Rhône (R.C.D.R.), puis Régie des Services Automobiles du Rhône (R.S.A.R.).
- (20) Notamment la certitude d'être menacé dans son existence, inscrite dans les rapports de l'administration des Ponts & Chaussées de l'époque au Conseil Général et les arrêtés préfectoraux et municipaux pris en application, d'où la nécessité de mettre en place, selon le propos de Paul Planche, la lutte pour la survie.
- (21) Autant chez Planche qu'aux A.D.R. pour la Régie.
- (22) Selon N. Neiertz : "La coordination des transports de 1918 à nos jours", thèse d'histoire, 1995. A cette époque, la moyenne des entreprises de transport de voyageurs se situe au niveau de trois véhicules.
- (23) Qui devient ensuite la Fédération nationale des transporteurs routiers.
- (24) Une grande activité dont les résultats sont aussi évoqués dans les publications professionnelles lancées à l'initiative d'Ernest Planche. Le syndicat joue un grand rôle dans le contentieux juridique avec la Régie.
- (25) Même s'il a voté les pleins pouvoirs en 1940.
- (26) Les autres ayant été mis sur cales.
- (27) Sous dérogation, voir liste dans Rapport de recherches déjà cité.
- (28) P. Burrin : "La France à l'heure allemande", Paris, Points Seuil, 1997.
- (29) C.A.P.E. signifie Laboratoire d'analyses des moteurs et Q.V.P. Organisation des voyages Planche.
- (30) Situés près de la gare.
- (31) Comme par exemple les transports des sociétés de Villefranche ou encore les voyages exceptionnels organisés dès les débuts de l'entreprise à Paris pour l'exposition coloniale puis à Rome dans les années cinquante.
- (32) Chiffres de 1998 et, depuis ceux-ci, ont encore augmenté.
- (33) A proximité de l'ancienne Régie, devenue Rhône-Nord Autocars.



Un car Planche actuel



Les logos successifs des cars Planche

## LA FAMILLE DE BELLEROCHÉ SES SÉPULTURES AU CIMETIÈRE DE LIMAS

**E**N 1834, Mlle Marie-Thérèse Bottu de La Barmondière avait donné à la Commune de Limas un terrain situé "en Forest" pour l'implantation d'un nouveau cimetière. L'année suivante, Salomon Pierre Chastelain d'Essertines de Belleroche, Chevalier de la Légion d'Honneur, Sous-Préfet de Roanne, Chalon-sur-Saône et Dole, offre en sus un terrain de 200 m<sup>2</sup> clos en demandant qu'un emplacement y soit réservé pour la sépulture des membres de sa famille.

Il y a quelques dizaines d'années s'élevait encore, situé sur Limas, le château de Belleroche démoli lors de la création du quartier du même nom à Villefranche. A l'origine, le nom était Montroche ; ce n'est qu'au début du XVIII<sup>e</sup> que l'appellation changea, lors de sa vente, en 1737, par Jean Laurens, descendant des premiers possesseurs connus, à Alexis Noyel. Ce dernier avait épousé, le 29 janvier 1737, Marie-Charlotte Deschamps de Talancé, veuve de François Bottu de La Barmondière. Il n'eut que deux filles, mortes sans postérité. Aussi Belleroche passa, à sa mort en 1775, à ses neveux les Chastelain d'Essertines, fils de Pierre François et de Marie Françoise Noyel, sœur d'Alexis.

De ce ménage sont issus sept enfants, dont entre autres :

- Bernard Pierre (6 septembre 1734-8 février 1793), prêtre, chanoine de Villefranche, membre de l'Académie de Villefranche dont il fut secrétaire perpétuel ;
- Mathieu (29 janvier 1736-2 décembre 1783) également académicien ordinaire de Villefranche (1764), Seigneur de Bionnay à Lacenas, dont il hérita d'Alexis Noyel en 1779, et de Belleroche, marié à Marie Séraphine Cochard, sans postérité ;
- Joseph Aimé Marie (15 mai 1744-29 septembre 1825), procureur du Roi au bailliage de Beaujolais, maire de Limas de 1821 à 1824 lui aussi académicien ordinaire de Villefranche (1786), sans alliance.

Il avait été précédé dans cette fonction par un frère aîné, Jacques André né le 6 décembre 1738 décédé le 7 janvier 1821, Procureur du Roi au bailliage du Beaujolais, Capitaine de la Compagnie de l'Arc de Villefranche, maire de 1808 à 1820. Il avait épousé le 8 juin 1778, Marie Charlotte Eugénie Bernard de Sennecé dont il eut deux enfants, une fille et un fils Salomon Pierre, le donateur du terrain cité plus haut ;

- Salomon Pierre né le 8 avril 1781 et décédé le 8 août 1838, fût, également, maire de Limas avant d'intégrer le corps préfectoral. Il fut créé baron, à titre personnel, par ordonnance royale du 7 juillet 1830. Il épousa Philiberte Jeanne Marie de Villaine dont il eut sept enfants parmi lesquels nous retiendrons le quatrième, Claude Foulques né le 28 avril 1807, qui hérita de son frère aîné, le Baron Joseph Aimé Salomon, mort, sans postérité, le 30 novembre 1891 ;
- Claude Foulques qui avait épousé le 3 avril 1837 Marie Valérie Anne des Glands, décède, le 7 août 1892 et lègue Belleroche au quatrième de ses huit enfants, Emmanuel Marie Gaston, marié le 29 avril 1895 à Anne Avrouin-Foulon qui en hérita, à la mort de son mari, le 26 avril 1928 et qui, sans postérité, le laissa à son décès en 1938 à Bernard Chastelain de Belleroche, son neveu, fils de Marie Gabriel Régis Honoré dit Henri, le plus jeune frère de son mari.

En 1997, le Baron Jacques de Belleroche, frère de Bernard et descendant direct de la famille, a fait procéder à la remise en état des sépultures qui, outre six tombes dont celle de Emmanuel Marie Gaston, comptent celles des trois Belleroche qui présidèrent aux destinées de la commune de Limas au XIX<sup>e</sup> siècle.

En mai 1999, le Conseil municipal de Limas, en reconnaissance de la contribution apportée par la famille à la conservation de l'histoire communale, s'est engagé à assurer, dans l'avenir, l'entretien de ces sépultures. Pour officialiser cette décision, une plaque qui rappelle ces faits fut posée à l'automne 1999.

La famille Chastelain d'Essertines et de Belleroche porte "d'azur au château à trois tours pavillonnées et girouettées d'argent maçonnées de sable" avec comme devise "In pace sunt omnia" (Tout est dans la Paix).

Marc BERTHON



## DES CHAMPS A L'HOTEL DE VILLE, LE NOUVEAU CENTRE DE VILLEFRANCHE de 1850 à 1999

*Un changement considérable s'est produit là de 1850 à nos jours : ce qui n'était que prairies est devenu un quartier urbain avec une nouvelle mairie. C'est la partie centrale de ce quartier, avec les rues qui encadrent l'hôtel de ville, que nous allons considérer.*

**V**ERS 1850, l'emplacement correspondant est entièrement hors des remparts de la ville et aussi des remparts de ce qui, après avoir été le couvent des Cordeliers, est la sous-préfecture. Le "plan Denonfoux", établi en 1844 par l'architecte-voyer de la ville de Villefranche, nous apprend qu'au-delà des remparts, côté sud-ouest, ne se trouve aucun bâtiment et que tout ce secteur s'appelle le "clos Morin".

Déjà, sur un plan de la sous-préfecture établi en 1810 sont inscrites autour de l'enceinte du ci-devant couvent les mentions : "Blanchisserie et jardin au sieur Morin", "Blancherie au sieur Morin"...

Première "blanchisserie de toiles et de futaines" établie à Villefranche, fondée en 1592 par veuve Madeleine Foirard, l'affaire devint "Morin" au XVII<sup>e</sup> siècle, du nom d'une famille de maîtres blanchisseurs ayant exercé d'abord leur industrie à Chamelet. Les vastes prés nécessaires au blanchiment et séchage des toiles allaient de la route de Thizy au sud jusqu'au couvent des Visitandines au nord (c'est-à-dire aujourd'hui au foyer L'Accueil, boulevard Gambetta). Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les Morin ajoutent la teinture à leur activité de blanchisseurs. En 1849, mort de Pierre Morin, le dernier Morin à avoir dirigé cette affaire.

Tout le quartier qui lui appartenait va subir des transformations considérables. La raison principale en est démographique et économique : à l'intérieur des remparts, la croissance de l'agglomération caladoise étant bloquée par la surface trop exiguë, la population n'a jamais dépassé 5 000 habitants et la place manquait pour les industries ou autres activités exigeant de l'espace.

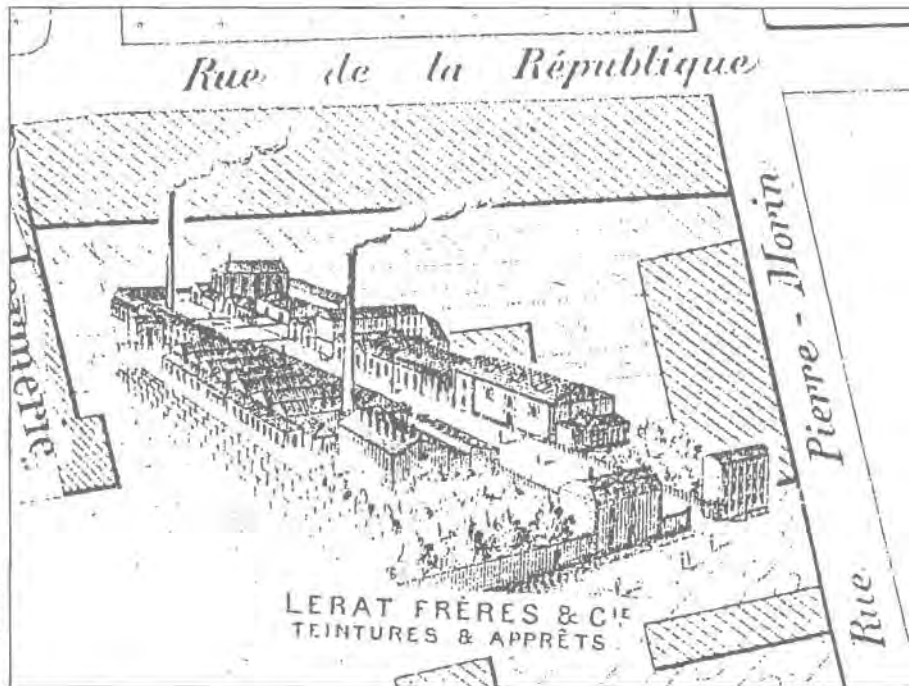
La démolition des remparts provoqua un rapide débordement de la ville à l'extérieur de leur tracé : pour le quartier qui nous intéresse, la tour de Liergues, au bout de la rue Saint-Jacques (à peu près à l'emplacement de la Banque de France actuelle), est démolie en 1853 ; le chemin partant de la tour en direction de Liergues devient la rue Pierre-Morin.

On notera que c'est aussi en 1853 qu'un décret royal transfère à Villefranche une partie du territoire des communes voisines de Limas et Gleizé, sans parler de Béliigny, qu'il incorpore intégralement à la ville.

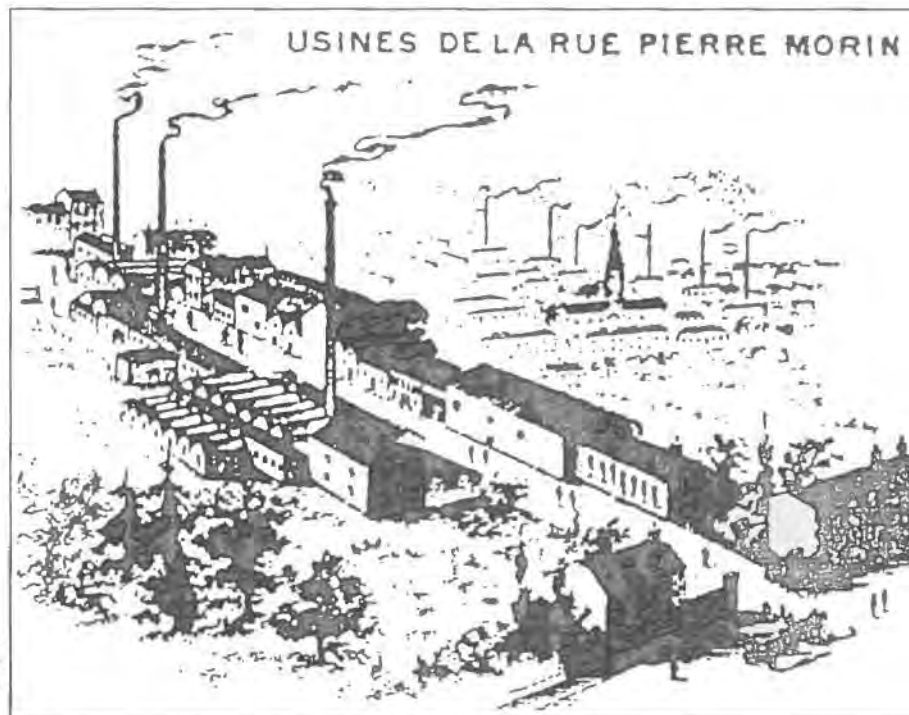
Dans notre quartier, durant la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les prairies vont se couvrir d'ateliers, d'usines et autres bâtiments, avec peu de maisons d'habitation. La rue de la Paix n'apparaîtra sur les plans et annuaires qu'en 1920, puisqu'il s'agit de "la paix" qui a suivi la Grande Guerre finie en 1918.

Sur un plan scénographique de l'industrie de Villefranche daté de 1895, dans les archives de la Maison du Patrimoine, on voit un dessin représentant l'usine Lerat Frères, près du carrefour des rues Pierre-Morin et de Thizy. Une lettre commerciale de Lerat datée de 1897 et une autre de 1902 de la S.A.B.T.I. (Société Anonyme des Blanchiments, Teintures et Impressions) ont chacune comme entête un dessin figurant leurs usines. Ces trois dessins représentent en fait sous des angles différents une même rue d'usine, dont l'emplacement deviendra plus tard la rue de la Paix. Ce n'était qu'un passage pavé desservant des ateliers proches les uns des autres, mais il commençait bien sur la rue Pierre-Morin, à l'endroit où débute la rue de la Paix actuelle, avec un portail ayant comme adresse 10 rue Pierre-Morin. On repère sur les trois dessins reproduits à la page suivante la maison de l'angle de la rue Pierre-Morin avec la rue de la Paix, maison qui existe toujours et a vu son rez-de-chaussée aménagé en magasin de fleurs récemment. Grâce à ces documents, en l'absence de photos, on a une idée de ce qu'il y avait sur le secteur dans les années 1880/1900. Ce n'était plus une prairie, mais une zone d'ateliers, avec deux cheminées d'usine, appartenant à deux entreprises :

- au 10 rue Pierre-Morin, c'est l'entrée de Lerat Frères qui, dès 1850, a acquis une partie importante de ce qui avait été le sud du clos Morin, l'activité de cette affaire étant aussi blanchiment et teinture, comme son prédécesseur ;



Extrait du plan  
scénographique  
de l'industrie  
de Villefranche  
daté de 1895  
(Maison du Patrimoine)



Extrait de l'en-tête  
d'une correspondance  
commerciale  
de la S.A.B.T.I. (1902)



En-tête  
du papier à lettres  
de la maison  
Lerat Frères (1897)

- à l'autre bout de la rue, sur la rue Paul-Bert, on aperçoit un curieux bâtiment à trois étages servant d'étendage industriel, mitoyen de l'hôtel de l'Europe ; cet étendage appartient à la maison Lorrain & Mandy, qui occupe sur le terrain ce qui avait été une partie du nord de l'ancien clos Morin, jusqu'au bief du Morgon, y compris ce qui deviendra plus tard une partie des jardins de la mairie ;
- tout le long de la rue, de multiples ateliers et entrepôts.

En 1897, la S.A.B.T.I. fut constituée par regroupement de six anciennes maisons caladoises de blanchiment et teinture, dont Lerat Frères et Lorrain & Mandy. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, la S.A.B.T.I. concentra progressivement ses fabrications dans trois usines : rue de la Quarantaine, port de Frans et rue Pierre-Morin ; puis au moment de la Grande Guerre fut prise la décision d'abandonner ce dernier site, qui représente quelque cinq hectares, allant de la rue Paul-Bert à la rue Pierre-Morin.

En 1920, la S.A.B.T.I. décide de s'en séparer ; son directeur général, Ennemond Ullard, qui sera plus tard président de la Chambre de commerce, fait vendre la partie périphérique à divers investisseurs, mais pour la partie centrale (près de trois hectares), il propose au maire, le Dr Besançon, de la céder gratuitement à la commune, à une condition : que ce terrain serve à la construction du nouvel hôtel de ville dont Villefranche a besoin. En effet, l'ancienne mairie rue Nationale, construite au XVI<sup>e</sup> siècle,

s'avère beaucoup trop petite et, depuis longtemps, on parle d'en faire une plus grande ; si le projet n'a pas pris corps plus tôt, c'est que jusque-là on n'a pas trouvé d'emplacement disponible suffisant sur la rue Nationale ou pas trop loin de celle-ci.

Ce que propose la S.A.B.T.I. conviendrait : c'est à peu près tout le terrain que l'affaire possède entre les deux rues Paul-Bert et Pierre-Morin et entre la future rue de la Paix et le futur boulevard Jean-Jaurès.

L'occasion est magnifique pour la ville et un arrêté pris le 3 février 1920, avec l'approbation de l'ensemble du conseil municipal d'alors, décide la construction du futur hôtel de ville de Villefranche à cet endroit. L'histoire a été contée par notre confrère Robert Thévenot lors d'une communication mémorable en 1992 à l'Académie. Je n'en reprendrai pas le détail ; le texte intégral peut vous être fourni par l'Académie.

Des plans pour la nouvelle mairie sont établis par l'architecte-voyer Claude Jacquet, mais nécessitent de longues discussions. Finalement, les adjudications ont lieu le 13 octobre 1924 ; financement assuré par un emprunt de 1 800 000 F. Commencés fin 1924, les travaux sont retardés par des difficultés pour les fondations dans un terrain d'alluvions, avec les roches dures très loin en dessous ; à soixante-dix mètres, paraît-il.

En 1925, élection d'un nouveau maire : Armand Chouffet. Vers la fin de l'année, renvoi de l'architecte Jacquet, qui est remplacé par Camille Nallet. En février 1926, celui-ci redémarre le chantier et le fait progresser assez vite. Le bâtiment est très avancé quand Nallet meurt, le 27 décembre 1927. Albain Decœur, architecte lyonnais, achève le travail et l'inauguration du nouvel hôtel de ville a lieu le 2 septembre 1928.

Par cette construction, la capitale du Beaujolais, cité historiquement linéaire le long de sa rue principale, vient de se doter du point-centre qui lui manquait. Ayant vu la mise en place en 1928 de ce point central, nous allons revenir quelques années en arrière, vers 1920, pour voir l'évolution des artères encadrant l'emplacement de cette mairie.

La principale, le boulevard Jean-Jaurès, n'existe pas en 1920 ; il ne sera créé qu'en 1926. Mais à son extrémité sud, vers la rue de Thizy, il y a déjà la place Pierre-Morin et l'immeuble du futur Office de tourisme, avec au rez-de-chaussée l'épicerie du Phénix, tenue par Pierre Brondel de 1905 à 1925, puis par Michon, enfin par les demoiselles Villars. Cet immeuble (aujourd'hui 290 rue de Thizy) s'appelle alors "14 rue Pierre-Morin", dernier immeuble de cette rue. Y habitent au-dessus de l'épicerie : un géomètre, un représentant, un médecin, le Dr Antoine Beuf... C'est aussi l'adresse postale de toutes les personnes résidant sur l'impasse qui longe la face est de l'immeuble en direction du nord, le long de ce qui sera en 1926 le boulevard Jean-Jaurès. En 1920, les locaux les plus



Le vieil "Hostel de ville" en 1910



Côté ouest de la place des jardins de l'hôtel de ville, le long du "nouveau" boulevard Jean-Jaurès

Photo DESCHIZEAUX 1978

proches sur cette impasse sont deux écuries transformées ensuite en garage auto (écuries de l'hôtel de l'Ouest). Dans les années 1930, ces locaux devinrent l'atelier du mécanicien Louis Guillard. Depuis une cinquantaine d'années, ils sont loués à des particuliers pour garer leur voiture ; les taxis Millet y ont été longtemps.

Mais cette "impasse" conduit surtout au Royal cinéma Gaumont, créé en 1913 et repris en 1920 par Arthur Calmels, et à l'usine Gustave Boudet, "manufacture de vêtements de travail, chemises et équipements militaires", qui a fait de bonnes affaires pendant la guerre et a des usines à Belleville, Beaujeu, Lyon et Montélimar.

Le cinéma Royal et cette usine textile se retrouveront au bord du boulevard Jean-Jaurès quand il sera créé, l'impasse devenant le trottoir ouest du nouveau boulevard, légèrement en contrebas de celui-ci.

Le local du cinéma existera jusqu'en 1986, date où la salle démolie fait place à un parking. La maison G. Boudet est remplacée en 1928 par l'atelier de confection Dumas, Saltel et Boucaud, encore là en 1954. L'Union musicale, les salles Duperron y ont été installées ensuite et désaffectées en grande partie en 1992, au moment de la création de l'École de musique dans l'ancien Hôtel-Dieu. L'ensemble des salles Duperron démoli en janvier 1999, il ne reste là plus que le logement de l'ancien plombier B. Genetier.

En 1920, le bâtiment le plus au nord de l'impasse était le Royal. Quand on se hasardait à traverser le no man's land qui se trouvait au-delà, il n'y avait plus qu'un chemin de terre, amenant d'abord au Morgon à ciel ouvert avec une petite passerelle pour les piétons ; à une centaine de mètres plus loin dans les prés, on arrivait au bief du Morgon avec ses lavoirs et ses blanchisseuses-lavandières. Ces lavoirs anciens, encore fort utiles en ce temps où les machines à laver en étaient à leurs balbutiements, ont duré jusqu'en 1930.

De 1922 à 1925, le cours principal du Morgon est surcreusé et canalisé ; une partie est aussi couverte, de l'entrée sous le parking derrière le Royal jusqu'au mur de la sous-préfecture, réalisant la soudure avec la partie déjà couverte au XIX<sup>e</sup> siècle. Cela permet d'ouvrir à la circulation des véhicules de toutes catégories, le boulevard Jean-Jaurès et la rue de la Paix.

En 1930, le marché du lundi matin se tenait toujours depuis des temps immémoriaux sur les trottoirs de la rue Nationale. Armand Chouffet charge Decœur (qui a achevé l'hôtel de ville) de construire une grande halle à l'angle du boulevard Jean-Jaurès. Le terrain est acheté à Jacques Visseaux, industriel lyonnais fabriquant des lampes d'éclairage (les petites Visseaux...) et à Mme Boiton, propriétaire des lavoirs sur le bief du Morgon - qui seront démolis fin 1930. Les fondations du Marché couvert, coulées en février 1931, comportent 200 pieux de béton de neuf mètres de profondeur. Inauguré en juin 1933, le bâtiment avec structure homogène en béton armé de 5 000 m<sup>2</sup> est l'un des plus grands marchés couverts français. Il est utilisé pour le marché des produits alimentaires le lundi, le dimanche matin et le vendredi depuis quelques années. La fameuse affirmation "Ça durera pas autant que le marché de Villefranche" est plus que jamais valable. Et le no man's land au-dessus du Morgon, une fois celui-ci couvert, est devenu une belle place plantée d'arbres, utilisée par le marché forain (non alimentaire) le lundi matin et pour le parking de centaines de voitures les autres jours. La police municipale s'est installée récemment dans l'angle sud-est du Marché couvert.

Revenons à nouveau en 1920 vers la rue Pierre-Morin. De l'autre côté de l'impasse longeant l'immeuble du n° 14 rue Pierre-Morin, au n° 12, c'est l'hôtel de l'Ouest, créé en 1910 par Benoît Prost. En 1920, il appartient à Charles Besserve ; la publicité vante ses "vastes écuries et remises". Il disparaît en 1925, étant fâcheusement situé sur le tracé du boulevard Jean-Jaurès qu'on va ouvrir.

Au 10 rue Pierre-Morin (où s'ouvrira plus tard la rue de la Paix), en 1920, une même adresse correspond à deux entités différentes :

1. A gauche du portail, une petite maison est occupée par un huissier, Depardon en 1910, Cornuez en 1920, qui se transférera au 6 de la même rue en 1926, avant démolition de ce local. A cet endroit, Louis Deschizeaux, imprimeur et directeur du "Journal de Villefranche", fera construire un bâtiment d'imprimerie et l'occupera jusqu'en 1931, date de son expropriation à la suite d'un procès fameux que gagna contre lui la municipalité Chouffet (sujet développé par notre confrère Francisque Perrut le 8 avril 2000 au cours d'une communication sur le "Journal de Villefranche").
2. Ce portail, n° 10 rue Pierre-Morin, est surtout celui de l'entrée de ce qui fut l'usine Lerat, puis de la S.A.B.T.I. En 1920, le concierge de cette usine, René Farjot, est encore là ; mais en 1921, il n'y a plus de concierge, ni de portail.

Pour ce qui est de la maison du 8 rue Pierre-Morin, qui supportait l'un des vantaux du portail, elle est toujours là, à l'angle de la rue de la Paix ; vous la connaissez : sa façade a été peinte en trompe-l'œil en 1995 puis, en 1998, le rez-de-chaussée a été transformé en magasin de fleurs.

Mais traversons la rue Pierre-Morin : juste en face de la rue de la Paix, au 85 (actuel) rue Pierre-Morin, il y a aujourd'hui depuis 1973 Ulti Service, créé par Jacques Mangin. En 1920, c'était le n° 11 rue Pierre-Morin ; il y avait là un mécanicien, François Auray, auquel succéda Vermorel, garage autos.

A gauche, au n° 9/9 bis, était l'imprimerie du Réveil du Beaujolais, reprise par le *Patriote Beaujolais* à la libération, puis par Manassès ; c'est maintenant un magasin de coiffure pour dames.

Côté rue de Thizy, au 15 rue Pierre-Morin, avec une façade sur la place Pierre-Morin, il y eut avant la guerre de 14 un charron et un carrossier, le père et le fils Bérroujon ; en 1920 leur succéda un café tenu par Antoine Clavier, qui s'intitulait "Buvette de la salle des fêtes" puis "Café central", et fut cédé vers 1930 à Philibert Dérozereuil, puis à François Légier dans les années 1950, avec P.M.U. Ce café a beaucoup perdu avec la fermeture de l'usine Vermorel en 1965, comme bien des commerçants du coin.

Après cette incursion sur le trottoir d'en face, revenons rue de la Paix et parcourons-la depuis son début.

Dans la maison de l'angle de la rue Pierre-Morin, il y eut dès 1910 un atelier de menuiserie créé par Parpaillon, auquel succéda après la Grande Guerre Rioufreyt, puis Rioufreyt et Balleydier ; en fait, leur atelier se trouvait dans la cour de l'immeuble, ouvrant sur la rue de la Paix. A la menuiserie succéda un atelier textile pendant la guerre de 1939, puis en 1951 un commerce de confection, le Comptoir Cotonnier Caladois, créé par M. Depardon, C.C.C. qui existe toujours.



Imprimerie Deschizeaux de 1926 à 1931



Façade d'origine



Façade 1998



*En 1924, la partie sud de la rue de la Paix*



*Le centre et le quartier nord de la rue de la Paix en 1924*

Mais reprenons l'exploration de la rue. Pour cela, nous disposons de plusieurs intéressantes photos de 1924 aimablement prêtées par Pierre-Emmanuel Robat.

Elles ont été prises à la demande de son arrière-grand-père, l'entrepreneur Joseph Bianchi, par un photographe professionnel, du nom d'Eugène, dont le studio était alors rue Pierre-Morin. Elles montrent ce qu'est devenue la rue de la Paix à cette période : il ne s'agit plus, comme précédemment, d'une rue intérieure d'usine, mais d'un chemin de chantier de travaux publics, plus ou moins pavé, avec rails pour wagonnets.

La première de ces photos a été prise à hauteur de l'emplacement actuel du puits Renaissance et l'objectif regarde vers la rue Pierre-Morin ; on aperçoit au fond le portail d'entrée dont nous avons parlé et la façade des maisons de la rue P.-Morin qui lui font face.

A gauche : l'angle d'une maison d'un seul étage ; depuis 1900 s'y trouvaient des bureaux de la S.A.B.T.I. qui furent transférés à l'usine de Frans après la guerre de 1914-1918. Ce petit bâtiment fut acheté en 1921 à la S.A.B.T.I. par Joseph Bianchi, entrepreneur de travaux publics, pour y installer son bureau, car il va avoir beaucoup à faire dans le quartier pendant plusieurs années, ayant été chargé des travaux sur le Morgon. En 1930, ce bâtiment deviendra la Caisse primaire des assurances sociales de l'Union mutualiste beaujolaise (dont les employés en 1930 s'appelaient M. Debize et Mlle Barnezet) ; puis il passera à la Sécurité sociale de 1945 jusqu'en 1952, date à laquelle la C.P.A.M. sera transférée boulevard Gambetta.

Un petit local, situé contre ces bureaux, avec une façade étroite, fut loué aussi à un cabaretier, Oswaldo del Favero (qui travaillait surtout grâce à la clientèle du cinéma Royal).

A droite du portail du fond, on aperçoit la maison de l'huissier Cornuez qui, démolie en 1926, sera remplacé par l'imprimerie Deschizeaux.

C'est là que sera construit en novembre 1948 le monument de la Libération (place Capitaine-Giraud), à la pointe sud des jardins de la mairie, tel qu'il se voit aujourd'hui.

Le petit édicule qu'on voit à droite de la photo est une bascule ou poids public, qui servait à peser le charbon et les matières pondéreuses il y a quelques décennies (on en trouvait un vers l'entrée du Promenoir et dans bien d'autres endroits).

Derrière la bascule, à droite, l'arrière du toit de l'hôtel de l'Ouest ; au fond, l'immeuble du 14 rue Pierre-Morin (O.T.S.I. jusqu'en 1999).

Voici une autre photo prise en 1924, mais le photographe s'est retourné depuis la précédente ; il regarde vers le nord, cette fois-ci, et voici la rue de la Paix en 1924 : quelle différence avec aujourd'hui ! Un seul détail est reconnaissable : le portail de la sous-préfecture, à l'angle de la rue de la Paix et de



Les travaux sur le Morgon, dirigés par J. Bianchi

la rue de la Sous-Préfecture. Il était primitivement de l'autre côté de la sous-préfecture, sur la rue de la République ; il a été transféré ici en 1923 quand la décision a été prise de prolonger la rue de la Sous-Préfecture jusqu'à la nouvelle rue de la Paix.

En même temps, un mur de clôture était construit tout le long, entre le jardin de la sous-préfecture et la nouvelle portion de rue.

A droite de la photo, la tour du Colombier, la principale tour des remparts des Cordeliers. A sa place se trouve aujourd'hui l'immeuble construit en 1947 pour la gendarmerie (logements et bureaux) qui borde le petit jardin du puits Renaissance et supporte la niche du Pélican. L'immeuble principal de la gendarmerie, perpendiculaire à la rue de la République et à la rue de la Paix, est plus ancien, ayant été construit sur le rempart de l'ancien couvent des Cordeliers entre 1810 et 1813.

Au milieu du cliché, une deuxième tour, la "tour des champs", démolie en grande partie en février 1938, lors de la construction de la Poste actuelle, achevée juste avant la guerre en 1939. Dans le jardin de la sous-préfecture, il reste la base de cette tour, ainsi qu'un pan de la courtine qui y aboutissait.

En continuant dans la rue, un immeuble clair sans étage : c'est l'usine Claudius Bas, fabricant de gilets et bleus de travail, édifiée en 1923-24 ; sa démolition commencera en février 1935 pour permettre la construction du Forum.

Au-delà de l'usine Bas, dans le fond, on aperçoit le bâtiment "étendage" vu sur les premiers dessins et ayant appartenu à Lorrain & Mandy, puis à la S.A.B.T.I.

A gauche, un hangar en bois se trouve là où sera l'hôtel de ville ; il servait à Bianchi pour entreposer ses stocks de chaux et de ciment.

Franchissons quelques années grâce à des photos du même quartier en 1930 (provenance : la Maison du Patrimoine).



*Les jardins de la Mairie viennent de naître*



*Au fond à gauche, on aperçoit les deux tours du rempart des Cordeliers*



*L'usine Bas en 1930*

Un joli travail a été accompli : sur les faces nord et sud du nouvel hôtel de ville, des jardins ont été créés avec bassins, jets d'eau et jeunes arbres ; les rues sont tracées, les trottoirs sont organisés et propres. Mais tout semble un peu désert. Il reste à "faire vivre" ce nouveau quartier, en y amenant des habitants, en construisant des maisons d'habitation.

A l'emplacement de l'usine Bas, un immeuble va naître de 1935 à 1939, sur les plans de Léon Weber, architecte suisse, en Calade depuis 1920, qui vient de construire pour Bonthoux, patron de la Fluxine, une villa de rêve, en bas de la montée Saint-Roch. Weber va réaliser le Forum en faisant appel aux techniques les plus récentes et à des innovations intéressantes, le chantier étant confié à l'entreprise Haour, de Lyon.

En 1935, Haour construit la première tranche à l'angle des rues de la Paix et de la Sous-Préfecture. Avec cinq étages, c'est le plus haut immeuble de la ville et le premier avec ascenseurs, garages dans la cour.

En janvier 1936, achèvement de ce "premier groupe" du Forum, où Weber a un bureau au rez-de-chaussée rue de la Sous-Préfecture ; la vente des appartements est réalisée par lui ou son adjoint Forest, avec appartement témoin et notice publicitaire. Jean Coulon, alors dessinateur de Weber, nous a fourni là de précieux renseignements.

La deuxième tranche, 5 rue de la Paix, est aussi construite par Haour pour la société Frébon (Frédière + Bonthoux) et achevée fin 1936 ; elle a six étages.

La troisième, 3 rue de la Paix, est achevée par Haour en novembre 1937 ; six étages.

La quatrième, n° 1 rue de la Paix (actuel n° 268), est achevée en décembre 1938, avec cinq étages, symétriquement au premier groupe construit.

Ainsi, le Forum est achevé début 1939. Soixante ans après, on peut constater qu'il n'a pas vieilli et ses occupants confirment que l'ensemble se comporte bien.

Un autre immeuble d'habitation moderne a été construit vingt ans après, en 1958-59, à l'autre bout de la rue de la Paix, par l'architecte caladois Groussolle, à l'emplacement de la petite maison des Assurances sociales. Bien conçu, il ne manque pas d'allure.

Avec l'an 2000, de nouvelles transformations importantes vont avoir lieu dans ce quartier ; disparition de l'immeuble de l'O.T.S.I., réduction de l'activité de la Poste de la rue de la Paix, transfert de la gendarmerie, etc. La mairie a demandé récemment l'avis des Caladois sur quatre projets urbanistiques pour ce secteur. Ces choix sont délicats. Puissent-ils aider Villefranche à devenir encore plus vivable et plus attractive !

**François CORGER**

*S.p. de l'Académie de Villefranche-en-Beaujolais,  
membre de la Nef Caladoise et du Pré-Inventaire*

## BONNET : UNE FAMILLE, UNE ENTREPRISE

**M**ONSIEUR le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Après les paroles aimables de M. Robert Carron, je dois remercier l'Académie de me recevoir en son sein. Compte tenu de l'ampleur de la séance d'aujourd'hui, il me paraît nécessaire d'en expliquer les raisons.

Je suis le fils de Gaspard Berthon, premier ingénieur Arts et Métiers associé à la direction de l'entreprise Bonnet ; il avait en charge le service mécanique générale et textile de 1921 à 1956. Proche de Germain et de François Bonnet, il eut ainsi des relations privilégiées avec eux.

C'est à ce double titre que j'ai l'honneur, mais aussi le privilège, d'ouvrir cette séance consacrée à la famille et à la firme Bonnet.

Je me dois de remercier chaleureusement M. et Mme Pierre Bonnet ainsi que Mme Françoise Pelletier Bonnet : leurs documentations et leurs souvenirs personnels ont été précieux pour cette recherche. Mais aussi Mme Seguin pour sa donation à l'Académie d'un dossier technique conservé par son mari Gilles, ingénieur Arts et Métiers lui aussi, aujourd'hui hélas disparu. Il participa pendant plus de quinze années, dans la période 1945-1965, à la direction du service froid et contribua à ce titre au développement et à la fabrication des compresseurs frigorifiques industriels et commerciaux.

Je voudrais aussi attirer votre attention sur MM. Robert Anchisi, Jean Létoublon, Paul Sauvage et Claude Sève, tous ingénieurs Arts et Métiers et anciens collaborateurs Bonnet, qui ont réalisé un travail remarquable de recherche et de mise en forme de l'histoire de cette famille et de cette entreprise.

Pour vous en parler, je cède la parole à Jean Létoublon, président du groupe Arts et Métiers de Villefranche.

### Introduction

Merci M. Berthon ! Mesdames, Messieurs,

L'Académie s'est toujours très attachée à transmettre aux générations futures les témoignages du passé de la région de Villefranche et du Beaujolais.

Dans ce passé, et durant plus de cent cinquante ans, la famille Bonnet et ses entreprises ont fortement marqué la vie caladoise.

Il paraissait donc tout à fait légitime à l'Académie de faire mieux connaître la brillante réussite de cette firme dont le nom et la réputation perdurent à travers des sociétés de premier plan européen.

A l'initiative du président de Longevialle et de Marc Berthon, un groupe d'anciens collaborateurs de Bonnet, tous ingénieurs Arts et Métiers comme il vient d'être dit, a entrepris la collecte d'informations et de documents sur l'histoire de Bonnet. Il conviendrait mieux de dire une histoire de Bonnet, tant le sujet est vaste, riche, varié, voire compliqué en raison de ses nombreuses imbrications. Notre histoire débute à la révolution de 1789, couvre les trois guerres de 1870, 1914-18 et 1939-45, pour s'achever vers 1962.

Le groupe de travail a choisi, pour cet exposé, la personne de François Bonnet comme fil conducteur. Ingénieurs Arts et Métiers lui-même, il fut pendant plus de cinquante ans un animateur éclairé de l'entreprise familiale.

Nos vifs remerciements iront à tous ceux qui nous ont aidés dans notre recherche et dans sa présentation, et plus particulièrement à : Mme Françoise Pelletier-Bonnet ; M. et Mme Pierre Bonnet ; Mme Seguin, qui a su nous accueillir ; M. Gabriel Raimondo, ancien professeur à la Martinière ; l'Académie de Villefranche-en-Beaujolais ; "Tradition et Patrimoine" de la ville de Villefranche ; le Service technique municipal ; le Service municipal de Communication ; la Médiathèque municipale ; la C.C.I.V.B. ; les anciens collaborateurs de Bonnet pour leurs précieux témoignages.

Notre exposé comprendra trois parties :

- l'histoire de la famille, de la société et de ses sites ;
- l'histoire des activités et des produits ;
- l'action publique et sociale de Germain et François Bonnet.

### Histoire de la famille, de la société, des sites

Tout le monde ou presque connaît le nom de Nicolas Bonnet, fondateur de l'entreprise en 1830.

Mais cette création n'était pas le fait du hasard, puisque Nicolas était l'héritier d'une longue lignée de maréchaux, taillandiers, forgerons établis depuis 1770.

L'atelier de Nicolas était situé à la Claire, en bordure du Morgon, à la place des trois immeubles du chemin des Grands-Moulins à Gleizé.

En 1833, il employait dix compagnons et réalisait toutes pièces ou réparations pour les besoins de l'agriculture et de la vigne, y compris les clous nécessaires aux assemblages bois.



Quelques années plus tard, en 1840, est créé un second atelier à Villefranche, rue de l'Arc, dans une maison appartenant à un certain M. Desseigne.

En 1842, Jean, frère cadet de Nicolas, achète au nord de la rue Grenette une parcelle de terrain pour y construire une maison d'habitation qu'il revendra inachevée en 1852 à son aîné. Celle-ci deviendra la maison familiale du 9 rue Grenette, toujours visible aujourd'hui.

Des trois enfants de Nicolas, seuls les deux garçons Pierre et Jean (Jean pour l'état civil, mais Johannès pour la famille) nés en 1830 et 1834 survivront. Pierre sera élève au lycée de la Martinière à Lyon jusqu'en 1844. Les deux frères seront associés à l'affaire en 1855. Celle-ci prend alors le nom de "Bonnet Père et Fils".

Le patrimoine du secteur Grenette continue de s'accroître grâce à des acquisitions de terrains réalisées autour de la maison familiale en 1858, 1860, et 1863, sur lesquelles s'édifient progressivement ateliers d'usinage et de forge, hangars de stockage, fonderies de fonte et de métaux non ferreux, atelier de montage.

Nicolas décède le 22 juillet 1863.

L'année suivante, Johannès, son fils cadet, rachète aux termes d'une vente par licitation la totalité des biens de la succession de son père.

Deux ans plus tard, en 1866, Pierre, fils aîné, devient à son tour propriétaire de l'ensemble et la raison sociale de l'entreprise se transforme en "Bonnet Aîné".



L'activité d'origine s'est fortement diversifiée en mécanique et fonderie, pour satisfaire aux besoins des industries locales, et plus particulièrement du textile. La fonderie occupe déjà, à elle seule, près de vingt ouvriers.

En octobre 1856, Pierre épouse en premières noces Françoise Redon, qui décède en avril 1877, sans descendance.

De sa seconde union avec Marie-Claire Monnet, en septembre 1877, il aura quatre enfants :

- Germain, né le 31 octobre 1878 ; après ses premières études à Villefranche, il les poursuit à la Martinière. Puis il intègre l'entreprise familiale en 1902. Il aura principalement en charge, à partir de 1908, la fonderie jusqu'à l'arrêt de cette activité en 1954, et les machines textiles jusqu'à leur cession à Bonnet Calad deux années plus tard. Il sera, à ce titre, l'interlocuteur privilégié des gros clients qu'étaient alors en France les Thiriez-Cartier-Bresson et Gillet-Thaon, et en Grande-Bretagne Matter-Plate : ceux-ci avaient très souvent, en effet, des demandes spécifiques parfois difficiles à réaliser. Il sera aussi l'administratif et le financier de l'entreprise.
- Jeanne, née le 30 janvier 1881 ; elle participera durant toute sa vie d'adulte à la gestion financière et comptable de l'entreprise.
- François, né le 23 janvier 1884 ; après son passage au collège Claude-Bernard de Villefranche, où il aura pour camarade Pierre Montet, il prépare à l'E.N.P. de Voiron le concours d'entrée à l'Ecole Nationale des Arts et Métiers de Châlons-en-Champagne. Il y entre en octobre 1900 et sera un élève brillant. A sa sortie, il parfait sa formation à la Société Alsacienne de Constructions Mécaniques de Mulhouse, avant de rejoindre son père et son frère à la direction de l'entreprise familiale fin 1904.
- Marie Fanny, née le 15 mai 1885 ; infirmière auxiliaire à l'hôpital militaire A7 de Mongré durant la première guerre mondiale, elle contracte la grippe espagnole et décède en 1918.

Durant cette période charnière, fin du XX<sup>e</sup>, début du XX<sup>e</sup> siècle, le patrimoine de l'entreprise s'accroît à nouveau de façon conséquente par l'achat en avril et mai 1905 d'une partie des terrains antérieurement propriété de la congrégation des Ursulines.

L'intégration de Germain et François Bonnet dans l'entreprise de leur père Pierre va être le début de sa modernisation et se traduira par un nouveau changement de raison sociale en 1912 : "Bonnet Aîné et ses Fils". Un dessin réalisé en 1913 par François montre l'implantation des ateliers Rue Grenette (voir dernière page de couverture).



Les deux frères, à leur tour, réalisent en mars et novembre 1916 l'acquisition d'un terrain et d'une maison situés au sud-est de la rue Alsace-Lorraine et qui avaient également fait partie du domaine des Ursulines.

C'est sur cet emplacement que va s'édifier, en 1920, la nouvelle fonderie moderne de l'entreprise. La spécialisation fonderie plus mécanique se confirme.

Germain se marie en avril 1917 avec Emilie Perronnet, qui lui donne quatre filles : Ginette, Marie-Claire, Germaine et Jeanne.

En 1920 est abandonné le site d'origine de la Claire. Coté finances, le capital de la société croît régulièrement pour atteindre 1 200 000 F en 1921. C'est le 1<sup>er</sup> mai de cette année que décède Pierre Bonnet. Sa veuve Marie-Claire reprend, aidée de ses deux fils et de sa fille Jeanne, la direction des usines, dont la raison sociale devient "Veuve Bonnet Aîné et ses Fils".

Deux nouvelles acquisitions réalisées en 1923 et 1928 coté ouest du site de Grenette lui donnent ses contours quasi définitifs.

Mais l'expansion et les projets de l'entreprise vont nécessiter d'autres surfaces et d'autres locaux. C'est ce qui justifie l'achat, en 1925, des terrains pour accueillir la future usine de Béliigny.

François épouse le 27 juin de cette même année Claudine Troncy, qui lui donne deux enfants, un garçon, Pierre et une fille, Françoise.

Malgré la crise économique de 1929, l'entreprise poursuit son développement, notamment dans un nouveau secteur, celui du froid. Elle occupe alors 400 personnes.

Elle se consacre aussi, dans les années qui précèdent la guerre 39-45, aidée de quelques sous-traitants, à des fabrications destinées à la Défense Nationale : obus, machine à battre les couvertures, poêles de tranchées, étagères à pains, etc.

Dès 1938, les premières constructions s'édifient à Béliigny. Plus tard, après les créations, en 1942 et 1946 de deux sociétés filiales de ventes installées à Paris et Villefranche, "Veuve Bonnet et ses Fils" se transforme en 1947 en une S.A.R.L. dénommée "Etablissements Bonnet". Elle occupe près de sept cents personnes et le site de Béliigny s'étouffe de nouveaux bâtiments de stockage et de production. Jusqu'en 1954, l'expansion de l'entreprise avait nécessité plusieurs augmentations de capital, toutes souscrites par la famille Bonnet, qui l'avaient porté à 165 MF.

Par absorption, en décembre 1954, des deux filiales de ventes Paris et Villefranche, le capital atteint 300 MF, toujours entièrement réparti dans la Famille. L'effectif des usines est alors proche de mille personnes. La fonderie cesse son activité cette même année.

Ce n'est qu'en 1955 que les Etablissements Bonnet font appel pour la première fois et à deux reprises à l'épargne publique pour porter le capital à 360 MF.

En février 1956, la majorité des actions détenues par la famille Bonnet est cédée au groupe Sabir de Belleville-sur-Saône, filiale de Visseaux.

Dans le même temps est créée une nouvelle entité destinée à regrouper les activités Textiles, Pétrins et Agglos. Elle s'installe rue Pierre-Pasquier sous le nom de Bonnet Calad.

Puis, en 1962, Sabir et la famille Bonnet vendent la totalité de leurs actions au groupe Thomson Houston.

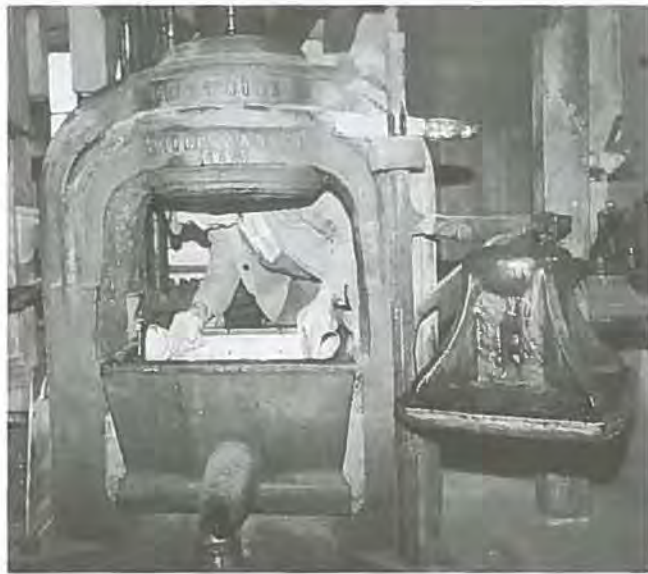
Nous vous proposons à présent de parcourir l'histoire des activités et des produits.

### **Histoire des activités et des produits**

Cette histoire a volontairement été éclatée et les grandes activités séparées pour plus de clarté. Mais, en réalité, même si les développements ont parfois été échelonnés, les fabrications des différentes familles de produits ont souvent été simultanées et longtemps réalisées dans les mêmes ateliers.

Les dirigeants de Bonnet ont toujours été inventifs. Mais c'est plus particulièrement vrai pour François Bonnet, qui fut le "Penseur" de la quasi-totalité des produits pendant plus de cinquante ans. Il était un ingénieur visionnaire et fécond, comme en témoignent les dépôts de près de 150 brevets effectués entre 1912 et 1964, en France et à l'étranger.

Jusqu'au début de ce siècle, l'activité de l'entreprise est orientée essentiellement vers des travaux "à façon" exécutés, quelle que soit leur taille, à la demande des industries locales : agriculture, vigne, textile, huileries.



Bonnet, avec ses fonderies de la Claire et de Grenette et ses importants moyens d'usinage, est le seul, en Calade, à pouvoir réaliser des travaux d'envergure. C'est ce qui apparaît clairement sur quelques documents publicitaires et photos de l'époque.



Néanmoins, quelques produits spécifiques et répétitifs donnent lieu à des catalogues ; c'est le cas, par exemple, des vis de pressoir et des paliers à graissage automatique à flotteur.

Nous allons examiner, à peu près dans l'ordre chronologique de leur apparition, les quatre familles principales de produits auxquels s'est consacrée l'entreprise Bonnet :

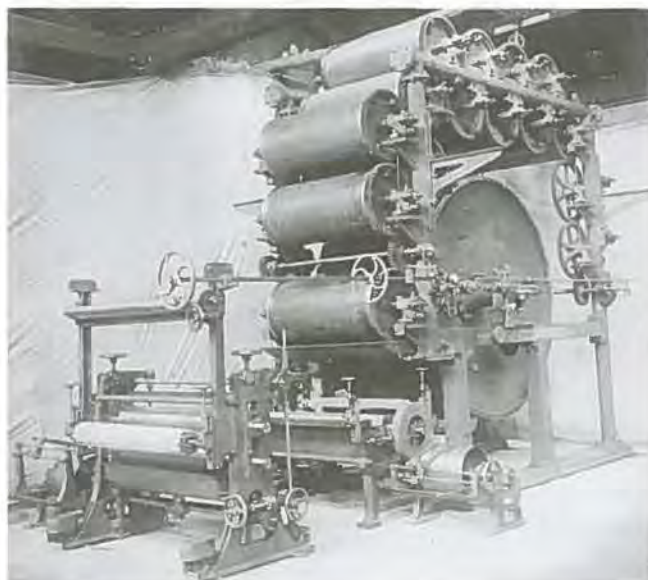
1. Machines destinées aux traitements des fils et tissus en pièces
2. Matériels de mise en œuvre du béton
3. Matériels pour la préparation des aliments et le lavage de la vaisselle
4. Matériels et équipements frigorifiques

## Matériels textiles

L'activité textile qui existait à Villefranche avant le milieu du siècle dernier prend, entre 1850 et 1880, un essor tout particulier, principalement dans ses aspects connexes : blanchiment, teinture et apprêt des tissus de coton.

C'est donc pour répondre aux besoins des industries locales que Nicolas Bonnet, puis son fils aîné Pierre, réalisent des machines et des équipements spécifiques à toutes les étapes de la transformation du coton (hors filature et tissage) .

La fabrication de ces matériels souvent complexes confirme, s'il en était besoin, la compétence et l'importance de l'équipement industriel dont disposait déjà, à cette époque, la famille Bonnet. Cette compétence était particulièrement nécessaire pour l'étude et la réalisation d'installations complètes.



Il ne subsiste guère de traces de ces nombreux matériels fabriqués, mais on peut néanmoins citer parmi eux : machines à apprêter, teindre, essorer les fils en écheveaux ou les tissus en pièces, chaudières à vapeur, séchoirs, cardeuses à coton hydrophile, etc.



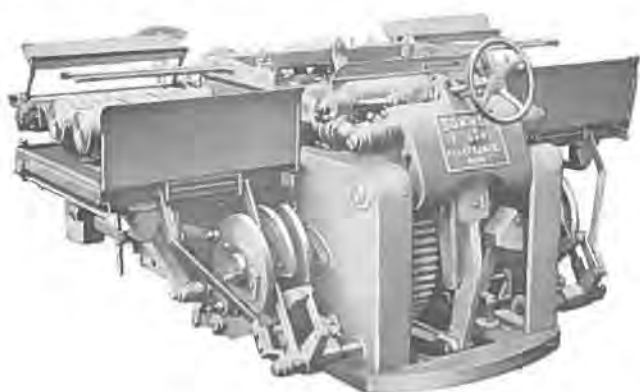
A partir de 1920, la clientèle traditionnelle va s'élargir, avec la fourniture des premières merceriseuses, machines bien connues des anciens de chez Bonnet.

Compte tenu de leur place et surtout de leur poids dans les fabrications, elles méritent un court développement.

En 1844, John Mercer, chimiste anglais, observe que le coton, sous l'action d'une solution de soude caustique subit une modification physique et chimique; cette modification donne au fil une plus grande plasticité et une affinité accrue aux colorants. Ce traitement prend le nom de mercerisage. Mais l'action de la soude rétrécit les fils : il faut donc les traiter sous tension ; ainsi ils deviennent brillants et soyeux. Les merceriseuses seront donc pour cela des machines solides et puissantes. L'activité textile a mobilisé une part importante du potentiel de l'entreprise (jusqu'à 50 % dans les années 1920) durant de nombreuses années.

Seules les merceriseuses subsistaient, après la deuxième guerre mondiale, en fabrication destinée à l'industrie textile.

Ces machines, très volumineuses à leur début, firent l'objet de nombreux perfectionnements brevetés (17 brevets déposés) qui les amèneront à la forme connue dans les dernières années de leur existence.



Dans leur version moderne, 200 d'entre elles avaient été livrées dans 23 pays étrangers différents.

En juillet 1956 est créée une société indépendante, Bonnet Calad, toujours dirigée par la famille Bonnet et ayant son siège social rue Pierre-Pasquier.

Cette société regroupe la fabrication des merceriseuses, de certains matériels de boulangerie et de l'ensemble de ceux de mise en œuvre du béton.

### **Matériels de mise en œuvre du béton**

Les matériels de mise en œuvre du béton sont la première sortie des créneaux traditionnels des fabrications de Bonnet. Cette diversification répondait, certes, à un besoin, mais était aussi destinée à prendre le relais des productions textiles de

l'époque dont le volume accusait alors une baisse, après les gros efforts d'équipement réalisés par les industriels locaux.

Nous ne possédons pas d'éléments précis quant à la date de démarrage des produits pour le béton, mais une photo prise à la Claire vers 1910 montre déjà un petit chantier de fabrication (ou de démonstration ?) pour la manufacture des agglomérés : malaxeur à béton et presse à mouler les moellons.

D'ailleurs, un premier brevet déposé en mai 1912, ayant pour objet "un procédé de fabrication des plotets par pilonnage" confirme les recherches et l'intérêt de la firme pour ces matériels. Ce brevet est, à notre connaissance, le plus ancien déposé par la famille Bonnet.

La vingtaine d'autres dépôts, échelonnés entre 1913 et 1956, et traitant des moules, des machines à mouler, des tables vibrantes et des malaxeurs à béton, montre bien le suivi et l'évolution technique constants de ces fabrications ; on y voit progressivement apparaître les idées de normalisation des produits finis, d'interchangeabilité des outillages, et de mise en œuvre de la compression, puis du tassement par vibration du béton.

Vers 1925, une nouvelle génération de matériels voit le jour : ceux destinés à la fabrication des tuyaux en ciment. Ceux-ci seront tout d'abord tassés, puis vibrés, et enfin centrifugés à l'aide d'équipements de technicité croissante, objet de 11 brevets spécifiques déposés entre 1930 et 1960. La moitié des machines à confectionner les tuyaux seront livrées à l'étranger.

Dans le souci constant d'informer et de former les clients utilisateurs, des chantiers de démonstration fonctionnent dès le début de ce siècle successivement à la Claire, Béliigny et rue Pierre-Pasquier. Puis les matériels devenant de plus en plus complexes et volumineux, des démonstrations "en vraie grandeur" se feront aussi chez un grand utilisateur local, les Ets Plattard.

Après la seconde guerre mondiale, François Bonnet, qui fréquente les gens du bâtiment qui sont ses clients, se penche sur les techniques utilisées dans les constructions traditionnelles. Il pense alors que les méthodes de travail se sont, certes, améliorées, mais qu'elles n'ont pas suivi une évolution comparable à celle des fabrications industrielles. Et qu'il y aurait sans doute des économies à faire, en temps et en argent, en intensifiant la préparation des chantiers, et en réalisant hors de ces chantiers, des éléments de construction préfabriqués.

C'était l'idée du procédé "Calad", breveté en 1948 : fabriquer rationnellement en usine le plus grand nombre d'éléments normalisés en béton armé vibré, et bénéficier ainsi de la qualité et des prix réduits de la série.

François Bonnet, en s'entourant de l'avis d'architectes, fait donc étudier les éléments constitutifs des maisons, leur module de base de 1,10 mètre, les matériels nécessaires à leur fabrication en usine, et dépose cinq autres brevets entre 1949 et 1962.

Après de minutieuses mises au point, ces matériels se résument à deux machines : un mélangeur à béton et une table vibrante pouvant recevoir les neuf moules des éléments.

#### MATÉRIEL DE BASE POUR LA FABRICATION DES ÉLÉMENTS



MAQUINARIA DE BASE PARA  
FABRICAR LOS ELEMENTOS  
MAIN MACHINERY FOR THE  
MAKING OF ELEMENTS



Une documentation détaillée et une étude précise des temps des dix-sept opérations d'assemblage sur le chantier complètent le procédé qui permet l'édification d'un pavillon entièrement équipé en deux mois.

Dans un premier temps, la fabrication des éléments normalisés est réalisée par Bonnet dans des locaux loués à Jassans. Plus tard, pour alimenter le groupement d'entreprises (rassemblant Legros, Minot, Berné, Germain et Audenis) constitué pour exploiter le procédé Calad dans la région, c'est le chantier d'expérimentation et de démonstration de la rue Pierre Pasquier qui en sera chargé, fonctionnant ainsi de façon permanente à la cadence de quatre à cinq maisons par mois.

De nombreux exemplaires de ces maisons ont été notamment construits à Villefranche et ses environs, où ils existent toujours : boulevard Gambetta (à côté de la Sécurité Sociale), rue Pierre-Pasquier (bureau actuel de Socamelec), Jassans (lotissement de Gléteins), pour n'en citer que quelques-uns.

La fabrication des matériels pour la mise en œuvre du béton a été très soutenue entre les deux guerres ; à ses débuts, elle représentait une part notable du chiffre d'affaire, mais cette part, du fait de la présence de l'activité "Textile" et de la progression importante des activités "Machines de cuisine" et "Froid", a diminué régulièrement : elle ne représentait plus, en 1953, que 7 % du C.A. total.

Durant cette même année, l'assemblage des matériels et le chantier de démonstration se transportent rue Pierre-Pasquier, la fonderie et l'usinage des pièces détachées étant toujours réalisés à Grenette.

En juillet 1956 est créée, Bonnet Calad, déjà citée. Cette société regroupe les fabrications et la commercialisation des matériels pour le béton, certains matériels de boulangerie, ainsi que ceux destinés à l'industrie textile, comme il a été dit plus haut.

Elle fonctionnera jusqu'en 1967, avec une gamme étendue de produits.

#### Matériels pour l'alimentation

En 1912 est créé une nouvelle "race" de machines : les pétrins mécaniques. Ces pétrins, certes, allègent la tâche des boulangers, mais répondent aussi comme cela avait été le cas pour le développement des matériels de mise en œuvre du béton, à un besoin de diversification de l'entreprise soumise aux fluctuations des commandes de l'industrie textile.

La diffusion de ces produits va en outre permettre l'accès à une clientèle nouvelle et déclencher, après la première guerre mondiale, la création d'une gamme très étendue de matériels destinés à l'alimentation et à la restauration.

Rien n'existait, à cette époque, dans ce domaine : Bonnet a donc été un précurseur dans une branche qui deviendra, durant cinquante ans, une de ses activités principales ; et qui lui apportera la renommée que nous connaissons.

Les pétrins ont connu une longévité de production exceptionnelle : en effet ils apparaissent dans tous les catalogues de la période 1914-1950 ; ils continueront à être fabriqués après cette période et figuraient encore dans le programme de réalisation de Bonnet-Calad.

Une soixantaine de brevets, preuve de la grande créativité de Bonnet, jalonne entre 1926 et 1962 l'apparition d'une multitude de produits. Nombre d'entre eux ont été les "ancêtres" des robots ménagers d'aujourd'hui.

Les développements ont d'abord concerné les machines de préparation en cuisine, boulangerie et pâtisserie :

1919 : batteurs à œufs, broyeuses à amandes, laminoirs et diviseuses à pâte, machine à découper les nouilles, mortier à pilon mécanique, machines à hacher.

1921 : premier mélangeur, et première sorbetière à crème glacée, objets de brevets déposés la même année.

1923 : machines auxiliaires adaptables sur les mélangeurs : moulins à café, hacheuses, coupe-légumes, coupe-frites, effileuses à amandes.

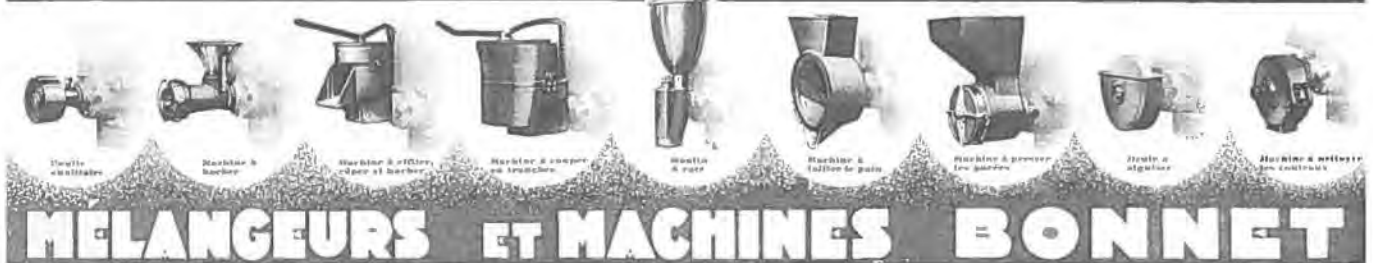
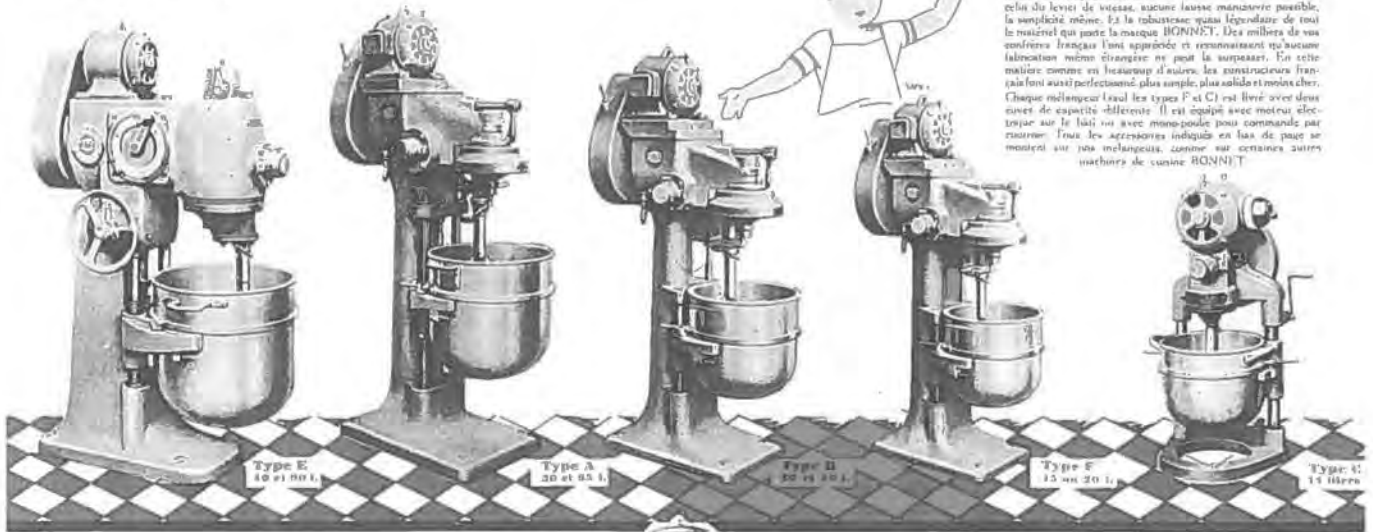
1924 : première machine à éplucher les légumes.



*C'est une production française*

## Un simple levier

soit à la mise en marche de tous vos mélangeurs ainsi qu'au passage de l'une à l'autre de leurs trois vitesses; aucun autre levier de débrayage dont le mouvement doit être combiné avec celui du levier de vitesse, aucune autre manœuvre possible, la simplicité même. Et la robustesse quasi légendaire de tout le matériel qui porte la marque BONNET. Des milliers de vos confrères français l'ont apprécié et reconnaissent qu'aucune fabrication même étrangère ne peut le surpasser. En cette matière comme en beaucoup d'autres, les constructeurs français font aussi parfaitement plus simple, plus solide et moins cher. Chaque mélangeur (sauf les types F et C) est livré avec deux cuves de capacité différente. Il est équipé avec moteur électrique sur le bâti ou avec manivelle pour commande par manège. Tous les accessoires indiqués en bas de page se montent sur vos mélangeurs, comme sur certaines autres machines de cuisine BONNET.



## MELANGEURS ET MACHINES BONNET

A côté de ces produits "catalogue", de très nombreuses adaptations ou dérivés spécifiques ont vu le jour pour répondre à des demandes souvent ponctuelles "dénichées" par François Bonnet : c'était aussi une caractéristique et sans doute une force de l'entreprise, rendues possible par ses moyens, et en particulier sa fonderie.

Ainsi verra le jour des brosses à bonnetons, une machine à mouler les croissants, les dénoyau-teuses à cerises, la machine à plumer les poulets, la scie à nougat...

En 1926 naît une nouvelle famille de produits : les laveuses à vaisselle professionnelles.



Elles feront l'objet d'un premier brevet déposé en mars 1927, et constitueront, à côté des mélangeurs et éplucheuses, un élément de base des catalogues.

D'abord manuelles, elles s'automatiseront dès 1930, à l'aide du dispositif de translation de la vaisselle conçu et breveté en mars 1930.

Les améliorations constantes, attestées par les brevets déposés et par les changements d'appellations contribuent à la réputation de qualité et de longévité des produits. Ce qui permet à Bonnet de devenir, dès 1934, le fournisseur privilégié des armées, suivies plus tard par l'éducation nationale, et les collectivités publiques.

L'année suivante est conçue, et brevetée elle aussi, une machine combinée pour découper, hacher et mélanger la viande. Elle va permettre de pénétrer encore une nouvelle clientèle : celle des charcutiers.

En 1937, après vingt-cinq années de contacts avec les boulangers est mise au point une nouvelle génération de pétrins : les pétrins AS à axe oblique et outil entièrement escamotable. Ce modèle va faire "long feu" puisque sa fabrication reprise par Bonnet-Calad se poursuivra jusqu'en 1967.

Quelques années plus tard, avec l'apparition des fours électriques, c'est la première incursion de Bonnet dans le domaine de la cuisson. Pourtant, à partir d'un brevet pris en 1932, la firme réalisait

# PÉTRINS "L'AS"

V<sup>VE</sup> BONNET AINÉ & SES FILS A VILLEFRANCHE  
(RHONE)

Pétrins avec Cuve sur Chariot nouveaux modèles



PÉTRIN (CUVE A DROITE)  
CUVE BORTANT SUR LE CÔTÉ



PÉTRIN (CUVE A DROITE)  
CUVE BORTANT EN AVANT

déjà des brûleurs à mazout destinés à équiper les fours maçonnés en briques des boulangers et des pâtisseries.

En 1953 et 1959, l'entreprise persiste dans la voie de la cuisson, en mettant à disposition des professionnels des friteuses électriques, puis à gaz. Ces produits comportaient un dispositif original : une zone froide en bas de cuve permettait de recueillir les particules carbonisées d'aliments, évitant ainsi la pollution du bain d'huile.

Ces friteuses fabriquées en très grande quantité sous des habillages et tailles différents, ont elles aussi contribué à conforter la réputation de Bonnet.

A coté de cette multitude de produits destinés aux professionnels, l'entreprise avait néanmoins songé à alléger les tâches de la maîtresse de maison. En effet, dès 1932 est imaginée une laveuse à vaisselle domestique, qui sera suivie, après la seconde guerre mondiale, de mélangeurs et éplucheuses en version ménagère, ainsi que d'une laveuse à linge.

Ces produits en avance sur leur temps n'ont pas eu le succès et la durée escomptés par les concepteurs, en raison d'un marché à ses débuts et d'un réseau de distribution pas toujours très orienté vers ce type de clientèle.

Les développements et les fabrications de ces très nombreux produits n'ont pourtant pas épuisé les capacités d'innovation de Bonnet. Le froid allait à son tour offrir un nouveau domaine de création à ses dirigeants et à leurs ingénieurs.

Et la variété des produits créés allait être bien plus grande encore que celle des produits d'alimentation !

## Matériels "froid"

François Bonnet, par sa formation d'ingénieur et sa curiosité naturelle, n'est pas resté indifférent à l'apparition du froid artificiel et à ses applications, notamment à la préparation, conservation et distribution des denrées alimentaires.

Ses clients traditionnels (boulangers, pâtisseries, charcutiers, restaurateurs et collectivités), largement équipés en matériels de préparation des aliments, deviennent demandeurs de cette nouvelle technique.

Cette formidable opportunité donne l'occasion à Bonnet d'exercer son esprit de créativité et son ingéniosité. Son action précoce et intelligente, sa réputation de constructeur de qualité lui ouvrent ce nouveau marché ; elles lui vaudront, après quarante années de succès, le qualificatif flatteur de "technicien du froid" reconnu par toute la profession et le "froid Bonnet" équipe une grande partie des commerces alimentaires. Les frigoristes Bonnet, issus du centre d'apprentissage "maison", sont très recherchés et confortent par leur compétence et leur sérieux, le rayonnement incontestable de la marque.

Dès 1922, une turbine à glace avec cuve bois est proposée aux professionnels. Elle sera suivie par une série d'appareils à fabriquer les glaces et les sorbets, de bacs à sangler et d'armoires frigorifiques pâtisseries. Les conservateurs en 1930, les vitrines réfrigérées et les tables froides en 1932 complètent la gamme.

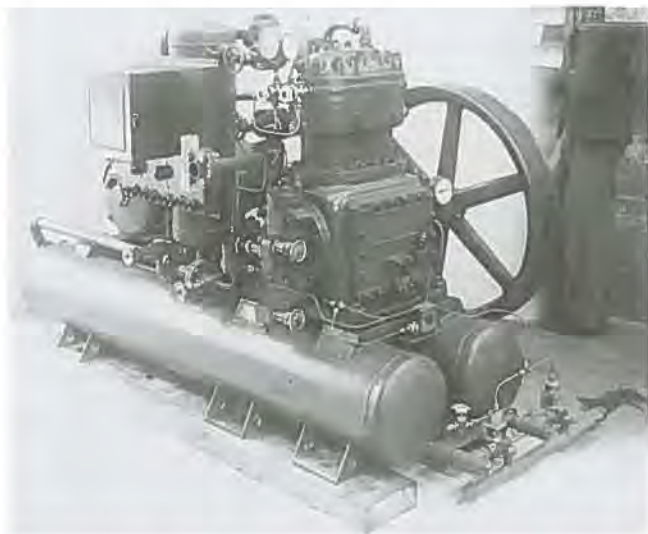
La sortie des premiers compresseurs en 1931, du type V, ouvre la voie d'une nouvelle période de développement dirigée vers les autres branches de l'alimentation. Elle va contraindre l'entreprise à accroître et améliorer encore son équipement, ses moyens de contrôle mécanique et son niveau de qualité : en effet, la fabrication des compresseurs est une fabrication de haute précision. Plus tard, les groupes compresseurs type AS, H1B, H02, H3 s'ajoutent au modèle "V", élargissant ainsi les places d'applications. En 1934, l'utilisation de l'ammoniac permet l'accès au froid industriel : poissons congelés, séchoirs à saucissons et jambons, conditionnement d'air.

C'est en 1925 que le premier réfrigérateur domestique est présenté aux "Arts ménagers". Après les armoires commerciales en chêne, les armoires ménagères sont proposées par Bonnet en 1935.

Durant la période 1935-1940, les installations frigorifiques se multiplient chez les utilisateurs. Par exemple : laiterie Jouvanceau, abattoir de Villefranche, grands hôtels soucieux du confort de leurs clients.

De nouveaux produits voient le jour, destinés aux commerces spécialisés : bacs frigorifiques fermés puis ouverts, vitrines à double accès, côté service et côté client, sorbetière Nardonne, fabriques de glace hydrique et refroidisseurs d'eau, tels ceux qui équipent en 1940 le torpilleur L'Epée ancré dans le port de Dakar. Toutes ces activités de création progressent malgré des périodes tourmentées : 1929, dépression économique ; 1934-1936, agitation sociale ; 1939-1945, deuxième guerre mondiale.

Il faut attendre la mise en place du plan Monnet en 1946 et la création des commissions de l'Équipement rural et de celle des Équipements frigorifiques pour voir donner un nouvel élan à cet élan.



Bonnet, par sa position de pionnier, de leader et d'héritier d'une tradition plus que centenaire de qualité, participe largement à la réalisation de ces objectifs.

Aux compresseurs ouverts de toutes puissances, A2L4C à ammoniac et aux modèles AV, CV, JV s'ajoutent en 1952 les compresseurs semi-hermétiques Hermetex. Les fluides frigorigènes : ammoniac, chlorure de méthyle, puis les fréons en 1953 sont parfaitement maîtrisés par les équipes Bonnet.

Les gammes de produits s'étoffent. Les armoires et meubles frigorifiques maçonnés se répandent de plus en plus.

Les armoires individuelles reçoivent un espace congélation, bien en avance sur les futurs réfrigérateurs à deux compartiments.

Les congélateurs peuvent fournir de la glace en cubes ou en mouleaux, mais aussi fabriquer et conserver la crème glacée à des températures allant jusqu'à  $-25^{\circ}\text{C}$ . Les modèles construits sont soit à groupe incorporé, soit à groupe extérieur.

Les grandes cuisines, les écoles, les hôpitaux se voient proposer une série d'armoires en chêne verni ou en tôle laquée, aménagées entre autres de coffres à poissons, de coffres à fromages et de fabriques de glace.

Des chambres froides complètent les armoires. Elles couvrent les capacités de 2 à 20 m<sup>3</sup>.

Des fabriques de glace en cubes ou en mouleaux, les plus demandées, ont des modèles d'une capacité respective de cinq mouleaux de 2,5 kg et de cinq mouleaux de 5 kg.

Il y a aussi des morgues réfrigérées à quatre, six ou huit compartiments pour les besoins des hôpitaux.

Chez les pâtisseries, les tours frigorifiques et les bacs à sangler s'ajoutent à la gamme des congélateurs et conservateurs de crème glacée, qui sont équipés de turbines de 6, 8 ou 12 litres. Un glaceur en continu répond aux besoins des gros consommateurs. Des meubles spécifiques proposent deux températures :  $-16^{\circ}\text{C}$  pour la glace en pots et  $-25^{\circ}\text{C}$  pour la glace portable. Une vitrine avec miroir présente de façon attractive tous ces produits.

Dans les restaurants et bars, Bonnet fournit des comptoirs et des meubles adaptés aux besoins. Le bar est lui-même aménagé et réfrigéré et équipé de fabrique de glace, cuve à eau fraîche et tirage de bière.

Pour le poisson, les fabriques de neige artificielle assurent la conservation, le transport et la présentation chez le détaillant.

Le lait est conservé dans des banques à eau glacée avec agitateur.

Dans les magasins de vente de produits alimentaires, Bonnet prend position dès 1947 et développe des modèles fermés, puis en libre-service. Les SADER, puis les HARMONIA, que toutes les succursales et épiceries connaissent bien, auront un grand succès.



Mais ce n'est pas tout : les refroidisseurs à bouteilles, les rafraîchisseurs d'eau, les réfrico- lonnes, les Boircho-froi et les Soda-Bar sont les précurseurs des distributeurs automatiques actuels.

Bonnet est bien présent dans tous les domaines et s'adresse à tous les marchés.

Par son activité Froid industriel, il équipe avec succès les coopératives et Sica fruitières et laitières, les fromageries, les abattoirs, les salai-sonniers et les professionnels des produits de la mer. Autant dire qu'il est là aussi présent partout et encore plus si l'on ajoute à ces réalisations les meubles de lyophilisation et d'hibernation, les meubles à très basse température  $-50^{\circ}\text{C}$  pour les



laboratoires. Citons également les patinoires dont celle, en 1954, démontable, de Jacqueline Dubief, championne olympique, et l'équipement, en 1962, de la fusée "Diamant" à Hammaguir pour le lancement du premier satellite français A1. Les premiers réfrigérateurs ménagers Bonnet, qui datent de 1935, ne l'oublions pas, sont remplacés en 1952 par la gamme "Everest" d'origine Brancher. Vers 1955 apparaît la nouvelle gamme Brissac, Artois et Quercy, entièrement développée par Bonnet : ce sont des appareils à compresseurs. Auparavant, en 1950, deux modèles à absorption fabriqués à Béligny figurent sur le catalogue Manufrance. Tous ces très nombreux développements font l'objet de vingt-neuf brevets qui s'échelonnent de 1928 à 1956, mais aussi de documents, notices et fascicules à caractère pédagogique et instructif, destinés aux installateurs et utilisateurs. François Bonnet, fécond et impatient, mobilise non seulement ses propres moyens de production, mais fait aussi appel aux artisans locaux, sollicités en sous-traitance : Dauvergne, Nevoret, Brossette, Gonzalez, Degottez et Fournet, entre autres.

Une retombée importante de sa clairvoyance est la fabrication des congélateurs à Béligny. L'expérience acquise dans ces produits permettra à l'entreprise de se voir confier, en 1966, la production de tous les appareils vendus par les marques du groupe Thomson.

Ainsi, l'activité "Froid ménager, industriel et commercial", fortement développée dans la période 1930-1960, comme on vient de le voir, a contribué à la renommée de Bonnet au même titre que la préparation des aliments et le lavage de la vaisselle.

### Bonnet commercialisation

Comme nous l'avons vu, la variété et les quantités de produits fabriqués ont été en hausse constante tout au long de la vie de l'entreprise Bonnet.

Parallèlement, sa zone géographique de distribution n'a cessé, elle aussi, de s'étendre : à tout le pays, d'abord, avant d'en franchir les frontières grâce à une volonté tenace d'exporter.

Il nous faut donc dire quelques mots de l'évolution de l'appareil commercial de Bonnet.

Les ventes sont, jusqu'en 1925, toutes effectuées à partir de Villefranche qui a le contact direct avec la clientèle.

En 1925 et 1928 sont successivement créés trois dépôts-vente à Paris, Lyon et Marseille.

Plus tard, en 1942 et 1946 sont constituées deux sociétés filiales pour la vente des matériels frigorifiques et d'alimentation : "Machines et Frigorifiques Bonnet-Villefranche" pour la zone sud du pays, et "Machines et Frigorifiques Bonnet-Paris" pour la zone nord. Ces deux sociétés possèdent des agences chargées, certes, de vendre les produits, mais aussi de les installer et d'en assurer le Service Après Vente. Elles seront absorbées par la maison-mère en 1954.

Il existe, deux ans plus tard, en 1956, trente agences et quinze sous-agences, toutes propriété de Bonnet. Près de 350 personnes : chefs d'agences, représentants, techniciens et monteurs - tous salariés de Bonnet - y travaillent. C'est une vraie "Famille".

Mais après 1956, les agences devenues coûteuses seront progressivement transformées en concessions indépendantes de l'entreprise : elles achètent les produits à des prix préférentiels leur permettant d'assurer dans de bonnes conditions la prospection, la vente, l'installation et le service après-vente.

En 1962, le réseau compte 106 concessions et revendeurs exclusifs répartis sur tout le territoire métropolitain : c'est le plus dense et le meilleur réseau de sa spécialité qui a fortement contribué au renom de l'entreprise. C'est aussi un réseau qui collecte auprès des clients les nouveaux besoins.

### L'action publique et sociale de Germain et François Bonnet

En plus de leur carrière d'industriels déjà très "dense", Germain et François Bonnet ont eu, néanmoins, des vies publiques et sociales bien remplies.

- **Germain** fut, dès 1928, membre élu de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Villefranche et du Beaujolais.

A son décès, en 1977, et presque centenaire, il en était, bien sûr, le doyen.



Il avait aussi fondé le Groupement des Métallurgistes de Villefranche, et il était membre du conseil de direction de la Chambre Syndicale de la Métallurgie du Rhône.

Entre 1936 et 1940, il fut Conseiller du Commerce Extérieur de notre pays.

Enfin il assura plusieurs mandats d'Administrateur de la caisse d'Épargne et de Censeur de l'agence caladoise de la Banque de France.

Discret, il n'hésita pas, pourtant, durant la deuxième guerre mondiale, à braver l'occupant en freinant l'envoi au S.T.O. de nombreux salariés de l'entreprise ; cela lui valut, en décembre 1942, d'être interné à Lyon avec M. Henry Ronot des établissements Vermorel, pour entrave à la "relève". Grâce à l'action combinée de son frère, du maire et du sous-préfet de Villefranche, il réussira - non sans mal - à se tirer de cette très dangereuse situation.

- **François**, de par sa formation, était convaincu des vertus de l'Enseignement Technique. Il en fut Inspecteur Départemental (on dit aujourd'hui Conseiller de l'Enseignement Technologique) pendant vingt-six années durant lesquelles il va se dépenser sans compter pour créer des formations professionnelles de qualité à Villefranche et Lyon.



A ce titre d'inspecteur, il siégeait dans les Conseils d'Administration des E.N.P. régionales où ses avis étaient appréciés.

Il militera aussi dans les syndicats professionnels dont relèvent les activités de l'entreprise, et en particulier dans celui du Froid : il sera en, effet, durant de nombreuses années Administrateur de l'Association Française du Froid. Mais il ne néglige pas, pour autant, les institutions locales, puisqu'il appartiendra, durant la période 1935-1946 à la Commission d'Administration de l'Hôpital de Villefranche.

Il fut enfin, dès 1928, le Président-Fondateur de la section "Arts et Métiers" de Villefranche, et je suis fier d'être son lointain successeur.

C'est le dévouement de toute une vie à leur entreprise d'abord, à son environnement ensuite, et aux autres enfin, qui leur valut à tous les deux - à des titres divers - d'être promus dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur.

Plus récemment, en mai 1976, le conseil municipal de Villefranche, unanime, décidait de rendre hommage à leur action économique et sociale en Calade, en donnant le nom de "rue des Frères-Bonnet" à l'une des voies de la zone industrielle.

Parmi toutes leurs qualités, l'une d'elles apparaît constamment : avoir su, pour mener à bien le développement de leur entreprise, s'entourer de collaborateurs dévoués et fidèles. Sans pouvoir, bien sûr tous les citer - car il y en a eu beaucoup -, nous rappellerons à votre souvenir : MM. Gabriel Roset, Gaspard Berthon et Clément Laget, entrés chez Bonnet entre 1920 et 1925 ; MM. Emile Jargeaix, Marcel Touthoix et Jean Renaud, entrés entre 1930 et 1935 ; MM. Raymond Larchez et Gilles Seguin, entrés entre 1940 et 1945.

En tant que jeunes camarades Gadz'Arts de François Bonnet, permettez-nous d'insister sur quelques aspects de sa vie, qui nous paraissent remarquables.

### **Il a été un précurseur**

- De nombreux produits "très en avance" sur leur temps (trop, peut-être ?) l'attestent.
- Il a "senti" les besoins qui allaient s'avérer porteurs de marchés : l'alimentation, le froid.
- Alors que l'entreprise est encore de petite taille, il dépose de nombreux brevets pour en protéger le savoir-faire.

### **Il a été un formateur**

- L'atelier d'apprentissage existe dans l'entreprise avant 1910 et y demeurera jusqu'en 1975 en s'adaptant constamment à l'évolution des fabrications : froid, électricité, régulation.
- Tout jeune, il assure, dès son retour à Villefranche, différents cours à la "Société des Amis de l'Enseignement" créée en 1899 par M. Pierre Guillermet.
- Il sait convaincre la municipalité qui, dès octobre 1939, décide la création d'un atelier-école aux 12 et 14 de la rue Claude-Vignard (dans les locaux de l'ex-société Jacob, tissage de soieries) ; cet établissement deviendra le Centre d'Apprentissage de l'Éducation Nationale en 1947 ; on y formait aux métiers du bâtiment, mais aussi à ceux de la mécanique et de la tôlerie.
- Les jeunes filles ne sont pas oubliées puisque, grâce à la ténacité de M. Simon, inspecteur primaire, et de François Bonnet, la ville ouvre, en octobre 1943, le "Centre de Formation Professionnelle et Ménagère" dans l'ancien "Hôtel du Beaujolais", situé à l'angle de la rue de Belleville et du boulevard Burdeau ; on y forme aux tâches ménagères, mais aussi à la confection ; ce second établissement sera également intégré au futur lycée Louis-Armand.

- Il fut à l'origine de la création de la section Froid au lycée "La Martinière" en 1945 ; durant ses premières années d'existence, cette section bénéficiera de l'aide importante de la société Bonnet : formation de professeurs par stages pratiques dans les ateliers, cours dispensés à Lyon par des ingénieurs Bonnet, dons importants de matériels frigorifiques ; cette forte assistance pallie alors la modicité des crédits de l'Enseignement technique et permet la réussite de cette opération et sa reconnaissance par la profession.

- Il rédige et fait publier de nombreux ouvrages de formation à usage interne et externe.

### **Il a fait du social**

- Il a toujours été soucieux de la charge des ateliers, donc de la pérennité de l'entreprise : les diversifications réalisées répondaient à cet objectif.

- Il a largement ouvert les portes de la société pour accueillir et employer les gens en difficulté ; dans les périodes "difficiles", il a toujours choisi de maintenir l'effectif en place, malgré les crises passagères.

- Il a su - avec d'autres - accueillir ses jeunes camarades des écoles de Châlons et Cluny "coupés" de leurs familles par l'exode de 1940 ; certains d'entre eux sont d'ailleurs restés en Calade.

### **Conclusion**

Notre récit s'est arrêté en 1962, au moment où la famille Bonnet quittait totalement l'entreprise ; mais celle-ci va poursuivre son existence, et nous allons en dire quelques mots.

Après le rachat, en février 1962, par le groupe Thomson, le capital est porté à 9 MF, par différentes opérations.

Afin de se mobiliser sur les créneaux les plus porteurs, plusieurs familles de produits (ménager, compresseurs, boulangerie entre autres) sont abandonnées. Puis l'entreprise manifeste à nouveau son dynamisme par l'acquisition et l'aménagement de terrains à Grange Rouge, et concentre ses efforts sur trois branches d'activité :

- **la fabrication des congélateurs-coffres** : en 1966, compte tenu de son avance technique, Bonnet est choisi par Thomson pour fabriquer tous les meubles diffusés par les différentes marques du groupe. Cette fabrication débute à Béligny (où seront fabriqués 150.000 appareils), puis se transporte à partir de 1969 à Grange-Rouge-Centre, dans des bâtiments existants réaménagés à cet effet. Elle sera, en 1976, reprise en direct par la division "Grand Public" du groupe Thomson. Trois millions de congélateurs auront été fabriqués à Villefranche avant leur départ pour Lille-Lesquin fin 1998.

- **la fabrication des vitrines et l'équipement des grandes surfaces** : Bonnet y était déjà bien introduit. L'amélioration des techniques d'installation et des produits se poursuit jusqu'en 1975 et l'expansion dans ce domaine est considérable.

A cette date, après absorption de M.C.R., société d'installation, Bonnet rachète l'un de ses principaux concurrents français, Neuhaus à Béhobie.

En 1985, cet ensemble prend le nom de "Bonnet Réfrigération" et est intégré dans la branche "Collectivités-Commerces" du groupe Thomson, rejoignant "Froid Satam Brandt" et Dagard. Après cette intégration, la fabrication des vitrines quitte progressivement Béligny, avec l'incidence que l'on imagine sur les effectifs.

- **l'équipement des cuisines professionnelles** : l'expansion, dans ce domaine, se poursuit grâce, notamment, à l'installation des matériels de cuisine et de conservation par le froid dans de nombreux C.E.S. alors en construction (un par jour) ; le matériel mécanique est modernisé, et sont créées des lignes de laveuses à vaisselle et d'armoires frigorifiques modernes et performantes ; en 1980, Bonnet rachète l'activité "Cuisson" de la société Becuwe et développe deux gammes nouvelles de fourneaux : l'entreprise peut alors se présenter directement aux concepteurs, avec un catalogue complet.

Néanmoins, quelques années auparavant, en 1974-1975, le site historique de Grenette "mécanique" avait été abandonné au profit d'une nouvelle implantation à Grange-Rouge-Nord.

En 1985, l'activité "Cuisines Professionnelles" prend le nom de Bonnet S.A. et est, elle aussi, intégrée dans la branche "Collectivités-Commerces" du groupe Thomson.

A partir de 1987, Bonnet S.A. change plusieurs fois de propriétaires : Cidelcem, Schröder, et enfin Horis, filiale de Apex Partners.

Les fabrications rejoignent alors les implantations industrielles de ce groupe : armoires frigorifiques à Saint-Quentin, dans l'Aisne, cuisson à Poligny dans le Jura, et laveuses et leur environnement à Saint-Phal, près de Troyes. Les conséquences sur l'usine de Villefranche et sur l'effectif sont dramatiques.

Aujourd'hui, le site de Béligny abrite toujours deux sociétés : M.B.V., Maurice Bourgeois Villefranche ; B.T.R.I., Bourgeois Tricault Régéthermie International.

Ces sociétés fabriquent, avec un effectif d'environ 80 personnes, divers matériels de cuisson et de distribution alimentaire.

Mais le nom de

## **BONNET**

subsiste toujours dans l'esprit du public et des professionnels, à travers deux marques commerciales incontestées :

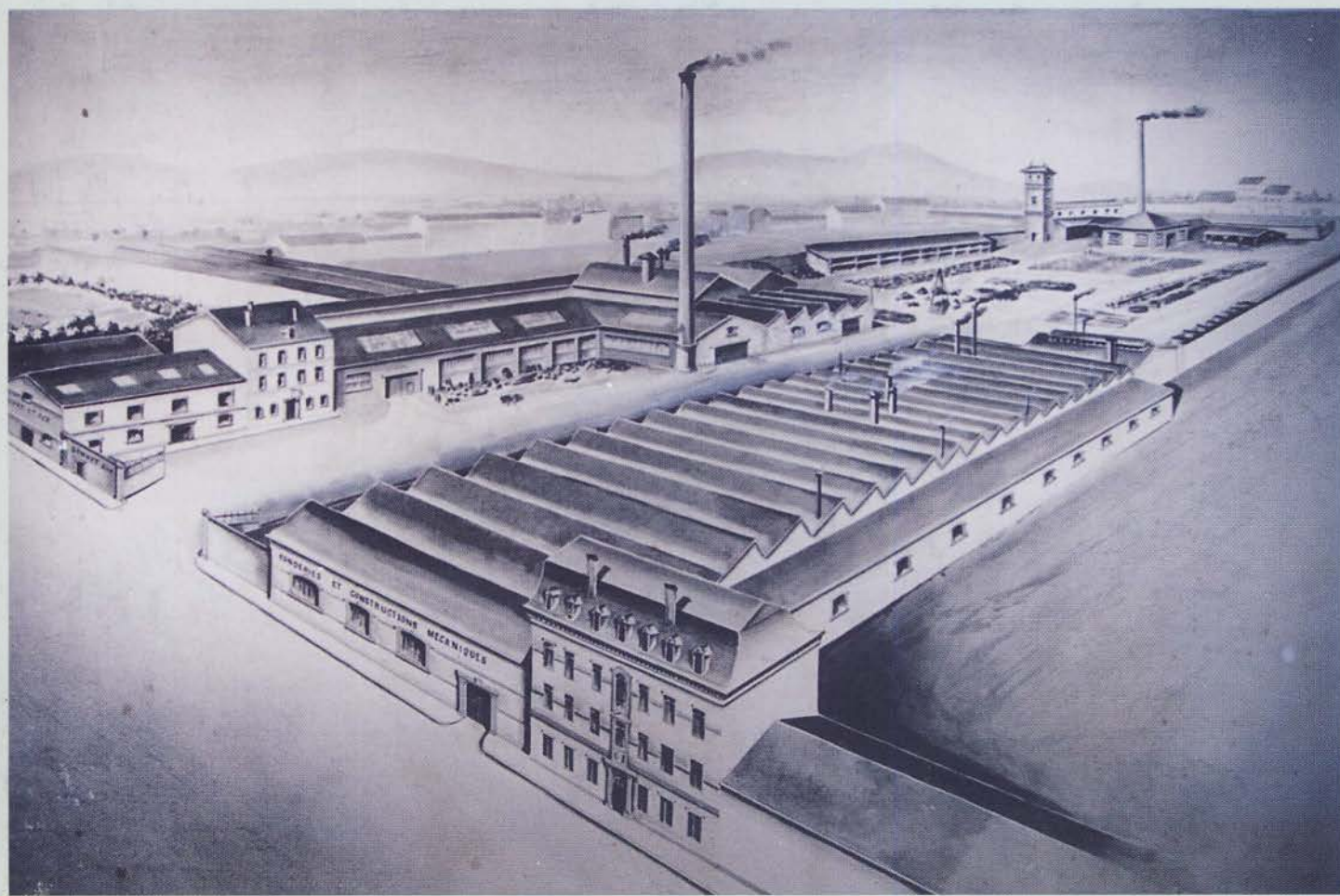
- **BONNET-CIDELCEM** pour les équipements des cuisines professionnelles ;

- **BONNET-NÉVÉ** pour celui des commerces alimentaires.

**Jean LÉTOUBLON**

# TABLE DES MATIÈRES

Louis de LONGEVIALLE	Le mot du président.....	1
Charles GAY	Activités de l'Académie.....	2
<u>Réception de nouveaux membres</u>		
Gérard BACOT	Pierre Boucheron.....	5
Robert CARRON	Marc Berthon.....	5
<u>Nécrologie</u>		
Charles GAY	Louis Orizet.....	6
Louis MANGER	Raymond Valette.....	6
<u>Sorties académiques</u>		
Charles GAY	11 juillet 1998 à L'Île-Barbe.....	8
Nicole TOURNEUX	10 juillet 1999 à La Chaise-Dieu.....	11
Paul FEUGA	Journées d'études et de rencontres de l'U.S.H.R. de Salles-en-Beaujolais.....	14
Louis de LONGEVIALLE	Conférence nationale des Académies à Toulouse.....	15
Michel BARATIER	Voltaire, la vigne et le vin.....	17
Pierre FAURE	Du déluge aux O.V.N.I.S. Une histoire des hommes par un Franciscain du XVII <sup>e</sup> siècle, Jacques Fodéré.....	21
Gérard BACOT	Le premier Empire à Villefranche : les mariages de "l'an 10".....	35
Pierre FORISSIER	Histoire des carrières de Glay.....	43
Charles GAY	<i>Compte rendu de la séance du 16 janvier 1999</i> Raymond Oursel : Pierre le Vénérable, abbé de Cluny.....	48
Robert BLANC	Benjamin-Sigismond Frossard, un pasteur du temps des lumières.....	49
Jean-François MARTIN	L'école primaire en Beaujolais.....	57
Anne-Marie GRANET Hubert et Olivier PLANCHE	L'entreprise Planche de Villefranche-sur-Saône.....	69
Marc BERTHON	Les sépultures de la famille de Belleroche à Limas.....	76
François CORGER	Le nouveau centre de Villefranche de 1850 à 1999.....	77
Jean LÉTOUBLON	Bonnet : une famille, une entreprise.....	85



Cette vue en perspective des usines Bonnet est la réduction d'un dessin exécuté en 1913 par François Bonnet lui-même.

L'immeuble Muzelle (au premier plan) et la tour dite "des archives" sont pour nous d'excellents repères. Si la maison-familiale (à gauche) et la cheminée de l'ancienne fonderie semblent être représentées avec exactitude, l'auteur a pris, par contre, quelques libertés avec le réel en ce qui concerne la dimension des ateliers à cette époque...

Il y avait peut-être là - c'était alors souvent le cas - une intention publicitaire ; mais ce dessin "embelli" était sans doute une vision prospective qui traduisait une forte ambition industrielle et un rêve prémonitoire.

Le dessin nous révèle également un talent peu connu de François Bonnet, qui était aussi, à ses heures, un portraitiste plein d'humour.

*(Document reproduit avec l'aimable autorisation de Mme Françoise Pelletier-Bonnet)*